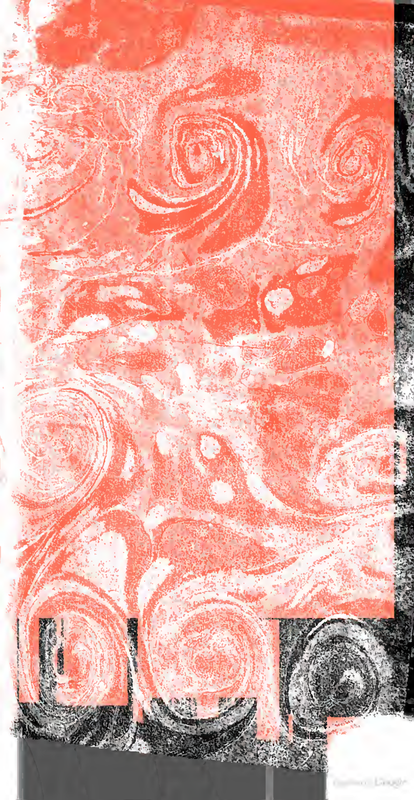




MÉMOIRES
DU PRINCE
DE TARENTE.

MÉMOIRES

DE

HENRI-CHARLES

DE LA TREMOILLE,

PRINCE DE TARENTE.

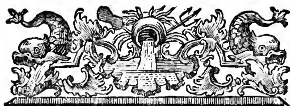


A LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur de SON ALTESSE, & Libraire.

M. DCC. LXVII.

Avec Approbation & Permission.



PRÉFACE
HISTORIQUE.



SI les Ecrits originaux de ceux qui rapportent des faits dont ils ont été témoins oculaires, ſont regardés, avec raiſon, comme les véritables ſources où l'on doit puiſer la connoiſſance de l'Hiſtoire, les Mémoires que l'on donne ici au Public ne peuvent manquer d'attirer ſon attention & de mériter ſon ſuffrage.

C'eſt un des plus grands Seigneurs du Royaume, qui, dans la vue d'inſtruire ſes enfants, leur raconte les principales circonſtances de ſa vie. C'eſt le petit Neveu de Fréderic-

Henri, Prince d'Orange, qui fait ſes premieres armes ſous ce grand Capitaine, & qui paſſe la plus grande partie de ſa jeuneſſe en Hollande, où il s'attire l'eſtime & la confiance des Etats-Généraux. C'eſt l'ami fidele du grand Condé, qui commande pour lui dans la Xaintonge, pendant que ce Prince faiſoit la guerre en Guienne; qui combat avec lui à la journée de Saint-Antoine, & qui ſoutient ſes intérêts avec une conſtance & une fermeté inébranlables, juſques à ſouffrir la priſon & l'exil, plutôt que de l'abandonner dans ſes diſgraces.

Ces Mémoires ont été copiés ſur un Manuſcrit qui vient certainement de lui, quoiqu'il ne ſoit pas de ſa main, & qui a été communiqué par feu M. le Prince de Talmond, ſon petit-fils.

On n'a rien changé à la ſubſtance des faits; on y a ſeulement corrigé

quelques fautes de ſtyle, & l'on en a retranché divers détails peu propres à intéreſſer le Lecteur, & qui ne ſervoient qu'à rendre la narration languiſſante.

Le Prince de Tarente y paroît fort zélé pour la gloire de ſa Maiſon, qui eſt en effet une des plus illuſtres & des plus conſidérables du Royaume; & quoiqu'elle ſoit aſſez connue de ceux qui ont étudié l'Hiſtoire, on a cru devoir raſſembler ici pluſieurs faits propres à la faire connoître plus particuliérement, & qui pourront ſervir d'éclairciſſements à divers endroits de ces Mémoires.

I. Le Prince de Tarente étoit fils de Henri, Duc de la Tremoille, Pair de France, qui avoit épouſé, en 1619, Marie de la Tour d'Auvergne, ſa couſine germaine, fille cadette du Maréchal de Bouillon, Prince Souverain de Sedan, & d'Eliſabeth de Naſſau, ſa ſeconde femme.

Le Duc de la Tremoille, pere du Prince de Tarente, ſe trouva, en 1628, au Siege de la Rochelle, & il y fit abjuration du Calviniſme entre les mains du Cardinal de Richelieu, qui, malgré les grandes occupations attachées à ſon Miniſtere, s'étoit chargé d'inſtruire lui-même un Proſélyte de cette conſéquence. Il eut la même année la charge de Meſtre-de-Camp Général de la Cavalerie; il ſervit enſuite en Italie, à l'attaque du Pas-de-Suſe, & au Siege de Carignan, où il fut bleſſé. Lorſque les Eſpagnols pénétrerent en France, en 1636, il s'empreſſa de donner au Roi des marques de ſon zele. Il y avoit trop peu de Troupes ſur la frontiere de Picardie, pour leur réſiſter; on fut obligé de faire à la hâte de nouvelles levées, pour former un Corps d'Armée dans cette Province. Le Duc de la Tremoille augmenta conſidérablement ſa Compagnie de Gen-

Hiſtoire de Louis XIII. t. 2. Lettre de M. des Noyers, du 30 Juillet 1636.

d'armes, & il offrit de lever deux nouveaux Régiments à drapeau blanc, de vingt Compagnies chacun, pourvu qu'on lui permît d'impoſer, pendant un certain temps, dix ſols par chaque tonne de vin qui ſortiroit de deux Villes dont il étoit Seigneur : ce qui lui fut accordé. Le Duc de la Tremoille conduiſit lui-même ces Troupes en Picardie, où elles joignirent l'Armée qui fit lever aux Eſpagnols le Siege de Corbie.

II. Claude de la Tremoille, grand-pere du Prince de Tarente, avoit épouſé Charlotte-Brabantine de Naſſau, fille cadette de Guillaume de Naſſau, Prince d'Orange, Fondateur de la République de Hollande, & de Charlotte de Bourbon-Montpenſier, Princeſſe du Sang, ſa ſeconde femme, dont Guillaume avoit eu ſix filles.

L'aînée, nommée Julie, fut mariée à Fréderic IV, Electeur Palatin,

pere de celui qui fut élu Roi de Boheme; la ſeconde, nommée Eliſabeth, au Maréchal de Bouillon; la troiſieme, nommée Catherine-Belgique, à Louis, Comte de Hanau; la quatrieme, nommée Charlotte-Brabantine, à Claude de la Tremoille, grand-pere du Prince de Tarente; la cinquieme, nommée Charlotte, embraſſa la Religion Catholique, & mourut Abbeſſe de Sainte-Croix de Poitiers; la ſixieme enfin, nommée Amélie, épouſa Fréderic-Caſimir Lansberg, Prince de la Maiſon de Deux-Ponts.

Charlotte-Brabantine de Naſſau, en épouſant Claude de la Tremoille, fut dotée de ſoixante mille livres par le Duc de Montpenſier, ſon couſin, & de trente-ſix mille livres par les Etats-Généraux des Provinces-Unies.

Claude de la Tremoille ſervit d'abord en Poitou ſous les ordres du

Duc de Montpensier, dont il étoit parent par sa femme, & par Gabrielle de Montpensier, femme de Louis de la Tremoille, sa trisaïeule. Il fit profession, pendant quelque temps, de la Religion Catholique, qu'il abandonna dans la suite à la sollicitation de Henri I, Prince de Condé, qui épousa Charlotte de la Tremoille, sa sœur. Il fut regardé depuis ce temps-là comme un des principaux Chefs du Parti Huguenot. Il eut part à la victoire que Henri IV, alors Roi de Navarre, remporta sur l'Armée Catholique à Coutras, en 1587. Trois ans après il joignit Henri IV, Roi de France, avec un Corps de Troupes levées à ses dépens, & cinq cents Gentilshommes qui étoient tous ses Vassaux, au moment où ce Prince se préparoit à donner la Bataille d'Yvry. Il se trouva ensuite aux Sieges de Paris & de Rouen, & au combat de Fontaine-Françoise.

Henri IV, pour le récompenſer de ſes ſervices, érigea la Terre de Thouars en Pairie, par Lettres datées du mois d'Août 1595.

Le Parlement de Paris refuſa, pendant quatre ans, d'enrégiſtrer ces Lettres, ſous prétexte que le Duc de la Tremoille étoit Huguenot; & ce ne fut qu'après des Lettres de juſſion réitérées, qu'elles furent enfin vérifiées le 7 Décembre 1599.

Lettre du 1 Février 1600.

D'un autre côté, le Pape Clément VIII ſe plaignit au Cardinal d'Oſſat, de ce que le Roi avoit fait Duc & Pair M. de la Tremoille, *qu'il ſavoit être hérétique.* Le Cardinal lui répondit, que le Roi ne lui en avoit rien écrit; qu'il l'avoit cependant oui dire, & qu'il n'étoit pas éloigné de le croire: mais qu'il prioit Sa Sainteté de conſidérer, que, ſuivant l'Edit de Pacification donné par le feu Roi en 1577, & occaſionné par la néceſſité des temps qui duroit

encore, *ces ſortes de gens*, c'eſt-à-dire, *les Huguenots, étoient déclarés capables de tous honneurs & dignités ;* que le Roi regnant ne pouvoit rien faire de moins pour celui-ci, *qui étoit d'une des plus nobles & des plus illuſtres Maiſons du Royaume, neveu de Monſieur le Connétable, & oncle de Monſeigneur le Prince de Condé ; que c'étoit une ſatisfaction donnée à lui & à ſes parents, pour le gagner, & l'engager à embraſſer quelque jour la Religion Catholique.* Il ajouta que la dignité de Pair de France, quoique très-éminente, ne donnoit pas toujours par elle-même un fort grand crédit dans le gouvernement du Royaume & dans le maniement des affaires d'Etat.

Oui ; mais, dit le Pape, *on dit que le Roi doit encore le faire Amiral, qui eſt une dignité qui commande à toutes les Places maritimes.* D'Oſſat lui repliqua, qu'il n'avoit point entendu

parler de ce projet, & qu'il ne le croyoit point; qu'au reste la dignité d'Amiral ne donnoit pas, en France, le droit de commander dans les Places maritimes, qui avoient leurs Gouverneurs particuliers.

Il est certain que le Duc de la Tremoille, ainsi que le Maréchal de Bouillon, son beau-frere, étoit fort zélé pour les intérêts de la Religion Protestante, & qu'il fut un des Seigneurs de la Cour qui solliciterent avec plus d'instance l'expédition de l'Edit de Nantes; mais il fut toujours fidele au Roi Henri IV: & quoique, au rapport de M. de Thou, il parlât souvent des défauts de ce Prince avec beaucoup de liberté, il eût été à souhaiter que le Maréchal de Bouillon eût toujours suivi ses conseils; il ne seroit pas entré dans les cabales qui lui causerent tant d'inquiétudes sur la fin de ses jours.

III. Louis de la Tremoille, pre-

nier Duc de Thouars, pere de Claule, avoit épousé Jeanne de Montnorency, fille du Connétable Anne ; de Magdelaine de Savoie. Il eut, ous le regne de François I, le Gouernement de Poitou, de Xaintonge ; de la Rochelle; il servit au Siege de 'erpignan & en Picardie, contre les inglois. Au Sacre de Henri II, qui se t à Rheims le 26 Juillet 1547, il fut n des quatre Barons nommés pour emeurer en otage dans l'Abbaye de aint-Remy, jusques à ce que la inte Ampoulle y eût été rapportée. es Bannieres de ces quatre Barons :oient placées, pendant la cérémoie du Sacre, aux deux côtés du rand-Autel. Les trois autres furent I. de Montmorency, fils ainé du 'onnétable; le Comte de Harcourt, e la Maison de Rieux; & le Viomte de Martigue, de la Maison e Luxembourg.

Mém. du Maréchal de Vieilleville.

Ce fut en faveur de Louis de la

Tremoille, bisaïeul du Prince de Tarente, que Charles IX érigea en Duché la Terre de Thouars, sans y ajouter le titre de Pairie, par Lettres datées de Gaillon, au mois de Juillet 1563, qui portent que ce Duché passera aux Successeurs de M. de la Tremoille, *tant mâles que femelles, descendants & collatéraux.*

Dans celles que Henri IV accorda en 1595, pour ériger le Duché de Thouars en Pairie, il fut dit, au contraire, que la Pairie ne passeroit qu'aux mâles; & qu'à leur défaut, elle demeureroit éteinte, sans que néanmoins la Terre fût réunie à la Couronne: mais qu'elle retourneroit au même état où elle étoit auparavant; c'est-à-dire, qu'elle conserveroit toujours le titre de Duché, qui passeroit aux Héritiers mâles ou femelles, en ligne directe ou collatérale.

IV. François de la Tremoille, troisieme aïeul du Prince de Taren-

, avoit épousé Anne de Laval,
le de Guy, XVIme. du nom, Comte
: Laval. C'est ce mariage qui a
›nné lieu aux prétentions de ses
escendants sur la Couronne de
aples.

Pour mettre le Lecteur au fait de
tte question, sans entreprendre en
cune façon de la décider, on se
›ntentera d'observer que Fréderic
Arragon, Roi de Naples, avoit eu
Anne de Savoye, sa premiere fem-
e, une fille unique, nommée Char-
tte, qui fut élevée à la Cour de
:ance, où elle étoit connue sous le
›m de Princesse de Tarente.

Fréderic son Pere, épousa, en se-
›ndes noces, Isabelle de Baux, dont
eut trois fils & deux filles, qui
oururent sans postérité, & la plu-
.rt en bas âge. Ferdinand, Duc de
ılabre, qui étoit l'ainé, ne mourut
ı'en 1559, sans laisser aucun enfant
deux vieilles femmes que les

Espagnols lui firent épouser successivement, dans la vue d'éteindre la race de cette Branche d'Arragon, qu'ils avoient dépouillée du Royaume de Naples. Ainsi Fréderic n'eut de postérité que par sa Fille Charlotte, seul fruit de son premier mariage. Cette Princesse fut d'abord fiancée au Roi d'Ecosse, qu'elle n'épousa point. Louis XII eut envie de la marier à Cesar Borgia, Duc de Valentinois; mais elle refusa constamment cette alliance. Elle fut enfin mariée, en 1500, à Guy, XVIme. du nom, Comte de Laval, dans le temps que son Pere étoit encore paisible possesseur du Royaume de Naples. Elle eut trois enfants de ce mariage: un fils, nommé le Comte de Montfort, qui fut tué en 1523, étant encore jeune, au combat de la Bicoque; & deux filles, dont l'ainée, nommée Catherine, fut mariée à Claude, Ier. du nom, Sire de Rieux; & la cadette,

ıommée Anne, à François de la Tremoille.

Catherine de Laval, femme du ire de Rieux, n'en eut que deux filæs : l'ainée devoit hériter des droits le ſa mere, & les tranſmettre à ſa oſtérité ; mais comme elle mourut ans enfants, ces mêmes droits paſſèrent à ſa cadette, nommée Claude le Rieux, qui épouſa, le 8 Février 525, le fameux Dandelot, frere de Amiral de Coligny. Elle en eut pluieurs enfants, qui moururent ſans oſtérité : il n'y eut que l'ainé, nommé Guy, XIXme. du nom, qui laiſſa un ls nommé comme lui, Guy, XXe. du ıom. Celui-ci étant mort ſans poſtéité le 30 Décembre 1605, tous les roits de Laval, fondés ſur ceux de Charlotte d'Arragon, paſſerent cette nnée-là aux Deſcendants d'Anne de Laval, femme de François de la Trenoille, troiſieme Aïeul du Prince de Tarente. En conſéquence, les biens

que la Maiſon de Laval avoit en France, furent recueillis par Henri de la Tremoille qui n'avoit alors que ſix ans, & qui fut pere du Prince de Tarente. En 1643, il réclama les droits qu'il prétendoit avoir ſur la Couronne de Naples, comme repréſentant Charlotte d'Arragon, ſa Triſaïeule; & il fit prendre dans la ſuite à ſon fils ainé le nom de Prince de Tarente, que les fils ainés des Ducs de la Tremoille ont toujours porté depuis.

Le Roi permit à M. de la Tremoille de réclamer ſon droit au Congrès de Munſter. On a encore la Lettre qu'il écrivit là-deſſus à ſes deux Plénipotentiaires, Meſſieurs d'Avaux & de Servien. Cette réclamation a encore été renouvellée, avec l'agrément du Roi, aux Congrès de Nimegue en 1678, de Ryſwick en 1697, d'Utrecht en 1713, de Raſtat en 1714, & à tous les Congrès

ıivants. Mais comme les procès
ıù l'on met les Couronnes en litige,
ie peuvent guere être décidés que
ar le ſort des armes, on peut croire
ue les prétentions de la Maiſon de
Tremoille, qui ſe trouvoient con-
aires à celles des Rois de France
d'Eſpagne, n'ont pas été les mieux
ɔutenues, quand même on ſuppo-
roit qu'elles ont été les mieux prou-
ées. M. le Prince de Tarente, Au-
ur de ces Mémoires, ne laiſſa pas
e s'en prévaloir dans les Pays étran-
ers, pour y avoir des diſtinctions
articulieres, & entre autres, le ti-
e d'Alteſſe. M. Chanut, Ambaſſa-
eur de France auprès des Etats-
énéraux en 1655, écrivit à M. le
omte de Brienne, alors Secretaire
'Etat des affaires étrangeres, pour
voir, ſi, étant Ambaſſadeur de Fran-
, il devoit donner ce titre au Prince
e Tarente. Voici ſa Lettre, datée de
a Haye, le 2 Février 1655.

„ M. le Prince de Tarente ne
„ m'a point celé le desir qu'il a que
„ je le traite d'Altesse : il y est porté
„ principalement, parce que j'ai
„ donné ce titre au Prince Maurice
„ de Nassau, depuis qu'il a été ho-
„ noré de cette qualité de Prince; je
„ n'en ai pas fait de difficulté, parce
„ que nous sommes ici en Basse-Al-
„ lemagne, où tout le monde le
„ traite de la même maniere, & que,
„ si j'étois demeuré au terme d'Ex-
„ cellence, il auroit semblé que nous
„ lui aurions envié cette dignité
„ nouvelle. Mais delà M. le Prince
„ de Tarente prend droit & soutient
„ qu'il est égal aux anciens Princes
„ d'Allemagne, qu'il a été reconnu
„ pour tel à Munster, que tous le
„ traitent d'Altesse, (& il m'a fait
„ voir une Lettre toute fraîche de
„ M. l'Electeur de Mayence qui lui
„ donne ce titre tout au long) &
„ qu'il doit précéder, en toute occa-

ſion, les nouveaux Princes : cela
étant, que c'eſt une grande injuſ-
tice que je lui refuſe ce qu'on
donne à ſon inférieur, & qu'un
Ambaſſadeur du Roi ſoit plus re-
tenu envers lui, qu'un Electeur
le l'Empire.

, Contre cela je n'ai point d'au-
re raiſon, ſinon, que je ne ſais
point que le Roi l'ait reconnu pour
Prince, & qu'étant perſonne pu-
blique, je n'ai pas la liberté de
faire des civilités ſans conſéquen-
e. Je vous ſupplie, Monſieur,
le me faire ſavoir, ſi, pendant que
nous ſommes hors de France,
l n'y a point d'inconvénient de
lonner cette ſatisfaction à M. le
Prince de Tarente. Je vous avoue
ue je ſouhaite que vous le jugiez
inſi, parce que je vois que cela
ui tient merveilleuſement à cœur.
Le Comte de Brienne répondit à
Chanut, par une Lettre du 12 Fé-

vrier 1655, qu'il laissoit à sa prudence le soin de ménager le titre d'Altesse que prétendoit M. le Prince de Tarente, & que, s'il jugeoit qu'il dût en revenir quelque chose d'utile au service du Roi, il ne fît point de difficulté de le lui donner. Sur cette réponse, M. Chanut, voyant à quel point le Prince de Tarente étoit chéri & respecté en Hollande, ne balança pas à suivre l'exemple des autres Ministres Etrangers, qui lui donnoient ce titre, dont on est moins avare dans les autres Pays qu'on ne l'est en France. Les Ambassadeurs qui succéderent à M. Chanut, continuerent à le lui donner. On voit en effet, par une Lettre que le Comte d'Estrades écrivit à M. de Lyonne, le 29 Décembre 1662, que le Prince de Tarente montroit la copie collationnée d'une Lettre du Roi à M. Chanut, portant ordre de lui donner l'*Altesse;* ce qui avoit été exécuté à La Haye

Haye, en présence de *plusieurs personnes de qualité.*

V. Charles de la Tremoille, quarieme aïeul du Prince de Tarente, ıvoit épousé Louise de Coëtivy, Comtesse de Taillebourg, Baronne le Royan, Princesse de Mortagne-ous-Giroude, Fille unique de Chares de Coëtivy, & Cousine germaine e François I, par sa mere Jeanne 'Orleans-Angoulême. Il se distinıa par sa valeur, dès sa plus tendre unesse, aux Batailles de Genes & 'Aignadel, & il reçut à celle de larignan jusques à soixante-deux essures, dont cinq s'étant trouvées ortelles, il expira quelques heures rès l'action, à l'âge de 26 ans.

VI. Louis de la Tremoille, pere Charles, & cinquieme aïeul du ince de Tarente, avoit épousé, en emieres noces, Gabrielle de Bourn-Montpensier, Princesse du Sang. ı'eut point d'enfants de Louise de

Borgia, Ducheſſe de Valentinois, ſa ſeconde femme.

Il fut ſans contredit un des plus grands Hommes de cette Monarchie. La voix publique lui donna le glorieux ſurnom de *Chevalier ſans reproche.* Son inclination pour les armes le porta, dès l'âge de douze ans, à demander à ſes parents la permiſſion d'aller ſervir ſous les ordres de George de la Tremoille, Sire de Craon, ſon oncle. On ne jugea pas à propos de la lui accorder; mais ce refus ne put arrêter l'impatience qu'il avoit d'apprendre le métier de la guerre. Il partit à l'inſu de ſes parents, accompagné d'un ſeul Page, pour ſe rendre auprès de ſon Oncle : mais il fut pourſuivi dans ſa fuite, & ramené malgré lui dans ſa famille.

Louis XI, craignant que la Maiſon de la Tremoille n'augmentât les forces des Ducs de Bretagne & de Bour-

ɡogne, par les grands établiſſements
ju'elle avoit dans ces deux Provin-
es, voulut avoir un otage & un ga-
ant de ſa fidélité, dans la perſonne
le Louis de la Tremoille, qui n'avoit
ncore que 13 ans. Il écrivit à ſon
ere, que ſon deſſein étoit de le faire
lever ſous ſes yeux, & lui ordon-
a, ſous peine de déſobéiſſance, de
envoyer inceſſamment à la Cour.
y fut *amiablement reçu* par le Roi,
t l'ancien Auteur de ſa Vie, & fut
is au nombre des *enfants d'hon-
ur*, qualité que l'on ne doit pas
nfondre avec celle de Page, com-
e ont fait mal-à-propos quelques
iſtoriens. Louis XI prit un tel goût
ur lui, qu'il ne pouvoit ſe laſſer
le voir & d'en parler. *Voyez-vous*,
oit-il à ſes Courtiſans, *ce petit
emoille? je veux le garder pour ung
t bouclier contre Bourgogne.*
l dit un jour au Chancelier de
urgogne, en lui montrant cet En-

ſant : *La Maiſon de Bourgogne a nourri & entretenu long-temps plu ſieurs de celle de la Tremoille, don. j'ai retiré ce rejetton, eſpérant qu'i. tiendra barbe aux Bourguignons.*

On ſait la crainte démeſurée dont Louis XI fut ſaiſi aux approches de la mort. Il voulut alors réparer les injuſtices qu'il pouvoit avoir commiſes pendant le cours de ſon regne. Louis de la Tremoille, qui avoit atteint l'âge de 23 ans, jugea que la circonſtance étoit favorable, pour rentrer dans les biens de la branche ainée de la Maiſon d'Amboiſe, dont il étoit héritier par ſa mere, & dont Louis XI s'étoit emparé. Il fit demander au Roi cette reſtitution par le Cardinal Elie de Bourdeilles, Archevêque de Tours, Prélat d'une éminente vertu, que Louis XI avoit toujours reſpecté, mais qu'il reſpectoit encore davantage, lorſqu'il ſe vit menacé d'une mort prochaine.

e Cardinal ayant repréſenté fortement au Roi, qu'il étoit obligé en conſcience de rendre au jeune la Tremoille les biens qui lui appartenoient. Je ne les ai prinſes, lui répondit Louis XI, pour les retenir. Mais vous entendez, M. l'Archevêque, comment les Princes de mon ſang m'ont traité ſous la confiance du Duc de Bretagne, & du feu Duc de Bourgogne, & que ſi je n'euſſe, par ſévérité, rompu leurs entrepriſes, je fuſſe demeuré le dernier Roi de tous. Or, au moyen du parentage & alliance qui étoit entre le feu Duc de Bretagne & le Seigneur d'Amboiſe, d'autant qu'il fut de la faction, & qu'au moyen des groſſes Seigneuries qu'il avoit en Poitou, le Duc de Bretagne put entrer en mon Royaume; je mis en ma main ſes Terres & Seigneuries, non pour les retenir, mais pour les garder

„ au jeune Seigneur de la Tremoil-
„ le, lequel ſera, à mon jugement,
„ un des principaux Protecteurs &
„ Défenſeurs de la Maiſon de Fran-
„ ce. Ainſi bien entendez la fin de
„ mon exécution : ce a été pour le
„ mieux, & à ce que, pour l'offenſe
„ que eût pu commettre ledit d'Am-
„ boiſe par l'importunité des Princes
„ de mon Sang, ce jeune Seigneur
„ ne fût en danger de perdre le tout,
„ & auſſi pour tenir en crainte cet
„ enfant, lequel, par préſomption
„ de richeſſes, pourroit prendre ſi
„ grande hardieſſe, qu'il tomberoit
„ en irrévérence & faction.

Le Cardinal ſupplia le Roi de terminer au plutôt cette affaire. “ Vous
„ êtes débteur à votre vertu, lui
„ dit-il ; & à ce vous oblige votre
„ Royale Condition. Vous-même
„ réparez ce tort, & ne vous en
„ confiez à ceux qui n'auront, après
„ votre mort, mémoire de vous.

Le Roi parut écouter la replique
u Cardinal avec attention; mais il
ıit à un autre jour la décision de
ıffaire.

Cette premiere démarche n'ayant
roduit aucun effet, Louis de la Tre-
ıoille pressa vivement le Cardinal
en parler une seconde fois au Roi,
ɔnt la maladie devenoit de jour en
ur plus dangereuse. Louis XI, sur
tte nouvelle instance, ordonna au
élat de faire venir la Tremoille
ns sa chambre, dont l'entrée étoit
ɔrs interdite à tous les Courtisans.
y fut introduit avec ses trois fre-
s. Il étoit leur ainé, & il fit sa de-
ınde au Roi avec beaucoup de grace
de modestie. « Mon ami Tre-
moille, lui dit le Roi, retirez-vous
à votre logis avec vos freres; j'ai
ɔien entendu ce que m'avez dit,
e pourvoirai à votre affaire par
c Conseil de M. de Tours, en
orte que vous aurez matiere de

„ m'appeller Roi & Pere. „ Ils ſe retirerent ſans inſiſter davantage.

Quelques jours après, Louis XI, ayant fait appeller Louis de la Tremoille, lui dit : “ Mon ami Tre-
„ moille, je t'ai prins dès l'âge de
„ treize ans, eſpérant que tu ſerois
„ en l'avenir un des propugnacles
„ de mon Royaume, & ſoutene-
„ ment de ma Couronne pour mon
„ fils unique Charles, lequel je te
„ recommande; long-temps y a que
„ maladie me perſécute, & me ſem-
„ ble que la mort eſt aux eſpies pour
„ me prendre, ce que ne puis éva-
„ der.... Je te prie que je ne ſois fruſ-
„ tré de mon eſpoir au regard des
„ Terres de Thouars & autres étant
„ en Poitou; j'ai ordonné par mes
„ Lettres Patentes qu'elles te ſoient
„ rendues comme à toi de droit ap-
„ partenantes, & dont je ne vou-
„ drois la rétention. Mais je te prie
„ de prendre récompenſe d'Amboiſe

„ & de Montrichard, pour autant
„ que le séjour de Touraine m'eſt
„ fort agréable, à la raiſon de ce
„ que mon fils y eſt nourri, &
„ pourra à l'avenir mieux aimer ce
„ territoire que autre.

„ Sire, lui dit le Sire de la Tre-
„ moille, je ferai tout ce qui vous
„ plaira, & vous merci de vos re-
„ montrances & de la reſtitution
„ que avez ordonné m'être faite.

Cette affaire ne fut cependant con-ſommée que ſous le regne ſuivant, par les ſoins d'Anne de France, Com-teſſe de Beaujeu, fille de Louis XI, qui gouverna le Royaume pendant la jeuneſſe de Charles VIII, ſon frere.

Cette habile Princeſſe avoit eu le temps de connoître le mérite de M. de la Tremoille à la Cour du Roi ſon Pere; & quoiqu'il n'eût en-core que 28 ans, elle ne craignit point de lui confier le Commande-ment de l'Armée qu'elle fut obligée

d'envoyer en Bretagne contre le Duc d'Orleans, qui avoit enfin levé l'étendard de la révolte. La Tremoille justifia parfaitement le choix de Madame de Beaujeu : il reprit d'abord Château-Briant & Ancenis, dont il fit raser les fortifications. Il assiégea ensuite Fougeres, défendue par une Garnison de trois mille hommes, sans compter les Bourgeois. Le Duc d'Orleans se flattoit que le Siege seroit long; mais M. de la Tremoille le pressa si vivement, que la Place ne tint que huit jours.

On attaquoit en même-temps, par ses ordres, Saint-Aubin-du-Cormier, qui ne fit pas une longue résistance.

Ces premiers avantages furent le prélude de la victoire complette qu'il remporta le 28 Juillet 1488, auprès de cette derniere Place. L'Armée ennemie étoit commandée par le Duc d'Orleans, &, sous lui, par le Seigneur d'Albret, le Maréchal de

Rieux, le Prince d'Orange, les Seigneurs de Cominges & de Château-Briant, le Comte d'Eſcallas, Anglois, & le Seigneur de Leon, fils ainé du Vicomte de Rohan. L'Avant-garde étoit aux ordres du Maréchal de Rieux; le Seigneur d'Albret conduiſoit le Corps de Bataille, & l'Arriere-garde étoit conduite par le Seigneur de Château-Briant. Le Duc d'Orleans & le Prince d'Orange étoient à pied à la tête de l'Infanterie.

M. de la Tremoille, averti de la marche des Ennemis, fit ſes diſpoſitions pour les attaquer; & à la maniere des anciens Romains, il harangua ſes Troupes. « Meſſieurs & „ Freres d'Armes, leur dit-il, trop „ mieux nous vaut mourir en juſte „ Bataille, Guerre permiſe, & au „ ſervice de notre Roi, qui eſt le „ lict d'honneur, que de vivre en „ reproches, perſécutés de toutes „ parts, de ceux qui cherchent no-

„ tre dommage & deſtruction : dé-
„ ployons donc nos mains, ou-
„ vrons nos cœurs, élevons notre
„ eſprit, échauffons notre ſang, re-
„ culons la crainte; que l'amour de
„ notre jeune Roi tant bénin, man-
„ ſuet, gracieux, & tant libéral nous
„ conduiſe, & qu'aucun ne tourne
„ en fuite ſous peine de la hart.
„ Mieux vaut mourir en ſe défen-
„ dant, que vivre en fuyant; car vie
„ conſervée par fuite, eſt une vie
„ environnée de mort.

On marcha aux ennemis : la mêlée fut ſanglante. Ils perdirent environ ſix mille hommes. Le Seigneur de Leon, les Seigneurs de Montfort & du Pont-l'Abbé furent du nombre des morts. La déroute fut entiere. Le Maréchal de Rieux ſe ſauva vers Dinan. Les vainqueurs ne perdirent qu'environ douze cents hommes, &, entre autres, Meſſire Jacques Galliot, Officier de grande

tation, qui fut univerſellement
etté. Mais ce qui rendit encore
: victoire plus ſignalée, fut la priſe
)uc d'Orleans & du Prince d'O-
ge. On les conduiſit à St. Aubin,
M. de la Tremoille les alla voir.
dant qu'il s'entretenoit avec eux,
virent arriver deux Peres Corde-
s qui dirent à M. de la Tre-
ille, qu'ils venoient, par ſon or-
:, pour confeſſer les priſonniers.
Duc d'Orleans & le Prince d'O-
ige pâlirent à ce diſcours : ils ſe
irent perdus, s'imaginant qu'on
oit leur faire trancher la tête à l'in-
nt : mais M. de la Tremoille, qui
pperçut de leur étonnement par
ur contenance, les raſſura, en leur
ſant, qu'il n'avoit encore aucun or-
:e de la Cour ſur ce qui regardoit leur
erſonne, & que l'on avoit appellé
:s Religieux pour confeſſer quel-
ues particuliers condamnés à mort,
ui eurent en effet la tête tranchée.

La Tremoille ne demeura pas oisif après sa victoire. Il n'y avoit plus d'armée en Bretagne capable de lui résister; la prise des Chefs avoit dissipé leur Parti. L'Armée victorieuse s'approcha de Dinan, qui lui ouvrit ses portes. Rennes refusa de se rendre, & l'on délibéra si l'on en feroit le Siege. La conquête de Saint-Malo fut jugée plus importante; M. de la Tremoille assiégea cette Place au mois d'Août, & l'obligea de capituler, à condition qu'elle seroit maintenue dans ses privileges, que la Garnison sortiroit le bâton à la main, & que l'argent & les meubles que l'on y avoit transportés de la Haute-Bretagne, comme dans la plus forte Place du Pays, seroient confisqués au profit des Soldats.

Cette derniere conquête allarma tellement le Duc de Bretagne, qu'il fut sur le point de se retirer en Angleterre; mais son grand âge & ses

nfirmités ne lui permettant pas d'en-
reprendre ce voyage, il eut recours
à la négociation, & il fit la paix avec
e Roi, à des conditions très-dures
& très-humiliantes.

Le 28 Septembre de cette même
année 1488, M. de la Tremoille
fut mis en possession de la Vicomté
de Thouars & des autres Terres
dont Louis XI avoit ordonné la res-
titution, à l'exception des Seigneu-
ries d'Amboise & de Montrichard,
qui furent réunies au Domaine du
Roi.

En 1494, il accompagna Char-
les VIII à la conquête du Royaume
de Naples, & il fut chargé de con-
duire l'Arriere-garde aux passages de
l'Appennin. Il s'acquitta de cette
commission avec tant de soins &
d'intelligence, qu'aussi-tôt que les
Troupes, l'artillerie & le bagage eu-
rent franchi ces passages dangereux,
e Roi lui dit : " Mon Cousin, vous

„ avez fait plus que ne ſçurent onc
„ faire Annibal & Jules-Céſar, au
„ dangier de votre Perſonne, que ne
„ voulûtes onc épargner à me ſer-
„ vir & les miens. Je promets à
„ Dieu, que, ſi je puis vous revoir
„ en France, les récompenſes que je
„ eſpere vous faire, ſeront ſi gran-
„ des, que les autres y acquerreront
„ nouvelle étude de bien faire.

Charles voulut l'avoir à ſes côtés à la Bataille de Fornoue, & il eut beaucoup de part à l'heureux ſuccès de cette journée. Quelque temps après, le Roi lui donna la charge d'Amiral de Guienne, vacante par la mort de Mathieu, Bâtard de Bourbon. Il lui faiſoit encore eſpérer d'autres récompenſes, lorſqu'une mort ſubite & prématurée enleva ce Monarque à la fleur de ſon âge, le 7 Avril 1498.

Ce funeſte accident affligea ſenſiblement M. de la Tremoille. Il per-

doit un Maître dont il avoit acquis la confiance, & le nouveau Regne sembloit le menacer des plus cruelles disgraces. Louis XII, successeur de Charles VIII, étoit ce même Duc d'Orleans qu'il avoit fait prisonnier à la Bataille de St. Aubin ; événement qui avoit attiré à ce Prince une longue & rigoureuse prison. D'ailleurs, le Cardinal d'Amboise, Ministre & Favori du nouveau Roi, n'avoit vu qu'avec peine les biens de la Branche ainée de sa Maison passer dans celle de la Tremoille. Mais ceux qui proposerent à Louis XII de se venger de tous les maux qu'on lui avoit fait souffrir sous le Regne précédent, ne connoissoient pas encore toute la noblesse de ses sentiments. Ce fut au sujet de M. de la Tremoille, qu'il leur fit, au commencement de son Regne, cette réponse qui est devenue si célebre, & que l'on a répétée tant de fois : *Il ne convient pas à un Roi*

de venger les injures d'un Duc d'Orleans. Il ne ſe contenta pas de le dire, il agit conformément à cette maxime; & la conduite qu'il tint à l'égard de M. de la Tremoille, fit voir qu'elle étoit profondément gravée dans ſon cœur. Loin de lui témoigner aucun reſſentiment, il lui envoya un Courier dans ſes Terres, où il s'étoit retiré après la mort de Charles VIII, pour l'inviter à revenir à la Cour. Il le reçut avec diſtinction, l'aſſura de ſon amitié, le confirma dans tous ſes états, charges, offices & penſions, l'admit dans tous ſes conſeils, & le pria de lui être *auſſi loyal qu'à ſon Prédéceſſeur.*

Louis XII, ayant fait caſſer ſon mariage avec Jeanne de France, fille de Louis XI, épouſa, comme l'on ſait, en 1499, Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII.

Cette Princeſſe, qui n'aimoit pas M. de la Tremoille depuis la Guerre

qu'il avoit faite au feu Duc son pere, lui avoit fait signer un Acte, par lequel il s'engageoit à lui remettre les Villes de Nantes & de Fougeres, dont il avoit le gouvernement, au cas que le Roi Louis XII, ne l'épousât pas dans l'espace d'un an, ou qu'il vînt à mourir avant ce terme. Cet Acte singulier, qui se trouve imprimé parmi les preuves de la nouvelle Histoire de Bretagne, est daté du 19 Avril 1498, &, par conséquent, du douzieme jour après la mort de Charles VIII; ce qui prouve que cette Reine n'étoit pas tellement occupée du regret de l'avoir perdu, qu'elle ne pensât, dès les premiers jours de son veuvage, à épouser un autre Roi.

Deux ans après, M. de la Tremoille eut le Commandement de l'Armée que Louis XII envoya dans le Milanez, dont il avoit fait la conquête en personne, l'année précé-

dente, fur Ludovic Sforce, qu'il en avoit chaffé. Le Roi avoit laiffé Jean-Jacques Trivulce pour y commander. Ce Général s'étant brouillé avec les principaux Officiers des Troupes Françoifes, Ludovic trouva moyen d'y rentrer. Louis de la Tremoille fut chargé d'en chaffer cet Ufurpateur ; & il partit, pour s'y rendre, avec d'amples pouvoirs, qui foumettoient le Maréchal Trivulce à fes ordres. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il engagea les Suiffes, qui foutenoient Ludovic, à l'abandonner. Ce malheureux Prince fut fait prifonnier avec un de fes Freres. Louis XII n'en eut pas plutôt reçu la nouvelle, qu'il entra chez la Reine, & lui dit : *Croyez-vous*, Madame, *que M. de la Tremoille ait prins Louis Sforce? Non*, dit la Reine, *je ne le crois mie. Si a pour certain*, reprit le Roi, *& vous affure que jamais Roi de France n'eut plus loyal & meilleur*

serviteur, ne plus heureux en ses entreprises.

Le Cardinal Ascanio Sforce eut le même sort que son frere Ludovic. La Tremoille obligea les Vénitiens de le remettre entre ses mains, & il fut conduit en France avec son frere. Les Vénitiens rendirent pareillement l'épée royale de Charles VIII, que le Grand-Ecuyer avoit laissé perdre à la Bataille de Fornoue.

On sait que l'Italie fut le Théâtre de la Guerre pendant la plus grande partie du regne de Louis XII. Louis de la Tremoille y fut encore envoyé en 1513. Les plus grands Capitaines ne sont pas toujours heureux. Il assiégea Novare, où Maximilien Sforce, fils de Ludovic, s'étoit enfermé. Les Suisses marcherent au secours de la Place, & ils battirent les François, le 6 de Juin de la même année. M. de la Tremoille fut blessé dans le combat.

Guichardin & le Seigneur du Bellay ne s'accordent pas ſur les principales circonſtances de cette action, qui fit perdre le Milanez à la France pour la troiſieme fois. Cet échec fut le premier, & le ſeul que Louis de la Tremoille ait jamais eu à la Guerre.

L'ancien Auteur de ſa Vie fait pluſieurs obſervations importantes pour prouver qu'il ne fut pas l'effet de ſon imprudence. L'Armée Françoiſe n'étoit que de 500 Hommes d'Armes, & de ſix mille hommes d'Infanterie. M. de la Tremoille ayant repréſenté au Roi que cette Armée étoit trop foible, Louis XII lui promit un renfort de 500 Hommes d'Armes, 4000 Lanſquenets, & d'un autre Corps d'Infanterie Françoiſe : mais cette promeſſe étoit demeurée ſans exécution, parce que le Royaume fut attaqué en même-temps par les Anglois du côté de la Picardie, &

ar les Eſpagnols du côté de la
ḡuienne. Le même Auteur aſſure,
ue le Roi ayant reçu la nouvelle de
ette Bataille perdue, en *fut fort dé-
plaiſant, mais n'én donna le blâme
udit Seigneur de la Tremoille, ſa-
hant l'inconvénient eſtre advenu pour
e l'avoir voulu croire.* A ſon re-
our en France, il fut envoyé en
Normandie, pour défendre cette
Province contre les Anglois, & delà
ans ſon Gouvernement de Bour-
ogne, où les Suiſſes étoient entrés,
u commencement de Septembre
513, avec une Armée formidable.
ſe jetta dans Dijon, qu'il défendit
endant ſix ſemaines; & ſe voyant
ans aucune eſpérance de ſecours,
arce que toutes les Troupes du
Roi étoient occupées ailleurs, il eut
ecours à la négociation, & il paſſa
ui-même dans le Camp des Suiſſes,
our traiter avec eux. Il leur accorda
out ce qu'ils demanderent, pour les

engager à retourner dans leur Pays. Son Traité ne fut pas approuvé de la Cour : cependant Louis XII, ayant fait réflexion ſur le danger qu'il y avoit à laiſſer les Suiſſes s'établir dans la Bourgogne, lui ſut bon gré de l'avoir fait, & il chargea le Gentilhomme qui lui avoit apporté le Traité, de dire à M. de la Tremoille qu'il étoit content de ſa conduite, & que, s'il avoit bien fait, il ne devoit plus ſonger *qu'à faire encore mieux.*

François I, Succeſſeur de Louis XII, ne fut pas plutôt monté ſur le Trône, qu'il partit pour la Guerre d'Italie avec le Connétable de Bourbon, le Duc d'Alençon, le Grand-Maître de Boiſy, & le Sire de la Tremoille. Dans le Conſeil de Guerre qui ſe tint pour ſavoir ſi l'on attaqueroit les Suiſſes auprès de Marignan, le Connétable de Bourbon, M. de la Tremoille, & la plupart des autres Officiers-Généraux ne furent

:ent pas d'avis de riſquer une Bataille
qui pouvoit avoir des ſuites très-fu-
ıeſtes, ſi on la perdoit; & dont on
ıe pouvoit eſpérer aucun avantage
:onſidérable, ſi on remportoit la vic-
oire. Leurs raiſons ne firent aucune
mpreſſion ſur l'eſprit d'un jeune
Roi, impatient de ſignaler ſon cou-
:age. La Bataille ſe donna le 13 Sep-
embre 1515, & elle recommença
:ncore le lendemain. On a déja vu
que ce fut à cette ſanglante journée
que Louis de la Tremoille perdit
Charles, ſon fils unique.

En 1524, il ſuivit François I dans
à malheureuſe expédition d'Italie:
on reprit d'abord Milan, & le Roi
ui donna le Gouvernement de cette
Place, où il eut à ſes ordres le Comte
le St. Pol, le Sire de Vaudemont,
& les Maréchaux de Foix & de Tri-
ulce. Ce fut contre ſon avis & mal-
gré ſes ſages remontrances que l'on
ntreprit le Siege de Pavie, qui

donna lieu à cette fameuſe journée du 4 Février 1525, où François I demeura priſonnier. Ce Prince, emporté par ſa valeur, s'engagea ſi avant dans la mêlée, qu'il fut enveloppé de toutes parts. M. de la Tremoille, ſachant que ſon Roi étoit en péril, accourut pour le dégager; il combattit quelque temps devant le Roi, parant de ſon corps les coups que l'on vouloit lui porter : il fut bien-tôt accablé par le nombre, & reçut un coup d'arquebuſe, dont il tomba mort à l'âge de 65 ans.

Il avoit ſervi ſous quatre de nos Rois : Paul Jove l'appelle l'honneur de ſon ſiecle & l'ornement de la Monarchie Françoiſe; Guichardin en parle comme du plus grand Capitaine de ſon temps; & Brantome le propoſe à tous les Généraux d'Armées comme un modele accompli.

VII. Louis de la Tremoille, ſon pere, ſixieme aïeul du Prince de

Tarente, avoit épousé Marguerite d'Amboise, fille de Louis d'Amboise, Vicomte de Thouars, & sœur cadette de Françoise, mariée à Pierre, Duc de Bretagne, surnommé le Simple. Marguerite avoit encore une autre sœur, nommée Peronelle, qui épousa Guillaume de Harcourt, Comte de Tancarville, dont elle n'eut point d'enfants. La Duchesse de Bretagne & la Comtesse de Tancarville étant mortes toutes deux sans postérité, Marguerite devint seule héritiere de tous les biens de la Branche ainée de la Maison d'Amboise.

Mais Louis XI s'empara de cette riche succession, en vertu d'un Arrêt rendu en 1451, sous le regne de Charles VII, son pere, qui confisquoit tous les biens du Seigneur Louis d'Amboise, pere de Marguerite, pour crime de félonie, parce qu'il avoit pris le parti des Anglois. Il est vrai que le même Roi ayant par-

donné au Seigneur Louis d'Amboiſe, les lui avoit rendus, après avoir révoqué ſon premier Arrêt, qui, par cette révocation, étoit devenu un titre bien foible pour autoriſer la poſſeſſion de Louis XI. Il ſentit cette difficulté, & il prit le parti d'acheter, à vil prix, toutes les Terres qui devoient revenir à Marguerite d'Amboiſe; enſuite il fit expédier des Lettres-Patentes pour les réunir à ſon Domaine. La Dame de la Tremoille eut beau former oppoſition à l'enrégiſtrement de ces Lettres : on n'y eut aucun égard; & Louis de la Tremoille, ſon mari, mécontent de ce que l'on dépouilloit ſa Famille d'un bien qui lui appartenoit, ſe retira dans ſes Terres, où il paſſa la plus grande partie de ſa vie.

VIII. George de la Tremoille, ſon pere, & ſeptieme aïeul du Prince de Tarente, avoit épouſé, en premieres noces, Jeanne, Comteſſe

d'Auvergne, de Boulogne & de Cominges, veuve de Jean, Duc de Berry, dont il n'eut point d'enfants; &, en secondes noces, Catherine de L'Isle, Dame de l'Isle-Bouchard, de Rochefort sur Loire, & de Gensay en Poitou. De ce second mariage naquit, entre autres enfants, Louis de la Tremoille, qui, par son alliance avec Bertrand IIme. du nom, Sire de la Tour, Comte d'Auvergne, de Boulogne & de Lauraguais, devint aïeul de la Reine Catherine de Médicis, femme de Henri II, Roi de France. George de la Tremoille obtint d'abord, sous le regne de Charles VI, la charge de grand & général Réformateur des Eaux & Forêts de France. Il fut pris par les Anglois, ainsi que beaucoup d'autres Seigneurs François, à la Bataille d'Azincour, & il obtint sa liberté en payant rançon. Il acquit dans la suite une grande autorité sous le Regne de

Charles VII, qui, comme l'on ſait, ne put jamais ſe paſſer d'un Miniſtre favori, auquel il abandonnoit la conduite de ſon Royaume.

Le Comte de Richemont, Prince de la Maiſon de Bretagne, avoit été fait Connétable en 1424, & il prétendoit que ſa charge & ſa qualité devoient lui donner la principale autorité dans le Conſeil, ſur-tout, dans un temps où l'on avoit à ſoutenir une Guerre difficile & opiniâtre contre les Anglois, alliés du Duc de Bourgogne, qui s'étoient déja rendus maîtres d'une grande partie du Royaume.

Sur ce principe, il fit enlever Pierre de Grac, Favori du Roi, que l'on conduiſit à Dun-le-Roi, où il fut puni de mort. La place de Favori ne demeura pas long-temps vacante. Le Roi ſe livra au Sire Camus de Beaulieu, que le Connétable fit aſſaſſiner. Ces violences déplurent tellement au Roi, qu'il réſolut d'oppo-

ſer au Connétable un rival capable de lui tenir tête & de ſe mettre à couvert de ſes attentats. Dans cette vue, il donna toute ſa confiance à George de la Tremoille, Grand-Chambellan de France depuis l'an 1413. Le Connétable trouva en effet dans ce nouveau Favori, un adverſaire plus puiſſant & plus habile que ſes deux Prédéceſſeurs : il entreprit de le faire éloigner de la Cour; mais la Tremoille l'obligea d'en ſortir lui-même. Les Anglois profiterent de leur diviſion ; & la France étoit ſur le penchant de ſa ruine, lorſque la Pucelle d'Orleans fut préſentée au Roi, comme un ſecours envoyé du Ciel pour rétablir ſes affaires qui ſembloient être déſeſpérées. Pendant qu'elle faiſoit lever aux Anglois le Siege d'Orleans, le Connétable de Richemont, exilé de la Cour, demeuroit oiſif dans ſon Château de Parthenay. Il en ſortit enfin, & il

raſſembla quelques Troupes, dans le deſſein de les joindre à l'Armée du Roi. Charles VII, toujours conduit par le Sire de la Tremoille, envoya au Connétable le Seigneur de la Jaille, pour lui dire de ſa part qu'il eût à s'en retourner chez lui, & que, s'il étoit aſſez hardi pour paſſer outre, Sa Majeſté le feroit charger par ſes Troupes. Le Connétable répondit, qu'il ne cherchoit que le bien du Roi & du Royaume, & qu'il attendroit ceux qui viendroient pour l'attaquer. Après avoir fait cette réponſe, il continua ſa marche, & il apprit à Amboiſe que l'Armée du Roi faiſoit le Siege de Beaugenci. Il s'avança vers cette Ville; &, ſuivant le récit de quelques Hiſtoriens, la Pucelle, le Duc d'Alençon, & le Comte de Dunois, vinrent au-devant de lui, non pour le combattre, mais pour lui faire honneur. Avant que de le recevoir à l'Armée, on l'obligea de

promettre, avec serment, qu'il serviroit fidélement le Roi, & qu'il n'entreprendroit rien qui pût lui déplaire, c'est-à-dire, qu'il souffriroit patiemment le crédit & la faveur de George de la Tremoille. Le Connétable prit ensuite le commandement général de l'Armée, qui battit les Anglois auprès du Village de Patay. Cette victoire n'empêcha point le Roi de lui envoyer ordre de retourner dans sa maison. Il fit demander à Charles VII la permission de continuer à le servir, & il chargea son Envoyé de dire au Seigneur de la Tremoille, que s'il lui laissoit la liberté de faire sa charge, il n'y avoit rien qu'il ne fît pour le contenter, jusqu'à lui *baiser les genoux*, s'il le falloit. La Tremoille qui se défioit toujours du Connétable, lui fit donner de nouveaux ordres de se retirer; & le Roi, toujours outré du meurtre de ses deux derniers Favoris, déclara,

qu'il aimoit mieux n'être jamais couronné, que d'avoir à ſon ſervice un homme tel que le Connétable de Richemont. Il fut donc obligé de quitter l'Armée, & de retourner dans ſon Château de Parthenay. Il accuſa, peu de temps après, le Seigneur de la Tremoille d'avoir ſuborné des ſcélérats pour l'aſſaſſiner : il les fit arrêter, & il rendit leurs dépoſitions publiques. La Tremoille intenta, de ſon côté, la même accuſation contre le Connétable. Ils en vinrent de part & d'autre à une guerre ouverte. Le Connétable ravagea les Terres que la Tremoille avoit en Poitou; celui-ci, de ſon côté, fit arrêter quelques-uns des amis du Connétable : on inſtruiſit leur procès dans les formes, & ils eurent la tête tranchée, pour avoir, diſoit-on, formé le complot d'enlever le Roi & le Seigneur de la Tremoille.

Richemont s'étant emparé du Château de Genſay, qui appartenoit au

Seigneur de la Tremoille, celui-ci lui rendit la pareille, en prenant Chaſtelaillon, qui appartenoit au Connétable. Cette guerre inteſtine & particuliere dura pendant toute l'année 1431. Elle ſe termina enfin par un accommodement : on ſe rendit mutuellement tout ce qu'on avoit pris ; mais le Connétable n'eut pas la liberté de revenir à la Cour.

Fatigué d'une ſi longue diſgrace, il attendoit le moment favorable de perdre ſon Ennemi, lorſque la ſurpriſe du Château de Montargis, par les Anglois, lui en fournit une occaſion, dont il profita. Les Seigneurs de Graville & de Guitry eurent ordre de reprendre cette Place : ils entrerent d'abord dans la Ville ; mais comme ils n'avoient ni aſſez de Troupes ni aſſez de munitions pour forcer le Château, ils demanderent des ſecours, que l'on leur promit. Ils attendirent long-temps ; & voyant

que l'on leur manquoit de parole, & qu'ils n'étoient plus en état de tenir contre la Garniſon du Château, ils abandonnerent la Ville aux Anglois.

La Tremoille étoit trop en faveur pour n'avoir pas beaucoup d'ennemis : on attribua ce malheur à ſa négligence ; & l'on perſuada au Roi, que ſi la Ville & le Château de Montargis n'avoient point été repris, c'étoit la faute de ſon premier Miniſtre, ou, comme on parloit alors, du *Gouverneur de ſon Royaume ;* car ce titre lui avoit été donné par des Lettres-Patentes ; & l'on voit encore un portrait de ce Seigneur, peint de ſon temps, où l'on lui donne, dans une inſcription auſſi ancienne que le tableau, le titre de *Gouverneur du Royaume, ſous le Roi Charles VII.*

Le Connétable informé de ce qui ſe paſſoit à la Cour, jugea qu'il falloit profiter du temps où le Roi paroiſſoit indiſpoſé contre la Tremoille,

pour perdre ce Favori : il entreprit de le faire enlever par force du Château de Chinon, où le Roi étoit logé. Charles d'Anjou, Comte du Maine, frere du Roi de Sicile, qui aſpiroit à la place de *Gouverneur du Royaume*, entra dans ce complot. On gagna le Sire de Gaucourt, Gouverneur du Château, ou ſon Lieutenant, nommé Fetart. Les Seigneurs de Bueil, de Coëtivi & de Roſnivinen, ſe chargerent de l'exécution. Le Lieutenant les fit entrer la nuit dans le Château, par une fauſſe-porte, avec quarante ou cinquante hommes armés; ils enfoncerent la porte de la chambre où le Seigneur de la Tremoille étoit couché. Il ſe leva au bruit, & ſe mit en défenſe. Roſnivinen le bleſſa d'un coup d'épée, & il fut bientôt accablé par le nombre; on le ſaiſit; & le Seigneur de Bueil, quoique ſon proche parent, le fit conduire au Château de Montreſor.

On ne ſait pas au juſte combien de temps il y demeura; ce qui paroît certain, c'eſt qu'il en ſortit au plus tard en 1436, puiſqu'il obtint cette année-là des Lettres-Patentes, datées du 26 Septembre, par leſquels Charles VII confirmoit toutes les graces qu'il lui avoit accordées pendant ſon Miniſtere. Il fut encore chargé, en 1436, de reprendre les Villes de Montereau-faut-Yonne & de Montargis. Il aſſiſta, en 1445, à la foi & hommage que le Duc de Bretagne rendit au Roi à Chinon; & il fit dans la ſuite divers Traités avec le Dauphin Louis, fils de Charles VII, & avec le Duc d'Alençon, dans leſquels il contracte, comme parent de ces Princes. Il avoit eu deux fils de ſon mariage avec Catherine de L'Iſle-Bouchard: Louis, dont on a parlé; & George, ſon cadet, connu, dans notre Hiſtoire, ſous le nom de Sire de Craon, qui s'attacha au ſervice

de Louis XI, après avoir suivi quelque temps le Parti de Bourgogne. Philippe de Comines l'appelle *sage homme & sûr pour son Maître*; & son témoignage est d'autant moins suspect, que cet Historien n'aimoit pas la Maison de la Tremoille, qui lui disputoit la possession de plusieurs Terres qu'elle se fit rendre à main armée sous le regne de Charles VIII. Louis XI, qui se connoissoit en hommes, choisit le Sire de Craon pour commander l'Armée de Champagne en 1473 : ce Général avoit ordre de couvrir la frontiere de Lorraine; & il se conduisit avec tant de sagesse, qu'il empêcha le Duc de Bourgogne de pénétrer dans le Barrois. Il reprit l'année suivante la Ville de Verdun, que l'Evêque avoit livrée aux Bourguignons; & le Roi, pour le récompenser, lui donna la jouissance du temporel de cet Evêché, avec la Comté de Lignes, qui avoit été con-

fiſquée par l'Arrêt rendu contre le Connétable de St. Pol. Ce fut le Sire de Craon qui engagea le Duc René de Lorraine à déclarer la guerre à Charles le Téméraire, dernier Duc de Bourgogne; & le Héraut qui lui fut envoyé pour ſignifier cette Déclaration, étoit un domeſtique appellé le *Noir de Monſeigneur de Craon*. Après l'accord de ce Duc, le Sire de Craon fut chargé de ſoumettre le Duché de Bourgogne, que Louis XI avoit réuni à ſa Couronne, & il entra victorieux dans la ville de Dijon. Il n'eut pas le même ſuccès dans la Franche-Comté: Louis XI lui ôta le commandement de ſon Armée; mais il lui laiſſa ſes penſions & ſa Compagnie d'Hommes-d'Armes.

IX. Guy de la Tremoille, pere de George, & huitieme aïeul du Prince de Tarente, avoit épouſé Marie de Sully, fille unique & Héritiere de Louis, Sire de Sully, & d'Iſabeau de

Craon. Marie avoit d'abord été accordée à Charles de Berry, Comte de Montpensier, petit-fils du Roi Jean; mais ce Prince étant mort avant l'accomplissement du mariage, elle épousa Guy de la Tremoille, vers l'an 1382. Elle lui survécut, &, après sa mort, elle épousa, le 29 Janvier 1410, Charles, Sire d'Albret, Comte de Dreux, & Connétable de France. Guy de la Tremoille, son premier mari, s'attacha particuliérement à Philippe Ier. du nom, Duc de Bourgogne, quatrieme fils du Roi Jean, qui le fit Grand-Chambellan héréditaire de Bourgogne, & son principal Ministre. Il accompagna le Roi Charles VI, en 1382, dans son expédition de Flandres, & il sauta le premier dans le fossé de la Ville de Bourbourg, que le Roi assiégeoit, & qui fut obligée de se rendre.

Il étoit si renommé pour sa valeur, qu'un Chevalier Anglois, nommé Pierre de Courtenay, issu des Cour-

tenays établis en Angleterre, vint exprès à Paris pour le défier au combat. Il falloit, ſuivant l'uſage de ce temps-là, demander & obtenir la permiſſion du Roi pour entrer en lice. Charles VI fit dire à Pierre de Courtenay, qu'il ne voyoit aucune raiſon de permettre le combat, puiſque le Sire de la Tremoille n'avoit point eu de différend avec lui, & que la Guerre n'étoit point déclarée entre la France & l'Angleterre. La Tremoille, craignant que ce refus ne parût mendié par le Duc de Bourgogne, dont il étoit le favori, ce qui auroit pu donner quelque atteinte à ſa réputation, déclara qu'il acceptoit le défi, & que, pour autoriſer le combat, il ſuffiſoit que Courtenay fût Anglois, & lui François. Le Roi & le Duc de Bourgogne y ayant conſenti, l'on convint du jour & du champ de bataille. La Ducheſſe de Bourgogne, qui ſavoit à quel point

les conſeils de Guy de la Tremoille étoient utiles au Duc ſon mari, craignant qu'il ne pérît dans ce combat, envoya 18 liv. aux Chartreux & aux Cordeliers de Beaune, pour engager ces Religieux à prier Dieu qu'il en ſortît avec honneur. Le jour où il devoit combattre étant arrivé, le Roi ſe rendit au lieu marqué avec toute ſa Cour. Les deux Champions coururent l'un contre l'autre, armés de toutes pieces ; & après qu'ils eurent rompu leurs lances, ſans ſe faire aucun mal, le Roi leur envoya ordre de ſe retirer.

Charles VI choiſit Guy de la Tremoille pour porter l'Oriflamme dans la Guerre qu'il entreprit contre les Anglois ; &, en lui confiant cette Banniere dans l'Egliſe de St. Denis, le 2 d'Août 1383, il lui donna le titre de Vaillant. Le refus héroïque qu'il fit, en 1392, de la Charge de Connétable, mit le comble à ſa réputation. Le Sire de Cliſſon, qui la

poſſédoit, ayant été déclaré rebelle & déchu de tous ſes emplois, cette Charge fut offerte à Guy de la Tremoille, qui répondit, que tant que Cliſſon vivroit, il ne prendroit jamais la place d'un ſi grand homme. Froiſſart attribue un pareil refus au Sire de Coucy. Philippe d'Artois, Comte d'Eu, & Prince du Sang, n'eut pas la même délicateſſe, il accepta ſans balancer l'épée de Connétable. Guy de la Tremoille ne lui envia point cette grande dignité, & il ne ſongea qu'à ſe rendre utile par ſes ſervices: il accompagna Jean de Bourgogne, Comte de Nevers, à ſon voyage de Hongrie; expédition mal entrepriſe & mal concertée, dont la fin ne pouvoit être que malheureuſe. Le Sultan Bajazeth défit entiérement l'Armée Françoiſe à la Bataille de Nicopolis, qui ſe donna le 16 Septembre 1396. La plupart des Seigneurs François qui accompagnoient le

Comte de Nevers, y furent pris ou tués. Guy de la Tremoille & le Maréchal de Boucicaut y furent faits prisonniers, & ils ne purent se tirer des mains des Turcs qu'en payant de grosses rançons. Guy de la Tremoille ayant payé la sienne, s'embarqua pour retourner en France; mais il ne fut pas assez heureux pour y arriver : il tomba malade à Rhodes, où il mourut, l'an 1398 ; & il fut enterré dans l'Eglise de St. Jean, ainsi qu'il l'avoit ordonné par son Testament.

Philippe, Duc de Bourgogne, Ier. du nom, en avoit fait un à Arras, par lequel il ordonnoit qu'on enterrât Guy de la Tremoille auprès de son Tombeau, dans l'Eglise des Chartreux de Dijon ; mais ce Seigneur étant mort à Rhodes, la disposition du Duc ne put pas avoir lieu.

Guy de la Tremoille eut deux fils: George, dont on a parlé; & Jean, Seigneur de Jonvelle, à qui son frere

ainé céda la charge de Grand-Chambellan héréditaire de Bourgogne, ainsi que les Terres de sa Maison, situées dans ce Duché & dans la Franche-Comté. Le Seigneur de Jonvelle demeura, par cette disposition, inséparablement attaché à la Maison de Bourgogne : il fut un des principaux Membres du Conseil d'Etat, pendant tout le temps que Charles VI, devenu incapable de gouverner par le dérangement de son esprit, vécut sous la conduite d'Isabeau de Baviere, sa femme, & de Jean, Duc de Bourgogne. Il commandoit le Corps de Troupes que ce Duc laissa auprès de Montereau-faut-Yonne, lorsqu'il se rendit sur le pont de cette Ville pour y conférer avec le Dauphin : on sait quelle fut l'issue de cette conférence, & à quelle fin elle avoit été ménagée. Le Duc de Bourgogne y fut assassiné, & le Seigneur de Jonvelle ne tarda pas d'être informé de cette triste nou-

velle. Quoiqu'il n'eût pas prévu le funeste sort que l'on préparoit à son Maître, il ne perdit pas courage, il se renferma dans le Château de Montereau pour le défendre; & comme il n'étoit pas en état de soutenir un long Siege, il en sortit par une Capitulation honorable, & il se chargea de porter à la Duchesse de Bourgogne tout ce que l'on put recueillir des joyaux & des effets du Duc son mari.

Philippe le Bon, fils & Successeur de Jean, Duc de Bourgogne, témoigna toujours au Seigneur de Jonvelle la même estime & la même affection que son pere : il le fit Chevalier de la Toison-d'Or à la premiere création de cet Ordre, dont il lui donna les marques le 10 Janvier 1430, & il continua de le consulter sur les plus importantes affaires jusqu'en l'an 1499, que la mort lui enleva ce fidele Serviteur.

Si l'on avoit entrepris de donner

ici une Généalogie complette de la Maiſon de la Tremoille, on pourroit remonter juſques à des ſiecles beaucoup plus reculés que ceux dont on vient de parler : on trouveroit, dès le temps des Croiſades, des Ancêtres du Prince de Tarente; mais comme leurs vies & leurs actions ne ſont pas auſſi connues que leur nom, la liſte que l'on en pourroit faire, ne nous donneroit pas un détail capable d'intéreſſer ceux qui ſont curieux de lire des faits hiſtoriques, dignes d'être tranſmis à la poſtérité. On croit en avoir aſſez dit pour donner une idée de la grandeur de cette Maiſon, & pour juſtifier le zele que le Prince de Tarente, Auteur de ces Mémoires, a toujours fait paroître pour en conſerver la dignité, & pour en ſoutenir la gloire.

Fin de la Préface hiſtorique.

MÉ-



MÉMOIRES
DE
HENRI-CHARLES DE LA TREMOILLE,
PRINCE DE TARENTE,

Adreſſés à ſes Enfants.



J'Eſtime ne vous pouvoir donner des marques plus aſſurées de ma tendreſſe, qu'en vous laiſſant un raccourci de ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable dans ma vie : je ne préſume pas que vous deviez régler vos actions ſur les miennes; mais je deſire qu'en diſcernant le bien & le mal qui s'y rencontrent, vous vous efforciez de me ſuivre dans l'un, & de ne pas me reſſembler dans l'autre.

Je suis né à Thouars, le 17 Décembre 1620; j'ai vécu jusques à sept ans dans des maladies si fréquentes & si aiguës, que chacune sembloit devoir être la derniere. Je demeurai quelque temps chez l'Abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, & je fis mes premieres études chez les Jésuites de cette Ville. On me donna ensuite un Précepteur, nommé Alard, qui m'apprit la Langue Latine, ensorte que je l'écrivois & la parlois avec autant de facilité que ma Langue naturelle. Je fis aussi quelque progrès dans l'étude des Mathématiques, & dans l'Art de peindre au crayon. J'eus pour Gouverneur un Gentilhomme, nommé Charnisay, qui l'avoit été des Enfants d'honneur de Louis XIII, & de ceux du Duc de Mantoue: son expérience faisoit croire qu'il s'acquitteroit de cette charge avec honneur; mais on s'apperçut bientôt que c'étoit une ame basse & intéressée, qui ne songeoit à rien moins qu'à m'élever comme une Personne de ma naissance. Mon pere & ma mere, comme il arrive presque toujours, furent des derniers à s'appercevoir de sa mauvaise conduite.

I. Son Éducation.

L'Académie du Sieur Benjamin étoit alors fort célebre. Le jeune Duc d'Anguien y faisoit ses exercices ; on m'y envoya. J'étois proche parent de ce Prince, je devins son ami ; & j'allois souvent chasser à Saint-Maur, & jouer à la paume avec lui. Je ne profitai pas beaucoup des leçons du Sieur Benjamin, qui ne s'appliquoit nullement à me former ; je quittai son Académie pour passer à celle de Memon, qui prit de moi un soin particulier, & dont les instructions me mirent bientôt en état de n'avoir plus besoin de Maître. Mes exercices finis, je passois mon temps à m'ennuyer & à ne rien faire. Mon oisiveté me devint à charge. J'étois sensiblement touché des exemples de Louis de la Tremoille, mon cinquieme aïeul, qui, à l'âge de vingt-huit ans, avoit commandé l'Armée du Roi à la Bataille de Saint-Aubin, qu'il gagna. Je prévoyois que si mon Gouverneur en étoit cru, on ne me mettroit de longtemps à portée d'apprendre le métier de la guerre ; je conçus le dessein de sortir de ses mains, pour me retirer en Hollande, auprès de Fréderic-Henri, Prince d'Orange, mon grand-oncle.

Ma mere m'avoit ſouvent témoigné le deſir qu'elle avoit de me voir embraſſer la Religion Proteſtante ; & comme le ſéjour que je ferois en Hollande étoit propre à m'y déterminer, je ne doutois pas que dans le fond de ſon ame elle n'approuvât ma réſolution quand elle ſeroit exécutée : je ne la communiquai qu'à mon Valet-de-chambre, nommé Rouſſel, qui me ſervoit depuis mon enfance. Il eut d'abord beaucoup de peine à me ſuivre, mais enfin il y conſentit : nous convînmes enſemble du jour de ma ſortie ; & après qu'il ſe fut aſſuré de cent écus pour la dépenſe de notre voyage, nous prîmes la poſte à deux lieues de Paris, pour nous embarquer à Dieppe, où je n'arrivai que le lendemain. Mon Gouverneur ne s'apperçût de mon évaſion que ſix heures après que je fus parti ; il en donna auſſi-tôt avis à ma mere, qui étoit alors à Saint-Germain, auprès de la Reine.

II. Il part pour la Hollande. L'on fit courir de tous côtés après moi ; & le Gouverneur de Dieppe ayant appris que je devois m'embarquer ſur un Vaiſſeau Hollandois, envoya défenſe au Capitaine de me paſſer. J'étois ſur

le Port, prêt à me mettre en chaloupe, quand je fus informé de cet ordre; je me hâtai d'entrer dans le premier Vaiſſeau où l'on voudroit me recevoir, & je me jettai dans un Navire Anglois, qui étoit déja ſous la voile. Le Capitaine, à qui l'on n'avoit pas fait la même défenſe, m'y reçut ſans difficulté; & après y avoir paſſé la nuit, j'arrivai le lendemain matin, de fort bonne heure, à deux lieues de Bery, Port de mer ſitué dans la Province de Devonshire. Je fus tellement incommodé du mal de mer, qu'il m'en reſta une fievre violente, jointe à une extrême foibleſſe, ce qui m'obligea de reſter près de deux mois à Londres, où je fus ſoigné dans la maiſon de Milord Stanley, Comte de Derby, & Souverain de l'Iſle de Man, qui avoit épouſé ma tante. Dès que ma ſanté fut rétablie, je me rembarquai pour paſſer en Hollande, & je me rendis droit à la Haye.

M. le Prince d'Orange témoigna une grande joie de me voir, il m'aſſura qu'il me traiteroit comme ſon fils, & ordonna aux Officiers de ſa Maiſon de m'aſſiſter de toutes les choſes dont j'aurois beſoin. Je fus préſenté à la

Reine mere, Marie de Médicis; à la Reine de Boheme, & à Madame la Princesse d'Orange, qui me firent toutes l'accueil le plus favorable.

La maladie qui m'avoit retenu en Angleterre, me fit perdre la Campagne de 1638. Elle ne fut pas heureuse pour les Hollandois, qui étoient en guerre avec l'Espagne. Le Comte Guillaume de Nassau s'étoit d'abord emparé du Fort de Colloo, & ensuite de celui de Verrebrock, qui n'en étoit éloigné que d'une lieue. Le Cardinal Infant, Gouverneur des Pays-Bas Espagnols, fit attaquer, le 20 de Juin, les retranchements du Comte : cette premiere attaque n'ayant pas réussi aux Ennemis, ils revinrent cinq heures après à la charge, ils renverserent à coups de canon les retranchements des Hollandois, qui furent mis en déroute; on leur tua plus de 1500 hommes; ils perdirent leur canon & leur bagage; & les Espagnols rentrerent dans les deux Forts que le Comte Guillaume leur avoit pris.

La Reine Marie de Médicis étoit venue en Hollande, dans le dessein de passer en Angleterre. On crut dans le

Public qu'elle n'y alloit que pour promener ses ennuis, & pour y voir la Reine d'Angleterre, sa fille : mais elle avoit encore un autre motif; c'étoit de traiter avec Leurs Majestés Britanniques du mariage de la Princesse d'Angleterre, leur fille, que le Prince d'Orange vouloit faire épouser au Prince Guillaume son fils. Elle réussit mieux dans cette négociation que dans celle qu'elle tenta d'entamer avec l'Ambassadeur de France à la Cour de Londres, pour obtenir la liberté de retourner en France; car, peu de jours après son arrivée à Londres, elle assura M. le Prince d'Orange de l'agrément du Roi & de la Reine d'Angleterre pour le mariage qu'elle avoit proposé.

Il y a lieu de croire que le dessein d'employer son crédit auprès de la Reine sa fille, pour la conclusion de cette Alliance, fut en partie cause des grands honneurs que l'on affecta de lui rendre dans toutes les Villes de Hollande où elle passa; quoique les Hollandois & le Prince d'Orange fussent alors étroitement unis avec la Cour de France, à qui cette Reine étoit devenue suspecte & odieuse par sa brouil-

lerie avec le Cardinal de Richelieu.

La nouvelle du consentement de Leurs Majestés Britanniques, donné au mariage que le Prince d'Orange souhaitoit passionnément, causa une grande joie à la Cour de La Haye.

Les Etats-Généraux envoyerent une Ambassade extraordinaire à la Cour d'Angleterre, pour lui témoigner la part qu'ils prenoient à l'honneur que recevoit la Maison d'Orange. Le principal point de leur instruction étoit d'obtenir l'ainée des Princesses, avec ordre d'assurer Leurs Majestés, qu'aussi-tôt qu'elles se seroient déclarées sur cet article, M. le Prince Guillaume passeroit en Angleterre. Ils reçurent une réponse favorable, & le Prince Guillaume résolut de passer en Angleterre le plus promptement qu'il seroit possible, pour y faire la cérémonie des noces. Il me pria de l'accompagner dans ce voyage, avec les Personnes les plus qualifiées qui se trouverent à La Haye. Nous en partîmes pour nous embarquer à Helvoelsluys ; mais le vent contraire nous ayant obligés de rester à la Brille, je n'y demeurai que deux jours, & je retournai à La Haye,

pour dire un ſecond adieu à Mademoiſelle d'Orange, pour laquelle j'avois alors une forte inclination. J'y appris que le vent commençoit à devenir favorable, & je partis à la pointe du jour pour me rendre à Maſclanlshuys, qui n'eſt ſéparé de la Brille que par un bras de mer, que l'on paſſe ordinairement en trois quarts-d'heure. Je n'y trouvai qu'une petite chaloupe, gouvernée par un ſeul Matelot; je fus obligé de m'en ſervir; & lorſque nous fûmes un peu avancés en mer, elle devint ſi groſſe, que le Batelier nous propoſa de regagner le Port. Je m'y oppoſai fortement, dans la crainte que la Flotte qui nous attendoit à Helvoelſluys, ne fît voile vers l'Angleterre avant mon arrivée. Cependant la tempête devint ſi furieuſe, que le Batelier nous crut perdus; & après avoir fait de grands cris, il baiſſa la voile, & laiſſa voguer la chaloupe au gré des vents. Je n'avois avec moi qu'un Officier, nommé Beaugendre; nous nous mîmes tous deux à genoux pour obtenir l'aſſiſtance de Dieu dans un ſi grand péril. Je me ſervis enſuite de ce que je ſavois de Flamand, pour repréſen-

ter au Matelot, qui prioit Dieu de ſon côté, que, dans les plus preſſants dangers, Dieu nous ordonnoit de nous aider. Je le déterminai à hauſſer la voile, & je pris le gouvernail. Nous allions directement contre le vent, & à chaque inſtant nous étions en danger de périr. Enfin, la violence de la tempête augmenta tellement, que notre mât fut briſé; la voile tomba, & la chaloupe fut renverſée : nous nous attachâmes à un des bords, ayant de l'eau juſqu'au cou. Beaugendre quitta ſon manteau pour ſe jetter dans la mer, & me propoſa de nous ſauver à la nage. Je lui fis ſentir l'impoſſibilité où nous étions de gagner, en nageant, la terre, qui étoit à plus de deux grandes lieues. Notre bateau demeura renverſé aſſez long-temps; & après avoir été redreſſé par un coup de vent, il retourna encore deux fois au même état. Dieu permit qu'il reprît enfin ſon aſſiette naturelle; & l'orage s'étant un peu calmé, nous arrivâmes trois heures après à la Brille. Nous y prîmes un chariot qui nous conduiſit à Helvoelſluys, d'où nous arrivâmes en deux jours en Angleterre.

Nous trouvâmes à Gravefende les Ambaffadeurs de Meffieurs les Etats, & les carroffes du Roi d'Angleterre. Nous allâmes defcendre à Wittehal. Le Prince Guillaume ayant falué Leurs Majeftés, alla vifiter les Princes & les Princeffes à l'Hôtel de Sommerfet, & il vint loger à l'Hôtel d'Arondel, qui lui avoit été préparé.

Le Comte Henri de Naffau, frere du Maréchal de Camp, devoit occuper une autre Maifon; il aima mieux avoir un logement à l'Hôtel d'Arondel. Il le demanda, & il obtint du Maréchal des Logis une chambre qui avoit été deftinée pour me fervir de garde-robe : j'en fis mes plaintes au Comte Henri, qui me répondit avec hauteur; la querelle s'échauffa. Nous mîmes l'épée à la main, mais nous fûmes incontinent féparés & arrêtés. Il fe retira chez M. de Brederode, & moi dans ma chambre. Le Prince Guillaume s'entremit pour appaifer notre différend, & nous fit promettre d'oublier de part & d'autre ce qui s'étoit paffé. Je dis à M. d'Haucour, Capitaine d'un Régiment de Cavalerie, que le Prince d'Orange m'avoit don-

né, que je ne voulois pas en demeurer là, & que dans la premiere affaire d'honneur que j'avois depuis mon entrée dans le monde, j'aimerois mieux être blâmé de trop de chaleur que de trop de retenue. Il me répondit, que si je faisois appeller le Comte Henri pour ce qui s'étoit passé, cette démarche intéresseroit dans sa cause le Prince Guillaume qui nous avoit accordés, que je me mettrois par-là hors d'état d'assister à la cérémonie des noces; qu'aussitôt qu'elle seroit achevée, il appelleroit de ma part le Comte Henri quand je le voudrois, mais qu'il falloit pour cela prendre un autre prétexte que celui de la querelle passée. Je le remerciai de son avis, & lui promis que je le suivrois exactement. La veille des noces, je rencontrai le Comte Henri chez une Dame de qualité, où l'assemblée fut nombreuse, & la foule fort grande quand il fallut sortir. Je m'étois mis à dessein derriere lui; la presse l'obligea de me pousser fort rudement, mais fort innocemment: c'étoit ce que je desirois & ce que j'avois prévu : je dis à d'Haucour que j'avois un prétexte fort spécieux pour faire éclater mon

reſſentiment ; il approuva ma conduite, & me promit d'appeller de ma part le Comte Henri. Il alla le trouver en effet, après la cérémonie des noces, & lui déclara, que m'ayant insulté la veille, en me choquant rudement dans la preſſe, je le voulois voir l'épée à la main. Le Comte s'excuſa d'abord ſur ce qu'il ne l'avoit pas fait à deſſein de m'offenſer ; & ſe voyant preſſé de me donner ſatisfaction, il refuſa opiniâtrément de ſe battre contre moi : il ajouta qu'il diroit publiquement les cauſes de ſon refus, ce qu'il fit enſuite en préſence de pluſieurs perſonnes. D'Haucour me vint rapporter ſa réponſe devant une grande compagnie, chez le Marquis de la Vieuville, où je l'attendois. Le lendemain on nous donna des gardes, & l'on blâma la vivacité de ma jeuneſſe.

A notre retour en Hollande, M. le Prince d'Orange informé de notre querelle, nous manda tous les deux pour nous faire une réprimande, après laquelle le Comte Henri eut ordre de ſe retirer à Graves, & moi à Nimegue. Quelque temps après M. le Prince d'Orange nous rappella tous deux de

notre exil, & nous fit figner un Ecrit, portant, que nous ne nous ferions plus aucune demande l'un à l'autre ; promeffe qui fut fidélement obfervée.

Je n'étois pas venu en Hollande pour y chercher des occafions de me battre en duel, ni pour y briller dans les Bals qui fe donnoient fréquemment à la Cour de La Haye : mon principal objet étoit d'y apprendre le métier de la guerre fous la conduite du Prince d'Orange, qui paffoit pour un des plus grands Capitaines de l'Europe. Une feconde maladie qui m'arrêta encore une fois en Angleterre, où j'étois allé revoir le Comte & la Comteffe de Derby, me fit perdre la Campagne de 1639; & ce ne fut proprement qu'à celle de 1640, que je commençai à paroître à l'Armée du Prince, après la prife d'un Fort, fitué proche de Hulft, où le Comte Henri de Naffau, Gouverneur de Frife, fut bleffé fi dangereufement, qu'il en mourut peu de jours après.

III. Guerre de Hollande.

Le deffein de M. le Prince d'Orange étoit d'affiéger Hulft : & avant que de l'entreprendre, il voulut occuper un pofte d'où il auroit mis cette

Place hors d'état d'être ſecourue. Toutes les Compagnies Colonelles eurent ordre d'y marcher. Je fis dans cette marche la fonction de ſimple Soldat, ayant pris une pique dans la Colonelle de Haute-rive. M. le Prince d'Orange ſe mit à notre tête ; mais comme il étoit un peu lent de ſon naturel, il ne fit pas aſſez de diligence pour empêcher que les Ennemis n'euſſent le temps de jetter dans Hulſt les Troupes néceſſaires pour rompre le deſſein du Siege.

J'eus quelque temps après une Compagnie d'Infanterie, que je ne gardai pas long-temps, parce que M. Dumé étant mort, le Prince d'Orange me donna d'abord la Compagnie Colonelle du Régiment de Cavalerie qu'il commandoit, dont il me nomma Colonel deux mois après m'avoir fait Capitaine de cette Compagnie.

Ce fut l'année ſuivante 1641, que je pris poſſeſſion de ce Régiment au Siege de Genep. Je m'acquittai fort exactement des gardes & des bivouacs dont je fus chargé. On me confia la conduite du plus grand convoi de Fourrages qui ſe fit pendant le Siege, dans un lieu ſi peu éloigné des Ennemis,

qu'ils auroient pu fort aisément mettre en désordre dix Compagnies de Cavalerie qu'on y employa. Quand je repassai devant le logis de M. le Prince d'Orange, il me loua, pour m'encourager de la façon dont je m'étois acquitté de cette commission. Après la prise de Genep, mon Régiment fut mis dans un quartier fort avancé & fort périlleux. M. le Prince d'Orange vint me visiter, & me donna de l'Infanterie pour le garder. Pendant quatre jours que j'y fus, je demeurai toutes les nuits à cheval, & je pris toutes les précautions possibles pour éviter d'être surpris. Cette fatigue me causa une grande maladie, qui m'obligea de me faire transporter à Bergues; & deux jours après que je fus partis, mon Major fut enlevé avec trois Compagnies de mon Régiment, dont la mienne étoit une : mon Lieutenant & lui, demeurerent prisonniers. Ce fut Dom André Cantelmo, Général en chef des Troupes Espagnoles, dans les Pays-Bas, après la mort du Cardinal Infant, qui fit cette expédition.

La Campagne suivante fut employée à faire des tentatives inutiles pour paf-

ſer le Canal qui eſt entre Gand & Bruges. M. le Prince d'Orange s'approcha enſuite de Gueldres, pour l'aſſiéger; mais les pluies continuelles rendirent la circonvallation ſi difficile, qu'il abandonna ce projet avant que les lignes fuſſent achevées, & il ſe retira auprès de Rhimbergue. Nous y étions campés, lorſque je fus appellé en duel par le Prince de Radzivil, que j'avois vu quelquefois chez la Reine de Boheme, auprès de laquelle il étoit fort aſſidu. Un jour il trouva fort mauvais que je me fuſſe mis à une place où il vouloit être; voyant qu'il la demandoit avec un air & un ton de hauteur, je ne pus me réſoudre à la lui céder. Notre querelle effraya la Reine de Boheme, qui nous raccommoda, & nous fit embraſſer en ſa préſence. J'étois perſuadé que cette affaire n'auroit aucune ſuite; mais des eſprits malins ayant fait courir le bruit que les François qui étoient à La Haye, tiroient un grand avantage, pour l'honneur de leur Nation, du démêlé que j'avois eu avec le Prince de Radzivil; ce bruit arriva bientôt juſques à lui, & l'on lui fit entendre qu'il pouvoit faire un mauvais

effet sur l'esprit de la Reine de Boheme, qui passoit pour être sa Maîtresse. Comme il avoit beaucoup de cœur, il partit à l'instant pour venir me chercher au Camp de Rhimbergue, & pour me faire mettre l'épée à la main. J'acceptai le défi, & il fut convenu que nous nous battrions à un quart de lieue de Rhimbergue. Nous nous rendîmes au lieu marqué ; & d'Haucour, qui me servoit de second, ayant mesuré nos épées, il se trouva que celle du Prince de Radzivil étoit d'un demi-pied plus longue que la mienne. D'Haucour s'écria que nos armes n'étoient pas égales. Alors le Prince de Radzivil offrit de bonne grace de prendre mon épée & de me donner la sienne. Nous tirâmes à la courte paille, & le sort me fit garder celle que j'avois; c'étoit une espece de sabre qui n'avoit point de garde. On étoit convenu que nous nous battrions à cheval: nous mîmes pourpoint bas, & nous alongeâmes d'abord quelques coups; il en reçut un qui ne perça que sa chemise; j'en reçus un beaucoup plus dangereux, qui me fendit le bras droit, depuis quatre doigts au-dessus du poi-

gnet, jufques affez près de l'aiffelle.

Mon épée me fauta de la main. Je tombai, & les Gens du Prince de Radzivil vinrent auffi-tôt me relever : ils me lierent le bras pour arrêter le fang, qui fortoit en abondance. On courut à Rhimbergue chercher un Chirurgien, & l'on en trouva un, nommé Le Sage, qui me fauva la vie par fa diligence. Il fut obligé, pour étancher le fang, de me lier plufieurs veines & arteres, ce que je fouffris avec des douleurs incroyables. Je fus tranfporté à Rhimbergue. Le Sage, après m'avoir laiffé repofer une heure, me fit encore de nouvelles ligatures, qui me cauferent des maux plus fenfibles que les premiers. Malgré tout ce que j'avois fouffert, je ne laiffai pas de dormir la nuit fuivante fans aucune émotion; & trois femaines après, un parti de deux mille chevaux s'étant approché de notre Quartier, je montai à cheval avec le Comte de Stirum, Commiffaire-Général de la Cavalerie, pour les charger; ils ne nous attendirent pas. Le Comte de Naffau-Sarbrick fut tué dans cette courfe, d'un coup tiré au hazard.

Il ne fe paffa rien de confidérable

dans la Campagne de 1643, dont j'ai pu être témoin. M. le Prince d'Orange se tint presque toujours sur la défensive. L'Armée ayant été mise en quartiers d'hyver, je retournai en France, pour y prendre les eaux de Barege, comme un remede très-propre à fortifier mon bras : j'en usai pendant un mois, & j'en reçus beaucoup de soulagement. Je fis un voyage à Thouars pour y voir mes parents, & je repris le chemin de la Hollande le plutôt qu'il me fut possible. J'appris, en y arrivant, que mon pere vouloit me faire épouser Mademoiselle de Rohan, unique héritiere du dernier Duc de ce nom. C'étoit sans contredit le plus grand parti qu'il y eût en France ; mais j'étois trop attaché à Mademoiselle d'Orange, pour prendre d'autres engagements, & je trouvai moyen de faire échouer ce projet, en chargeant d'Haucour d'écrire à Mademoiselle Dumé sa cousine, qui avoit un grand crédit sur l'esprit de Mademoiselle de Rohan, que j'avois une inclination en Hollande qui ne me permettoit pas de penser à elle. Vous pouvez juger de l'effet que produisit une pareille réponse sur une ame aussi

fiere que celle de Mademoiselle de Rohan, qui avoit déja refusé plusieurs Princes qui la recherchoient.

Le Prince d'Orange fit le Siege du Sas de Gand, pendant la campagne de 1644. Nous marchâmes d'abord à Maldeghem; & après y avoir campé quelque temps, nous revînmes sur nos pas. Il fallut passer le Canal du Lée: la Cavalerie eut ordre de porter l'Infanterie en croupe; & quand on fut arrivé à deux lieues du Sas, on fit passer à la nage cent hommes, commandés par Gentillot, pour assurer le même passage à quatre mille hommes, qui devoient les suivre de près pour les soutenir. Quelques Troupes ennemies y accoururent pour défendre ce passage; mais elles ne purent venir en assez grand nombre pour repousser le Corps qui étoit déja passé. On travailla diligemment à faire un pont assez solide pour porter toute l'Armée, qui fut passée dans l'espace de trois heures. Le lendemain on disposa les quartiers: M. le Prince d'Orange prit le sien à Assevede, M. de Brederode à Zelsate, & M. le Comte Guillaume, Gouverneur de Frise, fut posté entre ces deux quar-

tiers avec cinq Régiments. Le mien fut établi dans un (*) Polder, situé sur le bord de la mer, fort près du Sas: de trois nuits l'une, j'étois au bivouac, dans le quartier de M. le Prince d'Orange. La Place fut prise après six semaines de tranchée ouverte.

En 1645, M. de Brederode eut ordre d'attaquer un Fort, situé de l'autre côté du Lée. M. le Prince d'Orange m'ordonna de le joindre avec trois Régiments. Nous marchâmes à Zelsate, où, après avoir rassemblé les Troupes, nous allâmes reconnoître le Fort. Nous apperçûmes, le long du Canal, des retranchements fort élevés, & défendus en plusieurs endroits par des Fortins & par des Redoutes. Le Général Beck n'étoit campé qu'à deux lieues du Fort, avec un Corps d'Armée. Ceux du Pays qui nous servoient de guides, nous proposerent de faire passer les Troupes, commandées pour l'attaque du Fort, dans un endroit du Canal qu'ils disoient être guéable.

On mit en délibération si on atta-

(*) Lieu bas & environné de chaussées qui lui servent de retranchement.

queroit les Ennemis la nuit même ou le lendemain; on craignit la confusion si c'étoit la nuit, & l'on résolut de les harceler dans l'obscurité pour les fatiguer, & de les réveiller ensuite tout de bon à la pointe du jour. On commença par préparer une fausse attaque. Le Général Beck y accourut, & y passa une grande partie de la nuit, jusques-à ce que nos Troupes s'étant éloignées, il se retira aussi à une lieue de là, après avoir doublé la Garde du Fort & des Retranchements. Nous marchâmes à la petite pointe du jour, pour commencer la véritable attaque. L'Infanterie ne pouvoit arriver au Fort sans passer le Canal, où elle ne trouva peut-être pas un gué aussi commode & aussi favorable qu'on nous l'avoit dit: elle y entra cependant avec assez de hardiesse; mais à la premiere décharge que firent ceux qui gardoient les Retranchements, toute cette Infanterie se dissipa. Elle n'étoit composée que de Troupes ramassées, qui n'avoient pas été en campagne depuis plusieurs années; & dans toute la Brigade de M. de Brederode, il n'y avoit qu'un seul Régiment formé & aguerri. Cet Offi-

cier, voyant que ses gens s'étoient mis en marche, les avoit quittés pour faire mettre quelques pieces de canon en batterie. En son absence, je fis mon possible pour les engager à entrer dans le Canal, mais tous mes efforts furent inutiles. J'entendis un bruit de trompettes & de tambours, qui me fit juger que les Espagnols rassembloient leurs Troupes, & qu'il n'y avoit plus rien à espérer, si on leur donnoit le temps d'arriver au Fort. J'ordonnai au Comte de Schomberg de tenter le passage du Canal avec cent chevaux de mon Régiment. Il se mit à leur tête, & le traversa; il mit ensuite ses gens en bataille, sous le feu des Ennemis; il chargea ceux qui gardoient les Retranchements, placés le long du Canal, qu'ils abandonnerent, & se posta derriere le Fort.

Les Retranchements n'étant plus gardés, je n'eus plus aucune peine à rallier l'Infanterie; je rassemblai jusques à huit cents hommes de pied, qui passerent le Canal avec cinquante chevaux. Quelques Troupes ennemies accoururent pour les repousser; mais M. de Schomberg les ayant chargés de front, pen-

pendant que notre Artillerie les foudroyoit, elles se retirerent en désordre. Nous attaquâmes ensuite le Fort par trois côtés, & nous y fîmes plus de douze cents prisonniers.

M. le Prince d'Orange, qui étoit à Bergues avec toute l'Armée, fut bientôt informé du succès de cette entreprise; il en parut surpris, n'ayant pas cru qu'avec de méchantes Troupes ramassées, M. de Brederode pût jamais forcer le passage du Canal. Il n'avoit pas ordonné à M. de Brederode de se porter vers le Canal, dans l'espérance qu'il pût le passer, & ensuite se rendre maître du Fort; mais seulement pour faire une diversion qui obligeât les Ennemis de partager leurs forces. Il affecta cependant de paroître fort satisfait de ce qui s'étoit passé; mais comme les plus grands hommes ont leur foible, l'on crut que, dans le fond, il souffroit impatiemment la gloire que M. de Brederode s'étoit acquise en cette occasion, dans la crainte qu'elle ne lui donnât trop de crédit auprès de Messieurs les Etats. Sa jalousie parut visiblement dans l'ordre qu'il lui envoyá ensuite, de l'attendre avant que

d'attaquer un Poste situé au bout d'un grand marais, à un quart de lieue du Village de Wobbeck. Ce Poste nous auroit donné une entrée libre dans la Flandre Espagnole. Il n'étoit point gardé; il ne tenoit qu'à nous de l'occuper. Mais l'ordre envoyé à M. de Brederode, d'attendre l'Armée du Prince d'Orange, nous en fit perdre l'occasion, que nous ne retrouvâmes plus : car les François voyant que nous avions négligé de nous y établir, y marcherent les premiers, & s'y fortifierent si promptement, que lorsque l'Armée du Prince d'Orange fut arrivée à Zelsate, il n'y eut pas moyen de les en déloger. Ils n'avoient qu'une tête à garder, dont les deux côtés étoient un marais impraticable : cette tête étoit couverte d'un double retranchement, gardé par deux mille hommes. M. le Prince d'Orange étant arrivé à Zelsate, vint visiter notre quartier : j'allai audevant de lui avec une partie de la Cavalerie; il s'étendit fort sur la valeur des gens détachés de mon Régiment, qui s'étoient jettés dans le Canal avec M. de Schomberg, jusques à dire, que cette action avoit rétabli la réputation

de la Cavalerie. Après avoir dîné chez M. de Brederode, il ordonna à l'Ingénieur Perceval, d'aller reconnoître ce double retranchement, qui couvroit le poste occupé par les Ennemis, & à moi, de le faire escorter par cinquante chevaux. Je choisis mon Lieutenant pour les commander, & je lui ordonnai très-expressément de ne s'avancer qu'autant qu'il seroit nécessaire pour donner le temps à Perceval d'exécuter sa commission ; mais ce Lieutenant se laissant entraîner mal-à-propos par quelques Volontaires, qui s'avançoient à l'envi pour faire le coup de pistolet, les Ennemis firent semblant d'avoir peur & de se retirer, pour les engager à s'approcher de plus près. Cette fuite simulée les rendit téméraires : & lorsqu'ils furent tout auprès du retranchement, ils reçurent une salve qui abattit presque tous ceux qui s'étoient trop avancés. Le Comte Jacob de Valdeck y reçut un coup de mousquet, dont il mourut trois heures après ; Denets, Gentilhomme de la Chambre de M. le Prince d'Orange, & mon Lieutenant, y furent tués.

Le Prince d'Orange avoit perdu

toute eſpérance de chaſſer les Eſpagnols du poſte qu'ils occupoient, lorſqu'il eut avis que les Maréchaux de Gaſſion & de Rantzau étoient arrivés près de Bruges avec l'Armée de France, & qu'ils avoient ordre de ſe joindre à lui. Il ne parut pas fort ſatisfait de cette nouvelle; cependant, comme il s'étoit engagé à leur donner la main, il ne put refuſer cette jonction.

Il marcha vers Gand, & fit camper ſon Infanterie dans une grande plaine, à une demi-lieue de cette Ville. Je fus chargé de la couvrir avec deux Régiments de Cavalerie, qui firent garde avec moi; & toute la nuit, j'eus mes ſentinelles à la portée du piſtolet de la porte de Gand, ſans que les Ennemis ſe miſſent en devoir de les repouſſer. Le matin, étant retourné à mon Quartier, j'appris que l'Armée étoit ſur le point de ſe mettre en marche : je me jettai tout habillé ſur mon lit; & lorſque j'eus dormi près d'une heure, je fus éveillé tout-à-coup par le bruit des Trompettes. Dès que j'eus les yeux ouverts, je vis entrer dans ma chambre le Curé du Village où j'étois logé, qui me dit que la peſte étoit dans ce Vil-

lage, & que le Prince lui avoit ordonné de faire déloger au plus vîte ceux qui demeuroient dans des maisons infectées ; qu'il croyoit que la mienne étoit de ce nombre, & que, si l'on cherchoit bien, l'on trouveroit le corps du maître & de la maîtresse, que l'on n'avoit pas eu le temps d'enterrer, parce que l'Armée étoit arrivée trop subitement. Il ne se trompoit pas ; car mon lit ayant été défait, on trouva ces deux corps dans la paillasse, & j'avois reposé fort tranquillement une bonne heure sur eux.

Les Maréchaux de Gassion & de Rantzau s'étant abouchés, résolurent ensemble d'assiéger la Ville de Hulst, quoique la saison fut déja fort avancée. Le terrein étoit si bas & si marécageux, qu'il y avoit lieu de craindre que, si les pluies survenoient, l'on ne fût obligé de lever le Siege. Heureusement le temps fut assez sec, & les Paysans les plus avancés en âge assuroient n'avoir point vu dans toute leur vie une si grande sécheresse. Cependant, lorsque l'on commençoit la descente du fossé, deux jours de pluies continuelles firent un tel désordre dans les tranchées, que

5 Octobre 1645.

l'on y enfonçoit jufqu'au genou; on fut obligé de les planchéier avec des piquets qui élevoient les planches à deux pieds de hauteur : malgré cette précaution, l'eau commençoit à les couvrir; mais le temps s'étant remis au beau, la Place fe rendit au mois de Novembre. Les brêches ayant été promptement réparées, l'Armée fut mife en quartiers d'hyver; & Mr. le Prince d'Orange me ramena à La Haye, où j'effuyai beaucoup de chagrins & de traverfes.

IV. Il veut époufer la fille aînée du Prince d'Orange.

Je vous ai dit que j'avois une forte inclination pour Mademoifelle d'Orange; j'avois lieu de croire, depuis affez long-temps, que mes foins & mes affiduités ne lui étoient pas défagréables. Nous nous étions expliqués enfemble fur les partis qui fe préfenteroient pour elle, & j'avois lieu d'efpérer qu'elle me préféreroit à tout autre. Nous profeffions la même Religion; nous avions les mêmes goûts, les mêmes inclinations, les mêmes fentiments; elle m'avoit juré qu'elle n'épouferoit jamais que moi, en m'affurant qu'elle ne feroit point éblouie des grands noms du Prince de Galles &

de l'Electeur de Brandebourg, qui pouvoient avoir des vues ſur elle; & nous étions convenus qu'elle travailleroit, de tout ſon pouvoir, à prévenir leurs recherches, en ſouffrant qu'ils ſuſſent que nous étions liés l'un à l'autre par les plus forts engagements. On ne propoſoit le Prince de Galles, qu'au cas que le Roi Charles I, ſon pere, vînt à bout de dompter ſes ſujets rebelles, qui avoient déja commencé à ébranler ſon Trône. J'avois plus à craindre du côté de l'Electeur de Brandebourg; le Prince ne voyoit que par les yeux de Borſdorf ſon Favori, homme avide & intéreſſé, qui ſe livroit au plus offrant. Nous jugeâmes que Madame la Princeſſe d'Orange n'oublieroit rien pour le mettre dans ſes intérêts, afin d'aſſurer, par ſon entremiſe, l'établiſſement de ſa fille: nous ſavions auſſi que Madame l'Electrice douairiere de Brandebourg, ſœur du feu Roi de Boheme, ſouhaitoit paſſionnément que l'Electeur ſon fils épouſât une des Princeſſes Palatines, & qu'elle ne craignoit rien tant que ſon alliance dans la maiſon d'Orange. Cependant, mon pere & ma mere, à qui j'avois fait confidence de

mon dessein, agissoient fortement en ma faveur auprès du Prince & de la Princesse d'Orange, qui leur faisoient entendre assez clairement qu'ils destinoient leur fille ainée à un fils de Roi ou à un Electeur. Quoique Mr. le Prince d'Orange ne fût pas encore parvenu à une extrême vieillesse, son esprit commençoit à baisser. J'attendois de lui plus d'affection & de sincérité que de sa femme ; & j'espérois que Mademoiselle d'Orange, qui avoit tout crédit auprès de lui, en obtiendroit aisément ce que nous souhaitions. Madame la Princesse d'Orange ne tarda pas à s'appercevoir de notre intelligence, & elle la voyoit avec peine : elle témoigna quelquefois à sa fille, qu'elle n'approuvoit point mes assiduités auprès d'elle ; & lorsqu'elle alloit à Osterwick, Maison de Plaisance où j'avois coutume de l'accompagner, elle affectoit de me laisser à La Haye.

Ce changement fut remarqué. Et comme les Cours ne manquent jamais de gens qui cherchent à faire leur fortune aux dépens des autres, Mademoiselle de Portugal crut pouvoir profiter de cette circonstance pour avan-

cer la ſienne. Elle étoit petite-fille de Dom Antonio, Roi de Portugal, non reconnu, & dépouillé de ſes Etats & de ſes biens par Philippe II, Roi d'Eſpagne. Emmanuel, fils d'Antonio, avoit épouſé Amélie de Naſſau, propre ſœur de Maurice & de Frederic-Henri, Princes d'Orange; & de ce mariage étoit née Mademoiſelle de Portugal, leur fille unique, qui, ſe voyant ſans état & preſque ſans biens, après la mort de ſon pere & de ſa mere, s'étoit retirée à La Haye, auprès de Madame la Princeſſe d'Orange, ſa tante. Elle eut ordre d'obſerver toutes les démarches de Mademoiſelle d'Orange; & elle s'en acquittoit avec tant de ſoin, que je ne pouvois pas trouver un ſeul moment où je puſſe m'entretenir avec elle en liberté. Toute converſation particuliere nous étant interdite par les aſſiduités importunes & affectées de Mademoiſelle de Portugal, nous penſâmes aux moyens de nous écrire, & nous n'eûmes pas de peine à en trouver.

Toutes mes Lettres étoient pleines de marques de reſpect & du deſir que j'avois de parvenir à l'accompliſſement

de notre mariage. Je la priois, dans quelques-unes, de s'en ouvrir à son pere, en l'amitié duquel je lui témoignois prendre une entiere confiance : dans d'autres, je lui parlois de la facilité que j'espérois trouver à obtenir le consentement du Prince Guillaume son frere; & dans deux ou trois, je me plaignois amérement des procédés de Madame la Princesse d'Orange, & je lui conseillois d'engager M. le Prince d'Orange à calmer les inquiétudes de sa mere, & à la rendre plus favorable à notre dessein. Je lui avois fait promettre plusieurs fois qu'elle brûleroit toutes mes Lettres; mais la confiance entiere qu'elle avoit en sa Femme-de-chambre, qui gardoit la clef de son cabinet, où étoit sa cassette, lui avoit fait négliger cette précaution.

Un jour qu'elle étoit allée en campagne, Mademoiselle de Portugal, autorisée par des ordres exprès de Madame la Princesse d'Orange, fit entrer un Serrurier dans l'appartement de Mademoiselle d'Orange, & fit lever devant elle les serrures du cabinet & de la cassette. Elle enleva toutes les Lettres que j'avois écrites à Made-

moiselle d'Orange, & les remit à Madame sa mere. Celle-ci, après les avoir lues, craignit que sa fille n'eût suivi le conseil que je lui donnois, de prendre les devants auprès de son pere & de son frere, & qu'en effet, nous ne nous fussions assurés, à son insu, du consentement de l'un & de l'autre. Pour s'en éclaircir, elle chargea Mademoiselle de Portugal de porter toutes mes Lettres au Prince Guillaume, en lui disant, qu'elle n'en avoit donné aucune connoissance à sa mere, & de lui demander quel usage il jugeoit à propos qu'elle fît de cette découverte. Le Prince Guillaume prit toutes ces Lettres, & lui promit qu'après les avoir lues, il lui diroit ce qu'il y auroit à faire. Il les garda tout le jour sans s'expliquer, & son silence confirma Madame la Princesse d'Orange dans la pensée que son fils étoit d'intelligence avec nous.

La nuit, lorsque tout le monde fut retiré, le Prince Guillaume entra dans la chambre de sa sœur, qui ne savoit encore rien du vol qu'on lui avoit fait, parce que les serrures du cabinet & de la cassette avoient été si bien re-

mises, qu'il ne paroissoit pas qu'on y eût touché. Il se plaignit d'abord de ce qu'elle lui cachoit l'inclination qu'elle avoit pour moi, ajoutant qu'il étoit mon ami, & qu'il favoriseroit notre dessein, pourvu qu'elle eût confiance en lui. Elle crut qu'il ne lui tenoit ce discours que pour découvrir son secret, & s'opiniâtra toujours à ne lui rien avouer. Il la pressa plus d'une fois de lui répondre avec plus de sincérité, lui disant qu'il en savoit plus qu'elle ne croyoit, qu'il s'offroit à nous servir, si nous le souhaitions ; mais que si elle continuoit à le vouloir traiter en dupe, il se déclareroit hautement contre nous. La conversation s'échauffa, & ils se séparerent avec beaucoup d'aigreur de part & d'autre. Le Prince partit brusquement, &, en sortant de la chambre, il tira de sa poche une de mes Lettres, qu'il lui montra de loin. Elle comprit alors la faute qu'elle avoit faite de se tenir toujours sur la négative : elle fit courir sa femme-de-chambre après lui, pour le prier de rentrer; mais il ne revint plus, & porta toutes mes Lettres à sa mere, qui feignit de n'en avoir aucune connoissance. Ils

prirent leurs mesures ensemble pour en avertir M. le Prince d'Orange, & ils se promirent l'un à l'autre de ne rien épargner pour faire échouer notre dessein.

Mademoiselle d'Orange ne manqua pas de me faire donner avis de cette aventure : je la blâmai de n'avoir pas fait à son frere la confidence qu'il lui demandoit ; elle s'en excusa sur ce qu'elle ne pouvoit pas imaginer le mauvais tour qu'on lui avoit joué, ajoutant qu'elle se faisoit fort de regagner aisément son frere par le moyen de Mademoiselle Willelmine de Nassau, qu'il aimoit fort. Elle me conseilla en même-temps de m'éloigner pour quelques jours, afin de laisser à leur premier feu le temps de s'évaporer.

J'avois coutume d'aller tous les ans à Bergues, avant la Campagne, pour y voir ma Compagnie, qui étoit la premiere de mon Régiment. Je ne faisois jamais ce voyage sans en avertir M. le Prince d'Orange. Je crus que ce qui venoit d'arriver, ne devoit pas m'obliger d'en user autrement, & que ce seroit donner à discourir aux curieux, que de partir sans avoir pris congé de

Son Alteſſe. Je me rendis à Oſterwick, où ſa femme & ſon fils l'avoient mené pour lui découvrir notre intrigue. Ils chercherent à la rendre plus criminelle qu'elle n'étoit en effet, en donnant à mes Lettres le ſens le plus odieux qu'il fut poſſible; car elles étoient toutes très-reſpectueuſes, & ne contenoient rien qui ne pût être dit à la plus vertueuſe perſonne du monde. Ils ne les lurent pas toutes entieres d'un bout à l'autre; & dans celles qui étoient moins liſibles, ils ajoutoient des termes qui n'y étoient pas, & qu'ils jugeoient les plus propres à aigrir l'eſprit de Mr. le Prince d'Orange.

Il parut ſurpris de me voir arriver; & lorſque je lui dis, en préſence de ſa femme, que je partois pour aller à ma Garniſon, je m'apperçus qu'ils en furent tous deux fort aiſes, parce que mon éloignement leur donnoit le temps de penſer à ce qu'ils avoient à faire pour renverſer mes prétentions. Ils ne me parlerent point de leur méconten-tement, & je jugeai, de mon côté, que la plaie étoit encore trop récente pour entreprendre de les appaiſer.

Après avoir été deux jours à Ber-

gues, je reçus une Lettre du Vicomte de Machaut, (*) qui me mandoit que M. le Prince d'Orange l'avoit envoyé chercher, pour lui dire qu'il desiroit que je demeurasse à Bergues jusques à la Campagne, qui devoit commencer dans trois semaines. Je jugeai que l'on ne vouloit empêcher mon retour que pour avoir le temps de s'assurer de l'esprit de M. le Prince d'Orange; & que si je ne me mettois de bonne heure en devoir de me justifier auprès de lui, j'aurois ensuite beaucoup plus de peine à le détromper. Je partis donc en diligence, résolu de feindre que je n'avois pas reçu la Lettre du Vicomte de Machaut, & j'arrivai à La Haye à quatre heures du matin; j'allai droit au Palais du Prince d'Orange, sans entrer dans ma maison. Son premier Valet-de-chambre, nommé La Noix, qui étoit de mes amis, m'avertit aussi-tôt qu'il fut éveillé. J'entrai sans lui faire demander audience, & lui dis d'abord,

(*) La Vicomté de Machaut étoit une Terre qui avoit appartenu à la Maison de Luxembourg; les Comtes de Brienne qui étoient de cette Maison, prenoient le titre de Vicomtes de Machaut.

que j'avois trouvé à Rotterdam une Lettre du Vicomte de Machaut, qui m'ordonnoit de ſa part de reſter à Bergues juſqu'à la Campagne; que ſi j'avois été informé plutôt de ſes intentions, je m'y ſerois ſoumis aveuglément, mais que ne les ayant ſues que lorſque j'étois ſur le point d'arriver à La Haye, je prenois pour un bon augure ce retardement, qui me donnoit moyen de me juſtifier auprès de lui; que je n'étois pas auſſi coupable qu'on avoit voulu le lui perſuader; que la bonté qu'il avoit eue de me ſouffrir chez lui à toute heure, m'avoit fait naître la penſée d'épouſer Mademoiſelle ſa fille; que lui-même n'avoit pas rejetté abſolument la propoſition qui lui en avoit été faite par mes Parents, & qu'il ne m'avoit pas jugé plus indigne de cette alliance, que mon grand-pere; que Meſdemoiſelles ſes filles étant toutes quatre d'une naiſſance égale, ce n'étoit pas un crime d'avoir recherché l'ainée plutôt qu'une des cadettes, puiſqu'il ne s'étoit jamais expliqué ſur celle que je pouvois eſpérer d'obtenir; que, ſuivant le penchant que tous les hommes ont à ſe flatter, je m'étois adreſſé

à celle en qui je trouvois plus de mérite & de belles qualités; & que je ne pouvois donner de marque plus certaine de la haute opinion que j'avois de ſa vertu, que les Lettres que j'avois pris la liberté de lui écrire depuis que la ſévérité de Madame ſa mere m'avoit ôté celle de lui parler. Il m'interrompit à ce mot de *Lettres*, & me dit, que ce qu'elles contenoient, étoit ce qui l'avoit le plus choqué; que je ne lui écrivois pas comme à une perſonne de qualité, qui m'étoit ſi proche. Il me cita enſuite deux ou trois traits qui n'étoient pas dans mes Lettres. Je lui répondis, que je m'étois bien douté, que ce ſeroit par là que l'on travailleroit à me noircir dans ſon eſprit; que je lui demandois en grace de ſe faire rapporter mes Lettres; que, s'il s'y trouvoit un ſeul des traits dont il ſe plaignoit, je me condamnerois à ne plus paroître devant lui, ce qui étoit le plus rigoureux châtiment que je me puſſe impoſer; mais, que ſi j'étois innocent, j'attendois de ſa juſtice, pour toute ſatisfaction, qu'il voulût bien ne me pas condamner ſans m'entendre. Il m'avoua, que les Lettres qu'il avoit lues lui-

même, ne contenoient rien de répréhenſible, & qu'il s'étoit fait lire celles qui lui avoient paru trop libres; qu'il ſe les feroit rapporter, & que, ſi ce que je lui diſois ſe trouvoit vrai, comme il commençoit d'en avoir quelque ſoupçon, il me promettoit de ne plus donner aucune créance entiere, ni à ſa femme ni à ſon fils, ſur ce qu'ils avanceroient contre moi. Il ajouta enſuite, qu'il me croyoit de ſes amis; que je ne voudrois pas m'oppoſer aux avantages qui pourroient arriver à ſa Maiſon; que je n'ignorois pas qu'on lui avoit fait quelques propoſitions de mariage pour ſes filles; que l'on pourroit leur offrir des Partis ſi conſidérables, que je ne devois pas trouver étrange qu'il les préférât à moi.

Je lui répondis, que je me ferois ſur cela toute la juſtice qu'il pouvoit deſirer; que j'étois trop abſolument à lui, pour ne pas faire marcher, dans ce rencontre, ſon intérêt devant le mien; que ſi le Prince de Galles ou l'Electeur de Brandebourg lui demandoient Mademoiſelle ſa Fille, je la céderois volontiers, & que je travaillerois moi-même à la porter à l'obéiſſance qu'elle

lui devoit; mais, que ſi ces deux Princes avoient d'autres penſées, je le ſuppliois de trouver bon, que je n'euſſe pas la même complaiſance pour d'autres; que ſi quelques-uns de ceux dont on parloit, avoient plus de bien que moi, qui étois encore enfant de famille, la violènte paſſion que j'avois pour ſa Perſonne & pour ſa Maiſon, & les ſervices que je rendois pour mériter quelque établiſſement ſolide en Hollande, devoient ſuppléer à ce qui me manquoit, ſans compter que la ſatisfaction qu'il auroit d'avoir à toute heure auprès de lui Madame ſa Fille, qu'il aimoit uniquement, devoit entrer en quelque conſidération. Il parut ſatisfait de ma franchiſe, & nous nous ſéparâmes dans la meilleure intelligence du monde; lui, réſolu de me préférer à tout autre que le Prince de Galles ou l'Electeur de Brandebourg; & moi, fort content de m'être tiré, à ſon égard, d'un aſſez mauvais pas.

Je ne réuſſis pas auſſi bien auprès de Madame la Princeſſe d'Orange & du Prince Guillaume, que je vis tous deux l'après-dîné. Mr. le Prince d'Orange leur avoit fait redemander mes Lettres;

& parce qu'ils feignirent de les avoir brûlées, il étoit demeuré convaincu de la vérité de ce que je lui avois dit, & ne leur avoit point caché qu'il ne me trouvoit pas aussi coupable qu'il avoit cru.

Madame la Princesse d'Orange étoit si outrée de n'avoir pas tourné comme elle vouloit l'esprit de son mari, qu'elle jetta tout son feu contre moi; elle ne me parla que de fer & de poison, pendant plus de deux heures que je fus avec elle. Mes excuses & mes soumissions ne firent aucune impression sur elle; tout ce que je pus obtenir, c'est qu'elle me dit, lorsque je la quittai, qu'elle ne se sentoit pas la force de vaincre son ressentiment; mais que, si je changeois de conduite, elle prieroit Dieu de lui en donner assez pour me pardonner. Ce fut ce qu'elle me dit de moins aigre & de plus consolant. Le fils en usa tout autrement que le pere & la mere; car il rompit tellement la conversation, toutes les fois que je voulus entrer en matiere, que je ne pus jamais en trouver le moment, & nous nous séparâmes sans que l'on pût rien conclure ni même recueillir de notre conversation.

Je mettois toute mon ſpérance dans l'affection que M. le Prince d'Orange continuoit de me témoigner, & dans la fermeté de Mademoiſelle ſa fille, qui ne ſe laiſſoit fléchir ni par les inſtances ni par les perſécutions de ſa mere. Un mois avant l'éclat de mes Lettres interceptées, l'Electrice Douairiere de Brandebourg avoit écrit à Mademoiſelle de Hanau, que Borſdorf, Favori de ſon fils, s'étoit laiſſé gagner par Madame la Princeſſe d'Orange, & qu'il employoit tout le crédit qu'il avoit ſur l'eſprit de l'Electeur, pour le porter à épouſer Mademoiſelle d'Orange : elle lui demandoit enſuite confidemment, s'il étoit vrai qu'elle eût une forte inclination pour moi, comme le bruit en couroit. Cette Lettre me fut communiquée par Mademoiſelle de Hanau; je la fis voir à Mademoiſelle d'Orange : celle-ci pria Mademoiſelle de Hanau de répondre, que les bruits que l'on faiſoit courir de nos ſentiments réciproques, étoient très-véritables, & que ſi M. l'Electeur s'engageoit dans cette recherche, il auroit le déplaiſir de n'y pas réuſſir; parce que Mademoiſelle d'Orange s'étoit déclarée

qu'elle n'épouſeroit jamais que moi.

Madame l'Electrice ſe ſervit le plus avantageuſement qu'elle put de cette réponſe, pour le deſſein qu'elle avoit de marier ſon fils dans la Maiſon Palatine ou dans celle de Heſſe : mais quelque choſe qu'elle pût lui dire pour le détourner de prendre une alliance dans la Maiſon d'Orange, il fallut que le pouvoir de cette Princeſſe cédât à celui de Borſdorf, ſon Favori.

Le Prince d'Orange étant allé avec toute ſa Famille à Breda, je le ſuivis dans ce voyage. Ma préſence ne fut pas agréable à ſa femme, qui, pour m'éloigner, lui fit ſigner dix Patentes pour dix Compagnies de Cavalerie, qui avoient ordre de ſe rendre devant Dort, où je devois les commander. Celles qui regardoient les quatre Compagnies de Bergues, me furent apportées par Zulichem, Secretaire du Prince, qui m'ordonna de les faire embarquer en toute diligence. J'allai trouver M. le Prince d'Orange, pour lui dire que je voyois le but de l'ordre que j'avois reçu, qui ne tendoit qu'à m'éloigner de Son Alteſſe, & à m'empêcher de me trouver au rendez-vous général

de l'Armée, qui étoit à quatre lieues de Breda; qu'il n'étoit pas besoin d'user de tant de détours, & que, s'il ne trouvoit pas bon que je demeurasse dans les endroits où étoit Mademoiselle sa Fille, je m'en absenterois autant de temps qu'il le jugeroit à propos. Il me répondit, que c'étoit là une affaire de femme, que je n'avois qu'à déchirer les Patentes que j'avois reçues, & demeurer à Breda autant qu'il me plairoit.

J'entrai de là dans la chambre de Madame la Princesse d'Orange, qui fit un grand cri en me voyant, & me demanda si je n'obéissois pas aux ordres de M. le Prince, ajoutant que je ne pouvois m'en dispenser, puisqu'il étoit mon Général. Je lui répondis, que pour toutes sortes de raisons, j'y aurois toujours une entiere déférence, & que l'on ne me reprocheroit jamais d'avoir manqué au respect & à l'obéissance que je lui devois. Elle me demanda comment je l'entendois, puisque je n'étois pas parti suivant l'ordre que j'en avois reçu. Je lui repliquai, qu'il étoit vrai que j'en avois reçu l'ordre, mais que depuis un quart-d'heure, il avoit été revoqué. Elle rougit sans me dire une

ſeule parole. On apprit, quelques jours après, que le Comte de Solms, Gouverneur de Maeſtricht, étoit à l'extrémité. Je demandai librement à M. le Prince d'Orange, ſi l'état où j'étois auprès de ſa femme & de ſon fils, devoit m'empêcher de prétendre à ce Gouvernement. Il me répondit que non; & que, s'il venoit à vaquer, j'y aurois plus de part que perſonne: mais le Comte de Solms revint de cette maladie.

Campagne de 1645. L'Armée s'étant raſſemblée, nous marchâmes dans le deſſein de faire le Siege d'Anvers. Le Maréchal de Grammont devoit nous joindre avec ſix mille hommes: le Vice-Amiral de Zélande avoit ordre de s'approcher d'Anvers avec une Eſcadre; mais il reçut un ordre contraire qui l'obligea de s'en éloigner. Ce contre-ordre, qui, au-lieu de faciliter le Siege d'Anvers, le rendoit impraticable, parut fort extraordinaire, & fut interprêté différemment: les uns l'attribuerent à la débilité du cerveau de M. le Prince d'Orange, qui commençoit à ſe déranger; les autres, à l'averſion qu'il commençoit à concevoir contre la France, depuis qu'il avoit

avoit su que le Maréchal de Grammont, & M. de la Thuillerie, Ambassadeur du Roi, avoient proposé aux Députés de l'Etat de rappeller M. le Prince d'Orange, & de donner le commandement de l'Armée au Prince Guillaume son fils, qui avoit déja la survivance de toutes ses Charges. Cette proposition ne put être si secrete, que Madame la Princesse d'Orange n'en fût avertie. Elle la fit savoir à son mari, à qui, comme on peut croire, elle déplut infiniment, & qui résolut, dès-lors, de ne plus seconder les vues de la France avec le même zele. Quoiqu'il en soit, il promit aux François, qui se plaignoient hautement de sa négligence, de faire au moins le Siege de Venloo. Nous y marchâmes en effet, & l'investîmes : mais ce Siege fut formé avec tant d'irrégularité, que nous ne fîmes point de circonvallation; ce qui donna la facilité au Prince de Ligne de jetter dans la Place autant de secours qu'il voulut. Les Assiégés firent aussi quelques sorties qui leur réussirent. M. le Prince d'Orange voyoit tout cela sans s'émouvoir : l'on s'apperçut que son esprit baissoit, & qu'il n'étoit

plus le même homme. Les Etats ayant appris que leurs Troupes souffroient beaucoup des rigueurs de la saison, & que le Siege n'avançoit pas, le prierent de renoncer à cette entreprise. Il leva le Siege, & mit ses Troupes en quartiers d'hyver.

Pendant ce temps-là, Borsdorf avoit disposé M. l'Electeur de Brandebourg à venir lui-même demander Mademoiselle d'Orange. Ce Prince se rendit à La Haye avec peu de suite; & il montra d'abord à Madame la Princesse d'Orange la Lettre que Madame l'Electrice, sa mere, avoit reçue de Mademoiselle de Hanau, en l'assurant, qu'il avoit tant de passion pour son alliance, qu'il étoit venu exprès dans l'intention de vaincre la froideur qu'il s'attendoit à trouver dans Mademoiselle sa fille: leur premiere entrevue fut extrêmement froide. Toutes les menaces de Madame la Princesse d'Orange ne gagnerent rien sur l'esprit de sa fille, qui demeura ferme à déclarer que M. l'Electeur ne seroit jamais son époux; elle en vint même jusqu'à lui dire à lui-même, qu'elle ne pouvoit l'épouser, & à le prier de ne plus penser à

elle. Mais, si d'un côté il souffroit impatiemment les refus obstinés de Mademoiselle d'Orange, de l'autre, Borsdorf, son Favori, s'efforçoit de lui persuader qu'il seroit déshonoré à jamais, s'il s'en retournoit sans l'avoir épousée, après les avances qu'il avoit faites. Il n'étoit parti de son Pays que sur les assurances positives que Madame la Princesse d'Orange lui avoit données, que sa fille recevroit M. l'Electeur avec toute sorte de respect, & qu'elle seroit flattée & honorée de son alliance. Il se repentit plus d'une fois de s'être fié à ses promesses.

J'étois alors attaqué d'une fievre violente, & j'attendois avec impatience la résolution de M. l'Electeur. Je voyois bien que, s'il ne se rebutoit pas des froideurs de Mademoiselle d'Orange, la violence de sa mere triompheroit des résistances de la fille, & qu'il lui seroit indifférent de la marier contre son gré, pourvu que M. l'Electeur fût son Gendre. On fit espérer à ce Prince, qu'avec le temps, il la trouveroit dans des dispositions plus favorables à ses desirs. Il s'éloigna de La Haye; &, à son retour, s'il trouva du changement

dans son cœur, c'est qu'il étoit plus aliéné qu'auparavant.

On ne laissa pas de faire les préparatifs des noces, & d'en arrêter le jour. La veille, Mademoiselle d'Orange dit encore qu'elle n'y donnoit point son consentement. Sa mere la menaça, & la conduisit, malgré elle, au Prêche, où ils furent mariés. La cérémonie fut fort triste, par le mécontentement de Mademoiselle d'Orange, & par la maladie de son Pere qui étoit alors en très-grand danger. Ce Prince étoit souvent tourmenté de la goutte; &, pour s'en délivrer, il avoit eu recours à un Charlatan, dont les remedes parurent arrêter le mal pendant quelque temps; mais au-lieu de le guérir radicalement, ils ne firent que détourner le cours de l'humeur qui étoit remontée à la tête. Son esprit étoit tellement affoibli, qu'il n'avoit, sur la fin, que peu de bons intervalles. Un Médecin François, que M. de Longueville lui envoya, vint à bout de lui procurer quelque relâche pendant trois semaines; mais enfin, les remedes qu'il prenoit, ne faisant plus aucun effet, on jugea son mal incurable. Tous ses proches furent mandés;

V. Mort du Prince d'Orange.

& je ne pus retenir mes larmes en voyant ce Prince dans un état digne de compaſſion. Ce fameux Capitaine, qui avoit commandé ſi glorieuſement, durant tant d'années, les armes des Provinces-Unies, & conduit cette République avec tant de ſageſſe & d'autorité, étoit étendu dans un lit avec moins de connoiſſance qu'un enfant. Jamais objet n'a été plus capable de nous faire ſentir la vanité de ce qui nous éblouit davantage dans cette malheureuſe vie, & de fixer nos deſirs ſur celle qui n'a point de fin. Après avoir été quelques heures dans une eſpece de léthargie, il me fit approcher du chevet de ſon lit, & me dit qu'il avoit été bien mal, qu'il avoit cru mourir, mais qu'il ſentoit que ſes forces étoient revenues, & qu'il me prioit de l'accompagner à Breda. Je compris, par ce diſcours, qu'il ne ſentoit ſon mal que très-imparfaitement, & qu'il ne connoiſſoit pas le danger extrême où il étoit. Ce ne fut pas ſans beaucoup de peine que je me réſolus de lui dire, que j'aurois une joie ſans égale, ſi ſa maladie lui permettoit de changer d'air; mais que ceux qui l'approchoient n'en avoient

pas bonne opinion: que je me faisois une extrême violence, pour lui dire une chose qui me pénétroit de douleur; mais que la tendresse que j'avois toujours eue pour lui, ne me permettoit pas de la lui cacher. Je le conjurai ensuite, au nom de Dieu, d'employer utilement pour son salut les dernieres heures de sa vie. Il me prit la main, & se mit à pleurer. Je sortis, & fis entrer un Ministre de Delft, nommé Gontals, qui se trouva dans son antichambre, pour achever de le disposer à la mort. Il envoya querir sa fille, & lui dit qu'il mouroit avec le regret de l'avoir mariée contre son inclination. Il vécut encore tout le jour suivant, & il rendit l'ame à minuit, universellement regretté de tous ceux qui l'avoient connu.

Le 12 Mars 1647.

Sa mort acheva de me faire perdre l'envie que j'avois de m'établir en Hollande. Je commençai à donner à Mademoiselle d'Orange les conseils d'un véritable ami. Je lui représentai qu'elle se rendroit la plus malheureuse femme du monde, si elle vivoit mal avec M. l'Electeur; qu'avant son mariage, il lui étoit permis de faire tous ses ef-

forts pour ne le point épouser; mais que Dieu l'ayant permis, elle devoit se soumettre à sa volonté, & considérer qu'étant éloignée de son Pays & de sa Famille, elle ne pouvoit trouver de consolation & de ressource que dans les bonnes graces de son mari. Mes parents avoient déja pensé à me faire épouser une Princesse de Hesse-Cassel. L'étroite alliance qui étoit entre la France & Madame la Landgrave, sa mere, nous faisoient espérer que ce mariage nous seroit plus avantageux que tout autre, où j'aurois trouvé plus de biens & moins de grandeur. L'exemple de mes peres, toujours attachés à la coutume des Allemands, qui ont une répugnance infinie à se mésallier, me confirma encore dans cette pensée. Mademoiselle de Hanau avoit jetté les premieres idées de cette affaire, & elle avoit trouvé dans l'esprit de Madame la Landgrave, sa sœur, des dispositions favorables pour la faire réussir. Dumontel fut choisi pour aller à Cassel, arrêter les articles, avec la procuration de mon pere & de ma mere. Je partis de La Haye après l'enterrement du Prince d'Orange, & me rendis à

Thouars, où Dumontel apporta les articles signés; & j'allai à Cassel, où mon mariage fut accompli avec plus de cérémonies que je n'aurois voulu.

Les événements les plus considérables de ma vie, & ceux qui ont le plus nui à ma fortune & à celle de ma Maison, vinrent des engagements que je pris avec M. le Prince de Condé, lorsqu'il étoit sur le point de prendre les armes pour se venger de la Cour & du Cardinal Mazarin.

VI. Le Prince de Tarente revient en France.

J'étois retourné en France, dans le dessein d'obtenir de la Cour, pour ma Maison, les honneurs particuliers dont jouissoient celles qui avoient le rang de Princes étrangers; & pour moi, des établissements convenables à ma naissance. Je fis ma cour à la Reine Mere, & je lui offris mes services. Je vis le Cardinal Mazarin, à qui je fis part du desir que j'avois de m'attacher à lui, & je levai des Troupes dans le Poitou pour le Service du Roi, dans le temps que MM. de Bouillon & de Turenne, mes oncles, en levoient de leur côté pour le service des Princes que le Cardinal avoit fait emprisonner. Je me trouvai par-là Colonel de deux Ré-

giments, un de Cavalerie, & l'autre d'Infanterie, dont la commiſſion me fut expédiée, & qui faiſoient partie des Troupes du Roi. J'eſpérois engager la Cour, par cette conduite, à m'accorder les graces que je deſirois; mais le Cardinal n'en parut pas fort touché, & je ne pus jamais en tirer que de belles paroles, & des promeſſes vagues & ſans effet, dont il étoit fort libéral.

Je commençai dès-lors à incliner beaucoup pour le parti des Princes, que j'aurois ſuivi ſans héſiter, ſi l'on ne m'avoit rapporté, que M. le Prince de Condé s'étoit moqué publiquement des droits que je prétendois avoir au rang particulier que je demandois pour ma Maiſon. Je m'en plaignis hautement; il le ſut, & il ne daigna pas y faire attention, juſques à ce que ſa brouillerie avec le Cardinal Mazarin, & la cabale des Frondeurs, lui firent ſentir le beſoin qu'il avoit d'avoir des amis. Peu de temps avant qu'il fût arrêté, il me fit dire par un Gentilhomme de ſa Maiſon, qu'il n'avoit jamais tenu les propos qui m'avoient offenſé. Quelque tardive que fût cette ſatisfaction, elle

auroit suffi pour me déterminer à prendre son parti, si je n'avois pas eu des engagements avec la Cour, que je ne pouvois rompre sans y être en quelque sorte forcé par l'ingratitude du Cardinal.

VII. Entretien avec le Prince de Condé.

Ce fut la raison que je lui alléguai, quand il me proposa de me livrer entiérement à lui dans une conversation que nous eûmes ensemble, peu de temps après qu'il fut délivré de sa prison par les intrigues de ces mêmes Frondeurs qui l'y avoient fait mettre. Il se plaignit d'abord de la levée de Troupes que j'avois faite en Poitou. Je lui répondis que, si je ne m'étois pas intéressé à sa liberté avec autant de zele que ses autres Parents ou amis, il ne devoit s'en prendre qu'à lui-même; qu'après lui avoir fait connoître les rapports qui m'avoient été faits sur ce qui concernoit l'honneur de ma Maison, il avoit négligé de m'en éclaircir jusques au temps de sa détention; que si-tôt qu'il m'eut fait assurer du contraire, je lui avois témoigné un déplaisir extrême de n'en avoir pas été informé plutôt, sans quoi j'aurois suivi le penchant qui me portoit à le servir préférablement à tout

autre : & sur ce qu'il me pressoit de lui promettre de m'attacher à lui pour toujours, je lui témoignai une vive douleur des engagements que j'avois pris avec la Cour, quoique je n'eusse pas sujet d'en attendre beaucoup de reconnoissance. Je lui fis entendre en même-temps, que, malgré la haute estime & l'inclination que j'avois pour lui, ces engagements ne me permettoient pas de lui faire une promesse aussi générale que celle qu'il me demandoit.

Il me dit qu'il se croyoit obligé de m'avertir que M. de Rohan (*) prétendoit présider la Noblesse, à l'exclusion de mon Pere, aux Etats de Bretagne, qui devoient se tenir cette année : que si je voulois m'attacher à lui, il me rendroit service ; mais, que si je persistois à demeurer uni avec ceux qui le vouloient perdre, je ne devois pas trouver étrange qu'il appuyât de tout son crédit ceux qui lui étoient dévoués, & qui lui avoient obligation de leur fortune. Je lui repliquai que je m'esti-

(*) De la Maison de Chabot, qui avoit épousé l'Héritiere de Rohan.

merois bien malheureux, s'il favorifoit la prétention de notre adverfaire; mais qu'aucune confidération ne feroit capable de me faire manquer à ma parole. M. le Prince ne jugea pas à propos de tenir cette converfation fecrete; elle devoit naturellement produire un bon effet pour moi dans l'efprit de la Reine & du Cardinal, puifqu'ils voyoient clairement que je ne perdois les bonnes graces de M. le Prince, que par ma fidélité à garder les engagements que j'avois pris avec eux.

M. le Prince, pour me témoigner fon reffentiment, difoit par-tout qu'il avoit affuré à M. de Rohan le fuffrage de tous fes amis pour les prochains Etats; & que fi l'on avoit befoin de fa préfence pour l'y faire préfider, il s'y rendroit en pofte.

Je n'eus point d'autre fatisfaction dans cette rencontre, que celle d'avoir fait mon devoir; car jamais le Cardinal ne me fit dire un feul mot pour me témoigner qu'il me favoit bon gré de ma fermeté, & pour me promettre de me foutenir dans le différend dont j'étois menacé; au contraire, les créatures qu'il avoit dans le Confeil, étoient les plus

VIII. Procès sur le droit de présider la Noblesse aux États de Bretagne.

échauffées pour M. de Rohan. La Reine seule paroissoit vouloir nous favoriser, & s'opposer à la cabale que M. le Duc d'Orléans & M. le Prince avoient formée contre nous. Tous les droits de la Maison de Laval avoient passé dans la nôtre, par le mariage d'Anne de Laval avec François de la Tremoille, mon troisieme aïeul ; comme ceux de la Maison de Rohan au nouveau Duc de Rohan-Chabot, par son mariage avec Marguerite de Rohan. Ce point étoit convenu de part & d'autre ; mais M. de Rohan prétendoit une alternative entre les deux Maisons, fondée sur un ancien proverbe, qui dit : *Laval-Rohan, Rohan-Laval.* Nous établissions notre demande sur un Arrêt du Duc Pierre, qui décide nettement la question en faveur de la Maison de Laval. Il y avoit, à la vérité, quelque possession d'alternative en faveur de la Maison de Rohan, & nous avions grand intérêt d'en empêcher la continuation jusques à ce que l'affaire fût jugée au fond. Nous ne nous opposions pas à un Arrêt définitif donné en connoissance de cause, mais nous voulions que l'affaire fût examinée, & qu'on ne laissât

point préſider M. de Rohan ſans tirer à conſéquence, comme on nous l'avoit propoſé. La Reine m'avoit promis très-poſitivement que l'on ne donneroit au Conſeil aucun Arrêt qui nous fût préjudiciable.

J'allai exprès en Bretagne pour y ménager nos amis, & pour en faire de nouveaux. J'écrivis à la Reine, que je n'avois M. le Duc d'Orléans, & M. le Prince contre moi, que pour m'être attaché à ſes intérêts; que ſi elle n'étoit pas réſolue de me ſoutenir, je la ſuppliois de trouver bon que je travaillaſſe à n'avoir plus à dos des Ennemis ſi redoutables; que j'aurois toujours le même zele pour ſon ſervice, & qu'il ne ſe démentiroit pas, pourvu qu'elle eût la bonté de ſe ſouvenir de la parole qu'elle m'avoit donnée. La Reine me répondit, par une nouvelle aſſurance, qu'il ne ſe feroit rien au Conſeil à notre préjudice; &, huit jours après, mon pere reçut un Arrêt du Conſeil en bonne forme, qui lui défendoit de troubler la Préſidence de M. de Rohan. Ce contre-temps nous étonna; mais il ne nous fit pas perdre courage. La Cour étoit alors ſi brouillée, & l'é-

tat des affaires si incertain, que l'on étoit à la veille d'une Guerre civile. Nous jugeâmes que les circonstances permettoient de n'avoir pas pour cet Arrêt, les mêmes égards que l'on auroit eu dans des temps plus tranquilles. Je me rendis à Thouars, pour m'aboucher avec le Maréchal de la Meilleraye, qui commandoit dans la Bretagne, & qui devoit, en cette qualité, assister aux Etats comme premier Commissaire du Roi. Il avoit fort bien reçu tous mes parents, & il paroissoit résolu de nous servir dans cette affaire avec toute la chaleur imaginable. Nous ne pouvions douter de sa sincérité, parce qu'il étoit ennemi personnel du Duc de Rohan, & qu'il avoit lieu de craindre que ce Duc, appuyé comme il l'étoit du crédit de M. le Duc d'Orléans, & de M. le Prince, n'eût plus de pouvoir que lui dans les Etats. Nous prîmes des mesures ensemble pour faire casser l'Arrêt du Conseil qui nous étoit contraire. Le Maréchal de la Meilleraye retourna promptement à la Cour, & il parla fortement dans le Conseil sur le tort qu'on nous avoit fait, de nous condamner sans nous entendre. Il ajouta

que nous n'étions pas résolus de nous en tenir à ce jugement, ni la Cour en état de nous y contraindre ; qu'il y avoit déja dans le Royaume tant de disposition à de nouveaux troubles, que ce seroit une extrême imprudence d'en exciter dans la Bretagne, qui ne seroient pas faciles à éteindre; que le seul moyen que l'on pût prendre pour les prévenir, c'étoit de différer encore de trois mois l'Assemblée des Etats, & d'ordonner au Parlement de Rennes, de juger la question au fond, dans cet intervalle, sous peine à celui qui déclineroit le jugement, d'être exclus, pour cette fois, de la Présidence. Cette proposition ayant été agréée au Conseil, on envoya une Commission au Parlement de Bretagne, pour juger notre différend.

Huit jours après qu'elle eut été enrégistrée, il fut question de procéder au Réglement de nos Juges. M. de Rohan n'en vouloit point d'autres que ceux de la Grand'chambre du Semestre d'Eté. Nous demandions à être jugés par les deux Semestres. Nous avions beaucoup d'amis dans celui d'Hyver, & il en avoit plus que nous

dans celui d'Eté, où l'on comptoit nombre de Conſeillers Angevins qui lui étoient affectionnés, parce qu'il étoit Gouverneur d'Anjou. Nous n'obtînmes, de part & d'autre, qu'une partie de ce que nous ſouhaitions; car il fut arrêté que le Semeſtre d'Hyver ſeroit exclus, mais que le procès ſeroit jugé par toutes les Chambres du Semeſtre d'Eté. Le choix du Rapporteur étoit d'une extrême conſéquence: nous priâmes le Préſident de Marbœuf, qui devoit préſider au jugement, de nommer M. de Kergré, que nous croyions de nos amis: il ne nous l'accorda qu'après que Monſieur & Madame de Rohan lui eurent déclaré plus d'une fois qu'il ne leur étoit point ſuſpect.

Le Maréchal de la Meilleraye vint exprès à Rennes pour appuyer nos ſollicitations; mais ſa préſence nous fit plus de mal que de bien, & eut un effet tout contraire à ſes intentions: car M. de Rohan publioit par-tout qu'il étoit venu pour violenter les ſuffrages. Ce Maréchal étoit odieux à notre Rapporteur; & les Conſeillers Angevins qui favoriſoient M. de Ro-

han, firent là-dessus un raisonnement qui frappa beaucoup la plupart des Juges. Ils disoient que M. de la Meilleraye n'étoit déjà que trop puissant dans la Province, & qu'il le deviendroit encore davantage, s'il y avoit un Président perpétuel de la Noblesse qui lui eût obligation de l'Arrêt rendu en sa faveur; d'où ils concluoient que l'alternative prétendue par M. de Rohan, seroit beaucoup plus favorable à la liberté des Etats & aux intérêts de la Province.

Quand le Procès fut mis sur le Bureau, le Rapporteur, sur lequel nous avions compté fort mal-à-propos, en donna plus dans son opinion à M. de Rohan, qu'il n'en avoit demandé; car il fut d'avis que l'on lui accordât le droit exclusif & perpétuel de présider la Noblesse à toutes les Assemblées des Etats; & ce ne fut pas sans beaucoup de contradictions, que la pluralité opina pour l'alternative.

Pendant que j'étois à Rennes, M. le Prince me fit dire, que je ne devois attribuer qu'à moi-même la protection que je l'avois forcé d'accorder à M. de Rohan; que toutes les fois que je vou-

drois être ſon ami, il me recevroit avec une extrême joie, & que je ſerois le maître de régler les avantages qu'il ſeroit en état de me procurer. Je voyois la guerre civile prête à s'allumer dans le Royaume; j'étois dans une ſituation à pouvoir figurer dans le parti que j'aurois embraſſé: j'avois un grand nombre d'amis ſur qui je pouvois compter; j'étois maître de Taillebourg, dont la ſituation eſt des plus avantageuſes, & que le voiſinage de la Guienne, qui, ſelon toute apparence, devoit être le Théâtre des troubles, rendoit un Poſte fort conſidérable. Je m'étois ſouvent plaint au Maréchal de la Meilleraye, des mauvais traitements que je recevois de la Cour; tout nouvellement encore une Abbaye qui avoit été promiſe à mon frere, venoit d'être donnée à l'Abbé Fouquet. Je lui avois fait remarquer combien ce procédé étoit éloigné de celui que j'avois droit d'attendre, & que le Cardinal m'avoit fait eſpérer. Je lui déclarai enfin, que ſi la Cour ne ſe mettoit en devoir de me ſatisfaire par des marques effectives de ſa reconnoiſſance, je ſerois contraint de faire violence à mon humeur, & de

profiter des avantages que l'on m'offroit tous les jours, & que j'avois méprisés jusques alors. Le Maréchal entra dans mes raisons, & trouva que mes plaintes étoient justes. Il en écrivit à la Cour; mais ni ses instances, ni celles d'un homme affidé, nommé Dauché, que j'y avois envoyé quelque temps avant le jugement de notre Procès, ne purent jamais vaincre la froideur & l'indifférence des Ministres. Je compris par-là que le Cardinal s'imaginoit qu'il m'avoit brouillé sans retour avec M. le Prince, & que je serois forcé de demeurer uni avec la Reine mere & avec lui, sans qu'ils y contribuassent de leur côté par un traitement plus favorable.

Je me rendis à Taillebourg, & Dauché y arriva presque en même-temps que moi: il me dit que la Cour ne songeoit nullement à me faire des graces; mais que M. le Prince devoit m'envoyer incessamment un des principaux Officiers de sa Maison, pour m'offrir tout ce qui dépendoit de lui. Saint-Mars vint en effet d'Agen, où M. le Prince étoit alors, avec une Lettre de créance. Il me dit que M. le Prince souhai-

toit passionnément mon amitié; & que, pour m'en donner des preuves, il avoit ordre de me promettre de sa part tout ce qui étoit en son pouvoir. Mon Traité fut bientôt conclu; je signai un Ecrit, par lequel je m'engageois à ne jamais abandonner les intérêts de M. le Prince, qui s'obligeoit de son côté, 1°. à me faire délivrer sans délai l'argent nécessaire pour la levée de trente Compagnies d'Infanterie, & huit de Cavalerie, à mille francs par Compagnie d'Infanterie, & à six mille par Compagnie de Cavalerie; 2°. à maintenir ma Maison dans tous les avantages qui lui sont dus, comme représentant celle d'Arragon, par le mariage de Charlotte, Héritiere du Royaume de Naples, avec Guy de Laval, & par celui d'Anne de Laval avec François de la Tremoille; 3°. à secourir Taillebourg en personne avec toutes ses forces, s'il venoit à être assiégé.

IX. Le Prince de Tarente prend le parti du Prince de Condé.

Saint-Mars s'en retourna le même jour avec Dauché, à qui je donnai une Lettre de créance. Il fut admirablement bien reçu de M. le Prince, qui ratifia, sans aucune difficulté, tout ce que Saint-Mars m'avoit promis en son nom. Dau-

ché lui dit, par mon ordre, qu'ayant mon Régiment d'Infanterie dans Dunkerque, & celui de Cavalerie dans l'Armée du Roi, il étoit important de tenir ma résolution secrete, jusques à ce que j'eusse fait avertir mes Officiers de me venir trouver avec le plus de Soldats qu'ils pourroient m'amener; qu'en attendant, je travaillerois à la levée des Troupes, sans que l'on sût pour qui je la faisois; & que, si du jour où j'aurois mes Officiers en lieu de sûreté, il me faisoit trouver trois ou quatre cents chevaux auprès de Taillebourg, je m'engageois à le rendre Maître des Villes de Xaintes, de Saint-Jean-d'Angely, de Niort, & de Fontenay, où j'avois des intelligences dont j'étois sûr. Dauché me rapporta cinquante mille francs pour commencer mes levées, avec cette Lettre de M. le Prince.

MONSIEUR,

X. Lettre du Prince de Condé, prise sur l'Original écrit de sa main.

„ J'ai reçu les marques que vous
„ m'avez données de votre amitié, &
„ les assurances que vous seriez dans
„ mes intérêts, avec toute la recon-
„ noissance que je dois à une obliga-

„ tion ſi conſidérable. Je vous ſupplie
„ de croire que j'exécuterai ponctuel-
„ lement les choſes que Saint-Mars
„ vous a promiſes en mon nom. Je me
„ remets du ſurplus à ce que ce Gen-
„ tilhomme vous dira, & vous ſupplie
„ de croire que je n'aurai jamais tant
„ de joie, que quand je pourrai vous
„ donner des marques véritables & eſ-
„ ſentielles que je ſuis,

MONSIEUR,

A Agen, ce 8 Octobre 1651.

Votre très-affectionné
Couſin & Serviteur,
LOUIS DE BOURBON.

J'avois déja dans Taillebourg deux Compagnies d'Infanterie de cinquante hommes chacune; je donnai mes commiſſions ſans retardement, & j'envoyai Saint-André à mes deux Régiments, avec deux billets de créance. Il étoit important de cacher le ſujet de ſon voyage; je le chargeai d'une Lettre adreſſée à M. de Brienne, par laquelle je lui mandois que Taillebourg étant dépourvu de munitions, j'avois jugé à propos de prendre les Droits de paſſage

ſur la Charente, & les Tailles de mes Terres pour mettre cette Place en état de défenſe. Saint-André s'acquitta fort heureuſement & fort judicieuſement de ſa commiſſion. La Cour n'eut aucun ſoupçon de ſon voyage, & il trouva les Officiers de mes deux Régiments très-diſpoſés à ſuivre les ordres qu'il leur portoit. Tous les Capitaines qui ſe trouverent à Dunkerque en ſortirent le même jour avec leurs Officiers ſubalternes, & quelques Soldats, pour prendre la route de Xaintonge. Mornay, qui commandoit mon Régiment de Cavalerie, en aſſembla tous les Officiers auſſi-tôt qu'il eut vu mon ordre. Il offrit de l'argent à ceux qui en manquoient, & agit avec autant d'honneur & d'affection que j'en pouvois attendre d'un Gentilhomme de ſon mérite & de ſa naiſſance. Pendant que je faiſois chercher par-tout des Soldats, ſans découvrir au Public mon véritable deſſein, le Lieutenant-Général de la Rochelle vint me trouver à Taillebourg avec deux Députés de cette Ville, pour implorer ma protection contre les violences & les cruautés du Comte du Dognon, leur Gouverneur. Ils ignoroient

roient les engagements que j'avois pris avec M. le Prince ; & je ſavois que du Dognon étoit dans ſon parti. Je ne pouvois rien faire contre ce Gouverneur, qui, par contrecoup, ne retombât ſur le Prince, que je devois ménager. D'un autre côté, la prudence ne me permettoit pas de faire connoître à ces Députés mes véritables ſentiments, parce qu'il n'étoit pas encore temps de les faire éclater. Je pris le parti d'éluder leur demande, en leur diſant, que le Comte du Dognon ne m'avoit donné aucun ſujet de plaintes ; que je ne voulois rien faire qui ne fût dans l'ordre, & que je ne pouvois rien entreprendre contre lui, ſans être convaincu de la vérité des raiſons qu'ils avoient, de vouloir qu'il fût dépoſſédé de ſon Gouvernement ; qu'il falloit que je ſuſſe auparavant ce qu'il avoit à répondre à leurs accuſations, & que j'employaſſe tout le crédit que je croyois avoir ſur ſon eſprit, pour l'engager à changer de conduite. Les plus échauffés ne furent pas contents de cette réponſe ; elle produiſit cependant l'effet que j'en attendois ; car elle donna le temps au Comte du Dognon de faire de nou-

velles brigues dans la Rochelle, pour affoiblir la cabale de ses Ennemis. J'étois convenu secrétement avec lui, de hausser les droits de Péage sur la riviere de Charente, & de lui en laisser deux tiers. Je tirai en peu de temps un fonds considérable de cet impôt, que j'employois, à mesure que je le recevois, à la levée de mes Troupes, & à mettre dans Taillebourg les munitions nécessaires pour soutenir un Siege ou un long Blocus.

XI. Guerre civile en Xaintonge.

Aussi-tôt que je fus que les Officiers de mes deux Régiments étoient partis pour me joindre, & que je pus mettre ensemble trois cents hommes de pied & deux Compagnies de Cavalerie, je les fis marcher à Xaintes. Les Bourgeois, après m'avoir demandé douze heures pour délibérer, m'ouvrirent leurs portes, & me reçurent dans leur Ville sans aucune difficulté.

Je ne fus pas aussi heureux au Siege de Niort. En marchant vers cette Place, je m'étois assuré, en passant, de la Ville de Saint-Jean d'Angely; mais quand je fus à trois lieues de Niort, j'appris que la Cour, qui, après avoir soumis le Berry, étoit arrivée à Poitiers

avec des Troupes, avoit envoyé à Niort deux cents Suiſſes de la Garde du Roi. La Reine avoit été avertie que cette Ville & celle de Fontenai devoient m'ouvrir leurs Portes, & l'on avoit pourvu à la ſûreté de ces deux Places. On avoit ſu les intelligences que j'y entretenois, par un Gentilhomme qui crut, qu'en révélant les ſecrets que je lui avois confiés, il en auroit une groſſe récompenſe. On profita de ſes avis, mais il ne fut payé qu'en paroles; & tous les honnêtes gens le blâmerent d'avoir abuſé de ma confiance.

M. le Prince, qui étoit allé à Bourdeaux, m'envoya ordre de faire le Siege de Cognac, conjointement avec le Duc de la Rochefoucaut. J'avois eu le temps de former un petit Corps d'Armée, compoſé de trois Compagnies de Cavalerie, & de ſept d'Infanterie, avec une piece de canon. Le Duc de la Rochefoucaut y joignit les Troupes qu'il commandoit, & nous campâmes devant Cognac. Ce Siege ne réuſſit pas. Nos quartiers furent mal diſpoſés autour de la Place. Je repréſentai inutilement au Conſeil de Guerre les inconvénients qui en pouvoient arriver.

Guitaut, que M. le Prince avoit envoyé pour lui rendre compte de l'état du Siege, fut ſeul de mon ſentiment. Quand M. le Prince ſut l'avis qui avoit prévalu dans le Conſeil, il déſapprouva fort le parti qu'on avoit pris, ne doutant pas qu'il ne cauſât la levée du Siege, ſi l'on n'y remédioit promptement. Il partit de Bourdeaux avec une extrême diligence, pour ſe rendre à notre Armée; mais il eut le déplaiſir de voir ſecourir la Place le lendemain de ſon arrivée, ſans pouvoir y mettre ordre.

Les eaux de la riviere, qui s'étoit enflée tout-à-coup, avoient rompu notre Pont de communication. Le Comte d'Harcourt, qui commandoit les Troupes du Roi, en ayant été informé, ſe mit auſſi-tôt en marche. Il falloit néceſſairement qu'il paſſât ſur le Pont de Saint-Sulpice pour arriver à Cognac. Nous avions chargé un Officier du Régiment de Richelieu, d'aller faire rompre ce Pont; mais il ſe contenta de le reconnoître, ſans en faire ôter une ſeule pierre: de ſorte, que le Comte d'Harcourt ne rencontrant aucun obſtacle, arriva en une nuit à la vue du Fauxbourg de Cognac, où le Régiment de

Guienne étoit logé. Il le força ſans peine, & jetta du ſecours dans la Place. Ce début, qui ſembloit être d'un heureux préſage pour le parti de la Cour, fut fort déſavantageux à celui de M. le Prince. Ce ne fut pas le ſeul avantage que le Comte d'Harcourt remporta ſur lui, dans cette Guerre de Guienne.

Les Rochelois, toujours irrités contre leur Gouverneur qui s'étoit déclaré pour M. le Prince, ouvrirent leurs portes au Comte d'Harcourt. Du Dognon étoit encore maître des Tours, où il avoit mis des Suiſſes. Ils y furent aſſiégés par les Troupes du Roi. Nous marchâmes pour les ſecourir; mais nous apprîmes ſur notre route, que ces Suiſſes ayant menacé leur Commandant de le poignarder pour le forcer à ſe rendre, il s'étoit précipité du haut de la principale Tour, au pied de laquelle le Comte d'Harcourt l'avoit fait inhumainement maſſacrer en ſa préſence. On a dit depuis, que les Tours étant ſur le point d'être forcées, le Comte d'Harcourt fit crier aux Suiſſes qui les défendoient, que, s'ils vouloient avoir la vie ſauve, il falloit qu'ils jettaſſent leur

Commandant du haut en-bas de la Tour; ce qu'ils firent auſſi-tôt, tant ils étoient effrayés; & que ce malheureux Officier étant tombé, ſe jetta aux pieds de Genlis, Capitaine aux Gardes, pour lui demander la vie, mais qu'on le fit maſſacrer ſur le champ.

Le Comte d'Harcourt, enflé de ces premiers ſuccès, s'avança vers nous pour nous livrer Bataille. M. le Prince rangea ſa Cavalerie ſur deux lignes, ſe mit à la tête de la premiere, & me chargea de commander la ſeconde. Mais comme nous étions ſéparés de notre Infanterie par un long défilé, il fit réflexion qu'elle n'auroit pas le temps de nous joindre avant que l'Avant-garde de l'Armée du Roi fût arrivée juſques à nous, & il nous ordonna de repaſſer le défilé pour nous rapprocher de notre Infanterie. Je paſſai le premier avec la ſeconde ligne, & M. le Prince me ſuivit avec la premiere. Mais, les Régiments de Richelieu & du Dognon n'ayant pu ſe retirer avec aſſez de diligence, le dernier fut défait par la faute du premier, qui ne le ſeconda pas.

Après notre retraite, on délibéra dans le Conſeil, ſi l'on repaſſeroit la Cha-

rente, ſur laquelle nous avions un Pont de Bateaux, ou ſi l'on ſe fortifieroit dans les défilés qui étoient entre nous & le Comte d'Harcourt.

Les Maréchaux de Camp, les Lieutenants-Généraux, & M. de la Rochefoucaut, qui opinerent avant moi, furent tous d'avis de nous couvrir de la Riviere : leur principale raiſon étoit que M. de Marcin devoit nous joindre au premier jour, avec cinq cents chevaux de vieilles Troupes qu'il amenoit de Catalogne ; & qu'il n'étoit pas à propos de riſquer un combat, avant que d'avoir reçu ce renfort.

Je fus d'un avis contraire, & je repréſentai que le Comte d'Harcourt attendoit un plus grand renfort par Caſtelnau, que nous par Marcin ; que, ſi nous étions une fois retranchés dans les défilés, ces Ennemis ne pourroient venir à nous ſans un danger manifeſte ; qu'enfin, il étoit à craindre que notre Retraite ne fît perdre courage aux nouvelles Troupes, ſur-tout, après la levée du Siege de Cognac & la défaite du Régiment du Dognon. M. le Prince ſe rangea de mon côté ; mais voyant que la pluralité étoit contre lui, il ne

voulût pas se servir de son autorité, & il fut décidé qu'on repasseroit la Charente, conformément au premier avis que Chouppes avoit ouvert.

Nous ne fûmes point inquiétés à notre passage ; Chouppes, qui fut chargé de faire rompre le Pont, s'en acquitta si mal, qu'il fut rétabli en fort peu de temps par les Ennemis. M. le Prince, M. de la Rochefoucaut & moi, étions logés dans le Château de la Bergerie. Notre Infanterie campoit le long de la prairie, & notre Cavalerie occupoit des quartiers fort séparés. Nous ne fûmes pas peu surpris, quand on nous vint dire que l'Armée du Roi passoit la Charente. Nous y courûmes avec ce que nous pûmes ramasser de Cavalerie, qui ne faisoit pas deux cents chevaux, & nous fîmes aussi bonne contenance, que si nous avions eu derrière nous toute notre Armée prête à combattre. Nous évitâmes, par cet air d'assurance, la défaite entière de nos Troupes, qui paroissoit inévitable, si le Comte d'Harcourt avoit su se prévaloir de l'éloignement de nos Quartiers.

J'appris quelque temps après, qu'il avoit dessein de surprendre la Ville

haute de Taillebourg; j'y menai des Troupes pour la défendre, & j'appris, sur le chemin de Saint-Savinien, qu'il y avoit plusieurs Officiers de son Armée dans une Hôtellerie, & environ cent chevaux à l'autre bout du Village. J'en donnai cinquante à un de mes Officiers, pour les attaquer du côté de la rue; & je pris une autre route, pour leur couper le chemin. On donna la chasse à ces cent Cavaliers; & ceux qui avoient mis pied à terre, se voulant jetter dans la campagne pour se sauver, tomberent entre nos mains.

Nous trouvâmes entre ces prisonniers, l'Ecuyer du Comte d'Harcourt, son Valet-de-chambre qui portoit son manteau, & quelques Officiers de ses Gardes. Je sus par eux que ce Général n'étoit qu'à une lieue delà avec toute son Armée. Je me retirai promptement avec mes Prisonniers.

Cette action fit beaucoup de bruit dans Bourdeaux, où l'on ne manqua pas de la faire valoir plus qu'elle ne méritoit. La circonstance du manteau frappa beaucoup les Bourgeois, qui souhaitoient que je l'envoyasse dans leur Ville. Ils n'eurent pas cette satisfaction;

car je le renvoyai au Comte d'Harcourt avec ses Domestiques, & je traitai les autres Prisonniers avec toute la civilité possible.

M. le Prince craignant que le Comte d'Harcourt ne lui ôtât la communication de Bourdeaux, prit le parti de repasser en Guienne, & de me laisser en Xaintonge avec les Troupes nécessaires pour la conservation de Xaintes & de Taillebourg. Il comptoit se retirer sans aucun péril, parce qu'il s'imaginoit que le Comte d'Harcourt étoit encore occupé au Siege de Barbesieux, que le Marquis de Levy défendoit; mais il courut risque d'être entiérement défait: car, ayant logé sa Cavalerie fort au large, à quatre lieues de Libourne, le Chevalier d'Aubeterre tomba sur le Quartier de Balthazar, qui étoit le plus reculé; & si le Comte d'Harcourt, qui avoit pris Barbesieux, en passant, eut fait soutenir seulement par trois cents chevaux le Chevalier d'Aubeterre, il auroit été en état de tailler en pieces toute la Cavalerie de M. le Prince: mais il échappa heureusement d'un si grand danger; & malgré la déroute de Balthazar, M. le

Prince ne laissa pas d'arriver à Bourdeaux avec peu de perte.

La Cour voulut faire passer le petit échec qu'il avoit reçu, pour une entiere défaite. J'envoyai la rélation de cette affaire, que M. le Prince avoit écrite toute entiere de sa main, à M. le Duc d'Orleans, qui s'étoit enfin déclaré pour nous avec le Parlement de Paris, contre le Cardinal Mazarin. Jusques-là, M. le Prince avoit soutenu seul tout le poids de la Guerre, dont le but étoit de faire chasser du Conseil toutes les créatures du Cardinal Mazarin, & de l'exclure à jamais du Ministere. Lorsque les Princes furent mis en liberté, il avoit été obligé de sortir du Royaume, en vertu d'un Traité secret fait avec la cabale des Frondeurs, toute-puissante dans le Parlement & dans le Peuple de Paris. Une des conditions de ce Traité, étoit, que le Prince de Conty épouseroit Mademoiselle de Chevreuse, maîtresse du Cardinal de Retz. Cette condition ne fut pas observée. M. le Prince fit des plaisanteries sur ce mariage, & la Duchesse de Longueville engagea le Prince de Conty, son frere, à le rom-

pre avec éclat. Cette démarche irrita les Frondeurs & le Cardinal de Retz, qui étoit l'ame de leur parti.

Ce Prélat avoit acquis un empire absolu sur l'esprit du Duc d'Orleans; &, pour se venger de M. le Prince & de la Duchesse de Longueville, il empêcha M. le Duc d'Orleans de se déclarer en faveur des Princes, qui commencerent la Guerre civile, sans aucune espérance d'être soutenus par Son Altesse Royale, ni par le Parlement de Paris, qui enrégistra, sans aucune difficulté, une Déclaration du Roi, par laquelle ils étoient déclarés rebelles & criminels de Leze-Majesté, avec tous leurs complices & adhérants. Ce n'est pas que le Duc d'Orleans eût aucun penchant à soutenir le Cardinal Mazarin; c'étoit lui, au contraire, qui avoit forcé la Reine à le renvoyer. Mais le Cardinal de Retz représentoit à Son Altesse Royale, que ce Ministre étant hors du Royaume, M. le Prince n'avoit aucun prétexte de prendre les armes contre le Roi. M. le Prince soutenoit, au contraire, que l'éloignement du Cardinal, que l'on avoit arraché à la Reine, n'étoit qu'une satisfaction

ſimulée, qui ne lui ôtoit rien de ſon crédit, puiſque la Cour ne ſe conduiſoit que par ſes avis, & que la Reine n'attendoit qu'un moment favorable pour le rappeller. Il rentra en effet dans le Royaume plus triomphant que jamais, & il vint trouver la Cour à Poitiers. Alors le Cardinal de Retz, qui haïſſoit encore plus Mazarin que M. le Prince, conſeilla au Duc d'Orleans d'unir toutes ſes forces à celles des Princes, & de ranimer contre l'Ennemi commun le Parlement de Paris, qui y étoit déja aſſez porté de lui-même. Fontrailles fut envoyé à Bourdeaux, pour faire part de cette nouvelle à M. le Prince. Il ajouta, qu'au refus de M. de Bouillon, qui s'étoit engagé avec M. de Turenne, ſon frere, dans les intérêts de la Cour, M. le Duc d'Orleans avoit nommé M. de Beaufort pour commander ſes Troupes, auxquelles on joindroit les ſecours que M. de Nemours devoit amener de Flandres, où M. le Prince l'avoit envoyé. Ces nouvelles cauſerent à M. le Prince une joie inexprimable : il chargea Fontrailles d'aſſurer M. le Duc d'Orleans de la conſtance & de la ſincérité de ſon at-

tachement, & de lui déclarer de sa part, qu'il le rendoit maître de son accommodement avec le Cardinal de Retz. Il donna en même-temps un plein pouvoir à Fontrailles & au Comte de Bethune, d'en arrêter les conditions suivant les intentions de Son Altesse Royale. Le Cardinal Mazarin, qui avoit des Emissaires secrets dans tous les Partis, employa toute son adresse, qui n'étoit pas médiocre, pour traverser cet accommodement, & il fut assez habile ou assez heureux pour y réussir. La division qu'il vint à bout d'entretenir constamment entre Retz & M. le Prince, fut un coup décisif pour le rétablissement de sa fortune; car s'ils avoient pu se réunir, le Mazarin eût été perdu sans ressource.

Quand M. le Prince eut quitté la Xaintonge, mon premier soin fut de mettre des grains & des fourrages dans Xaintes & dans Taillebourg pour y faire subsister ma Cavalerie, au cas que je fusse obligé de la resserrer. J'avois laissé à Pons un Régiment de cent hommes, que les Espagnols nous avoient envoyé. J'appris que le Chevalier d'Albret s'avançoit vers cette Place; j'en-

voyai ordre au Colonel qui y commandoit, de ſe retirer à Xaintes, & de laiſſer ſeulement vingt-cinq hommes dans la Tour de Pons. Le Chevalier d'Albret attaqua ce Régiment Eſpagnol dans la plaine, le rompit, le mit en déroute, & fit tous les Officiers & tous les Soldats priſonniers. Il s'approcha enſuite du Château de Pons, qui ſe rendit ſans réſiſtance. Je ne voulus pas lui donner le temps de s'y fortifier, & je partis avec dix-ſept cents hommes pour reprendre cette Place, dont la conſervation m'étoit fort néceſſaire. Je m'avançai fort près de la Ville à la faveur d'un brouillard ſi épais, qu'à peine pouvois-je voir la tête de mon cheval. J'envoyai un Trompette ſommer les habitants de me recevoir, avec ordre d'avertir en particulier le Chevalier d'Albret & les Gentilshommes qui l'accompagnoient, qu'ils ſeroient cauſe de la ruine entiere de cette Ville, s'ils s'obſtinoient à la défendre. Cette menace n'eut aucun effet, & il fallut employer la force. Je fis mes attaques par quatre endroits, & la Ville fut emportée, après quelque réſiſtance. J'eus pluſieurs Officiers & Soldats tués à l'attaque de mon

Régiment & à celle de Conty. Mais enfin, la plupart des habitants ayant pris l'épouvante, se sauverent par le Pont, & le rompirent pour nous empêcher de les poursuivre. La Garnison s'enfuit avec eux, à la réserve de la Compagnie de Blenac, qui s'étoit jettée dans le Château avec la Noblesse. La Ville fut abandonnée au pillage; mais pour prévenir les violences & les excès qui se commettent dans ces sortes d'occasions, je posai des Corps-de-Garde aux portes des Eglises & des Couvents, afin que les femmes & les filles qui voudroient s'y retirer, y pussent trouver des asyles.

Dès le soir, je fis sommer le Château; & une piece de Canon, que j'avois amenée avec moi, ayant été mise en batterie, ceux qui le défendoient, se rendirent prisonniers de guerre.

J'envoyai Fromenteau à M. le Prince, pour lui rendre compte de cette expédition. Il en parut fort satisfait, & il me rendit maître de l'échange des Prisonniers, à la réserve d'un Officier qu'il me demanda, pour ravoir Larchant, Officier de ses Gendarmes, que la Cour retenoit prisonnier à la

Baſtille. J'échangeai le Chevalier d'Albret contre le Marquis de Levy, & je retirai plus de quarante Officiers des mains du Comte d'Harcourt.

Ce Général tenoit alors le Comte du Dognon comme bloqué dans Brouage, ayant un Quartier retranché dans un Village qui n'en eſt qu'à un quart de lieue. Du Dognon m'envoya un Gentilhomme, pour me prier de le tirer de cet embarras. J'y marchai avec ſix cents Hommes de pied & quatre cents Chevaux. Il m'avoit promis deux de ſes Régiments avec du canon, qu'il ne me donna point. Il y avoit dans ce Village environ cinq cents hommes qui s'y étoient retranchés avec beaucoup de ſoin. Quoique le ſecours, que le Comte du Dognon m'avoit promis, ne parût point, je ne laiſſai pas de faire attaquer le Village par les deux bouts, pendant que ma Cavalerie à pied, donnoit une fauſſe allarme par le milieu: à la premiere charge, les Ennemis demanderent à capituler, & je fus obligé, faute de canon, de les laiſſer ſortir par compoſition.

J'écrivois ſouvent à M. le Prince, pour lui rendre compte de ce qui ſe

paſſoit en Xaintonge. J'avois beſoin d'argent pour payer les Troupes, & je le priai de m'en envoyer. Voici quelle fut ſa réponſe :

XII. Lettre du Prince de Condé, priſe ſur l'Original écrit de ſa main.

,, Je vous envoie une Lettre pour ,, M. de Rouſſi, qui n'eſt qu'en créance ,, ſur vous ; vous lui manderez ce qu'il ,, vous plaira, & je trouverai tout bon: ,, cependant, s'il va à Paris, mandez-,, moi ce qu'il faudra que j'écrive à ,, Monſieur, (*) & auſſi ce qu'il faudra ,, faire pour ſes enfants. Je vous ai en-,, voyé Saint-Mars & Sainte-Marie, ,, qui vous auront dit l'état de toutes ,, choſes de deçà, & ce que je puis ,, faire pour l'argent. J'en ai auſſi dit ,, le particulier à Fromenteau, qui ,, vous le dira. Croyez que ma plus ,, forte paſſion eſt de vous ſatisfaire ; ,, & que j'ai été obligé de donner de ,, l'argent à la Gendarmerie, aux Gar-,, des & à Balthazar. Je vous enverrai ,, le premier qui m'arrivera, & de cela, ,, vous en pouvez donner aux Trou-,, pes votre parole ; car je ſuis ſûr que ,, nous l'aurons avant la fin du mois.

(*) Le Duc d'Orleans.

„ Je vous ſupplie, au ſurplus, de croire
„ qu'homme au monde ne vous ho-
„ nore à l'égal de moi, & que je ſuis
„ plus que perſonne du monde,

A Bergerac, ce 10 *Février* 1652.

Votre affectionné Couſin
& Serviteur,
LOUIS DE BOURBON.

Il me donnoit avis, de ſon côté, de tout ce qu'il apprenoit de la marche & des projets de l'Ennemi. J'ai malheureuſement égaré preſque toutes ces Lettres; il m'en eſt cependant reſté quelques-unes que je conſerve avec ſoin, parce que tout ce qui part de la main d'un grand Homme, eſt toujours précieux. En voici deux qu'il m'écrivit dans le courant du mois de Février 1652.

„ Je vous envoie ce Page, pour
„ vous donner avis que les Ennemis
„ ont détaché des Troupes pour aller
„ contre vous, & même de l'Infante-
„ rie. Elle eſt ſi foible, que je ne crois
„ pas qu'ils oſent rien attaquer; en
„ tout cas, il ſe faut préparer à tout.
„ Mais ils n'ont pas deux mille hom-

„ mes de pied. J'écris à M. de Batte-
„ ville, pour vous envoyer encore des
„ munitions. Je ſuis tout à vous. Si les
„ Ennemis vont à Xaintes, je crois qu'il
„ faut brûler abſolument les Faux-
„ bourgs. Vous, qui êtes ſur les lieux,
„ ſavez mieux ce qu'il faut faire; je
„ m'en rapporte abſolument à vous.

A Liborne, ce 16 *Février* 1652. LOUIS DE BOURBON.

„ J'ai reçu votre Billet, & ai appris
„ ce que m'a dit ce Gentilhomme. Ce
„ ſont les mêmes nouvelles que je vous
„ ai mandées; j'ai peine à croire qu'ils
„ oſent vous attaquer avec ſi peu d'In-
„ fanterie; car je vous réponds que
„ ce qui eſt parti d'ici, ne va pas à
„ plus de quinze cents hommes de
„ pied. Pourtant, mandez-moi ce qu'il
„ faut que nous faſſions pour votre
„ ſecours, s'ils vous oſent attaquer; &
„ croyez que je ſuis abſolument à vous,
„ mais, ſans réſerve aucune. Aſſurez
„ M. du Chambon, & tous les Offi-
„ ciers de mon Service.

A Liborne, ce 18 *Février* 1652. LOUIS DE BOURBON.

Je fus averti que les Ennemis marchoient pour faire le Siege de Xaintes. Je voulus leur couper le chemin ; & il y eut un combat, dans lequel j'essuyai plusieurs coups de carabine, par une Troupe qui m'avoit enveloppé. La vigueur de mon cheval me sauva. Plusieurs de mes Régiments avoient lâché pied, & je fus obligé de me retirer avec quelque perte, qui ne fut pas, à beaucoup près, aussi grande que la Cour affecta de le publier. Je fis le lendemain la revue de mes Troupes, & je ne me trouvai affoibli que de cinquante Chevaux. Cependant, on fit passer cette action à Poitiers pour une défaite générale ; & peu s'en fallut que l'on n'y fit chanter le *Te Deum* à la vue de dix-huit casaques de mes Gardes qui y furent portées. Il faut avouer cependant, que les Troupes du Roi étoient plus aguerries & mieux disciplinées que les nôtres.

Je donnai avis à M. le Prince du dessein que les Ennemis avoient sur la Ville de Xaintes, & je le priai de m'envoyer du secours. Il me répondit, qu'il m'ameneroit lui-même le renfort que je desirois ; mais, qu'il vouloit aupara-

vant prendre la Ville de Miradoux à discrétion.

En attendant, Xaintes fut investi par les Troupes du Roi. Dupleſſis-Belliere établit ſon attaque du côté de la Citadelle ; Montauſier en commandoit une autre le long de la Riviere, en allant vers le Temple. Les Aſſiégés firent d'abord quelques ſorties aſſez heureuſes; mais leur réſiſtance ne fut pas de longue durée. Quoique la Garniſon fût de mille quatre cents hommes, ils capitulerent le quatrieme jour, ſans attendre qu'il y eût brêche, les Ennemis n'ayant encore pouſſé leurs travaux qu'à cent pas de la muraille. Chambon, qui commandoit dans la Ville, voulut excuſer cette lâcheté, ſur ce qu'il avoit appris que M. le Prince n'étoit pas en état de le ſecourir, & qu'il avoit cru lui rendre un grand ſervice de lui conſerver ſes Troupes, & particuliérement ſon Infanterie. Ses excuſes furent ſi mal reçues, que lorſqu'il parut à Bourdeaux, le Peuple vouloit le mettre en piece. M. le Prince le blâma fort de n'avoir pas ſuivi le conſeil de pluſieurs Officiers, qui avoient refuſé de ſigner la Capitulation.

La priſe de Miradoux auroit pu conſoler M. le Prince de la perte de Xaintes, quoiqu'elle n'eût pas été capable de l'en dédommager. Il comptoit emporter cette Place en peu de jours, & marcher enſuite au ſecours de Xaintes; mais il fut trompé dans ſes eſpérances, & il perdit Xaintes ſans pouvoir gagner Miradoux. Cette Place, gardée par les Régiments de Champagne & d'Auvergne, étoit ſi mal fortifiée, que ceux qui la défendoient, propoſerent eux-mêmes d'en ſortir, pourvu qu'ils ne fuſſent pas priſonniers de guerre, s'offrant même à s'engager de ne ſervir de deux ans contre le parti des Princes.

Le Comte d'Harcourt ne pouvoit conduire ni envoyer aucun ſecours à cette Garniſon ſans paſſer trois grandes rivieres, & ſans forcer les Troupes de Marcin, qui s'étoit chargé d'en garder les paſſages. M. le Prince, perſuadé que ces deux Régiments ne pouvoient lui échapper, voulut abſolument les avoir à diſcrétion; mais lorſqu'ils étoient ſur le point de ſe rendre ſans capitulation, le Comte d'Harcourt arriva tout-à-coup avec ſon Armée, au mi-

lieu des Quartiers de Monſieur le Prince. Il avoit été ſi heureux dans ſa marche, que non-ſeulement il ne trouva aucun obſtacle au paſſage des Rivieres, mais qu'il ne fut pas même apperçu de ceux qui les gardoient. Il fallut auſſi-tôt abandonner le Siege de Miradoux, & perdre encore la plus grande partie des nouvelles levées, qui ſe debanderent. Le Comte d'Harcourt étoit maître de la Campagne, & ſes Troupes commençoient à s'approcher de Taillebourg. Je ne jugeai pas à propos de me renfermer dans le Château, & je pris la réſolution d'aller droit à Paris, pour faire connoître à M. le Duc d'Orleans, l'importance de ce Poſte, & pour l'engager à le ſecourir par une diverſion ſi puiſſante, qu'elle fît perdre aux Ennemis l'envie de l'attaquer, & l'eſpérance de s'en rendre maîtres. Je fis part de cette réſolution à M. le Prince; & à peine fus-je arrivé à Paris, que Fromenteau, qui y arriva peu de jours après moi, m'apporta un Billet en chiffre, portant que j'y verrois inceſſamment le Prince.

Je vous dirai bien-tôt les raiſons qui l'avoient déterminé à faire ce voyage. La

La Cour ne pouvant pas entrer dans Paris depuis le retour du Cardinal Mazarin, dont la perſonne étoit devenue l'objet de l'exécration des Pariſiens, s'étoit avancée juſques à Blois, en côtoyant la Loire, dans le deſſein de s'établir à Orleans. Monſieur y envoya Mademoiſelle ſa fille, pour empêcher que la Reine & le Cardinal, quoique autoriſés par la préſence du Roi, ne fuſſent reçus dans la Capitale de ſon apanage. Cette Princeſſe étant arrivée dans le Fauxbourg, apprit que le Conſeil de la Ville étoit aſſemblé pour délibérer ſi l'on ouvriroit les portes au Roi; & qu'en attendant, il étoit défendu d'y laiſſer entrer perſonne. Mademoiſelle, craignant que les Partiſans que la Cour avoit dans le Conſeil, n'emportaſſent la pluralité des voix, fit faire un trou dans la muraille, ſans que ceux qui gardoient les Portes y miſſent aucun obſtacle; & par ce moyen elle entra preſque ſeule dans la Ville. Dès qu'elle parut dans la rue, tout le Peuple ſe mit à crier : *Liberté, & point de Mazarin.* Le Conſeil prit auſſi-tôt une délibération conforme aux deſirs de Son Alteſſe Royale : & lorſque le Garde

des Sceaux vint se présenter à la Porte du Pont, pour demander que l'on reçût le Roi dans la Ville, on lui envoya des Députés pour lui déclarer que le Conseil n'étoit pas de cet avis, & pour lui en expliquer les raisons. Le seul nom de Mazarin mettoit les Peuples en fureur; & l'on eût dit que le retour de ce Ministre avoit fait perdre au Roi tous les droits de sa Souveraineté & toutes les prérogatives de sa Couronne. La nouvelle de ce refus causa une joie universelle dans Paris; les Ennemis du Cardinal en triompherent, & les Partisans des Princes en conçurent de grandes espérances. Il est certain que la Cour auroit été en danger de tomber toute entiere entre les mains de ses Ennemis, si le Duc de Beaufort & le Duc de Nemours, dont l'un commandoit les Troupes du Duc d'Orleans, & l'autre celles de M. le Prince, avoient pu s'accorder ensemble; mais il suffisoit que l'un proposât un avis, pour que l'autre fût d'un avis contraire.

M. le Prince, informé par Chavigny de leur mésintelligence, résolut de venir prendre en Personne le comman-

dement de ſes Troupes. Il partit d'Agen avec le Duc de la Rochefoucaut, le Prince de Marſillac, Guitaut, Chavagnac, Gourville, & un Valet-de-chambre, & il ſe rendit avec une diligence incroyable à ſon Armée, qui le reçut avec des tranſports de joie qu'il ſeroit difficile d'exprimer. Elle ne demeura pas long-temps dans l'inaction & dans l'inutilité où elle avoit été juſqu'alors. Dès le lendemain de ſon arrivée, il marcha droit à Montargis, qu'il fit ſommer de lui ouvrir ſes portes. Les habitants, ſachant la nouvelle de ſa venue, n'oſerent lui réſiſter, & il ſe rendit maître de la Ville, où il trouva beaucoup de munitions, dont il profita. Je lui avois écrit à la premiere nouvelle que j'avois eue de ſon arrivée; il me fit réponſe par ce Billet.

„ J'ai reçu votre Lettre, & j'ai appris avec joie votre arrivée à Paris. Pris ſur l'Original écrit de ſa main.
„ Si les Ennemis ne paſſent pas la riviere, comme j'y vois préſentement
„ peu d'apparence, j'irai Lundi ou
„ Mardi à Paris, où je vous verrai, &
„ où nous réſoudrons toutes choſes.
„ Cependant, je vous ſupplie d'être

„ persuadé que personne au monde ne
„ vous honore & ne vous estime tant
„ que moi.

LOUIS DE BOURBON.

Fait à Montargis, ce 5 Mars 1652.

Vous voyez qu'il ne croyoit pas que les Maréchaux de Turenne & d'Hoquincour, qui commandoient l'Armée du Roi, vinssent au-delà de la Loire; ils la passerent cependant sur le Pont de Gien; & s'étant séparés, le dernier s'établit à Bleneau avec le Corps qu'il commandoit: ce fut là que M. le Prince résolut de l'attaquer. Il marcha toute la nuit avec la plus grande partie de ses Troupes; &, après avoir forcé un Pont, gardé par des Dragons, pour passer un ruisseau qui couvroit les Quartiers du Maréchal, il en força d'abord trois: il attaqua ensuite le Quartier-Général où étoit le Maréchal, qui fit un peu de résistance; mais il fut bientôt forcé comme les autres. Tout, enfin, fut mis en déroute, & le Maréchal d'Hoquincour obligé de quitter son Camp pour se retirer à celui de M. de Turenne, & d'abandonner tout

XIII. Combat de Bleneau, 7 Avril 1652.

ſon bagage au Vainqueur. M. le Prince le pourſuivit pendant trois heures, & il s'avança dans le deſſein d'attaquer M. de Turenne ; mais il le trouva poſté ſi avantageuſement, qu'il ne crut pas devoir l'attaquer avec des Troupes fatiguées. On ſe canonna ſeulement de part & d'autre pendant tout le jour ; & le ſoir, l'Armée du Prince & celle de M. de Turenne ſe retirerent ſans en venir aux mains.

Après le combat de Bléneau, M. le Prince ſe rendit à Paris pour diſſiper les cabales qui s'y formoient contre lui par les intrigues du Cardinal de Retz. Le Duc d'Orleans avoit toujours été jaloux de ſa gloire ; & ce Cardinal, qui gouvernoit Son Alteſſe Royale, profitoit de cette diſpoſition pour nuire à M. le Prince. Il étoit d'accord ſur ce point avec les Emiſſaires du Cardinal Mazarin ; car, quoique ces deux Cardinaux euſſent l'un pour l'autre toute l'averſion que l'on peut imaginer, ils ſe réuniſſoient dans un même deſir de perdre M. le Prince : dans tout le reſte, la contrariété de leurs intérêts & de leurs ſentiments ne pouvoit être plus grande. Retz regardoit Mazarin

comme un rival chargé d'un miniſtere dont il ſe croyoit plus digne & plus capable que lui : Mazarin, de ſon côté, déteſtoit le Cardinal de Retz comme le plus mortel & le plus dangereux de ſes ennemis; &, comme il eût été mille fois plus redoutable, s'il ſe fût entendu avec M. le Prince, il employoit toutes ſortes d'artifices pour les déſunir. Il amuſoit, d'un côté, M. le Prince, de l'eſpérance d'un Traité avec la Cour; & de l'autre, il faiſoit inſinuer au Cardinal de Retz, que M. le Prince avoit juré ſa perte, & qu'elle ſeroit la premiere condition de l'accommodement qu'il deſiroit.

M. le Prince fut reçu dans Paris avec les acclamations du Peuple. Je le rencontrai à quatre lieues ſur ſon chemin; &, dans une converſation fort particuliere que j'eus avec lui, il me demanda ce que ſes amis lui conſeilloient de faire dans les conjonctures épineuſes & délicates où il ſe trouvoit. Je pris la liberté de lui dire, qu'il n'avoit que deux partis à prendre, qui pouvoient tous deux lui être également avantageux; l'un, de ſe raccommoder avec la Cour, & par conſéquent avec le

Cardinal Mazarin; l'autre, de ſe réconcilier ſincérement avec le Cardinal de Retz, ſans lequel il ne pouvoit eſpérer le concours & l'appui de M. le Duc d'Orleans: qu'il en avoit pris juſques à préſent un troiſieme, qui étoit de perdre le Cardinal Mazarin ſans le ſecours du Cardinal de Retz; mais que ce parti lui avoit ſi mal réuſſi, qu'il étoit à craindre qu'ils ne ſe détruiſiſſent mutuellement l'un & l'autre; & qu'à la fin leur Ennemi commun ne profitât ſeul de leur diviſion & de leur ruine. Il reçut fort bien cet avis, & me promit, qu'avant qu'il fut peu, il prendroit un des deux partis que je lui propoſois. La queſtion fut de ſe déterminer ſur le choix. Le Comte de Bethune, Fontrailles & Croiſſy travaillerent à ſon raccommodement avec le Cardinal de Retz. Les Ducs de Rohan & de la Rochefoucaut, Chavigny & Goulas lui conſeilloient de ſe rapprocher du Cardinal Mazarin : il n'y avoit pas de temps à perdre; mais M. le Prince flottant entre ces deux expédients, mit tant de temps à délibérer, qu'il ne prit ni l'un ni l'autre.

Je le vis encore chez Prud'homme,

où je lui appris que plusieurs Conseillers du Parlement, que je savois être dans ses intérêts, étoient d'avis qu'il allât le lendemain au Parlement, dans la crainte que l'on n'y mît en délibération, si on le supplieroit de n'y point paroître. Il y alla en effet; & le Président de Bailleul, qui présidoit en l'absence du premier Président, lui dit, qu'en tout autre temps, la Compagnie se tiendroit très-honorée de sa présence; mais qu'étant encore couvert du sang des Sujets du Roi, elle ne pouvoit le recevoir qu'avec une extrême douleur. On ne donna pas au Prince le loisir de répondre; car il s'éleva tout-à-coup un murmure des Enquêtes, qui désavouerent hautement le discours du Président de Bailleul, en assurant M. le Prince de la satisfaction que la Compagnie avoit de le voir.

J'avois laissé à Taillebourg des Officiers, qui m'avoient promis de défendre cette Place jusques à la derniere extrémité. J'appris avec surprise que la Ville haute ne s'étoit défendue que trois jours, & que le Château, situé sur des rochers, où il étoit impossible de faire des tranchées ni des mines, &

dans lequel j'avois laissé une forte Garnison, avec des munitions en abondance, s'étoit rendu après quatorze jours de Siege. Ce fut la faute de quelques Officiers de Cavalerie, qui me firent perdre, par leur lâcheté, une Place de la plus grande importance, & pour plus de cent mille francs en munitions de toute espece, & en artillerie.

Duplessis-Belliere & Montausier, qui s'étoient rendus maîtres de cette Place, demanderent permission à la Cour de la faire raser. Ils n'eurent pas de peine à l'obtenir. L'Abbé de Guron eut ordre de leur porter une Commission, qui les autorisoit à faire démolir les fortifications du Château de Taillebourg. Cet Abbé fut arrêté en chemin par deux Gardes de Mademoiselle, qui me fit remettre, à Paris, la Commission dont il étoit chargé. Je me plaignis à M. le Duc d'Orleans, & à M. le Prince, de cette résolution violente, dont je leur fis appercevoir toutes les conséquences. Je leur demandai des ordres pour user de représailles sur les maisons de ceux qui auroient détruit la mienne. M. le Prince m'en fit expédier un pour raser le Château de

Cadillac, qui appartenoit au Duc d'Epernon. Je ne voulus pas m'en servir, parce que ce Duc n'avoit point eu de part au conseil qu'on avoit donné de démolir Taillebourg; mais je déclarai que si l'on y touchoit, je m'en vengerois sur un des Châteaux de Duplessis-Belliere. Dès qu'il fut informé de cette menace, il écrivit à mon pere & à ma mere qu'il marcheroit à Thouars, pour leur faire souffrir le même traitement. Sa menace fut désavouée par la Cour, & la résolution de raser Taillebourg demeura suspendue jusques au temps où je sortis du Royaume avec M. le Prince. Alors la Cour ne craignant plus aucune représaille de notre part, fit effectivement démolir toutes les fortifications de Taillebourg, & toutes celles de Monrond, Place du Berry, également forte, qui appartenoit à M. le Prince.

Mademoiselle, à son retour d'Orleans, étoit venue coucher à Etampes, où l'Armée des Princes s'étoit cantonnée. On mit toutes les Troupes en Bataille pour lui faire honneur. M. de Turenne prévit que, pendant que les Officiers seroient occupés à faire leur

cour à cette Princesse, le Service militaire ne se feroit pas fort exactement; & il profita de cette occasion pour insulter un des Fauxbourgs d'Etampes, où il défit quelques Régiments. Il entreprit ensuite le Siege d'Etampes contre toute apparence de succès, puisque les Assiégés n'étoient pas de mille homme moins forts que les Assiégeants.

Le Duc de Lorraine, à la sollicitation des Espagnols, s'avança sur la Seine jusques à quatre lieues de Paris, dans le dessein de secourir cette Place. Son Armée étoit forte de cinq mille hommes; mais au-lieu de se concerter avec les Princes, il se contenta de faire lever le Siege d'Etampes, comme il l'avoit promis aux Espagnols; &, après plusieurs allées & venues du Roi d'Angleterre, fils de Charles I, qui s'étoit refugié en France, après le désastre de son pere, & que la Cour avoit chargé de négocier avec le Duc de Lorraine, il consentit à se retirer, & il partit avec tant de précipitation, qu'il abandonna à M. de Turenne des Recrues que nous avions faites à Paris, parmi lesquelles il y avoit trente de mes Gardes.

Je revenois du Prêche de Charenton, lorsque j'appris la nouvelle de son départ & de son Traité : je mis pied-à-terre à l'Hôtel de Condé, où j'en sus tout le détail. Je trouvai M. le Prince prêt à monter à cheval pour aller au-devant de ses Troupes, qui venoient d'Etampes ; le lendemain elles marcherent à Saint-Cloud, & nous revînmes à Paris, où le Parlement s'assembloit presque tous les jours. La plupart des Provinces nous tendoient les bras, & ne demandoient que des Troupes pour se déclarer.

La Cour détacha les Gendarmes & les Chevaux-Légers du Roi, pour attaquer le Corps-de-garde que nous avions sur le Pont de Saint-Cloud. Aussi-tôt que M. le Prince en eut avis, il partit avec un grand nombre de Personnes de qualité, suivies de deux mille Bourgeois armés, & de sept ou huit cents hommes de nouvelles levées. Il marcha jusques au Pont, & rassura ceux qui le gardoient.

Il ne crut pas devoir laisser rentrer la Bourgeoisie dans Paris, sans lui avoir donné quelque occasion de signaler son courage. Il sut que Saint-Mesgrin

& Mioffens avoient mis deux Compagnies Suiffes dans la Ville de Saint-Denis ; il jugea que l'attaque de cette Place étoit une entreprife propre à encourager les Parifiens. Nous y arrivâmes au commencement de la nuit; & après avoir effuyé une grande décharge, nous mîmes pied-à-terre, & nous pafsâmes un foffé , où nous eûmes de l'eau jufqu'à la ceinture. Nous fûmes bien-tôt maîtres de la Ville, que les Suiffes abandonnerent pour fe retirer dans l'Églife, où ils furent forcés de fe rendre à difcrétion: on les conduifit à Paris; & Deflandes, Capitaine dans Condé, eut ordre de refter à Saint-Denis, qu'il ne garda que deux jours.

M. le Prince ayant appris que l'Armée du Roi attendoit le Maréchal de la Ferté avec un renfort confidérable, réfolut d'aller fe camper au confluent de la Marne & de la Seine, & il fit prendre à fes Troupes la route de Charenton. M. de Turenne le fuivit de fi près, qu'il ne lui donna pas le temps d'y arriver. Il prit alors le parti de fe retirer dans le Fauxbourg Saint-Antoine ; & pour avoir le temps de s'y loger, il plaça le Régiment de Conti

dans un défilé, proche le Fauxbourg Saint-Martin, avec ordre d'y tenir le plus long-temps qu'il feroit possible. Ce Régiment s'y défendit avec tant de valeur, que ceux que l'on envoya pour le déloger, furent repouffés plus d'une fois avec perte, & il ne fe retira que lorfqu'il fe vit chargé par toute l'avant-garde de l'Armée du Roi. Ce fut la réfiftance de ce brave Régiment qui donna le loifir à M. le Prince de prendre fes poftes dans le Fauxbourg Saint-Antoine.

XIV. Bataille de Saint-Antoine, 2 Juillet 1652.

Les Troupes de M. le Duc d'Orleans, commandées par le Duc de Beaufort, eurent ordre de garder l'avenue de Charonne. Les Auxiliaires (c'eft ainfi que nous nommions les Troupes Efpagnoles, que M. de Nemours avoit amenées des Pays-Bas, commandées par Clinchamp) furent mis en bataille depuis cette avenue jufques à la Halle. Celles de M. le Prince, fous M. le Duc de Nemours, furent poftées, partie fur le chemin de Vincennes, partie fur celui de Charenton. C'eft par ce dernier pofte que les Troupes du Roi firent leur premier effort. Lorfque M. le Prince achevoit de les re-

pouſſer en perſonne, il apprit qu'elles faiſoient beaucoup plus de progrès par une avenue qui conduit aux Halles ; & que les Troupes qui la gardoient, ayant lâché pied, avoient mis en déſordre celles qui devoient les ſoutenir. Il y accourut auſſi-tôt, à la tête du Régiment de Parſan ; il rencontra Saint-Meſgrin, qui conduiſoit les Chevaux-Légers & les Gendarmes de la Garde du Roi ; il les chargea, & les renverſa ſur quelques Compagnies de Gardes, & ſur les Régiments de la Marine & de Turenne, qui les ſoutenoient. Saint-Meſgrin, & Mancini, neveu du Cardinal Mazarin, périrent dans cette action ; plus de trois cents Soldats, & plus de la moitié du Régiment de la Marine, furent pris avec leurs Officiers & leurs Drapeaux.

L'échec que les Troupes du Roi reçurent à cette attaque, fut compenſé par la perte que nous fîmes du côté de Charenton.

Navaille avoit non-ſeulement barricadé le chemin ; mais encore, pour ſe mieux fortifier, il avoit mis force Mouſquetaires dans une maiſon, devant laquelle il falloit néceſſairement

paſſer pour aller à lui. Il en avoit placé d'autres derriere une muraille, où ils firent des ouvertures pour tirer ſur ceux qui viendroient l'attaquer. M. le Prince eut la complaiſance de conſentir à la propoſition que lui fit le Duc de Beaufort, de forcer cette barriere. Il y marcha lui-même avec tout ce que nous étions de Perſonnes de marque. Nous pouſsâmes juſques à la barricade; mais le feu que l'on faiſoit de tous côtés, renverſa bien-tôt la plus grande partie de notre Troupe, & força l'autre à ſe retirer. Le Duc de Nemours & Clinchamp furent bleſſés à la main; le Duc de la Rochefoucaut fort dangereuſement au viſage ; Guitaut & Gerſé reçurent auſſi de grandes bleſſures. Flamarins y perdit la vie ; le Comte de Boſſu & la Rochegiſſart avoient été tués quelque temps auparavant. Je reçus dans cette occaſion deux coups très-favorables, l'un dans la ceinture de ma cuiraſſe, & l'autre au travers de mon chapeau. J'offris à M. le Prince de me charger du commandement des Poſtes avancés, à la place du Duc de Nemours. Il reçut cette propoſition avec joie ; & lorſque

je m'en approchois avec lui, mon cheval tomba mort d'un coup de canon. M. le Prince, croyant que le coup m'avoit frappé, s'écria qu'il étoit bien malheureux de perdre le dernier de ses amis. Je lui répondis de dessous mon cheval, que j'étois encore en état de le servir, & que je ne sentois point d'autre mal que celui que m'avoit fait, dans ma chûte, le contre-coup de ma cuirasse. Je repris aussi-tôt un autre cheval, qu'un Palefrenier m'amena, & je fis faire une barricade à une petite portée de mousquet de celle où nous avions été si maltraités. Je plaçai dans les maisons voisines plusieurs Bourgeois de bonne volonté, que les Capitaines, qui gardoient les portes, n'avoient pu empêcher de venir à notre secours. Pendant ce temps-là, les amis que M. le Prince avoit dans la Maison de M. le Duc d'Orleans, pressoient vivement Son Altesse Royale de se montrer au Peuple, & de l'engager à recevoir dans la Ville l'Armée de M. le Prince : mais, soit qu'il déférât davantage aux avis du Cardinal de Retz, soit qu'il craignît de se compromettre mal-à-propos, il consentit seulement

que Mademoiſelle fît tous ſes efforts pour engager les Bourgeois à nous ouvrir les Portes. Elle vint à la Porte de Saint-Antoine, avec un courage digne de ſa naiſſance & fort au-deſſus de ſon ſexe ; elle repréſenta au Peuple que nous ne combattions que pour ſa liberté, & pour l'éloignement d'un Miniſtre qui l'opprimoit. Tout ce qu'elle put obtenir d'abord, c'eſt que l'on laiſſeroit entrer les bagages de notre Armée, mais que les Troupes chercheroient leur ſalut dans leur courage. Les Pariſiens craignoient que ſi M. le Prince entroit dans la Ville avec une Armée, il ne ſe rendît maître de tout : & le Cardinal de Retz tâchoit d'inſpirer la même crainte au Duc d'Orleans, qui étoit l'homme du monde le plus facile à intimider. Mademoiſelle écrivit un Billet à M. le Prince, pour lui donner avis de la permiſſion qu'elle venoit d'obtenir, de mettre ſes bagages en ſûreté, & pour le prier inſtamment de ne pas expoſer plus long-temps ſa Perſonne, pouvant laiſſer à ſes Officiers-Généraux le ſoin de défendre le Fauxbourg. M. le Prince me fit ſavoir par Saint-Ibal, le contenu de ce Billet. Je m'étois ſé-

paré de lui, parce que le nombre des Officiers-Généraux étant fort diminué, il donnoit des ordres d'un côté, & moi de l'autre. Je lui fis faire de grandes instances pour l'engager à suivre le conseil que lui donnoit Mademoiselle, de rentrer dans Paris avec les équipages de son Armée, parce que si, par malheur, il venoit à périr dans le combat, tout son Parti ne pouvoit manquer de périr avec lui; au-lieu que, s'il se mettoit en sûreté, quand même nous serions tous tués, son Parti subsisteroit toujours. Il me fit dire qu'il étoit fort touché de l'intérêt que je prenois à sa conservation, mais qu'il ne pouvoit se résoudre à laisser ses amis dans le péril, sans le partager avec eux.

Cependant Mademoiselle travailloit avec tant d'ardeur & de succès à réveiller l'affection des Parisiens, qu'elle en détermina plusieurs à nous venir joindre. On me les envoyoit tous aux Postes avancés, pour réparer les pertes que nous faisions à tous moments par la mort & les blessures des uns, ou par la lâcheté des autres : car notre Armée, où l'on comptoit plus de six mille cinq cents hommes, quand elle

entra dans le Fauxbourg, ſe trouvoit réduite à trois mille, qui ne ſuffiſoient pas pour garder toutes les avenues contre les forces du Maréchal de Turenne, que le Maréchal de la Ferté, qui s'approchoit, venoit joindre avec un renfort de plus de cinq mille hommes.

Les Pariſiens céderent enfin aux preſſantes ſollicitations de Mademoiſelle, & nous ouvrirent leurs Portes. Alors M. le Prince manda tout ce qui lui reſtoit d'Officiers-Généraux, pour leur donner l'ordre. Nous le trouvâmes auprès de l'Abbaye Saint-Antoine. Il me dit, que l'on venoit de lui dire, que les Ennemis ſe retiroient. Je lui répondis, qu'il n'y avoit aucune apparence, vu le renfort que leur amenoit le Maréchal de la Ferté, que nous en fuſſions quittes à ſi bon marché. Nous montâmes tous deux au clocher de l'Abbaye, pour nous en éclaircir, & nous vîmes fort diſtinctement, que les Ennemis, loin de ſe retirer, faiſoient leurs diſpoſitions pour une attaque générale. M. le Prince, jugeant qu'il n'y avoit pas un moment à perdre, & qu'il falloit au plutôt faire entrer les Troupes dans Paris, me chargea du ſoin de la

retraite, & commanda aux Officiers-Généraux de m'obéir comme à lui-même.

Je retournai dans le Fauxbourg; & pour retarder l'attaque qui se préparoït, je fis occuper la largeur de la rue par l'Escadron du Régiment de Condé, soutenu de ceux d'Anguien & de Conty, en sorte qu'onnepouvoit savoir s'ils n'étoient pas suivis du reste de nos Troupes. J'avançai fiérement deux cents pas avec ces trois Escadrons, faisant mine de vouloir attaquer, au-lieu de me tenir sur la défensive : cette feinte donna le temps à Ravenel d'entrer dans la Ville avec la Cavalerie de M. le Duc d'Orleans, qu'il commandoit; elle fut suivie de son Infanterie & des Auxiliaires, à la réserve de deux Régiments qui gardoient notre Barricade.

Dans le même temps, le canon de la Bastille, que l'on avoit mis en batterie, tira sur les Troupes du Roi; ce qui obligea M. de Turenne de suspendre la marche des Corps qu'il avoit détachés pour nous prendre par les flancs, & nous donna le loisir nécessaire pour nous retirer en bon ordre. La

joie que le Peuple de Paris témoigna en nous voyant en sûreté, ne se peut exprimer ; tout Paris étoit sur notre passage, bénissant les Chefs du Parti, & faisant mille imprécations contre ceux qui abusoient de la bonté du Roi.

Nos Troupes défilerent depuis la Porte Saint-Antoine, jusques par-delà le Fauxbourg Saint-Marceau, sans que les Croix de Bourgogne, que l'on voyoit sur les Drapeaux des Troupes Auxiliaires, étonnassent les Parisiens, qui ne donnerent que des marques de joie & de satisfaction. Celle de M. le Prince, comme on peut se l'imaginer, ne fut pas médiocre; son Armée s'étoit retirée au moment que les Ennemis étoient sur le point de faire une attaque générale, qu'elle auroit eu, sans doute, beaucoup de peine à soutenir. Il étoit au Luxembourg, chez son Altesse Royale, pendant que ses Troupes défiloient dans Paris. Il dit à M. le Duc d'Orleans, que celles de Son Altesse Royale, étant les plus proches de la Ville, se retireroient sans peine; que celles de Clinchamp pourroient encore éviter le péril; mais que les siennes, étant les plus engagées, payeroient

pour toutes les autres. Il en parut fort inquiet ; & lorfque je le vis au Luxembourg, où j'allai mettre pied-à-terre, il me fit l'honneur de me dire, que j'avois eu plus de part que perfonne à fes inquiétudes.

L'Armée du Roi commença fur le foir à fe retirer. Les Bourgeois, qui gardoient les Portes, ayant appris qu'elle défiloit le long des Fauxbourgs, avertirent M. le Duc d'Orleans, qu'il y avoit parmi eux de faux freres, qui étoient gagnés pour livrer aux Ennemis la Porte Saint-Martin. Je fus éveillé à minuit, par un Exempt des Gardes de Son Alteffe Royale, qui me dit, que fon Maître fouhaitoit de me parler. Je me rendis au Luxembourg, où je reçus ordre d'aller voir ce qui fe paffoit à la Porte Saint-Martin, & de remédier, comme je le jugerois à propos, au défordre qui pourroit y arriver. Je partis fur le champ, & j'y trouvai les Bourgeois plus échauffés que jamais pour notre Parti : en un moment, toute la rue fut fous les armes, & je ne renvoyai chacun chez foi, qu'après m'être affuré que la queue de l'Arriere-garde des Ennemis s'étoit éloignée de Paris. Peu de

jours après, on remarqua un changement extraordinaire dans cette grande Ville. Avant le combat de Saint-Antoine, on avoit fait accroire aux Parisiens, que M. le Prince n'affectoit de paroître ennemi du Cardinal Mazarin, que pour en obtenir des graces capables de satisfaire son ambition; & qu'il ne se soucioit nullement que ce Ministre fût le maître des affaires, pourvu qu'on lui donnât, pour lui & pour les siens, les établissements qu'il desiroit. Mais quand on le vit exposer sa personne à périr mille fois dans un Fauxbourg, où le nombre & la largeur des rues rendoient l'attaque beaucoup plus facile que la défense, chacun s'offrit de contribuer aux fraix de la Guerre, & l'on regarda le Prince comme le Défenseur de la Patrie. Le Parlement se livra sans
20 Juillet 1652. réserve au Parti des Princes. Il rendit un Arrêt, qui déclaroit M. le Duc d'Orleans, Lieutenant-Général du Royaume, avec pouvoir de nommer à tous les Gouvernements, de faire lever dans toutes les Provinces les Tailles & autres deniers, & de taxer Paris & les autres Villes, comme il le jugeroit à propos, pour rétablir la tranquillité dans

dans l'Etat, par la ſortie du Cardinal Mazarin.

Cet Arrêt étoit encore modéré à l'égard de ce Miniſtre, en comparaiſon de celui qui avoit mis ſa tête à prix l'année précédente, avec promeſſe de cinquante mille écus à celui qui en délivreroit le Royaume. Le 29 Décembre 1651.

Mais comme la conſtance n'entre pas dans le caractere du Peuple François, qui paſſe fort aiſément d'une extrémité à l'autre, les Pariſiens ne demeurerent pas long-temps dans cette diſpoſition. Ce qui ſe paſſa dans la Grêve, quelques jours après, les irrita tellement, qu'ils ſe repentirent bien-tôt des louanges qu'ils avoient données à l'incomparable valeur de M. le Prince. Voici quelle fut la cauſe de ce changement : On s'étoit perſuadé que Paris ſeroit toujours en intelligence avec la Cour, tant que le Maréchal de l'Hôpital y conſerveroit ſa place de Gouverneur, & Leferon celle de Prévôt des Marchands. Il fut réſolu qu'on les obligeroit à s'en demettre ; &, dans ce deſſein, on tint une grande Aſſemblée à l'Hôtel-de-Ville, où je me trouvai avec les Princes, qui ſe retirerent après

y avoir fait différentes propositions, afin de ne pas paroître gêner la liberté des suffrages par leur présence. Je sortis avec eux; &, pendant que l'Assemblée étoit occupée à délibérer, quelques Bourgeois affidés, & quelques Soldats, se mirent à crier qu'il falloit absolument se défaire du Gouverneur & du Prévôt des Marchands, qui étoient vendus à la Cour. Ces cris furent suivis de plusieurs coups de mousquet. On voulut mettre le feu à l'Hôtel-de-Ville. L'Assemblée se sépara; &, dans le tumulte, deux ou trois de nos amis furent tués, & d'autres blessés. Mademoiselle y accourut pour arrêter le désordre, qui eut des suites très-fâcheuses pour M. le Prince: car le lendemain le Peuple de Paris regarda comme des gens détestables ceux qu'il chérissoit, peu de jours auparavant, comme ses libérateurs.

On parla beaucoup, en ce temps-là, de la querelle qui survint entre le Duc de Nemours & le Duc de Beaufort. On avoit résolu de former un Conseil, composé des Princes, Ducs, Pairs, Maréchaux de France, du Chancelier, & de quelques Officiers du Parlement, de la Chambre des Comptes & de la Cour

des Aides. La décision des rangs fit naître une contestation très-vive entre ces deux Ducs. M. de Nemours prétendoit à la préséance, comme Chef de la Branche de Savoie, établie en France: l'autre, soutenoit que les légitimés de France, & leurs enfants, devoient précéder, dans le Royaume, tous les Princes étrangers. Le Duc de Nemours fut si piqué de la prétention de son beau-frere, qu'il le fit appeller en duel par Villars. Ils se battirent le lendemain au Marché aux chevaux, & le Duc de Beaufort perça d'un coup de pistolet, le cœur de son beau-frere.

Ce Prince fut généralement regretté. Sa mere se retira dans un Couvent, où elle ne se laissa voir qu'aux plus intimes amis de son mari. J'avois toujours vécu avec lui dans une liaison fort étroite, & je n'imitai pas ceux qui se disoient ses amis pendant sa vie, & qui allerent offrir leur service à celui qui la lui avoit ôtée. Mon déplaisir augmenta, lorsque j'appris la conduite généreuse qu'il avoit tenue à mon égard dans une occasion que je ne dois pas oublier.

Dans le temps que la Cour étoit à Corbeil, M. le Cardinal consentit, à la

ſollicitation du Duc de Bouillon, que l'on s'aſſemblât pour concilier tous les Partis par un Traité de Paix. Ce Miniſtre aimoit à négocier; mais il étoit ſi diſſimulé, que l'on ne peut dire, avec certitude, s'il vouloit ſincérement cette paix, qu'il affectoit de deſirer plus que perſonne. Quoiqu'il en ſoit, après plusieurs allées & venues que Gaucourt, chargé des intérêts de M. le Prince, fit de Paris à Corbeil, on crut que l'accommodement alloit être conclu; il fut queſtion d'en dreſſer les articles, & l'on tint pour cela une aſſemblée chez Madame de Châtillon, où je ne pus pas aſſiſter, à cauſe d'une légere indiſpoſition. Le Duc de Nemours eut la générosité de ne vouloir pas que l'on parlât de ſes intérêts, avant que les miens euſſent été réglés, diſant que les ſervices que j'avois rendus, & les pertes que j'avois ſouffertes, méritoient que mon article précédât ceux de tous les amis de M. le Prince.

M. de Bouillon avoit pour moi les mêmes ſentiments, & j'eus le malheur de le perdre peu de temps après. Il
Le 9 Août 1652. tomba malade à Pontoiſe, où il mourut d'une fievre violente, qui l'emporta

fort promptement, quoique les Médecins de Paris, que je lui avois envoyés, assurassent que son mal n'étoit pas dangereux, & qu'ils ne désespéroient pas de le guérir.

M. le Prince avoit toujours une Armée campée auprès de Paris. Je souffrois impatiemment de n'y avoir qu'une Place inférieure, qui me soumettoit aux ordres du Duc de Beaufort; j'en écrivis à M. le Prince, qui me fit cette réponse.

XV. Lettre du Prince de Condé, prise sur l'Original écrit de sa main.

„ Je viens de recevoir votre Lettre. „ Je vous jure qu'elle me met au désespoir, de voir le juste sujet que vous „ avez d'être fâché, & de voir l'embarras dans lequel vous êtes. Il y a „ bien des choses à vous dire sur ce „ sujet-là, que je ne voudrois pas écrire. Je vous prie de voir M. de Chavigny, qui vous en entretiendra, & „ de m'envoyer Gaucourt, à qui j'en „ parlerai franchement, ne voulant „ pas m'ouvrir à tout le monde; cependant, faites-moi la faveur de „ croire, que je vous honore & vous „ estime, comme vous m'y avez obligé „ par toutes vos actions, & que je n'ai

„ point de plus forte paſſion, que de
„ vous faire connoître que vos intérêts
„ me ſont infiniment conſidérables.

LOUIS DE BOURBON.

Chavigny fut chargé d'ajuſter cette affaire avec Madame de Montbaſon, qui diſpoſoit ſouverainement de M. de Beaufort; mais il s'acquitta ſi mal de cette commiſſion, qu'au-lieu d'adoucir les choſes, il n'oublia rien pour les aigrir davantage. Son deſſein étoit de multiplier tellement les embarras de M. le Prince, qu'il fût, en quelque ſorte, forcé de s'accommoder avec la Cour. Il rempliſſoit, par cet indigne manege, les engagements ſecrets qu'il avoit pris avec le Cardinal Mazarin, dans l'eſpérance de rentrer dans les affaires. Il fit entendre à Madame de Montbaſon, qu'elle ne devoit pas ſouffrir que le Duc de Beaufort partageât avec moi le Commandement des Troupes; que j'étois plus ancien que lui dans l'Armée, où il n'étoit pas aimé, depuis la mort du Duc de Nemours, & que j'avois par-deſſus lui l'avantage de l'expérience; qu'il y ſeroit ſans conſidéra-

tion, & qu'il acheveroit de perdre celle qu'il avoit dans Paris, si je devenois son Collegue. Madame de Montbason fut tellement frappée de ce raisonnement, qu'elle fit rage auprès de M. le Duc d'Orleans, pour lui persuader qu'il n'auroit jamais de pouvoir sur les Parisiens, qu'en conservant au Duc de Beaufort le Commandement de l'Armée, tant qu'elle seroit campée dans le voisinage de Paris. Elle insistoit encore sur ce que M. de Beaufort, en ayant été fait Gouverneur, depuis le départ du Maréchal de l'Hôpital, il étoit juste qu'il commandât dans toute l'étendue de son Gouvernement. Le Cardinal Mazarin, qui ne manquoit pas d'espions chez M. le Duc d'Orleans, fut bien-tôt informé de ce différend; &, pour en profiter, il me fit offrir des conditions fort avantageuses, si je voulois abandonner M. le Prince : mais mon attachement inviolable à sa Personne, ne me permit pas de les accepter. M. le Prince me fit dire par Gaucourt, que dans huit jours l'Armée s'éloigneroit de Paris, & que j'en aurois seul le Commandement. Il relevoit alors d'une grande maladie, qui l'avoit obligé d'abandon-

ner à ſes Lieutenants-Généraux la conduite de ſon Armée.

Un de ſes Partis arrêta un Courier, que l'on trouva chargé de pluſieurs Lettres, & d'une, entre autres, que l'Abbé Fouquet écrivoit de Paris au Cardinal Mazarin, par laquelle il lui donnoit avis, que par les ſoins de MM. de Rohan, Chavigny & Goulas, M. le Prince ſeroit bien-tôt forcé de s'accommoder avec la Cour, & d'abandonner tous ſes amis. Il comprit par-là le tort qu'il avoit eu de donner ſa confiance à Chavigny, qui étoit préſent lorſque l'on fit, au Luxembourg, la lecture de cette Lettre, & qui en fut ſi affligé, qu'il en tomba malade, & en mourut de déplaiſir.

La Cour commençoit alors à prendre le deſſus dans Paris, où elle acquéroit tous les jours de nouveaux Partiſans. Tous les projets d'accommodement avec M. le Prince étoient rompus. Il alla joindre ſon Armée, & il prit le parti de ſe jetter entre les bras des Eſpagnols, plutôt que de dépendre d'un Miniſtre, dont la mauvaiſe volonté lui étoit connue, & dont il croyoit avoir tout à craindre s'il ſe fioit à ſes

promeſſes. J'avois promis à ce Prince de ne le point abandonner, & je lui tins parole. Nous arrivâmes à Pont-à-vere, où je reçus de lui ce Billet, en réponſe à une Lettre que je lui avois écrite.

XVI. Lettre du Prince de Condé, priſe ſur l'Original écrit de ſa main.

„ Je viens de recevoir votre Lettre. „ J'envoyerai à Mezy, comme vous „ me le mandez. Au nom de Dieu, „ faites travailler diligemment au Pont- „ à-vere ou au Pont de bateaux, en- „ ſorte qu'il ſoit bien-tôt fait. Cepen- „ dant, envoyez ſavoir des nouvelles „ aſſurées des Eſpagnols, & mandez- „ m'en au plutôt. Je vous avertirai „ quand on délogera : ce ne ſera que „ quand on aura des nouvelles des „ Eſpagnols. Je vous prie d'envoyer, „ par votre Trompette, ma Lettre à „ Rheims, & voir, par le moyen de „ M. de Rouſſy, ce qu'on peut y mé- „ nager.

LOUIS DE BOURBON.

Deux jours après que nous eûmes paſſé la riviere d'Aiſne, M. le Prince & Fuenſaldagne eurent une entrevue à Creſſy-ſur-Seurre, pour concerter enſemble les opérations de la Campa-

gne. M. le Prince s'y rendit, accompagné des Ducs de Lorraine & de Virtemberg, & de tout ce que nous étions de gens de qualité dans l'Armée. Leur abord, qui fut extrêmement froid, sembloit nous présager la mauvaise intelligence qui a été entr'eux, tant que Fuensaldagne a commandé, dans les Pays-Bas, sous les ordres de l'Archiduc. Nous dînâmes tous ensemble, & le reste de la journée se passa sans que l'on prît aucune résolution. On proposa de marcher en Picardie, & d'attaquer les Places situées sur la Côte; mais Fuensaldagne trouvoit des difficultés à tout.

La matinée du lendemain fut pareillement employée à des conférences inutiles. Je retournai ce même jour à l'Armée avec la plupart des Officiers; & la nuit, un Page de M. le Prince m'apporta un Billet, par lequel il me donnoit avis, qu'enfin tout étoit réglé, qu'on lui laissoit près de trois mille Cavaliers Lorrains, & quinze cents Fantassins, sous la conduite du Chevalier de Guise, & du Comte de Ligneville; & qu'avec ce renfort, il alloit assiéger Rhetel & Château-Portien. Il m'ordonnoit en même-temps de conduire l'Ar-

mée à deux lieues de cette derniere Place. Ma marche fut si prompte, que dès le soir même, Rhetel fut investi par deux mille Chevaux de mon Avant-Garde. Le lendemain, toute l'Armée s'y trouva rassemblée. Je laissai quelques Troupes à Persan, pour investir Château-Portien, qui se rendit deux jours après. Rhetel ne fit pas beaucoup plus de résistance : on y laissa Persan pour y commander; &, sans perdre de temps, nous marchâmes à Sainte-Menehould. Nous ouvrîmes la tranchée par le côté le plus fort, sur la parole de Vallon, Lieutenant-Général des Troupes de M. le Duc d'Orleans. Il y avoit passé un Quartier-d'Hyver entier, & il prétendoit connoître mieux que personne le fort & le foible de cette Place. Cependant, il en étoit si peu instruit, qu'après que nous eûmes passé le fossé & logé le Mineur, nous reconnûmes qu'il y avoit encore un second fossé & un grand marais, qui rendoient la Place très-forte de ce côté-là; au-lieu que de l'autre, il n'y avoit qu'une méchante muraille sans fossé. En six heures de temps, à la faveur d'une batterie de douze pieces de canon, nous eûmes

une brêche aſſez praticable pour donner un aſſaut. Nous fûmes repouſſés avec perte de beaucoup d'Officiers des Régiments de Conty & de Bourgogne. Nous ne laiſsâmes pas de nous préparer à une ſeconde attaque, lorſque la Ville capitula. On y fit entrer le lendemain, ſous les ordres de Montal, les deux Régiments qui avoient beſoin de repos. Le Duc d'Orleans avoit fait ſon Traité avec la Cour, dont une des conditions étoit, que ſes Troupes ne reſteroient pas au Service de M. le Prince. Elles reçurent ordre de ſe retirer, pour paſſer en Italie. Fuenſaldagne nous envoya douze à quinze cents Hommes de pied, & cinq cents Chevaux pour les remplacer. Nous marchâmes à Bar, dont le Siege ne fut pas long; car dès le ſoir, le Gouverneur capitula. Nous prîmes encore quelques autres Places moins conſidérables: mais comme l'Armée du Roi ſe fortifioit tous les jours, tandis que la nôtre s'affoibliſſoit par les Garniſons qu'il falloit laiſſer dans les Places, nous fûmes obligés d'abandonner la Campagne aux Maréchaux de Turenne & de la Ferté. Celui-ci fit le Siege de Bar, qui ſe rendit après ſeize

jours de tranchée ouverte, parce que M. le Prince ne se trouva pas assez fort pour la secourir. L'Armée du Roi reprit ensuite Château-Portien, que Du-Buisson, qui y commandoit, rendit avec beaucoup de précipitation. Les deux Maréchaux ne crurent pas emporter aussi facilement la Ville de Rhetel. Nous y marchâmes avec deux ou trois mille hommes, & nous reprîmes, de notre côté, Château-Portien, où nous trouvâmes quantité de bagages que les Ennemis y avoient laissés. Delà nous prîmes le chemin de Rosoy. La campagne étoit tellement inondée, que nous fûmes obligés de passer quantité de ruisseaux à la nage. Je courus grand risque de me noyer; &, sans l'assistance de Chazerac, qui me secourut très-à-propos, mon cheval se laissoit entraîner dans un précipice, où plusieurs autres perdirent la vie.

Nous rejoignîmes les Espagnols à Vervins, dont ils s'étoient rendus maîtres, & qui fut ensuite repris par M. de Turenne. Les Armées se séparerent à Etrées-au-Pont; &, lorsque l'on eut réglé les Quartiers-d'Hyver, je me rendis à Stenay avec M. le Prince.

Je manquois d'argent, & je faisois conscience de lui en demander, sachant qu'il en avoit besoin pour lui-même, & pour ses Troupes, que je voyois presque réduites à rien; car les Espagnols prenoient alors fort peu de soin de le contenter. Le Cardinal Mazarin, pour le décréditer à la Cour d'Espagne, faisoit courir le bruit, qu'il étoit à la veille de s'accommoder avec celle de France; & Fuensaldagne, qui ne l'aimoit pas, ne cessoit d'écrire à Madrid, que ces bruits n'étoient que trop bien fondés; & il donnoit par-là des soupçons continuels de sa conduite.

A mon arrivée de Xaintonge à Paris, le Comte de Roussy m'avoit fait prêter quarante mille écus. Cette somme étant épuisée, je résolus d'aller passer l'Hyver en Hollande, pour y chercher les moyens de subsister pendant la Campagne prochaine.

Je n'avois point été payé, pendant plusieurs années, de mes appointements de Capitaine, & j'avois encore de plus grandes sommes à demander sur ceux que je devois toucher, comme Colonel. D'un autre côté, j'avois des Créanciers en Hollande, dont il falloit pré-

'enir les poursuites. Je rendis compte
ıe ma situation à M. le Prince, qui ap-
ırouva ma résolution, & qui me dit, que
: ne pouvois mieux faire que de pren-
lre ce temps-là pour mettre ordre à
nes affaires. Je me rendis à Namur par
Montmedy ; & en passant à Breda, je
us averti par M. de Hauterive, chez
ui je demeurai un jour, que tout ré-
emment la Reine de Boheme ayant
oulu envoyer ses meubles & ses équi-
ages à Heidelberg, le bateau qui les
ortoit avoit été arrêté par ses Créan-
iers. Cet avis me fit craindre que les
iens n'eussent pas plus de respect pour
ıoi : je leur devois près de quatre-
ingts mille francs, & je n'apportois
ue cinquante écus en Hollande. Je
e crus pas devoir m'avancer jusques
La Haye, sans savoir auparavant la
ıçon dont ils en useroient avec moi.
'y envoyai Dauché pour s'en infor-
ıer, avec ordre de me mander à Rot-
:rdam, dans quelles dispositions ils
:oient à l'égard des créances qu'ils
voient sur moi. Supposé que leurs
éponses ne fussent pas favorables,
ıon dessein étoit de passer à Cassel,
our y recevoir ce que mon beau-frere

me devoit du reſte de la dot de ma femme. Dauché me manda, que je n'avois aucune ſorte de pourſuite à craindre de la part de mes Créanciers. En effet, au-lieu de me preſſer de les ſatisfaire, ils m'offrirent de bonne grace tout ce qu'ils avoient. Ils n'eurent pas ſujet de s'en repentir ; car Mornay m'ayant apporté de Caſſel près de dix mille écus, tant de la dot de ma femme, que de la ſucceſſion de M. le Landgrave, je les répartis entr'eux, lorſqu'ils s'y attendoient le moins ; &, pour achever de les contenter, je joignis à cette ſomme, celle que Meſſieurs les Etats de Hollande me firent toucher ſur ce qui m'étoit dû de mes appointements.

Ce n'eſt pas que j'euſſe pris aucun ſoin de me ménager beaucoup d'amis dans cette Aſſemblée pendant ma jeuneſſe : comme tout le pouvoir étoit alors entre les mains du Prince d'Orange, je ne ſongeois qu'à lui faire ma cour, n'ayant pas encore le jugement aſſez formé, pour prévoir que je pourrois un jour avoir beſoin de Meſſieurs les Etats.

Leur bienveillance ne pouvoit pas non plus être fondée ſur ce que j'avois

u deux Grand'Meres de la Maiſon
'Orange ; car cette Maiſon n'avoit
lors aucun crédit dans le Gouverne-
ıent. Le Prince Guillaume, fils uni-
ue de Fréderic-Henri, Prince d'O-
ınge, qui avoit ſuccédé à toutes les
Charges de ſon pere, étoit mort de la
etite-vérole, à l'âge de vingt-quatre
ns, le 6 Novembre de l'année 1650,
e laiſſant qu'un fils mineur, que la
oibleſſe de ſon âge rendoit incapable
l'exercer le Stathouderat. Je ne fus
onc redevable qu'à la bonne volonté
e ces Meſſieurs, des ſoins qu'ils pri-
ent de me faire payer plus de quarante
nille livres, pendant le ſéjour que je fis
La Haye, & de rétablir en même-
emps mes gages pour l'avenir, mal-
ré la délibération qu'ils avoient priſe,
x qui s'exécutoit à l'égard des autres,
le ne rien payer aux abſents. La Ville
l'Amſterdam me donna, dans cette oc-
caſion, des marques ſingulieres de ſa
bienveillance, par le zele qu'elle fit
paroître pour mes intérêts dans l'Aſ-
ſemblée de la Province de Hollande.
'ai voulu que les bons traitements que
e reçus alors de Meſſieurs les Etats,
lemeuraſſent conſignés dans ces Mé-

moires, & je vous charge de leur en témoigner votre reconnoissance, si jamais vous vous trouvez à portée de les servir utilement, sans manquer à ce que vous devez au Roi.

Pendant le séjour que je fis à La Haye, je fus honoré de l'Ordre de la Jarretiere par le Roi d'Angleterre, Charles II. Ce Prince demeuroit alors en Hollande, en attendant qu'il pût remonter sur le Trône de son pere : il voulut reconnoître, par cette faveur, le zele que j'avois toujours eu pour son service. La jeune Princesse d'Orange, sa sœur, veuve du Prince Guillaume, étoit brouillée avec sa belle-mere, veuve du Prince Fréderic-Henri. Le Roi d'Angleterre me pria de travailler à leur raccommodement ; mais cette entreprise étoit au-dessus de mes forces : l'aigreur que la belle-mere avoit eue autrefois contre moi, au sujet du mariage de sa fille ainée, subsistoit encore ; elle étoit d'ailleurs si opiniâtre dans ses sentiments, que tous les amis de la Maison d'Orange ne purent venir à bout de la réconcilier avec sa belle-fille. Je voyois souvent à La Haye M. de Brun, Ambassadeur d'Espagne :

'étoit un homme d'un esprit fort or-
é, & d'une conversation très-agréa-
le; il avoit donné des preuves écla-
ıntes de son adresse & de sa capacité
u Congrès de Munster, où il trouva
oyen d'engager les Etats-Généraux
se désunir d'avec leurs Alliés, pour
onclure un Traité séparé avec la Cou-
onne d'Espagne.

M. le Prince s'étoit avancé jusqu'à
Namur, pour y concerter avec Fuen-
ldagne les opérations de la Campa-
ne prochaine. Je lui avois écrit pour
i renouveller les assurances de mon
tachement, & en même-temps, pour
i proposer de faire le voyage de Hol-
nde, en attendant que le retour de la
ison lui permît de faire sortir les Trou-
es de leurs Quartiers-d'Hyver. Voici
réponse:

„ J'ai reçu, avec toute la joie possi-
ble, la Lettre que ce Garde m'a
rendue de votre part, l'ayant trouvée
toute remplie des marques de votre
affection, dont je fais plus de cas
que de chose du monde. Mon voyage
de Bruxelles est encore douteux; si
je le fais, je vous en donnerai avis,

XVII. Lettre du Prince de Condé, prise sur l'Original écrit de sa main.

„ & cela étant, je ferai un tour jusqu'à
„ Anvers, d'où je vous ferai aussi sa-
„ voir de mes nouvelles : si vos affai-
„ res vous permettent de venir jusques
„ là, je serai charmé de vous y voir.
„ Toutes choses se disposent pour en-
„ trer en Campagne au 15 de Mai : je
„ souhaiterois fort que pour ce temps-
„ là, vous eussiez mis ordre à toutes
„ vos affaires de delà, afin que vous
„ puissiez vous rendre à l'Armée, lors-
„ qu'elle sera sur le point de marcher.
„ J'aurai des impatiences de vous y
„ voir, qui ne se peuvent dire, & je
„ m'assure aussi que vous y trouverez
„ toutes les satisfactions que vous sau-
„ riez desirer ; vous assurant, que com-
„ me il n'y a personne pour qui j'aie
„ plus d'estime & d'affection que pour
„ vous, je ferai toute ma vie mon pos-
„ sible pour votre entiere satisfaction.

„ Quant au voyage que vous me
„ proposez, il y a trop peu de temps
„ pour le faire ; tous mes jours, entre
„ ci & la Campagne, étant comptés
„ pour me trouver en divers lieux où
„ ma présence est absolument néces-
„ saire ; c'est pourquoi je ne vois pas
„ d'apparence de le pouvoir faire de

cette année : si cependant vous aviez la bonté d'assurer Messieurs d'Amsterdam de mon service, je vous en aurois une particuliere obligation.
„ Voyez aussi avec eux ce qu'il faut faire pour empêcher l'Alliance de France ; & s'il faut que j'écrive là, ne pouvant pas y aller, ayez la bonté de me le mander, afin que je le fasse.

Namur, ce 11 ivril 1653. LOUIS DE BOURBON.

M. le Prince attendoit pour aller à uxelles, que l'on fût convenu du cénonial qu'il observeroit avec l'Ariduc, Gouverneur-Général des Payss : & si-tôt que l'on en fut convenu, se rendit dans cette Ville. Il y avoit ssi beaucoup de choses à régler par pport au Commandement des Trous, parce qu'il pouvoit y avoir beauup de difficultés là-dessus entre les ançois & les Espagnols.
Je prétendois avoir les Officiers-Géraux à mes ordres, & je savois que inchamp, qui commandoit les Auxiires, étoit résolu de ne pas prendre rdre de moi. M. le Prince ne cessoit

de m'aſſurer, dans toutes ſes Lettres, qu'il me procureroit toute la ſatisfaction que je pouvois deſirer.

XVIII. Lettre du Prince de Condé, priſe ſur l'Original écrit de ſa main.

„ Il ne ſe peut rien ajouter, „ diſoit-il dans ſa Lettre du 24 Avril 1552, " à la „ reconnoiſſance avec laquelle j'ai reçu „ les nouveaux témoignages de votre „ affection, que votre Lettre du 23 „ me confirme ſi fort. Je vous prie „ de croire que j'en conſerverai tou„ jours le reſſentiment que je dois, & „ que toutes les occaſions qui me don„ neront le moyen de le faire paroî„ tre, me ſeront infiniment cheres.

„ Pour en venir à nos affaires, je „ vous dirai qu'elles s'avancent fort, „ & que ſi vous deſirez vous trouver „ à l'Armée à l'entrée de la Campa„ gne, ainſi que je vous en prie, il „ faut, s'il vous plaît, que vous vous „ teniez prêt pour le 20 du mois pro„ chain. Je laiſſe à M. de la Sauve„ tat de vous entretenir plus particu„ liérement que je ne puis faire ſur „ toutes choſes, & de vous dire les „ ſentiments dans leſquels il m'a vu „ pour tous vos intérêts : vous aſſu„ rant qu'il n'y en a point au monde

qui me foient plus chers; & que je ferai, pour votre fatisfaction, toutes les chofes que vous pouvez attendre de moi. Je vous prie d'affurer M. le Baron d'Obdam de mon fervice, & que j'ai toute forte de reconnoiffance de fon affection. Voyez auffi les chofes qui fe peuvent faire avec lui.

Bruxelles, le 28 Avril 1653. LOUIS DE BOURBON.

Je ne doutois pas de la fincérité de es promeffes; mais comme je craignois oujours quelques chicanes de la part es Efpagnols, & quelque contefta-on de la part des Officiers-Généraux, lui mandai que je ne pouvois me ré-udre à me rendre à fon Armée, que place qu'il m'y avoit donnée, ne e fût tellement affurée, ainfi que le ng & les droits des autres Officiers, ue l'on ne pût avoir là-deffus aucun oute ni aucune difpute; & que tant u'un Article de cette conféquence emeureroit dans l'incertitude, malgré us les fentiments qui m'attachoient lui, je ferois obligé de ne point ire la Campagne. Je demandois auffi

qu'il eût la bonté de faire régler mes appointements. Sa Réponse ne se fit point attendre; elle étoit conçue en ces termes:

XIX. Lettre du Prince de Condé, prise sur l'Original écrit de sa main.

„ Je n'ai jamais été plus surpris que „ quand j'ai reçu votre Lettre, que „ m'a apporté Curai, & que M. Du- „ pré m'a rendue. J'en ai reçu cinq „ ou six de vous depuis peu, par les- „ quelles vous me mandiez que vous „ étiez prêt de venir; cela m'a obligé „ de faire les derniers efforts pour „ faire régler votre emploi. J'y ai „ réussi avec peine: mais enfin, je l'ai „ fait, & ne me suis pas contenté de „ le faire de bouche comme l'année „ passée; mais je l'ai fait par écrit, & „ je l'ai entre les mains, afin qu'il n'y „ ait plus de dispute.

„ J'avoue que je suis honteux de „ n'avoir que trois mille patagons (*) à „ vous offrir, mais quand vous consi- „ dererez le peu que j'ai reçu, & ce „ que j'ai donné aux Troupes, & le „ peu qui me reste pour faire mon „ équi-

(*) Environ 9000 liv. de notre monnoie.

équipage, qui n'eſt pas à moitié de ce qu'il doit être, non pour être beau, mais pour être ſeulement commode, vous m'avouerez que c'eſt tout ce que je puis. J'en ai fait voir le détail à Chazerac; je vous le ferai voir quand vous voudrez : vous jugerez de mon impoſſibilité facilement.

„ Ce n'eſt pas que les Eſpagnols ne m'aient promis de m'en donner au premier jour, diſant qu'ils attendent, pour cela, les Lettres de Change d'Eſpagne, dont ils ont eu les avis par le dernier Courier : mais comme cela n'eſt pas encore entre mes mains, je ne vous puis rien promettre que ce que je vous ai mandé pour à cette heure; & pour l'avenir, ſi-tôt qu'il ſera arrivé de l'argent, vous en prendrez ce qu'il vous plaira : c'eſt tout ce que je puis.

„ Je vous ſupplie de me mander en toute diligence votre derniere réſolution là-deſſus, parce qu'il me faut changer en quelque choſe la diſpoſition de mes Troupes, ſi vous ne venez pas.

„ Je partirai d'ici le dix ou le douze

„ au plus tard pour l'Armée. J'appré-
„ hende, que si vous ne venez pas, les
„ Espagnols ne soient pas toujours de si
„ bonne humeur qu'ils sont, & qu'une
„ autre fois vous y trouviez des diffi-
„ cultés qui sont présentement surmon-
„ tées. Voilà tout ce que je vous puis
„ dire, vous assurant que je suis à vous
„ de tout mon cœur.

A Bruxelles, ce 5 Juin 1653. LOUIS DE BOURBON.

Voici l'Ecrit dont il étoit parlé dans cette Lettre.

Ordres pour régler les Commandements des Chefs de l'Armée de M. le Prince de Condé.

„ 1°. Le Général des Troupes Auxi-
„ liaires obéira à M. le Prince de Ta-
„ rente.

„ 2°. Les Lieutenants-Généraux de
„ l'Armée de M. le Prince iront de
„ pair avec le Général de la Cavalerie
„ du Roi d'Espagne, & obéiront au
„ Maître-de-Camp-Général, comman-
„ dant les Troupes Auxiliaires.

„ 3°. Les Maréchaux-de-Camp de

„ l'Armée de M. le Prince, & les Ser-
„ gents-Généraux de Bataille du Roi,
„ iront auſſi de pair; & les Colonels,
„ tant du Roi que de M. le Prince,
„ obéiront aux uns & aux autres.
„ 4°. Au Général de la Cavalerie
„ du Roi, obéiront tous les Chéfs de
„ l'Armée de M. le Prince, qui obéiſ-
„ ſent aux Lieutenants-Généraux de
„ ſon Armée; & auſſi, dans l'Armée
„ Auxiliaire du Roi, tous les Chefs
„ qui obéiſſent au Général de la Cava-
„ lerie, obéiront aux Lieutenants-Gé-
„ néraux de M. le Prince.
„ 5°. Le ſurplus des Chefs, Colo-
„ nels & autres, qui ſerviront M. le
„ Prince dans les Troupes Auxiliaires
„ du Roi, ſe gouverneront avec les
„ Colonels & autres Chefs de ſon Ar-
„ mée, comme il ſe pratique dans les
„ Armées qui ſervent le Roi dans les
„ Pays-Bas, ſans y rien changer. Sui-
„ vant quoi, il ſemble que tous les
„ accidents qui pourroient arriver pour
„ le Commandement, ſeront préve-
„ nus; l'obéiſſance étant réglée ſuivant
„ qu'il eſt juſte & raiſonnable.

A Bruxelles, le 2 Juin 1653.

FUENSALDANA.

Le temps qu'il fallut mettre à régler toutes ces difficultés, fit que M. le Prince ne put entrer en Campagne auſſi promptement qu'il le deſiroit. Lorſque je vis que la Place que je devois avoir dans ſon Armée, m'étoit aſſurée, je ne balançai pas à partir pour en partager les travaux & les périls avec lui. Je refuſai les trois mille patagons qu'il m'avoit offerts, & je le joignis auprès du Catelet. Il avoit envoyé à Cambray ſa Compagnie de Gendarmes, pour m'eſcorter. L'Armée, qui ſe trouva forte d'environ vingt mille Hommes de pied, & quatorze mille Chevaux, campa d'abord auprès de Saint-Quentin, qui n'étoit gardé que par les habitants. Lorſque l'on propoſa de l'aſſiéger, Fuenſaldagne n'y voulut jamais conſentir, dans la crainte que la priſe de cette Place, qui nous auroit ouvert l'entrée de la Picardie, ne facilitât l'accommodement de M. le Prince.

Nous marchâmes à Roye, qui ne fit aucune réſiſtance. Le Gouverneur en ſortit ſans attendre qu'on lui eût envoyé des otages. Il fut fait priſonnier de guerre avec quelques Gentilshommes qui s'étoient jettés dans la Place.

On partagea les chevaux qui s'y trouverent, pour remonter nos Cavaliers. Mont-Didier nous ouvrit ſes Portes.

Les Généraux de l'Armée du Roi, qui n'avoient pas aſſez de Troupes pour oſer nous combattre, ſongerent ſeulement à nous couper les vivres. Ils apprirent, par une Lettre interceptée, que nous attendions un grand Convoi de Cambray : ils s'avancerent juſqu'auprès de Bapaume, dans l'eſpérance de nous l'enlever. Nous fûmes avertis de leur marche, & nous comprîmes leur deſſein, dont nous donnâmes avis à l'Officier chargé de conduire le Convoi, qui leur échappa.

Nous marchâmes à Bray, où nous fîmes un Pont avec tant de diligence, qu'étant arrivés à midi, les Eſpagnols paſſerent le même jour avec une partie des Lorrains ; & le lendemain, à pareille heure, je paſſai avec toute l'Arriere-garde.

Nous arrêtâmes un Courier qui venoit d'Amiens ; il portoit quantité de Lettres des Magiſtrats de la plupart des Villes de Picardie, qui ſe plaignoient à la Cour du peu de Troupes qu'on leur avoit laiſſé pour réſiſter aux Ennemis.

Nous ſavions que les fortifications de Corbie étoient en ſi mauvais état, que la priſe de cette Place ne pouvoit être qu'une affaire de deux jours. Ce Poſte nous eût été très-avantageux par ſa ſituation ſur la Somme, & par la proximité de Paris, où nous avions toujours conſervé de grandes intelligences; mais les Eſpagnols refuſerent de l'attaquer. Ils étoient obligés, par le Traité fait avec M. le Prince, de lui céder toutes les Places qu'il prendroit en France; & les Eſpagnols ne doutoient pas qu'elles ne retournaſſent à la France par un accommodement : ils avoient une extrême répugnance à employer leurs Troupes à faire des conquêtes, qu'ils ne ſe flattoient pas de pouvoir conſerver.

Peu de jours après, Fuenſaldagne nous donna une preuve encore plus ſenſible de la réſolution où il étoit, de ne pas procurer des avantages trop conſidérables aux armes de M. le Prince.

Nos Partis nous ayant rapporté que M. de Turenne étoit venu camper près de Peronne, du côté du Mont Saint-Quentin, M. le Prince jugea qu'il

éroit deux jours ſans ſe tenir ſur ſes gardes, parce qu'il croiroit qu'il nous alloit au moins ce temps-là pour paſſer la Somme, & pour arriver juſqu'à ui. Sur ce principe, il détermina Fuenſaldagne à faire un effort pour le urprendre.

Nous décampâmes à midi; & après ıvoir marché toute la nuit, nous nous rouvâmes avant le jour devant Bapaune, où l'on nous prit pour l'Armée lu Roi. Nous y apprîmes que M. de Turenne étoit toujours dans ſon même Poſte, & qu'il nous croyoit encore ıuprès de Corbie. Ces nouvelles nous obligerent à redoubler de vîteſſe, malgré la lenteur ordinaire des Eſpagnols. M. le Prince s'étoit mis à l'Arrieregarde pour les preſſer.

M. de Turenne ne fut inſtruit de notre marche, qu'au moment où je parus avec quarante Eſcadrons, qui compoſoient les deux lignes de notre aile gauche. Il en avoit eu juſqu'alors ſi peu de connoiſſance, que la plus grande partie de ſes Troupes étoit au fourrage. Il fit auſſi-tôt battre la générale, & poſta ſon aile droite dans une campagne aſſez raſe, ſon Infanterie ſur une

hauteur, & l'aile gauche du Maréchal de la Ferté sur une autre hauteur encore plus élevée. Je rangeai mon aile dans le meilleur ordre qu'il me fut possible, & M. le Prince étant arrivé avec l'Infanterie, je lui fis remarquer que nous pouvions avoir bon marché de l'aile droite de M. de Turenne, en l'attaquant par le front & par le flanc; car j'avois dans mes deux Lignes mille six cents Chevaux de plus qu'il n'en avoit dans les siennes. Mais Fuensaldagne refusa opiniâtrément d'en venir aux mains, sous prétexte que ses Troupes étoient trop fatiguées de la marche qu'elles avoient faite, & qu'il falloit leur donner le temps de se reposer.

M. le Prince, qui ne vouloit pas perdre une occasion si favorable, dit à Fuensaldagne, que s'il craignoit de hazarder ses Troupes, pourvu qu'il se tînt seulement en bataille devant l'aile du Maréchal de la Ferté, il lui rendroit bon compte du reste; mais il ne put rien gagner sur son esprit, & nous fûmes obligés d'aller camper à une demi-lieue de Peronne.

L'Armée du Roi se rètrancha pen-

ant la nuit, enſorte que le lendemain ous n'aurions pu l'attaquer ſans un ·ès-grand déſavantage. Toute la manée ſe paſſa en eſcarmouches; &, près avoir manqué le moment décif, nous nous retirâmes à Fonſomme, ù le Siege de Guiſe fut réſolu. On écida que la Place ſeroit inveſtie, d'un ôté, par le Prince de Ligne, avec 500 Chevaux des Troupes d'Eſpane; & de l'autre, par Duras, avec n pareil Détachement de notre Cavarie. Le Chevalier de Guiſe ſe plainit hautement de ce que l'on s'attaoit à une Place qui faiſoit partie des omaines du Duc de Guiſe, ſon fre:; & il fit tant, que le deſſein du Siege ıt abandonné, & la Cavalerie contreandée.

Nous marchâmes à Vervins, où Haurive, Lieutenant-Colonel du Régient d'Anguien, apporta la nouvelle : l'accommodement de Bordeaux.

Il y avoit déja long-temps que cette ille étoit remplie de troubles & de ſordres, par la méſintelligence du rince de Conty avec Marcin & Le:t, à qui M. le Prince avoit donné ute ſa confiance.

XX. Le Prince de Conty épouse une niece du Cardinal Mazarin.

Le Cardinal Mazarin, l'homme du monde le plus habile à semer la division dans les Partis qui travailloient à sa ruine, employa toute son industrie à gagner les plus intimes Confidents du Prince de Conty, pour l'échauffer contre Marcin & Lenet, &, par conséquent, pour l'éloigner des intérêts de son frere.

Il corrompit Chouppes, que le Prince de Conty avoit envoyé à la Cour d'Espagne, pour y demander des secours d'hommes & d'argent, & il le chargea de faire entendre aux Ministres d'Espagne, que M. le Prince étoit sur le point de se raccommoder avec la France. Ces bruits, qui étoient encore fortifiés par les faux avis de Fuensaldagne, eurent tout l'effet que le Cardinal pouvoit desirer; car Chouppes s'en revint sans avoir obtenu les secours qu'il demandoit; & les Bourdelois commencerent à se persuader, que M. le Prince traitoit avec la Cour à leur insu, & sans y comprendre leurs intérêts. La conduite du Prince de Conty, qui négocioit ouvertement avec la Cour, les confirma dans cette pensée, parce qu'ils ne doutoient pas qu'il n'agît tou-

ours de concert avec son frere. Enfin, ɔar les menées de Chouppes & de 'Abbé de Cosnac, qui obtint, dans la uite, l'Evêché de Valence pour prix le ses services, le mariage de M. le ᐳrince de Conty fut arrêté avec une iiece du Cardinal Mazarin; & ce Prince :onsentit à quitter, pour l'épouser, trois :ents mille livres de rente en Bénéfices.

Ceux qui ne connoissoient pas les efforts secrets de cet accommodement, :rurent d'abord, que c'étoit un sacrifice ue M. le Prince de Conty faisoit de ui-même, pour rétablir l'union & la :onfiance entre son frere & le Cardi-ıal : car sa mauvaise constitution, la lifformité de sa taille, qui ne pouvoit :tre cachée que par la soutane, les ;rands biens dont il se dépouilloit, ·toient des considérations si fortes pour e fixer dans l'état ecclésiastique, qu'il ı'y avoit pas d'apparence qu'il pût y enoncer par aucun autre motif. Mais ɔn fut bien-tôt détrompé, quand on vit ue M. le Prince, loin de gagner à ce nariage, y perdoit une partie de son ᐳatrimoine, de ses Charges & de ses Gouvernements, qui furent donnés à on frere, pour lui tenir lieu de la grande

dot qu'on lui avoit fait espérer. Quand on vit que, par ce Traité, Bourdeaux recevoit l'Amnistie, & se détachoit des intérêts de M. le Prince; que la Duchesse de Longueville se retiroit dans les Terres de son mari; que Madame la Princesse de Condé & le jeune Duc d'Anguien, son fils, s'embarquoient pour passer en Flandres; il n'y eut plus alors qu'une voix pour blâmer la conduite du Prince de Conty.

Le Cardinal lui-même se moqua de sa foiblesse, quoiqu'il en profitât; premiérement, par l'accommodement de Bourdeaux; secondement, par le calme que cet accommodement rétablit dans le Royaume; troisiémement, parce qu'il fut dispensé de partager ses Troupes entre la Guienne & la Flandre: partage qui réduisoit M. de Turenne à ne pouvoir nous opposer que des forces inégales. Mais, comme l'on tire avantage des mauvaises actions, sans estimer ceux qui les commettent, il affecta de dire en Public, qu'il n'avoit point recherché l'alliance de M. le Prince de Conty, & que c'étoit lui qui en avoit fait toutes les avances. On auroit pu le croire, si l'on en eût jugé par le peu

de considération que ce Ministre eut pour lui depuis son mariage.

M. le Prince apprit, avec beaucoup de chagrin, un événement si contraire à ses intérêts; &, quoiqu'il s'efforçât de cacher sa douleur, il en fut réellement plus touché que d'aucune disgrace qu'il eût encore éprouvée.

La Campagne étoit déja fort avancée, sans que nous eussions profité de l'avantage que nous avions sur l'Ennemi, par la supériorité du nombre. Après plusieurs contestations sur le parti que l'on devoit prendre, on s'en tint à la résolution d'assiéger Rocroy. Le Comte de Ligneville fut d'abord détaché avec quelque Cavalerie, pour investir cette Place. M. le Prince le suivit avec une partie de la sienne; & j'y arrivai peu de temps après, avec le reste de ses Troupes. Les Espagnols & les Lorrains ne joignirent que le jour suivant.

XXI. Siege de Rocroy.

L'Archiduc, qui avoit joint l'Armée pendant sa marche, prit son Quartier du côté du Pays de Liege & du Hainaut; les Lorrains, sur le chemin de Marienbourg; & M. le Prince, sur celui de Charleville. Je n'étois séparé des Lorrains que par un marais, qui abou-

tiſſoit, d'un côté, à une des Portes de Rocroy, &c, de l'autre, à un bois d'une très-grande étendue, & peu éloigné de la Ville. Le voiſinage de la Place & de ce bois, qui rendoit le ſecours fort facile, obligea M. le Prince de poſter quatre Régiments le long du marais, & de border le bois avec la plus grande partie de ſon Infanterie. Les lignes furent achevées en trois jours, & le quatrieme on diſpoſa trois attaques. Les Eſpagnols furent chargés de la premiere, où étoit l'Archiduc; les Italiens & les Lorrains, de la ſeconde; les François & les Allemands, de la nôtre, qui étoit à la droite. Le jour que l'on ouvrit la tranchée, M. le Prince tomba malade d'une fievre quarte ſi violente, & dont les accès devinrent ſi longs & ſi fâcheux, qu'il fut obligé de garder le lit pendant tout le temps du Siege : il ſe déchargea ſur moi de la conduite de ſon attaque. J'y donnai tous mes ſoins; & en peu de temps, elle fit plus de progrès que les autres, quoiqu'elle fut moins pourvue de munitions & d'artillerie.

Il arriva un mal-entendu qui nous retarda de quelques jours. L'Archiduc

rouva mauvais que M. le Prince donnât le mot aux Troupes Auxiliaires qui faisoient partie de son Armée, quoique l'on fût convenu qu'ils le donneroient chacun à leur attaque, & qu'ils se le communiqueroient l'un à l'autre. Le Duc de Virtemberg, qui commandoit ce Corps, vint m'en avertir dans le temps que je revenois de visiter la tranchée & nos Gardes à cheval. Il me parut prendre part au déplaisir que cette nouvelle prétention de l'Archiduc causeroit à M. le Prince, & il me demanda conseil sur la conduite qu'il devoit tenir, m'assurant qu'il le suivroit, quel qu'il fût, quand même il en devroit encourir la disgrace de l'Archiduc. Je lui répondis, que je rendrois compte à M. le Prince du zele qu'il témoignoit pour ses intérêts; que Son Altesse étant actuellement dans le fort de sa fievre, je ne jugeois pas à propos de lui parler de cette affaire, avant le lendemain matin à son réveil; mais que je pouvois l'assurer, que M. le Prince ne trouveroit pas mauvais qu'il exécutât les ordres de M. l'Archiduc, puisqu'il étoit au Service d'Espagne.

M. le Prince fut surpris & piqué de

cette prétention de l'Archiduc ; mais il crut devoir modérer ſon reſſentiment, qu'il eût ſans doute porté fort loin, s'il en eût ſuivi les premiers mouvements : il aima mieux les retenir, dans la crainte que, s'il les faiſoit éclater, le Cardinal n'en profitât pour ſemer la diviſion entre lui & les Eſpagnols. Il me chargea de remercier, de ſa part, le Duc de Virtemberg de ſa bonne volonté, & il prit le parti de faire relever la Garde de ſon logis & du mien, par ſa Cavalerie, à laquelle l'Archiduc ne prétendoit pas donner le mot. M. le Prince n'ayant pas amené aſſez d'Infanterie pour fournir à cette Garde, c'étoit celle des Eſpagnols qui avoit été juſques alors auprès des Généraux. Saint-Ibal, qui étoit connu de l'Archiduc, trouva le moyen d'ajuſter ce différend. Il fut décidé, qu'en attendant la Réponſe du Roi d'Eſpagne, le mot ne ſeroit donné, ni par M. l'Archiduc, ni par M. le Prince, mais par un Tiers, dont on conviendroit de part & d'autre.

Je repris enſuite le ſoin de mon attaque, que j'avois abandonnée pendant les deux jours que dura cette conteſtation, parce qu'elle ſe faiſoit par des

Troupes dont je ne me mêlois plus, depuis qu'elles avoient cessé de prendre le mot de M. le Prince.

En trois jours, je poussai ma tranchée si avant, que, dès le quatrieme, je me serois rendu maître de la Conrescarpe, s'il ne m'avoit fallu attendre les Espagnols & les Lorrains, pour l'attaquer tous ensemble. Le lendemain nous fîmes un logement sur le glacis. Les Assiégés eurent quelque succès dans la premiere sortie qu'ils firent sur les Espagnols ; car ils les contraignirent d'abandonner leur logement, & leur tuerent plusieurs Soldats & quelques Officiers. Ils n'eurent pas le même avantage dans une sortie qu'ils firent sur nous; car ils furent repoussés avec perte.

Nous étions bien plus incommodés du mauvais temps que de leurs sorties. La pluie étoit survenue en si grande abondance, que nos tranchées en étoient inondées; &, quelques soins que nous eussions pris pour faire écouler l'eau, nous en avions, en quelques endroits, jusques au-dessus du genou.

La descente du fossé ne fut pas difficile, mais nous trouvâmes beaucoup de difficultés à loger le Mineur : les

nuits étoient si obscures, que l'on pouvoit l'égorger sans beaucoup de péril.

Le vingt-deuxieme jour, depuis la tranchée ouverte, la Ville capitula. Montaigu en sortit le lendemain avec six à sept cents hommes, sans compter les blessés. Il fut conduit à Charleville, & la Place fut remise à M. le Prince, conformément au Traité.

Trois de ses principaux Officiers prétendoient au Gouvernement de Rocroy. Persan croyoit y avoir droit, pour avoir défendu Mouzon, que M. de Turenne n'avoit pu prendre qu'après dix-sept jours de tranchée ouverte; (*) Bouteville, pour s'être encore plus signalé, par la défense de Bellegarde; & Duras, parce qu'il s'en croyoit aussi digne que les deux autres, quoiqu'il ne put pas alléguer les mêmes raisons. Quelqu'un ayant dit à M. le Prince que j'étois aussi du nombre des prétendants, quoique je n'y eusse jamais pensé, il répondit brusquement, qu'il retenoit ce Gouvernement pour lui-même, & que la mésintelligence de ses Officiers le forçoit

(*) Depuis, Maréchal de Luxembourg.

l'en uſer ainſi. Il me fit dire enſuite par Saint-Ibal, qu'il n'avoit jamais cru que je fuſſe du nombre des prétendants; que s'il avoit pris deux Places, il m'en offriroit une pour me dédommager de Taillebourg; mais que n'ayant que Rocroy, dont les contributions devoient le faire ſubſiſter, il n'oſoit me propoſer d'en être Gouverneur, pour lui rendre compte des profits. Que ſi cependant je voulois l'être à cette condition, il m'en feroit expédier les proviſions. Je répondis que je n'avois aucune prétention ſur ce Gouvernement, & que je comprenois parfaitement les raiſons qu'il avoit de le garder pour en toucher les revenus.

Les égards & les bontés particulieres qu'il me témoignoit, augmentoient la peine que je reſſentois de ce que le mauvais état de mes affaires ne me permettoit pas de le ſervir plus long-temps. J'avois épuiſé mon crédit & celui de mes amis, dans l'eſpérance que les Eſpagnols régleroient mes appointements, & qu'ils me mettroient en état de ſuivre mon inclination; mais quand je ſus que Lenet, qui revenoit d'Eſpagne, n'apportoit rien de certain

ſur les ſecours que j'en devois attendre, je conçus qu'il ne m'étoit plus poſſible de ſubvenir à une infinité de dépenſes que ma place de premier Lieutenant-Général rendoit indiſpenſables. L'indiſpoſition de M. le Prince le retenoit à Rocroy, & je commandois ſon Armée en Chef. Je la voyois réduite à un état déplorable; les deux tiers de la Cavalerie, ſans en excepter les Officiers, étoient à pied; les Soldats manquoient de tout, & j'étois hors d'état de les ſoulager dans leurs plus extrêmes beſoins. Ma ſituation devint ſi cruelle, que je réſolus de tout quitter, plutôt que de voir une Armée entiere dépérir entre mes mains, au riſque d'être ſoupçonné ou accuſé d'avoir contribué à ſa ruine par ma dureté ou par ma négligence. Je fis demander mon congé à M. le Prince par Lenet; & enſuite l'étant allé trouver moi-même, je lui dis, que j'étois au déſeſpoir d'être obligé de le quitter; que mes ſentiments pour lui ſeroient toujours les mêmes, & que rien ne ſeroit capable de me détacher de ſes intérêts, quelle que put être la longueur & l'opiniâtreté de ſes diſgraces;

ais que je ne pouvois ſupporter plus ɪng-temps les rigueurs de ma ſitua-on, & l'affreuſe diſette où je me trou-ɔis réduit.

Il me répondit, que toutes les obli-ɪtions qu'il m'avoit, lui étoient par-itement connues; que s'il ne m'en ɾoit pas donné toutes les marques de ɛconnoiſſance que j'avois droit d'exi-ɜr de lui, je ne devois m'en prendre ɹ'au mauvais état de ſes affaires, qui ɾoit mis des obſtacles inſurmontables ɪx effets de ſa bonne volonté; que je hoiſiſſois malheureuſement, pour le uitter, le temps où mes ſervices lui :oient les plus néceſſaires; que je con-ɔiſſois la miſere de ſes Troupes, la ɪéſintelligence de ſes Officiers-Géné-ɪux, & le peu de concert qu'il y avoit ɪtre eux & le Duc de Virtemberg; ɹ'étant leur ami commun, & au-deſſus 'eux, par ma Charge, j'étois ſeul ca-able de prévenir les ſuites funeſtes de ɛurs diviſions. Que cependant, pour e me rien diſſimuler, il ne pouvoit, uant à préſent, me rien faire eſpérer our mes appointements; mais, qu'au remier argent qui lui viendroit, il ɪ'en céderoit telle part que je voudrois.

Je l'assurai que je n'avois à me plaindre que du malheur de ma situation, qui me forçoit à me faire la derniere violence pour me séparer de lui; que, s'il y avoit quelque expédition à entreprendre, j'étois prêt à boursiller encore pour avoir dequoi subsister jusqu'au jour de l'exécution; mais, que si la Campagne étoit finie, je le suppliois de juger lui-même, jusques où pouvoit me conduire une somme de cent écus qui me restoit. Il me repliqua, qu'il étoit juste que, m'ayant de si grandes obligations, il fit marcher, en cette rencontre, mes intérêts devant les siens, & qu'en se privant de moi, il exposât ses Troupes à tous les inconvénients de mon absence, plutôt que de me faire souffrir plus long-temps pour l'amour de lui.

Notre séparation fut fort tendre : il me promit une amitié éternelle, en me disant qu'il n'oublieroit jamais tout ce que j'avois fait pour lui. Je lui répondis, qu'en quelque lieu du monde que je fusse, je conserverois toujours un attachement inviolable à sa Personne, & que je lui en donnerois par-tout & en toute occasion, des marques qui iroient encore au-delà de mes promes-

s. Je renvoyai en France une grande
rtie de mon équipage, avec un Passport de M. de Turenne, qui étoit en-
é dans Mouzon quatre ou cinq jours
rès la capitulation de Rocroy; &,
rès m'être dégagé fort honnêtement
es Espagnols, j'en reçus les sauf-con-
uits dont j'avois besoin pour passer en
ollande. Je ne fus pas plutôt arrivé à
a Haye, que j'écrivis à M. le Prince,
our lui communiquer mes réflexions
r l'état présent de ses affaires, & sur
s services que je pouvois encore lui
ndre dans le Pays où j'étois. Voici
uelle fut sa réponse.

„ Vous aurez, s'il vous plaît, la bonté de m'excuser, si je ne vous écris pas de ma main, la continuation de ma maladie m'empêchant de le pouvoir faire. J'ai reçu la Lettre que vous m'avez fait la faveur de m'écrire, & vous suis infiniment obligé de toutes les amitiés qu'elle contient pour moi, desquelles je ne puis avoir une plus entiere reconnoissance que celle que j'en ai. Quant à l'affaire dont vous m'avez écrite, j'ai prié M. le Président Viole d'y

XXII. Lettre du Prince de Condé.

„ répondre amplement de ma part, „ ſachant que c'eſt une perſonne par „ qui vous ſerez bien-aiſe que je vous „ faſſe ſavoir tous mes ſentiments. Con- „ tinuez, s'il vous plaît, à prendre la „ peine de me mander toutes choſes, „ & me croyez plus parfaitement à vous „ que perſonne qui ſoit au monde.

De Rocroy, le 8 Novembre 1653. LOUIS DE BOURBON.

Je trouvai, en Hollande, quelques Officiers François, que j'engageai à ſervir dans ſes Troupes; &, lui ayant écrit pour le prier de les recevoir, il me répondit:

„ J'ai reçu la Lettre que vous m'a- „ vez écrite de La Haye, le 27 du „ paſſé, touchant le Sieur de la Roche- „ Vernay. Vous pouvez compter que „ je ferai pour lui tout ce qui ſe pourra „ préſentement pour ſon avantage; & „ ce avec d'autant plus de joie, que „ je vois que vous le deſirez, & qu'il „ le mérite. Je ſais que c'eſt un bon „ Officier, & fort affectionné à mes in- „ térêts. Quant à ce qui eſt des autres „ dont vous me parlez, je ne ſais point de

, de doute que ce ne ſoient de braves
, gens, & qu'ils ne méritent auſſi de
l'emploi. Je vous prie de les vouloir
tous aſſurer de mon amitié, & de
me croire, en votre particulier, en-
tiérement à vous.

Rocroy, *ce* 6 *Dé-* LOUIS DE BOURBON.
cembre 1653.

Le bon accueil que l'on me fit à La
aye, me rendit ce ſéjour ſi agréable,
ıe j'y fis venir ma femme & ma ſœur.
ous paſsâmes une grande partie de
belle ſaiſon aux eaux de Spa, avec
jeune Douairiere d'Orange, que l'on
pelloit la Princeſſe Royale, & le Roi
Angleterre, ſon frere. Les liaiſons
ımitié que j'avois avec ce Prince,
empêcherent pas un Miniſtre Proteſ-
ıt, nommé Stouppe, de me venir
re des propoſitions de la part de
omwel, qui l'avoit envoyé en France
ur aſſurer nos Egliſes Réformées de
protection, ſi elles vouloient s'unir
ur demander à la Cour le rétabliſſe-
ent de leurs privileges. Le Cardinal
ızarin, qui en fut averti, mit des gens
campagne pour arrêter Stouppe. Il
oit déja parcouru le Languedoc &

les Cévennes, lorſqu'il apprit qu'on le cherchoit. Il s'évada, mais il n'eut pas le temps de ſauver ſes papiers, qui furent ſaiſis. Il me vint trouver à Spa; &, ne pouvant me montrer ſa commiſſion, qui avoit été priſe, il m'aſſura ſeulement de bouche, qu'il avoit charge du Protecteur de me promettre tout ce qui pouvoit dépendre de lui, ſi je voulois me mettre à la tête des Proteſtants de France, lorſqu'il ſeroit temps d'agir pour les intérêts de la Cauſe commune. Je lui répondis, que je voyois avec douleur les mauvais traitements que les Réformés recevoient en France par les contraventions manifeſtes que l'on y faiſoit tous les jours à l'Edit de Nantes; que perſonne ne me ſurpaſſeroit en zele & en deſir de contribuer à leur ſatisfaction & à leur repos; mais, qu'il devoit ſavoir qu'il y avoit beaucoup de diviſion & de jalouſie parmi nous; que la corruption s'y étoit gliſſée, comme par-tout ailleurs, & que j'étois obligé de me conduire avec beaucoup de retenue; que je venois de quitter un Parti odieux à la Cour de France, auquel on étoit perſuadé que je tenois encore par inclination, & que la

moindre démarche que je ferois, me
rendroit suspect. La conclusion fut, que
'e demeurerois en Hollande jusqu'à ce
que le Protecteur se fût déclaré contre
a France ou contre l'Espagne; que si
:'étoit contre la France, & qu'il pa-
ût, dans le Languedoc, quelque dis-
osition à le seconder, je prendrois avec
ui des mesures plus certaines, dont
I. le Prince pourroit se prévaloir; mais
ue si le Protecteur préféroit l'alliance
e cette Couronne à celle d'Espagne,
e ne prétendois lui donner aucune pa-
ole, dont on pût se servir pour me
uire à la Cour de France; & je ren-
oyai Stouppe avec cette réponse.

Nous apprîmes, à Spa, que les Es-
agnols faisoient le Siege d'Arras, &
ous attendions à toute heure la nou-
elle de sa reddition, lorsque nous sû-
es que M. de Turenne avoit forcé
s lignes du côté des Espagnols, &
couru la Place, & que, si M. le Prince
y fût accouru, toute leur Armée au-
it été entiérement détruite; car l'Ar-
iduc & Fuensaldagne s'étant retirés,
lon leur coutume, quand ils virent la
route générale, M. le Prince prit son
rti si à propos & avec une si merveil-

leuſe préſence d'eſprit, qu'il rallia très-promptement les Troupes débandées, & fit ſa retraite, au petit pas, en préſence de l'Ennemi.

Je fis un voyage à Caſſel avec ma femme, que je ramenai enſuite à La Haye, groſſe de cinq mois. Le terme de ſon accouchement étant arrivé, Dieu lui fit la grace de vous mettre heureuſement au monde, au mois de Mai 1655. Vous eûtes pour Parrains le Roi de Suede, les Etats-Généraux des Provinces-Unies, & les Etats-Particuliers de la Province de Hollande. C'eſt par cette raiſon que l'on vous nomma *Charles*, qui étoit le nom du Roi de Suede; *Belgique*, ce qui déſignoit Meſſieurs les Etats-Généraux; & *Hollande*, pour marquer les Etats-Particuliers de la Province de Hollande.

Vous fûtes gratifié, par les Etats-Généraux, d'une penſion viagere de mille livres, & d'une autre de ſix cents livres, par les Etats-Particuliers de la Province de Hollande. Elles furent toutes deux apportées à votre mere, par des Députés, dans des Boîtes d'or.

Je me laſſai, à la fin, de la vie oiſive que je menois hors de ma Patrie, & je

résolus d'y retourner, pour voir si je ne pourrois pas y rendre encore quelques services à M. le Prince.

Je demandai mon Amnistie, avec la permission de rentrer en France; &, l'un & l'autre m'ayant été accordé sans difficulté, je partis de La Haye sur la fin de l'année 1655, muni des Passeports du Roi, de l'Archiduc, & de M. le Prince. Je lui avois écrit avant mon départ, & je reçus ce Billet en réponse.

Au Camp de Han-sur-Euze,
le 2 Novembre 1655.

„ Je n'ai pas moins de déplaisir que „ celui que vous me témoignez, de „ n'avoir pu avoir le bien de vous „ voir avant votre retour en France. „ C'est une chose que j'avois souhaitée „ avec beaucoup de passion; mais, „ puisque l'occasion ne s'en est pas pré- „ sentée, je suppléerai, par ce Billet, „ à ce que j'aurois pu vous dire de „ bouche, en vous assurant qu'en telle „ part du monde que la fortune me „ porte, je garderai de véritables sen- „ timents d'estime & d'amitié pour „ vous, & vous rendrai tous les ser-

XXIII. Lettre du Prince de Condé.

„ vices que vous pourrez desirer de
„ moi en toutes rencontres.

LOUIS DE BOURBON.

Je vis le Cardinal à Paris; il me reçut avec cet air doux, affable, insinuant, dont il se servoit presque toujours pour couvrir ses véritables sentiments. Il me témoigna la plus vive douleur de ce que les services que je lui avois rendus au commencement des troubles, n'avoient pas été récompensés : il en attribua la cause à son éloignement de la Cour; &, comme il s'apperçut que j'écoutois ses discours & ses protestations avec assez de froideur, il me proposa de travailler à l'accommodement de M. le Prince : il ne se seroit servi de moi que pour le tromper. Je ne donnai pas dans ce piege, & j'évitai d'entrer, sur ce point, dans aucune discussion, en éludant cette proposition, par des témoignages de respect & de civilité, sans aller plus avant.

Il ne laissa pas de me présenter le lendemain au Roi & à la Reine : il avoit eu soin de les prévenir, & j'en reçus un accueil si favorable, que tous

ceux qui étoient présents, en furent extrêmement surpris.

Je rendis compte à M. le Prince de ma conversation avec le Cardinal, au sujet de son accommodement, & je lui fis remarquer qu'il ne devoit faire aucun fond sur tout ce qui lui viendroit de la part de ce Ministre, qui ne cherchoit à l'engager dans une nouvelle négociation, que pour le rendre de plus en plus suspect aux Espagnols.

XXIV. Entretien du Prince de Tarente avec le Cardinal Mazarin.

Mes parents & mes amis ne cessoient de me représenter, que l'éloignement de M. le Prince pouvoit durer autant que ma vie, &, qu'en me tenant toujours séparé du Cardinal, je courois risque de me précipiter dans un abyme de malheurs, dont je ne verrois jamais la fin. Je prévoyois, comme eux, tout ce qui pourroit m'arriver, sans en être allarmé; je savois que ma conduite ne pouvoit être approuvée que d'un petit nombre de personnes qui estiment l'honneur, la constance & la fermeté, pendant que les autres me taxeroient d'imprudence & d'aveuglement : mais je comptois pour beaucoup d'être content de moi-même, & de n'avoir rien à me reprocher.

La seconde fois que je vis le Cardinal, il fit de nouveaux efforts pour me gagner; il s'étendit beaucoup sur le chagrin qu'il avoit de ce que mon attachement pour M. le Prince, l'avoit empêché de procurer à ma Maison les honneurs accordés à celle de Bouillon; & en particulier, celui d'être couvert aux audiences des Ambassadeurs: il ajouta qu'il ne tenoit qu'à moi de jouir des mêmes prérogatives, si je voulois les mériter par ma conduite, voulant me faire entendre, qu'il n'y avoit aucun avantage que je ne dusse attendre de lui, si je voulois me dévouer à ses intérêts & abandonner ceux de M. le Prince. Je lui répondis, que j'avois grand sujet de me louer de la justice & de la bonté du Roi & de la sienne, en ce qui regardoit les prérogatives de ma Maison, puisque nos justes prétentions avoient été reconnues à Munster, par ordre de Sa Majesté, &, qu'en conséquence, dans toutes les Cours Etrangeres où je m'étois trouvé, j'avois été traité, même par les Ministres du Roi, comme les Princes issus de Maison souveraine; & que mon pere avoit été couvert à l'Au-

dience du Duc de Paſtrane, Ambaſſadeur d'Eſpagne.

Cette réponſe déplut au Cardinal, qui s'apperçut bien que j'étois trop attaché à M. le Prince pour me livrer à lui, & il attendit l'occaſion de s'en venger.

Je quittai la Cour peu de temps après, pour aller voir mes parents à Thouars : ce fut là que mon pere ſe démit, en ma faveur, de ſon titre de Duc & Pair de France, pour me donner entrée au Parlement. Je retournai à Paris pour m'y faire recevoir : ce qui ſouffrit d'abord quelque difficulté, parce que j'avois pris l'Ordre de la Jarretiere ſans permiſſion du Roi. Ferrant, Sous-Doyen de la Grand'Chambre, ayant rapporté la démiſſion de mon pere, le premier Préſident de Bellievre lui dit qu'il falloit que j'obtinſſe un Brévet du Roi pour être reçu, parce que le Parlement ne pouvoit admettre un Officier avec un autre Ordre que celui de ſon Prince. L'expédition de ce Brévet retarda ma réception de huit jours.

Vers le même temps, je fus obligé d'entrer dans une affaire qui n'étoit pas agréable à la Cour.

Quoique le Poitou fût en possession de la franchise du sel, les Fermiers entreprirent d'y établir la Gabelle. Cette nouveauté souleva toute la Province; les Communautés de Poitiers & de Chatelleraut envoyerent des Députés à la Cour pour défendre leurs privileges, & je parlai fortement pour eux au Cardinal Mazarin & au Surintendant.

Quelques-uns de ces Députés, ayant été gagnés par les Fermiers ou par les Ministres, penchoient à recevoir la Gabelle à des conditions ménagées par l'Evêque de Tulles; mais toujours onéreuses à la Province, qui prétendoit jouir d'une exemption pleine & entiere.

Je fis connoître aux Communautés l'infidélité de ces faux freres; je les engageai à rejetter toute espece d'accommodement. L'affaire demeura suspendue; mais je suis persuadé, que la Reine & le Cardinal me furent très-mauvais gré d'avoir soutenu, avec tant de chaleur, les intérêts d'une Province où ma Maison avoit eu, de tout temps, des établissements considérables & beaucoup d'amis.

Cette affaire n'empêcha pas que le Cardinal ne continuât ſon manege ordinaire pour m'attirer à lui. Un jour, il me trouva chez M. de Turenne, & il renchérit ſur les offres & ſur les cajoleries qu'il m'avoit faites dans les converſations précédentes. Après m'avoir donné les plus fortes aſſurances de ſon eſtime, il finit par me dire, qu'il avoit chargé M. de Brienne de me rendre compte d'un entretien qu'il avoit eu, ſur mon ſujet, avec la Reine.

Je n'ignorois pas que cette Princeſſe étoit très-irritée contre moi, depuis que je m'étois déclaré pour M. le Prince. M. de Brienne me rapporta, que le Cardinal avoit rendu de moi, en ſa préſence, les témoignages les plus avantageux à Sa Majeſté; qu'il l'avoit aſſurée, que je valois mieux qu'elle ne croyoit; que ſi la Guerre recommençoit en Allemagne, je ſerois aſſez propre à y commander les Armées du Roi; que les alliances & les habitudes que j'y avois, me mettoient à portée d'y conduire avec ſuccès des négociations utiles à l'Etat; qu'ainſi je méritois d'être conſidéré & mieux traité que par le paſſé.

M. de Brienne m'ajouta, que ce discours du Cardinal n'avoit paru faire aucune impreſſion ſur l'eſprit de la Reine, dont les réponſes avoient toujours été remplies d'aigreur contre moi, quoique le Cardinal fit tout ſon poſſible pour l'adoucir.

L'oppoſition affectée qui ſe trouvoit entre le mécontentement de la Reine & la bienveillance du Cardinal, me faiſoit voir clairement, que c'étoit un jeu joué entre eux-deux, pour me perſuader que je devois faire un grand fond ſur l'amitié de ce Miniſtre.

Je ne crus pas devoir lui faire ſentir que je m'appercevois de ſon manege, dans la crainte que ſi je lui ôtois une fois toute eſpérance de me gagner, il ne ſongeât plus qu'à me perdre. Ainſi, lorſqu'il m'offroit les plus magnifiques récompenſes, je lui répondois, qu'il étoit vrai que dans le temps où j'avois épuiſé mon crédit & celui de mes amis, pour ſoutenir ſes intérêts, ſans même avoir été rembourſé de mes avances, je pouvois mériter quelque marque éclatante de ſon eſtime; mais, qu'ayant tenu depuis une conduite qui l'avoit offenſé, je n'avois plus les mêmes droits

d'y prétendre; qu'il n'étoit pas juste, qu'après avoir quitté le Service, je fusse préféré à beaucoup d'autres, qui n'en étoient jamais sortis; que je me croirois fort heureux, s'il agréoit que je cherchasse mon avancement dans les Cours alliées de la France, &, qu'en attendant, je demeurasse en repos dans le Royaume.

Mais le Cardinal étoit trop fin & trop habile, pour ne pas découvrir mes véritables sentiments; il savoit d'ailleurs, que j'entretenois un commerce secret & continuel avec M. le Prince, & il se persuada que je n'étois venu en France, que pour lui donner avis de tout ce qui s'y passoit, pour encourager ses amis, & pour ranimer son parti.

Un de mes amis, qui avoit beaucoup d'accès auprès du Ministre, me vint dire un jour, que je courois grand risque d'être arrêté, si je ne renonçois, hautement & sans détour, aux intérêts de M. le Prince. Je ne profitai pas de cet avis, croyant que je réussirois mieux à dissiper les soupçons du Cardinal, en lui témoignant de la confiance, qu'en paroissant douter de sa sincérité.

J'allai le trouver à Compiegne, où

il étoit avec la Cour : il me fit plus de caresses qu'à l'ordinaire; il affecta, en présence de plusieurs personnes de qualité, de m'inviter à dîner avec lui; &, lorsqu'il sut que sa cuisine étoit déja partie pour Noyon, il me fit de grandes excuses, en présence de la Reine, de ce que, par un contretemps qu'il n'avoit pas prévu, il ne seroit pas en état de me traiter.

Le Prince de Guimené, qui vint dîner avec moi ce jour-là, ne m'entretint pendant tout le repas, que des marques singulieres que Son Eminence ne cessoit de me donner de son affection: mais il reconnut bien-tôt que l'on ne peut faire aucun fond sur les apparences de la Cour.

Je retournai l'après-dîné chez le Cardinal; &, après l'avoir remercié des bons offices qu'il m'avoit rendus auprès de la Reine, je le suppliai de n'en pas demeurer là, & d'effacer de son esprit les impressions fâcheuses que mes ennemis lui avoient données contre moi.

Il ne parut pas fort touché de mes remerciements; il attendoit quelque chose de plus positif, & il ne vouloit rien moins qu'un renoncement formel

& absolu aux intérêts de M. le Prince. Quand il vit que je ne lui répondois que par de vains compliments qui ne m'engageoient à rien, il fut tellement piqué de mon indifférence, qu'il changea tout-à-coup de style & de personnage; &, comme si je ne fusse venu chez lui que pour le braver, il monta sur ses grands chevaux, & me dit, en haussant la voix, que le Roi ne pouvoit prendre aucune confiance en moi, après tout ce que j'avois fait contre lui, & qu'il conseilleroit à Sa Majesté de me mettre incessamment hors d'état de jamais rien entreprendre contre son service. Je lui répondis tranquillement, que j'étois fort étonné de le voir passer si promptement d'une extrémité à l'autre; que je ne croyois pas avoir besoin de faire mon apologie, puisqu'il s'en étoit chargé lui-même, lorsque je l'avois vu à mon retour de Hollande; qu'il m'avoit dit alors, en termes exprès, que, si quelqu'un de ceux qui avoient suivi M. le Prince, étoit excusable, c'étoit moi plus qu'aucun autre, vu que les services que j'avois rendus, & dont il avoit été témoin, étoient demeurés sans récompense; qu'après la maniere

dont il m'avoit fait recevoir par Leurs Majeſtés, & dont il m'avoit reçu lui-même, j'avois lieu de croire qu'il ne lui reſtoit rien ſur le cœur à l'égard du paſſé ; & que, depuis l'Amniſtie que l'on m'avoit accordée, je ne croyois pas avoir fait aucune démarche capable de me faire perdre ſes bonnes graces. Cette réponſe, qui le mettoit en contradiction avec lui-même, ne ſervit qu'à l'échauffer davantage. Il me dit que je portois l'écharpe rouge dans le cœur ; que j'entrois dans toutes les cabales qui ſe formoient contre l'Etat, & qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de s'aſſurer de moi, que de me mettre en priſon. Il appella enſuite ſon Capitaine des Gardes, & lui ordonna d'aller avertir le Roi & la Reine de ce qui ſe paſſoit ; d'amener enſuite avec lui le Capitaine des Gardes du Corps, & de défendre à la Garde, qui étoit dans ſon antichambre, de me laiſſer ſortir.

Le Capitaine des Gardes du Corps ne vint point ; ſon Lieutenant étoit abſent ; & ce fut un Enſeigne, nommé La Lane, qui arriva, pour m'arrêter de la part du Roi. Pendant qu'on le cherchoit, le Cardinal me dit, que je de-

meurerois si long-temps en prison, & que j'y serois gardé si étroitement, que personne ne sauroit la cause de ma détention.

La Lane me conduisit d'abord dans la chambre du Marquis de Charrost, Capitaine des Gardes du Corps. En passant par l'anti-chambre, je rencontrai le Prince de Guimené, le Comte de Bethune, & quelques-uns de mes amis, à qui je dis que je venois d'être arrêté; j'avois l'air si tranquille, qu'ils crurent que c'étoit une plaisanterie; ils surent bien-tôt ce qui en étoit, & ils coururent à l'escalier, pour me faire compliment sur mon malheur.

XXV. Le Cardinal Mazarin fait arrêter le Prince de Tarente.

Le Comte de Bethune vint, peu de temps après, dans la chambre de son neveu, pour me dire qu'il savoit certainement que M. le Cardinal étoit très-fâché de ce qui venoit d'arriver. Je le priai de me dire ce que j'avois fait pour mériter un pareil traitement. Il me répondit, qu'il ne pouvoit me dire autre chose, si ce n'est que ma disgrace ne dureroit pas long-temps. La suite me fit voir qu'il étoit mal informé.

Depuis qu'il fut sorti, je ne vis plus que ceux qui me gardoient, & mon

Valet-de-chambre, qui eut permiſſion de me ſuivre.

J'avois, dans une de mes poches, une Lettre qui me donnoit beaucoup d'inquiétude, parce que ſi elle avoit été portée au Cardinal, il auroit découvert des intrigues qui euſſent fait tort à quantité de perſonnes. Je trouvai moyen de la déchirer, ſans qu'on s'en apperçût, en pluſieurs morceaux, dont je fis une pâte, en les mouillant avec ma ſalive.

Sur les quatre heures du ſoir, on me fit entrer dans un carroſſe, où La Lane & deux Gardes entrerent avec moi, & je partis, accompagné de cinquante Gardes-du-corps, de mon Valet-de-chambre, & de mon Cuiſinier qu'on m'avoit envoyé.

Le Sr. *Douvrier*, qui eſt à ma mere, m'ayant rencontré ſur ma route, on me permit de faire arrêter le carroſſe pour lui parler. Je lui dis, qu'il falloit donner avis de ma détention, ſans aucun retardement, au Roi de Suede, à M. l'Electeur de Brandebourg, au Landgrave de Heſſe-Caſſel, à Meſſieurs les Etats-Généraux, & mander à ma femme d'agir auprès d'eux pour les

engager à solliciter vivement ma liberté.

Douvrier me demanda, s'il iroit trouver M. de Turenne; je lui répondis, qu'il seroit bien-tôt averti par d'autres de ce qui venoit de m'arriver, & que je ne doutois pas qu'il ne fît son devoir; que pour lui, il ne devoit songer qu'à se rendre en diligence à Paris, afin d'y arriver avant le départ du Courier de Flandres.

Comme la Cour ne s'expliquoit pas sur le sujet de ma disgrace, on en parla diversement.

Les uns disoient, que j'avois menacé le Cardinal de soulever ceux de ma Religion, & de me mettre à leur tête; d'autres, que j'avois promis d'appuyer la révolte des Communautés & de la Noblesse du Poitou, en cas que la Cour persistât à vouloir les soumettre à la Gabelle : les plus éclairés ne douterent pas que mon emprisonnement ne fût une suite de l'affaire de M. le Prince; mais ils n'osoient le dire ouvertement, parce que le Cardinal ne vouloit pas que l'on crût que M. le Prince eût encore des Partisans dans le Royaume.

Il étoit environ minuit, quand nous arrivâmes à Mont-didier. Les Bourgeois de cette Ville, qui n'avoient pas oublié les bons traitements qu'ils avoient reçus de moi, après la prise de Roye, s'empresserent de me donner des marques de leur reconnoissance. Ils vinrent en très-grand nombre m'offrir leurs services, & ils murmurerent fort librement contre la violence de mes Ennemis. On me fit prendre la route d'Amiens, où j'arrivai le lendemain à midi.

Je fus conduit à la Citadelle & remis entre les mains de Longueval, qui y commandoit sous De Bar, dont il étoit Lieutenant. Il en usa fort honnêtement avec moi : il me pria de ne pas trouver mauvais qu'il prît ses précautions pour répondre de ma personne, comme il y étoit obligé par sa Charge, ajoutant qu'à cela près, il chercheroit tous les moyens d'adoucir ma prison.

La Lane me dit adieu, après avoir dîné avec moi, & se chargea d'une Lettre que j'écrivois à M. de Brienne, pour le prier de témoigner au Roi, que j'étois sensiblement affligé de lui

avoir déplu ; que j'ignorois par laquelle de mes actions j'avois encouru sa disgrace, mais que j'étois si persuadé de sa justice, qu'il falloit que j'eusse commis quelque faute qui m'étoit inconnue, puis qu'il m'avoit jugé coupable, & que je tâcherois de lui donner à l'avenir des preuves si certaines de ma fidélité, qu'elles effaceroient les idées peu favorables qu'on lui avoit données de mes sentiments.

Je ne m'attendois pas que cette Lettre produisît aucun effet, puisque je n'y nommois seulement pas le Cardinal, qui disoit à tout le monde, pour justifier mon emprisonnement, qu'il avoit fait toutes sortes d'avances pour gagner mon amitié, mais que je n'y avois répondu que par beaucoup de mépris & d'indifférence.

Longueval avoit reçu des ordres très-précis de me garder avec beaucoup de soin : il ne les suivit pas à la rigueur; il me laissoit la liberté de me promener sur les remparts de la Citadelle, & de voir de temps en temps quelques gens de la Ville.

Dès le premier jour, je découvris qu'il avoit renvoyé un de ses Domesti-

ques, nommé *Neuville*. Je jugeai que ce garçon ne lui étant plus attaché, ne ſeroit peut-être pas éloigné de faire quelque choſe pour moi. Je lui fis dire par *Berthe*, mon Valet-de-chambre, que s'il vouloit me procurer les moyens d'écrire & de recevoir des Lettres, je le prendrois à mon ſervice qũand je ſerois en liberté. Il y conſentit ſans difficulté, par compaſſion pour moi, & ſans exiger aucune récompenſe. Dès le ſoir même, il remit à Berthe un cornet plein d'encre, avec une plume & du papier. Je travaillai toute la nuit à faire un chiffre, que j'envoyai à Paris, à mon Secretaire, & dont je me ſuis toujours ſervi pendant tout le temps de ma captivité.

M. de Turenne étoit celui de tous mes proches, de qui j'avois droit d'attendre un ſecours plus prompt & plus efficace dans mon malheur. Les grands ſervices qu'il avoit rendus au Roi, & qu'il rendoit encore dans le Commandement des Armées, le mettoient plus à portée que perſonne de demander ma liberté, ſans s'expoſer à un refus: mais le Cardinal avoit déja pris un étrange moyen pour m'ôter cette reſſource; car

le jour même que je fus arrêté, il étoit allé trouver M. de Turenne, pour lui dire, que dans les converſations qu'il avoit eues avec moi, je lui avois toujours parlé au déſavantage de la Maiſon de Bouillon, & qu'il ſavoit certainement que j'avois dit que j'aimerois mieux reſter toute ma vie en priſon, que d'avoir obligation de ma ſortie au crédit d'une Maiſon ſi inférieure à la mienne. C'étoit une impoſture : rien n'étoit plus contraire à mes véritables ſentiments; & je diſois à ceux qui me viſitoient, qu'étant neveu de M. de Turenne, je ne reſterois pas long-temps dans l'état où ils me voyoient; qu'il n'avoit qu'à dire un mot pour m'en tirer, & que c'étoit principalement ſur ſes bons offices que je fondois l'eſpérance de ma liberté: mais le Cardinal, à qui ces diſcours étoient rapportés, n'avoit garde de les faire paſſer à M. de Turenne. Il lui perſuada, au contraire, que je n'avois que du mépris pour ſa Perſonne & pour ſa Maiſon; enfin, il me noircit tellement dans ſon eſprit, que M. de Turenne, qui eſt d'ailleurs naturellement aſſez froid, & qui craint ſur-tout de ſe compromettre avec la

Cour, lui promit qu'il ne se mêleroit point de mon affaire.

Le Cardinal ne voulut pas se refuser le plaisir malin de me faire savoir, que je ne devois pas compter sur la protection de M. de Turenne. Un Officier, revenant de la Cour, publia dans Amiens, que mon oncle étoit persuadé que le Cardinal avoit eu raison de s'assurer de ma personne, & qu'il ne feroit rien pour obtenir ma liberté. Cette nouvelle m'affligea, mais elle ne me fit pas perdre courage.

J'avois établi un commerce de Lettres si secret & si régulier par l'industrie de Neuville, & par celle d'un de mes Laquais, qui demeuroit dans la Ville, que j'étois exactement averti, deux fois la semaine, de tout ce qui se passoit.

Je pris des mesures pour m'échapper, en cas que le Cardinal s'obstinât à refuser ma liberté aux sollicitations de ma Famille; je gagnai un Officier, qui m'apporta des cordes & une ancre pour les accrocher. Je fis reconnoître l'endroit où le fossé avoit moins de profondeur, par un Gentilhomme qui devoit m'amener des chevaux & un Guide pour me conduire au Catelet;

mais

mais je ne prétendois me ſervir de cette reſſource, qu'après avoir épuiſé toutes les autres.

J'avois eu, pendant les quinze premiers jours, une aſſez grande liberté dans ma priſon, lorſqu'on me changea tout-à-coup d'appartement pour me mettre dans un autre, dont l'entrée ne fut permiſe qu'à ceux qui me gardoient. J'appris en même-temps que Neuville étoit devenu ſuſpect, & qu'on l'avoit obligé de ſortir d'Amiens. Je fus aſſez heureux pour trouver, dans la Citadelle, deux autres perſonnes qui me mirent en état de continuer d'écrire, & de recevoir des Lettres.

Le bruit de ma détention s'étant répandu dans le Poitou, les amis du Cardinal de Retz, qui y étoient en grand nombre, & qui ne cherchoient qu'à y exciter des troubles, pour embarraſſer le Cardinal Mazarin, ne manquerent pas de publier par-tout, que j'étois la victime des intérêts de la Province; que le zele que j'avois eu pour défendre ſes privileges & ſa liberté, m'avoit fait perdre la mienne, & que tous ceux qui avoient quelque ſentiment d'honneur, ne pouvoient ſe diſpenſer de pren-

dre les armes pour me ſecourir. C'étoit le ton de la Guerre civile, qui n'étoit pas encore oublié. On jetta plusieurs billets dans Poitiers, qui contenoient de pareils diſcours : mais les Magiſtrats empêcherent que le Peuple ne ſe révoltât, par les précautions qu'ils prirent pour le contenir.

Le Cardinal Mazarin, étant informé de ces mouvements, envoya ordre à Longueval de me reſſerrer plus étroitement que jamais, & ſur-tout de prendre bien garde que je n'euſſe aucune correſpondance au-dehors. Longueval ne laiſſa pas de me permettre encore de me promener, deux fois le jour, ſur une petite terraſſe, qui pouvoit avoir dix pas de longueur.

Mon pere & ma mere avoient envoyé un Gentilhomme à la Cour, avec des Lettres pour le Roi, pour la Reine, pour le Cardinal & pour la plupart des Miniſtres, avec ordre au porteur de ſolliciter vivement ma liberté ; mais il ne rapporta que des aſſurances d'affection pour toute ma famille : &, quant à ma liberté, on lui répondit, que le Roi l'accorderoit auſſi-tôt que l'on croiroit pouvoir compter ſur ma fidélité.

D'un autre côté, ma femme n'oublioit rien pour mettre en mouvement, dans les Pays étrangers, tous ceux dont je pouvois attendre du secours.

M. le Landgrave de Hesse-Cassel, mon beau-frere, ne perdit pas de temps à témoigner la part qu'il prenoit à ma disgrace. M. l'Electeur de Brandebourg, Messieurs les Etats-Généraux, & ceux de la Province de Hollande en particulier, parlerent en ma faveur. Le Roi de Suede fit partir un de ses Secretaires, pour solliciter en son nom; mais mon affaire finit avant son arrivée.

Le Cardinal, qui aimoit à négocier, se voyant pressé de tous côtés, fit proposer de me rendre la liberté, pourvu que mon pere, ma mere & M. le Landgrave de Hesse-Cassel, se fissent garants de ma conduite. Une autre fois, il dit que je serois bien-tôt délivré, si je voulois sortir du Royaume, & me retirer en quelque endroit, où M. le Landgrave répondroit de ma personne. Ma femme, à qui l'on donnoit avis de tout ce qui se passoit, se récria fort contre cette proposition, disant que son frere n'étoit pas accoutumé à garder des pri-

ſonniers, & qu'il ne commenceroit pas par une perſonne qui lui étoit ſi proche.

A la fin, le Cardinal fit dire à ma mere, qu'il vouloit conférer avec elle, avant que de prendre une derniere réſolution ſur ma liberté. Et afin qu'elle fût mieux inſtruite de mes ſentiments, on lui donna la permiſſion de me voir & de m'entretenir en particulier. Elle vint donc à Amiens, où elle demeura un jour & demi. Nous délibérâmes enſemble ſur le compte qu'elle devoit rendre à la Cour de mes diſpoſitions. Elle étoit d'avis que je me livraſſe entiérement au Cardinal; &, pour appuyer ſon ſentiment, elle me diſoit, que Mazarin chercheroit à me faire oublier, par quelque faveur conſidérable, les mauvais traitements que j'avois reçus; qu'il n'ignoroit pas que l'on pouvoit ſe fier à ma parole, quand je l'avois une fois donnée, & qu'il ne tenoit qu'à moi de tirer avantage de ma priſon même pour l'avancement de ma fortune; aulieu que, ſi je manquois cette occaſion de me réconcilier avec lui, je courois riſque d'être exilé hors du Royaume, au moins pendant tout le temps de ſon Miniſtere. Elle ignoroit l'attachement

inviolable que j'avois juré à M. le Prince, & elle ne croyoit avoir à vaincre que mon reſſentiment perſonnel contre le Cardinal Mazarin. Enfin, après de longues conteſtations, nous convînmes qu'elle diroit à ce Miniſtre, qu'elle m'avoit trouvé fort modéré, & qu'elle ne déſeſpéroit pas, avec le temps, de me rendre plus traitable; qu'à l'égard de la ſortie du Royaume, j'y avois encore pluſieurs affaires à terminer, qui m'obligeoient à y demeurer quelque temps, à moins que Son Eminence, pour hâter mon départ, ne voulût me faire payer de ce qui m'étoit dû par la Cour, ſur les avances que j'avois faites pour ſon ſervice au commencement des troubles. Mazarin aima mieux m'accorder un temps limité pour finir mes affaires, que de me payer; & il conſentit à ma liberté, à condition que je pourrois encore demeurer trois ſemaines à Paris, & que, ce terme expiré, je ſortirois du Royaume.

XXVI. Le Prince de Tarente ſort de priſon.

La Lettre de cachet, qui ordonnoit mon élargiſſement, fut remiſe à ma mere, qui chargea *Douvrier* de la porter à Amiens. De Bar, ayant reçu cette Lettre, vint auſſi-tôt m'annoncer que

j'étois libre ; c'étoit un matin, & je venois de ſortir de mon lit lorſqu'il arriva. Je ne reſtai dans la priſon que le temps qu'il falloit pour achever de m'habiller ; &, après avoir dîné chez De Bar, j'allai coucher chez le Comte d'Ouailly ; le lendemain, je partis pour Paris avec De Bar. Nous y arrivâmes en deux jours, & nous trouvâmes ma mere qui m'attendoit à la Porte Saint-Denis. Pendant les trois ſemaines que je reſtai à Paris, elle redoubla ſes efforts pour m'engager à me rapprocher du Cardinal ; mais elle ne put tirer de moi rien de plus poſitif, que ce que je lui avois dit dans ma priſon : elle m'obtint cependant, du Cardinal, la permiſſion d'aller voir mon pere en Bretagne, & d'y demeurer ſix ſemaines avant que de quitter le Royaume.

La Guerre continuoit toujours en Flandres, & les Eſpagnols y avoient de temps en temps des ſuccès, dont ils n'étoient redevables qu'à la valeur
16 Juillet 1656. & à la capacité de M. le Prince. Ce fut lui qui ſecourut Valenciennes, après avoir forcé le Quartier du Maréchal de la Ferté, qui demeura priſonnier. M. de Turenne eut le temps de ſe re-

tirer, & de rallier les fuyards à la faveur d'un Poſte avantageux qu'il occupa.

Je partis pour aller voir mon pere en Bretagne, & j'appris à Vitré, que quelques Conſeillers du Parlement de Rennes & le Procureur-Général avoient été exilés, & le premier Préſident mandé en Cour, pour avoir refuſé d'enrégiſtrer des Edits qui leur avoient été portés par le Maréchal de la Meilleraye : comme cette affaire pouvoit avoir des ſuites, parce que le Parlement de Normandie ſe trouvoit dans le même cas, & que le premier Préſident du Parlement de Paris conſervoit un crédit dans ſon Corps, qui le rendoit de plus en plus ſuſpect à la Cour, je fis mon poſſible pour augmenter leur mécontentement, & j'offris aux exilés tout ce qui pouvoit dépendre de moi.

Avant que les ſix ſemaines, que j'avois eu permiſſion de paſſer en Bretagne, fuſſent expirées, M. de Noirmoutier obtint du Cardinal, la révocation de l'ordre qui m'avoit été donné de ſortir du Royaume, & j'eus la liberté de demeurer dans les Terres de

ma Maiſon. Je ne me preſſai pas d'aller en Poitou.

La Ville de Chatelleraut avoit fermé ſes Portes à une Garniſon que la Cour y avoit envoyée pour y établir la Gabelle; on étoit réſolu de la punir, & l'on y faiſoit marcher des Troupes. Si je m'étois trouvé en Poitou dans ces circonſtances, il auroit fallu que j'euſſe pris le parti du Peuple, qu'on vouloit punir, ſans quoi j'aurois perdu tout le crédit que j'avois acquis dans la Province; j'aimai mieux n'y point paroître, que de me trouver dans la néceſſité, ou de paſſer pour un homme foible & inconſtant, ou d'être pourſuivi comme un rebelle. Ma mere, qui ne perdoit pas l'eſpérance de me réunir avec le Cardinal, s'imagina qu'elle y réuſſiroit en me faiſant payer des ſommes qui m'étoient dues par la Cour. Dans cette vue, elle obtint un billet du Cardinal, adreſſé au Surintendant, par lequel il lui recommandoit mon affaire. Son intention étoit de ne me donner que du papier, pour contenter ma mere; mais elle ſut ſi bien ſe prévaloir de l'amitié de M. de Lorme, qu'elle avoit obligé, & qui avoit

grand crédit dans les Finances, qu'il me paya plus de quatre vingt mille francs. J'employai une partie de cet argent à l'acquit de mes dettes de Hollande. Ma femme y étoit encore, & je résolus de la faire venir en France. Je chargeai Grandchamp de l'aller prendre, & je lui ordonnai de passer par Bruxelles, pour rendre compte à M. le Prince des causes de mon emprisonnement, & pour l'assurer de ma persévérance dans le parfait dévouement que je lui avois promis.

Je savois que du côté de la Cour, on avoit tâché de lui persuader que je n'étois occupé que de mes propres intérêts, & que les siens n'étoient entrés pour rien dans le malheur que je m'étois attiré par mon imprudence; mais il assura Grandchamp qu'il n'en avoit rien cru, & qu'il me connoissoit trop, pour que ces sortes de discours eussent fait la moindre impression sur son esprit. Il tint le même langage à ma femme, lorsqu'elle le vit en passant à Bruxelles.

Il fit cette année une des plus belles actions de sa vie. M. de Turenne commençoit à investir Cambrai, dont la

Garnifon étoit fi foible, que cette Place eût été obligée de capituler dans trois jours, fi M. le Prince n'eût fait une diligence incroyable pour la fecourir. Cette expédition fut fi agréable à l'Archiduc, qu'il eut, depuis ce temps-là, toute fa confiance, & que l'Efpagne ne prit plus aucun ombrage de fa conduite. Il reçut ma femme à Bruxelles avec toutes les marques poffibles de bienveillance; il écrivit à tous les Gouverneurs des Places, qui fe trouvoient fur fa route, de lui rendre tous les honneurs dus à fa naiffance, & de la traiter comme la femme de fon ami particulier; & il parut fort fatisfait de l'ordre que je lui avois donné, de ne point aller à la Cour, quand elle feroit arrivée en France. L'Ambaffadeur du Roi, en Hollande, l'avoit preffée de commencer par rendre fes devoirs au Roi & à la Reine; &, pour l'y engager, il lui avoit montré des Lettres du Cardinal, qui le chargeoit de l'affurer, de fa part, qu'elle feroit très-bien reçue à la Cour. Ma mere lui fit les mêmes inftances, quand elle fut à Paris; mais elle n'avoit point d'autre volonté que la mienne, & ma mere ne put ja-

mais la déterminer à faire une démarche que je n'aurois pas approuvée. Après s'être reposée deux jours à Paris, elle en partit, quelque chose que ma mere pût lui dire, pour venir me trouver à Laval.

Je n'étois alors occupé que du soin de mes affaires domestiques, sans toutefois perdre de vue les changements qui pouvoient arriver dans les affaires publiques.

Le Conseil avoit mis une taxe sur les nouveaux Nobles, qui causa quelques mouvements dans les Provinces. Celle de Normandie paroissoit plus animée que les autres, y étant plus intéressée par la grande quantité d'ennoblissements que les Rois y avoient accordés en différents temps.

Les Gentilshommes de Normandie, après avoir tenu plusieurs Assemblées, pour chercher les moyens de se garantir de cette taxe, avoient demandé l'union à la Noblesse des autres Provinces. Ceux de l'élection de Thouars furent des premiers à s'assembler, à leur exemple, pour délibérer sur cette union.

Ils commencerent par m'envoyer des Députés, pour me prier d'assurer la

Cour, qu'il ne se passeroit rien, dans leur Assemblée, qui pût déplaire au Roi; & que, dans les résolutions qu'ils prendroient pour s'opposer à l'avidité des Traitants, ils ne s'écarteroient jamais du respect & de la fidélité qu'ils devoient à Sa Majesté.

J'en écrivis dans le même sens à M. Servien, & j'ajoutai, que je me croyois obligé à de plus grandes précautions qu'un autre, parce que j'avois remarqué que mes bonnes intentions étoient toujours mal interprétées. Il me répondit que j'avois bien fait de lui donner avis de cette Assemblée, parce que s'étant tenue à quatre lieues de Thouars, mes ennemis n'auroient pas manqué de dire, que je travaillois encore à exciter de nouveaux troubles dans l'Etat; qu'au surplus, M. le Cardinal, à qui il avoit communiqué ma Lettre, en avoit rendu compte à Sa Majesté.

Chaque commencement de Campagne faisoit espérer aux Mécontents une révolution, à laquelle ils voyoient plus d'apparence qu'il n'y en avoit en effet.

Leur parti se trouva considérablement affoibli par la mort du premier

Préſident de Bellievre; car ce Magiſtrat paroiſſoit diſpoſé à ſe ſervir de tout le crédit qu'il avoit dans ſa Compagnie, pour renverſer la fortune du Cardinal, ou du moins, pour mettre des bornes à ſon autorité; & il ne différoit d'exécuter ce projet, que pour avoir le temps de mieux lier ſa partie, en formant une eſpece d'aſſociation entre tous les Parlements du Royaume, qui auroit pu avoir de grandes ſuites.

La Campagne de 1658 commença par le Siege de Dunkerque, que les François entreprirent, conjointement avec les Troupes de Cromwel. Les Eſpagnols voulurent abſolument ſecourir cette Place, & l'on croyoit que Dom Juan d'Autriche, qui s'en étoit approché pour harceler M. de Turenne, ne hazarderoit un combat que ſur la fin du Siege, lorſque l'Armée du Roi auroit eu le temps de s'affoiblir. Nous fûmes fort étonnés quand nous vîmes une relation, qui nous apprit que Dom Juan, ſans conſidérer qu'il n'avoit point d'artillerie à oppoſer à celle de l'Ennemi, dont l'Armée étoit d'ailleurs plus forte de quatre mille hommes d'Infanterie que la ſienne, n'avoit

pas laissé de donner bataille à M. de Turenne, malgré les remontrances de M. le Prince & du Marquis de Caracenes, qui lui représenterent que dans les Dunes, où il falloit combattre, l'Infanterie décideroit de la victoire. Dom Juan eut tout lieu de se repentir d'avoir préferé ses propres lumieres à
16 Juin 1658. celles de M. le Prince : il perdit la bataille ; & la nouvelle de sa défaite consterna tous les mécontents, qui étoient encore en grand nombre dans le Royaume.

J'étois retourné à Thouars, lorsque la Cour envoya Pardaillan dans le Poitou, avec trois Régiments, pour y faire respecter l'autorité du Roi. Sa présence & ses Troupes n'empêcherent pas la Noblesse de s'assembler, au nombre de plus de cent Gentilshommes. Pardaillan, voyant qu'il ne seroit pas le plus fort s'il entreprenoit de s'y opposer, prit le parti de leur envoyer une permission de s'assembler, pour délibérer sur la taxe des nouveaux Nobles, & croyant mettre en quelque sorte à couvert, par cette condescendance, l'autorité de sa Charge.

Ces Gentilshommes le firent assurer,

qu'ils ne se départiroient jamais de la fidélité qu'ils devoient au Roi; & en même-temps, pour éviter la confusion qui est inévitable dans les grandes Assemblées, & aussi pour rendre leurs résolutions plus secretes, ils donnerent pouvoir à un petit nombre de Gentilshommes choisis, de les engager, tout ainsi qu'ils le jugeroient à propos, avec promesse d'exécuter tout ce qu'ils auroient résolu pour le service du Roi, pour le bien de l'Etat & pour l'honneur de leur Corps.

Ensuite l'Assemblée se sépara; & les Commissaires Députés, ayant délibéré entre eux, convinrent d'envoyer deux de leur Corps en Normandie, pour y signer l'union dans la premiere Assemblée qui s'y tiendroit.

Cette résolution demeura si secrete, que Pardaillan écrivit à la Cour, qu'il ne s'étoit rien passé à Fontenay de contraire au service du Roi, & qu'il se rendoit caution de la fidélité de la Noblesse du Poitou. Il en étoit si convaincu, qu'il retira, sur l'heure, les trois Régiments qu'il avoit fait approcher de Fontenay. Mais le Cardinal, mieux informé que lui de tout ce qui s'étoit passé, envoya

dans la Province, le Duc de Roannès, avec ordre d'arrêter quelques Gentilshommes, & fur-tout Préau, que l'on regardoit comme le protecteur de l'union. Le Duc de Roannès aima mieux faire prendre la Roche-Alais, parce qu'il avoit été Secretaire de l'Affemblée qui s'étoit tenue à Niort. Ses Gardes l'enleverent dans fa maifon, & on l'enferma au Château de Niort. Au bruit de cette capture, plus de deux cents Gentilshommes monterent à cheval, & s'approcherent de Niort pour le délivrer. D'autres, avertis par des Billets qui coururent toute la Province, fe préparoient à groffir cette Troupe, lorfqu'ils apprirent que la femme de La Roche-Alais, craignant que la vie de fon mari ne fût en péril, fi on entreprenoit de le délivrer de force, avoit engagé ceux qui étoient déja devant Niort, de retourner dans leurs maifons, & de mettre l'affaire en négociation. Le Duc de Roannès ne fut pas fâché que cette affaire fe terminât par les voies de douceur; &, à fon retour de Fontenay, nous eûmes enfemble une converfation fort finguliere.

Il me dit que la Cour feroit fort por-

tée à croire, que j'avois beaucoup de part à ces Assemblées de Noblesse, qui donnoient de l'inquiétude au Gouvernement, & que le seul moyen de lui ôter cette opinion, seroit d'obliger ceux qui m'étoient attachés, à n'y point assister; que l'on s'étoit apperçu que ceux-là étoient toujours les plus échauffés; qu'il ne me cachoit pas qu'il avoit eu ordre de les faire arrêter, & qu'on l'en avoit encore vivement sollicité à Poitiers, parce qu'on les regardoit comme les principaux auteurs de tout le désordre; mais, qu'étant mon serviteur & mon ami, il s'y étoit toujours opposé.

Je lui répondis, que l'on avoit grand tort de me soupçonner d'avoir contribué aux Assemblées qui avoient déplu à la Cour, mais qu'il n'étoit pas en mon pouvoir d'empêcher mes amis de s'y trouver; que si je leur en faisois la proposition, ils ne manqueroient pas de me dire, que, lorsqu'il s'agiroit de mes intérêts particuliers, ils me serviroient avec zele, mais que n'en ayant point d'autres dans cette affaire, que ceux du Public, je ne devois pas trouver mauvais qu'ils s'en mêlassent; que c'étoit à

lui, comme Gouverneur, d'empêcher les Aſſemblées; & non à moi, qui n'étois pas payé pour cela. J'avois déja eu des démêlés fort vifs ſur le même ſujet, avec Pardaillan & avec l'Intendant Fortia. Ils écrivirent au Cardinal, qu'il étoit abſolument néceſſaire de me retirer du Poitou, & que, tant que j'y demeurerois, il ne feroit pas poſſible d'y retablir le calme. Je ſus que le Tellier avoit dit à la Reine mere, que je n'avois pas fait un pas, pendant toute la Campagne, qui ne tendît à exciter de nouveaux troubles dans le Royaume, & que j'aurois fait aſſurément beaucoup de mal, ſi les Armées du Roi n'avoient pas eu, ſur la Frontiere, tous les ſuccès que je ſouhaitois à celles d'Eſpagne. La Reine mere, toujours diſpoſée à écrire tous les rapports qu'on lui faiſoit contre moi, ne tarda pas à ſe plaindre de ma conduite. M. de Brienne, à qui elle en parla, pria ma mere de m'en donner avis. Je tâchai de me juſtifier par une grande Lettre que j'écrivis à ma mere, qui la fit lire à la Reine. Sa Majeſté en parut ſatisfaite, mais le Cardinal ne le fut pas; & lorſqu'il fut de retour de Picardie, il fit

dire à ma mere, par le Tellier, que Sa Majesté, n'ayant pas sujet d'être contente de ma conduite, m'ordonnoit de me retirer à Troyes ou à Auxerre, & qu'Elle me laissoit le choix d'une de ces deux Villes; que, par considération pour elle, on ne m'enverroit pas un Exempt, pour me signifier la Lettre de cachet, avec ordre, suivant l'usage, de partir dans vingt-quatre heures, mais qu'elle seroit remise à ma mere, lorsque j'aurois déclaré à laquelle de ces deux Villes je donnois la préférence; qu'ensuite elle me la feroit tenir elle-même, en me donnant tout le temps nécessaire pour préparer mon voyage. Ma mere, en m'apprenant cette nouvelle, me pressa plus vivement que jamais, de me réconcilier sincérement avec le Cardinal Mazarin; mais rien ne fut capable de me faire manquer à la parole que j'avois donnée à M. le Prince. J'envoyai mon Secretaire à la Cour, non pour travailler à me garantir de l'exil, mais pour prendre des assurances à l'égard de ma liberté, qui m'ôtassent l'inquiétude que je pourrois avoir d'être encore enfermé dans quelque Citadelle. Le Duc d'Elbeuf se chargea volon-

tiers d'en parler au Cardinal, qui l'assura très-positivement, que, pourvu que je demeurasse dans une des deux Villes que l'on m'avoit marquées, on m'y laisseroit jouir d'une entiere liberté; & il réitéra, quelques jours après, la même promesse à M. de Turenne.

Je préférai la Ville d'Auxerre à celle de Troyes, par plusieurs raisons; premiérement, parce qu'elle étoit moins éloignée de la Sologne, où se devoient assembler tous les Députés de la Noblesse des Provinces voisines, & j'aurois pu m'y rendre aisément, si on y avoit pris quelque résolution vigoureuse : secondement, la mémoire de mes aïeux, qui ont sauvé la Bourgogne de l'invasion des Suisses, sous le regne de Louis XII, & qui ont gouverné cette Province avec tant de succès, m'y faisoit espérer plus de satisfaction qu'en Champagne; enfin, je comptois y trouver le Président Perraut, qui avoit eu ordre de s'y retirer; c'étoit un homme sûr & entiérement dévoué à M. le Prince, avec lequel je pouvois jouir de la douce satisfaction de parler à cœur ouvert : mais en arrivant à Auxerre, j'appris qu'on avoit changé le lieu

de ſon exil, & qu'il en étoit parti pour ſe rendre à Montargis.

Sur la fin de l'année 1658, la Cour fit le voyage de Lyon, & ſe rendit d'abord à Dijon, où les Etats de Bourgogne furent aſſemblés. Le Roi y préſida, & les Etats accorderent tout ce qui leur ſut demandé de ſa part. Il tint ſon Lit de Juſtice au Parlement, pour y faire enrégiſtrer des Edits, qui parurent très-onéreux à la Province. Le Roi partit enſuite; & avant que la Cour paſſât par Auxerre, je reçus ordre de m'en éloigner de quatre lieues, pour ne pas me trouver à ſon paſſage. Le Chancelier étoit reſté à Dijon, pour faire exécuter les ordres du Roi. Il y trouva de ſi grandes oppoſitions dans le Parlement, que le premier Préſident & douze Conſeillers furent relégués, par des Lettres de cachet, en divers endroits du Royaume. L'Hiſtoire vous apprendra le détail de l'entrevue de la Cour de France & de celle de Savoye, qui ſe fit à Lyon; des eſpérances que conçut Madame de Savoye du mariage de la Princeſſe Marguerite ſa fille, avec le Roi; de l'aſſurance que le Cardinal lui donna, qu'elle l'épouſeroit dans

ſix mois, ſi, pour le repos de l'Europe & le ſceau de la paix, il n'étoit forcé de jetter les yeux ſur l'Infante d'Eſpagne. Je ſupprimerai donc tous ces événements, où je n'ai eu aucune part, pour ne vous raconter que ce qui me regarde perſonnellement.

J'entretenois toujours un commerce ſecret avec M. le Prince, qui me fit dire, par un Secretaire, que je lui envoyai, qu'il me conjuroit de me tenir tranquille, juſqu'à ce qu'il ſe préſentât quelque occaſion d'agir contre la Cour avec quelque apparence de ſuccès : qu'en attendant, il me conſeilloit de travailler à obtenir la permiſſion de retourner chez moi, & d'engager M. de Turenne à demander cette grace, parce que, premiérement, il devoit avoir un très-grand crédit auprès du Cardinal, après les ſervices qu'il lui avoit rendus; ſecondement, parce qu'il me preſſeroit moins qu'un autre, de prendre des engagements particuliers avec le Miniſtre, n'étant pas d'humeur à ſolliciter ſes propres affaires avec une extrême vivacité, & à plus forte raiſon celles des autres.

J'écrivis donc à M. de Turenne, qui

me répondit, qu'auſſi-tôt que la Cour ſeroit revenue à Paris, il travailleroit à m'obtenir ce que je deſirois.

Mademoiſelle, qui avoit ſuivi le Roi à Lyon, s'en étoit ſéparée, pour aller à Saint-Fargeau, lorſque Leurs Majeſtés reprirent la route de Paris. Je lui envoyai un Gentilhomme, pour l'aſſurer de mes reſpects, & lui témoigner le déplaiſir que j'avois de ne pouvoir les lui préſenter moi-même, étant retenu à Auxerre par un ordre du Roi, qui me défendoit d'en ſortir. Elle me manda, qu'elle avoit prévu cette difficulté, & que, pour la lever, elle avoit obtenu du Roi & de la Reine, la liberté de me voir à Saint-Fargeau, & que, ſi on la lui avoit refuſée, elle ſeroit venue juſques à Auxerre, pour chercher, avec moi, les moyens de me raccommoder avec la Cour.

Sa réponſe me fit comprendre qu'elle ne témoignoit tant d'empreſſement de me voir, que pour me preſſer de me rapprocher du Cardinal Mazarin, dans la vue de contenter ma mere, pour qui elle avoit beaucoup d'amitié; & ſi j'avois pu me diſpenſer honnêtement d'aller à Saint-Fargeau, je l'aurois fait.

Je me rendis cependant à l'invitation de Mademoiſelle, bien réſolu de réſiſter à toutes ſes inſtances. Dès la premiere converſation, elle s'efforça de me perſuader que le Cardinal étoit un homme ſans fiel, qui ſe reconcilioit de bonne foi avec ſes plus grands ennemis, quand ils le vouloient. Elle m'exagéra la triſte ſituation d'un homme de ma naiſſance, réduit à vivre dans la Province. Elle me dit, qu'après les converſations qu'elle avoit eues avec la Reine, pendant le voyage de Lyon, elle croyoit pouvoir m'aſſurer, que je ne ſortirois jamais d'Auxerre, ſi ma mere ne ſe rendoit caution de ma conduite, & que ce ſeroit à moi à la régler, de façon qu'elle n'en eût aucun reproche. Je lui répondis, que n'étant accuſé d'aucun crime, j'avois lieu d'eſpérer qu'on n'exigeroit point d'autre garant de mes actions que moi-même; que ma mere, étant occupée à pourſuivre les procès de la Maiſon, avoit aſſez d'affaires, ſans ſe charger encore de répondre de moi; qu'à l'égard du déſagrément qui accompagne le ſéjour des Provinces, c'étoit un mal ſans remede, puiſque je n'étois pas aſſez riche pour

pour vivre à la Cour & à Paris, avec une dépenſe convenable.

Tel fut le réſultat de notre converſation, dont elle ne me parut pas fort ſatisfaite. Je ne demeurai qu'un jour avec elle, & je revins à Auxerre. J'y avois été viſité par toutes les perſonnes de qualité du voiſinage, & particuliérement par le Duc de Retz, qui me témoignoit plus d'empreſſement & plus d'affection que les autres.

La diſgrace de ſa Maiſon, cauſée par l'empriſonnement du Cardinal, ſon frere, rendoit nos conditions à-peu-près ſemblables, & la conformité de nos intérêts réchauffoit notre amitié. J'avois averti M. le Prince, que les plus intimes Confidents du Cardinal de Retz m'avoient aſſuré, de ſa part, qu'il étoit au déſeſpoir de s'être brouillé avec lui; qu'il deſiroit ſincérement de rentrer dans ſes bonnes graces, & qu'il le ſupplioit de vouloir bien oublier le paſſé. M. le Prince m'avoit chargé de leur répondre, qu'il étoit dans les mêmes diſpoſitions à l'égard du Cardinal, & qu'il ſouhaitoit extrêmement que tous les amis ſe réuniſſent de part & d'autre, pour agir de concert contre l'Ennemi

commun. Je vous ai déja fait remarquer, que si ces deux Chefs de parti n'avoient pas attendu si tard à réunir leurs forces, le Cardinal Mazarin auroit été perdu sans ressource. Les négociations de ce Ministre avec la Cour d'Espagne, faisoient alors beaucoup de bruit dans le Royaume. Ses créatures publioient qu'il étoit réellement déterminé à faire la paix, & que le Traité étoit déja si avancé, qu'elle ne tarderoit pas à être conclue.

Ses Ennemis soutenoient, au contraire, que les avances que M. de Lyonne étoit allé faire en Espagne, & les conférences du Cardinal avec Pimentel, n'étoient que des artifices pour amuser les Espagnols, & les empêcher de songer aux préparatifs de la Campagne prochaine. M. le Prince étoit de ce sentiment; &, quelque apparence qu'il y eût d'une prochaine paix, il me manda toujours de n'en rien croire, & de tenir tous nos amis en état d'agir lorsqu'il en seroit temps. Il croyoit qu'il étoit de l'intérêt du Cardinal de continuer la Guerre, & que, s'il conduisoit la négociation jusques à la conclusion du Traité, il étoit homme

à le rompre au moment qu'il faudroit figner. L'événement a fait voir qu'il s'étoit trompé.

Quand je fus que la Cour étoit fur le point d'arriver à Paris, je crus devoir informer M. de Turenne de tout ce qui s'étoit paffé dans l'affaire de mon exil, afin de le mettre en état d'en parler au Cardinal avec plus de connoiffance. Je lui dépêchai mon Secretaire Grandchamp avec une ample inftruction, par laquelle je le chargeois, 1°. de dire à M. de Turenne que, fi j'avois eu la liberté de le voir dans le temps de ma prifon, il m'eût été facile de le convaincre, que toutes les fois que le Cardinal m'avoit mis fur fon chapitre, je lui avois toujours témoigné l'attachement le plus tendre pour fa perfonne, & une extrême paffion pour l'honneur & pour les intérêts de fa Maifon; que, loin de refufer fes bons offices pour obtenir ma liberté, j'avois chargé *Douvrier* de lui dire, que c'étoit principalement de lui que j'attendois du fecours, que j'étois bien perfuadé que l'on avoit tâché de le refroidir à mon égard, comme on n'avoit rien oublié pour me rendre fa conduite odieufe;

mais que s'il vouloit bien me juger par mes actions, sans écouter les discours de mes ennemis, il verroit clairement, que j'avois toujours desiré passionnément ses bonnes graces, & que je ne voulois rien négliger pour les conserver.

2°. De le faire souvenir qu'il avoit lui-même approuvé le desir que j'avois de retourner chez moi, lorsqu'il écrivoit à ma mere en propres termes: *Que c'étoit à moi de choisir, ou de faire à la Cour ce que les autres y font, ou de demeurer pour quelque temps un peu éloigné, & que j'étois en âge de juger lequel de ces deux partis m'étoit le plus convenable.*

3°. De lui faire entendre que, si M. le Cardinal desiroit une parole expresse de ne me plus mêler des affaires de la Noblesse mécontente, il pourroit lui répondre, que je n'avois jamais eu aucune part aux inquiétudes qu'elle avoit données à la Cour, ni aux troubles qu'elle avoit voulu exciter dans les Provinces; qu'il n'étoit pas vrai qu'aucun Gentilhomme de Normandie fût venu me parler à Thouars, ni à Auxerre; que je savois mieux que personne le peu de fondement qu'il y a à faire sur ces unions

de Nobleſſe : mais que je ne pouvois m'engager au Service du Roi, que par une aſſurance générale de ma fidélité, parce que, ſi l'on en exigeoit de plus particulieres, elles pourroient être mal interprétées dans les Provinces, & m'y faire perdre des amis, auxquels je ne devois ni ne voulois me rendre ſuſpect.

4°. De lui repréſenter, qu'à l'égard des garanties que le Cardinal avoit propoſées, il ſeroit juſte d'en exiger, ſi j'avois manqué à l'engagement que j'avois pris en recevant l'Amniſtie; mais, que n'ayant rien à me reprocher ſur cet article, ce ſeroit autoriſer les faux rapports de mes ennemis, que de m'obliger à m'avouer coupable lorſque je ne l'étois pas : & que je croirois abuſer de la bonté de M. de Turenne, ſi je le priois de répondre pour moi, n'étant pas juſte de le mettre aux champs, toutes les fois qu'il auroit plu à quelqu'un de gloſer mal-à-propos ſur les promenades que j'aurois faites dans mes Terres, ou ſur le zele que j'aurois témoigné à mes amis dans leurs affaires particulieres.

M. de Turenne comprit très-bien ma penſée; &, après avoir entendu

mes raiſons, il demeura convaincu que je ne devois point donner de caution ni de garantie pour ma conduite à venir. Il promit d'agir ſur ce principe auprès du Cardinal, & d'employer tout ſon crédit pour obtenir mon rappel ſans aucune condition. Il n'eut pas de peine à s'appercevoir que je voulois éviter de prendre un engagement direct & particulier avec le Cardinal, & il me fut bon gré de ce que je ne lui demandois pas de répondre pour moi. Il rendit témoignage au Cardinal de la diſpoſition où j'étois de bien vivre avec lui, ſans étendre cette promeſſe au-delà de ſes juſtes bornes : & le Cardinal, ſans exiger rien de plus, ne fit aucune difficulté de promettre mon retour à M. de Turenne.

Grandchamp revint auſſi-tôt me trouver de ſa part, pour me dire que ſi j'envoyois un Gentilhomme à Paris, M. de Turenne le préſenteroit à M. le Cardinal, & enſuite à Leurs Majeſtés, après quoi l'affaire ſeroit entiérement finie.

Je donnai cette commiſſion à Dauché : dès qu'il fut arrivé à Paris, M. de Turenne propoſa au Cardinal de ter-

miner mon affaire, mais il ne trouva plus dans lui la même facilité. Ce Ministre, inquiet & soupçonneux, avoit sans doute fait réflexion que je ne m'engageois à rien ; & peut-être avoit-il oui dire, dans l'intervalle, que l'on faisoit grand fond sur moi dans les Assemblées de la Noblesse. Quoiqu'il en soit, M. de Turenne n'en put tirer d'autre réponse, si ce n'est, qu'il falloit préalablement qu'il se rendît garant de ma conduite à venir. Je fortifiai M. de Turenne contre cette proposition, en lui faisant répéter toutes les raisons que j'avois de la rejetter, & deux mois se passerent à contester sur ce point, sans rien conclure.

Le Cardinal, avant que de prendre une derniere résolution, voulut encore avoir une conférence avec ma mere; il la fit venir au Louvre, pour l'engager à renouer une nouvelle négociation avec moi. Ma mere éluda de son mieux cette proposition, dans la crainte que mes réponses hardies ou équivoques n'augmentassent encore les défiances & le mécontentement du Ministre. Les prétextes allégués par ma mere ne le persuaderent pas; il lui dit

que c'étoit une chofe étrange, que j'euffe affez peu de confiance dans mes proches, pour refufer de les rendre garants de mes actions; que ce refus étoit une preuve bien fenfible de la fauffeté de mes proteftations & de la juftice de fes procédés. Qu'après tout, puifqu'il avoit promis mon rappel, il tiendroit parole; mais que l'on pouvoit compter, qu'avant qu'il fût trois mois, je ferois mis à la Baftille, fi je ne changeois de conduite. Il ajouta, que mes plus grandes intelligences étant en Poitou, il n'étoit ni du fervice du Roi, ni de mon propre avantage, que je demeuraffe dans cette Province; & qu'ainfi la Lettre du Roi, qui feroit expédiée pour mon rappel, porteroit que j'irois demeurer à Laval jufques à nouvel ordre.

Deux jours après, cette Lettre fut remife à Dauché, qui ne vit ni Leurs Majeftés ni le Cardinal; on le chargea feulement de me dire, qu'auffi-tôt que je ferois arrivé à Laval, j'écriviffe une Lettre à M. de Brienne, pour donner de nouvelles affurances de ma fidélité.

Le Cardinal, en me retenant dans une efpece d'exil, efpéroit que, ne jouif-

ſant pas d'une entiere liberté, j'éviterois avec plus de ſoin de rien faire qui pût m'attirer un châtiment plus ſévere. Je trouvois de mon côté un double avantage à cet arrangement : premiérement, je ne m'éloignois pas des Provinces où les mécontents étoient en plus grand nombre ; ſecondement, cette continuation de diſgrace augmentoit encore la confiance qu'ils avoient en moi.

J'envoyai à M. le Prince un Mémoire, contenant un ample détail de tout ce qui s'étoit paſſé dans cette affaire, & qui lui fut porté par un Officier que j'avois connu en Hollande. J'ajoutai à ce Mémoire une copie de ma Lettre de cachet, & une Lettre en chiffre, où je l'aſſurois que je partois d'Auxerre avec les mêmes diſpoſitions, à l'égard de ſes intérêts, que j'avois en y arrivant. Je lui marquois en même-temps, que les bruits de la Paix tenoient tous les eſprits en ſuſpens, qu'il étoit à propos que je fuſſe exactement informé de l'état des Négociations, & de ce qui regardoit la ſienne en particulier, parce que l'on diſoit par-tout, que, quand bien même la Paix générale ne ſe concluroit point, M. le Car-

dinal étoit d'accord avec lui ; que je ne le croirois jamais, jusques à ce qu'il m'en eût assuré lui-même ; mais que, si ce bruit étoit sans fondement, comme je n'en doutois pas, il étoit important de me mettre en état de le contredire, parce qu'il ne pouvoit manquer de produire un très-mauvais effet dans les Provinces, & de refroidir tous ses amis.

M. de Turenne m'avoit mandé que je pouvois passer à Thouars, pourvu que je n'y fisse pas un long séjour. Ce fut là que je reçus la réponse de M. le Prince. Après m'avoir témoigné sa reconnoissance sur le refus que j'avois fait de prendre aucun engagement contraire à ses intérês pour sortir de mon exil, il me marquoit, qu'il étoit vrai que la Paix se négocioit de part & d'autre avec beaucoup de vivacité ; mais qu'il n'étoit pas question de son Traité particulier ; qu'il ne pouvoit me dire encore, si la négociation se termineroit heureusement, ou si elle seroit rompue, & que les Espagnols eux-mêmes ne savoient qu'en croire ; que pour lui, il étoit très-résolu à ne jamais entendre à aucun Traité séparé de celui

de la Paix générale ; que j'avois eu raifon de détromper ceux qui avoient ajouté foi à tous les faux bruits que l'on répandoit à ce fujet, & qu'il me conjuroit d'avertir fes amis, de fe tenir toujours en état d'agir fuivant le tour que prendroient les affaires. Il me recommandoit enfuite, d'entretenir toujours une étroite correfpondance avec ceux du Cardinal de Retz, & d'affurer le Duc de Retz, fon frere, de toute fon affection. Il finiffoit par me dire, que je ferois exactement informé de tout ce qui fe pafferoit.

La Paix paroiffoit de jour en jour plus prochaine & plus affurée. Le Cardinal Mazarin étoit parti pour fe rendre fur la Frontiere d'Efpagne, afin d'en régler lui-même les Articles avec Dom Louis de Haro, premier Miniftre du Roi d'Efpagne.

J'écrivis à M. le Prince, que les bruits de fon accommodement particulier avec la Cour de France, à l'infu des Efpagnols, étoient entiérement tombés ; mais que l'on en faifoit courir un autre qui n'étoit pas moins contraire à fes intérêts, favoir : que la Cour d'Efpagne l'avoit abandonné, & qu'elle confen-

toit, par un des Articles préliminaires, qu'il fût privé de ſes Charges & de ſes Gouvernements, pourvu que la France ne fît rien pour ſoutenir le Portugal. Il me répondit, que la paix étoit ſi avancée, qu'il ne doutoit plus qu'elle ne ſe conclût; que ſes intérêts étoient ménagés par Dom Louis de Haro, ſans qu'il y eût aucune correſpondance directe entre lui, Prince, & le Cardinal; que, juſques au moment qu'il m'écrivoit, il n'avoit pas ſujet de ſe plaindre des Eſpagnols, & qu'il auroit ſoin que je fuſſe averti de tout.

La Cour partit après le Cardinal Mazarin, pour s'approcher de la Frontiere d'Eſpagne. J'envoyai Mornay ſur le paſſage de Leurs Majeſtés, avec ordre de leur préſenter mes reſpects, & d'aſſurer le Roi de ma fidélité, & des vœux ſinceres que je faiſois pour l'heureuſe concluſion de la Paix, & de ſon mariage avec l'Infante d'Eſpagne. Mornay vit auparavant M. le Tellier, & le pria de lui procurer une audience. Le Tellier lui dit d'abord, qu'il ne falloit parler au Roi, ni de la Paix, ni du mariage, parce que ce n'étoient pas choſes faites; mais ſeulement complimenter le

Roi ſur le ſujet de ſon voyage. Enſuite il le fit attendre deux jours à la ſuite de la Cour ſans le mener chez le Roi, & enfin, il lui dit de s'en retourner, & qu'il s'acquitteroit lui-même de la commiſſion dont on l'avoit chargé.

Les Articles de la Paix & du mariage furent arrêtés après pluſieurs conférences, dans leſquelles les intérêts de M. le Prince furent débattus plus longtemps & avec plus de chaleur qu'aucun autre article. Enfin, M. le Cardinal ſe relâcha, juſqu'à lui rendre le Gouvernement de Bourgogne, avec la Charge de Grand-Maître pour M. le Duc d'Anguien, ſon fils.

J'attendis, pour lui en témoigner ma joie, qu'il n'y eût plus aucun ſujet d'en douter. Je fis partir alors mon Secretaire Grandchamp, ſous prétexte d'aller retirer, en Hollande, des pierreries que ma femme avoit mis en gage à La Haye. Je lui ordonnai de paſſer par Bruxelles, & de remettre à M. le Prince, la Lettre que je lui écrivois pour le complimenter ſur cet heureux événement. XXVIII. Paix des Pirenées.

Il dit à Grandchamp, qu'il n'avoit eſpéré de voir la fin de ſon affaire, que lorſqu'on l'avoit aſſuré que la Paix étoit

ſur le point d'être ſignée ; que c'étoit ce qui l'avoit empêché de m'en écrire, & qu'encore ne ſe croyoit-il ſûr de rien, ſi Caillet, qu'il attendoit à toute heure, ne lui apportoit le Traité ſigné. Il retint Grandchamp pour m'en apprendre la nouvelle ; & huit jours après, je reçus une Lettre qui m'apprenoit la ſignature du Traité, & que M. le Prince deſiroit que je travaillaſſe ſans délai à obtenir la liberté d'aller par-tout où il me plairoit. J'écrivis à M. de Turenne, pour le prier de la demander ; & en attendant, M. le Prince revint en France ſans qu'il me fût poſſible de le voir. Il fut obligé de traverſer tout le Royaume pour aller trouver la Cour à Aix en Provence. Il y fut fort bien reçu, quoiqu'on ait dit le contraire. J'écrivis moi-même au Cardinal, pour lui demander une liberté entiere d'aller où il me plairoit. Il m'envoya une Lettre de cachet, portant que je pouvois aller par-tout où je voudrois, hors à Paris, où il ne convenoit pas que je paruſſe avant que d'avoir ſalué le Roi. Le Cardinal, en donnant cette Lettre à Mornay, qui lui avoit porté la mienne, lui dit, que ſi je voulois venir à la

Cour, j'y ferois très-bien reçu. Je me rendis à Toulouſe, le jour même que le Roi y arriva. Je fus préſenté au Roi, dans la chambre du Cardinal, qui étoit obligé de garder le lit, à cauſe de ſes indiſpoſitions ordinaires. Le Cardinal lui dit que j'avois toujours été fort capable de le ſervir, & qu'il ne m'avoit manqué que la volonté; mais qu'il ſeroit caution, à l'avenir, de ma fidélité. Je témoignai enſuite à Sa Majeſté le regret que j'avois de lui avoir déplu, & j'ajoutai que je me ſentois une ſi forte paſſion de lui rendre ma conduite agréable, que j'oſois lui répondre qu'il auroit lieu d'en être ſatisfait. Le Roi me dit qu'il avoit tout oublié, & qu'il ſe feroit un plaiſir de me donner, à l'avenir, des marques de ſon affection. Je paſſai de là chez la Reine, qui me parla d'abord avec un peu d'aigreur; mais quand elle ſut l'accueil que j'avois reçu du Roi & du Cardinal, elle ſe radoucit.

Je vis le lendemain le Cardinal en particulier; il me dit que ſa caſſette étoit pleine d'avis qu'on lui avoit donnés, des cabales que je faiſois pour ſoulever la Nobleſſe dans pluſieurs Provinces; qu'il n'avoit pas voulu me pouſſer à

bout, quoiqu'il en eût le pouvoir, & qu'il s'étoit contenté de m'éloigner des lieux où j'étois à portée de faire du mal. Je le remerciai de sa modération, & lui répétai à-peu-près les mêmes choses que j'avois dites au Roi en sa présence. Je partis ensuite pour aller chercher M. le Prince en Bourgogne. J'appris à Auxerre, qu'il étoit à la veille d'y arriver de Dijon : je l'attendis, & l'accompagnai jusques à Valery. Il est aisé de comprendre la joie que j'eus de le revoir après une si longue absence. Nous nous entretînmes à fond de tout ce qui s'étoit passé depuis que je l'avois quitté à Rocroy, & sur-tout, de l'état où il croyoit être à la Cour depuis son retour en France. Je lui dis que, suivant l'opinion commune, sa Personne étoit encore suspecte & désagréable au Gouvernement; que l'on en jugeoit par les ombrages que la Cour avoit pris des caresses qu'il avoit faites au Parlement de Dijon, & par le peu d'égard qu'elle avoit eu pour les droits de sa naissance, en souffrant les prétentions injustes des Princes de Savoye & de Lorraine, qui s'étoient abstenus de le voir, parce qu'il ne vouloit pas leur donner la main.

XXIX. Entretien avec le Prince de Condé.

Je m'apperçus qu'il étoit fâché que l'on le crût encore dans un état de disgrace ; il me parut disposé à ne rien omettre pour dissiper tous les ombrages que la Cour pouvoit prendre de lui; il me dit que je lui rendrois un grand service, en informant le Cardinal de ses véritables sentiments : il me conjura de faire tout mon possible pour établir une entiere confiance entre lui & le Ministre ; & il me répéta plusieurs fois qu'il iroit aussi loin que l'on voudroit pour y réussir, pourvu que l'on ne lui demandât rien contre son honneur. Il entendoit par-là le mariage de son fils avec une des nieces du Cardinal, auquel il étoit très-résolu de ne jamais consentir; mais, à la réserve de cet article, il étoit déterminé à tout sacrifier pour se réconcilier parfaitement avec la Cour.

Le Roi & les deux Reines ayant pris la route du Poitou pour aller à Paris, je me trouvai à Poitiers pour leur rendre mes respects; & je les suivis jusques à Amboise, où M. le Prince avoit eu ordre de les venir joindre. Chacun étoit attentif à ce qui se passeroit à cette seconde entrevue : les

uns, par l'eſpérance de voir bien-tôt renaître de nouvelles diviſions; les autres, par haine contre le Prince, & très-peu par zele pour ſes intérêts. Car la plupart de ceux qui faiſoient profeſſion de lui être attachés, n'avoient aucune envie de le voir ſe réunir avec le Cardinal; ils ſouhaitoient, au contraire, qu'il y eut toujours entre eux quelque méſintelligence, pour avoir occaſion de ſe rendre néceſſaires, en faiſant l'office d'entremetteurs. Ils ſe flattoient que la nouvelle prétention du Cardinal, de précéder M. le Prince, cauſeroit des embarras qui les obligeroient de s'expliquer de part & d'autre par interpretes, & ils n'euſſent pas été fâchés d'en faire les fonctions; mais la conduite de M. le Prince leur ôta cette reſſource. Il étoit ſi rebuté de l'abus que la plupart de ſes amis avoient fait juſqu'alors de ſa confiance, qu'il ne vouloit plus d'autre entremetteur ni d'autre interprete que lui-même dans les diſcuſſions qu'il pouvoit avoir dans la ſuite avec le Cardinal. Il vit la Cour à Amboiſe, & enſuite à Chambor, ſans que l'on pût pénétrer ſi le Cardinal étoit réellement diſpoſé à vivre avec

lui dans une parfaite intelligence. M. le Tellier me répondit de la ſincérité du Miniſtre, & il me chargea d'en aſſurer M. le Prince. Je m'acquittai de cette commiſſion auſſi-tôt qu'il fut arrivé à Paris. Il ſe loua fort, de ſon côté, de la conduite du Cardinal, & me répéta ce qu'il m'avoit déja dit là-deſſus à Auxerre. Il me conſeilla de faire, de mon côté, tout mon poſſible pour me rapprocher du Cardinal : mais lorſque je me préparois à mettre tout en uſage pour y parvenir, ce Miniſtre tomba dangereuſement malade d'une goutte remontée, qui l'auroit étouffé en peu de temps, ſi les Médecins n'y euſſent remédié avec une extrême diligence. On s'apperçut que ſa ſanté & ſes forces commençoient à décliner. Le Roi l'alloit voir très-ſouvent, & paroiſſoit le regarder comme le plus ſolide appui de ſon Trône. La plupart des Courtiſans affectoient d'en parler comme d'un homme néceſſaire à l'Etat, parce qu'il l'étoit pour l'intérêt de leur fortune. Ceux, au contraire, qui croyoient que ſa mort ouvriroit un champ plus libre à leur ambition, regardoient ſon mal avec d'autres yeux.

Les Miniſtres eux-mêmes n'en paroiſſoient pas allarmés, ſoit que les uns ſe flattaſſent de lui ſuccéder, ſoit que les autres eſpéraſſent un ſort plus heureux ſous un Premier Miniſtre, moins avare & plus libéral. Ceux qui étoient en paſſe d'avoir plus de part à la faveur après lui, étoient M. de Turenne, le Maréchal de Villeroi, le Tellier, & le Surintendant Fouquet. Le premier fit quelques démarches pour unir ces deux derniers avec le Maréchal de Villeroi, dans la crainte que la diverſité de leurs intérêts ne causât du trouble dans l'Etat, & de la diviſion dans le Conſeil. Le Surintendant croyoit pouvoir ſe ſoutenir par lui-même & par les amis que la diſpoſition des Finances lui avoit acquis. Je lui fis propoſer de s'attacher à M. le Prince, & je m'apperçus, par ſa réponſe, qu'il ſe croyoit aſſez fort pour n'avoir pas beſoin d'appui.

M. le Prince ſe conduiſit dans cette conjoncture avec beaucoup de ſageſſe & de circonſpection. Il ſuivoit le Roi dans les fréquentes viſites qu'il rendoit au Cardinal Mazarin. Il faiſoit ſa cour au Louvre fort aſſiduement, ſans af-

fecter d'avoir aucune liaison particuliere avec les Ministres subalternes. Il s'expliqua fort confidemment avec moi sur les motifs de sa conduite, & sur celle qu'il desiroit que ses amis tinssent dans des circonstances si délicates. Il me dit, qu'il ne vouloit s'attacher qu'au Roi & à la Reine, & qu'il s'étoit trop mal trouvé d'avoir pris d'autres mesures; que s'il travailloit à se lier avec les uns préférablement aux autres, on ne manqueroit pas de dire qu'il cherchoit encore à troubler la Cour & l'Etat par de nouvelles cabales; qu'il se croyoit digne d'être recherché, & qu'au pis aller, quand tous les partis se réuniroient contre lui, le temps & le nombre des mécontents lui donneroient toujours assez de moyens pour les détruire. Je goûtai fort son raisonnement, & je soumis entiérement ma conduite à la sienne. Ainsi, pendant tout le temps que dura la maladie du Cardinal, je ne fis rien qui pût m'attirer de nouvelles affaires; je ménageai seulement une honnête bienséance entre M. le Prince & M. de Turenne, dans le dessein de les unir plus étroitement, si le Cardinal venoit à manquer. Sa fin n'étoit pas

aussi prochaine qu'on se l'étoit imaginée; il revint de l'extrémité où il étoit, & il tomba dans une espece de langueur, qui lui laissoit encore assez de forces pour travailler aux affaires. Il fut instruit de toutes les intrigues qui s'étoient faites dans le temps qu'on avoit cru sa vie en péril; & il en fut très-mauvais gré à ceux qui s'en étoient mêlés, & particuliérement au Maréchal de Villeroi, soit qu'il eût été plus accusé, ou qu'il fût réellement plus coupable que les autres.

XXX. Entrée du Roi à Paris.

On étoit alors fort occupé de la magnifique entrée que le Roi & la Reine devoient faire dans Paris. On en pressoit les préparatifs, quand le Cardinal paroissoit se mieux porter, & l'on les suspendoit, quand il étoit plus mal. Le Roi avoit déclaré, qu'il trouveroit très-mauvais que l'on se dispensât d'assister à cette cérémonie, & il faisoit espérer, que l'on auroit soin de régler les rangs, de façon que personne n'auroit sujet de se plaindre. Il n'étoit pas facile de trouver des expédients propres à contenter tout le monde sur un point si délicat, qui a toujours produit tant de disputes & de contestations, sur-tout

en France, où l'on change perpétuellement d'ufages & de maximes. Je n'aurois pas été fâché de trouver quelque raifon plaufible de m'abfenter; je doutois fort que l'on voulût m'accorder le rang auquel je prétendois : & fuppofé qu'on me l'accordât, je craignois qu'il ne me tînt lieu d'une grace plus folide. Je tâchai de faire agréer mes excufes à M. le Cardinal; mais, comme il ne vouloit rien décider que la veille de l'entrée, il ne s'expliqua point fur le rang que l'on me donneroit. Je prévoyois qu'il y auroit beaucoup de difficultés à régler celui des Maifons de Savoye & de Lorraine. La premiere avoit été fouvent favorifée au préjudice de l'autre, en confidération du mariage de M. le Comte de Soiffons avec une des nieces de M. le Cardinal. Il y avoit grande apparence que l'on propoferoit aux Lorrains de lui céder le pas, ou de s'abfenter de la cérémonie; & je comptois me prévaloir de leur exemple, pour ne m'y pas trouver.

Cependant les Ducs s'affemblerent pour penfer à leurs intérêts, & je fus invité de me joindre à eux. Avant que

de répondre à cette invitation, je consultai mes amis sur le parti que je devois prendre; les uns me disoient que je ne pouvois paroître dans l'assemblée des Ducs, sans déroger au rang que j'avois eu dans les Pays étrangers avec le consentement du Roi, & que je voulois avoir en France; d'autres me firent remarquer, qu'étant le premier des Ducs, par l'absence de M. de Guise, j'aurois une assez belle place à la cérémonie, pour n'être pas tenté d'y renoncer; qu'il pouvoit venir un temps où les Maisons étrangeres ne seroient pas reconnues, & qu'alors ma qualité de premier Duc me feroit marcher, immédiatement après les Princes du Sang, à toutes les cérémonies où le rang seroit réglé par les Duchés. Ces raisons l'emporterent, & me firent prendre la résolution de m'unir avec les Ducs.

Nous nous assemblâmes pour délibérer sur le rang que nous devions avoir à l'entrée du Roi. Toutes les voix allerent à ne céder le pas qu'aux Princes du Sang, & à ceux qui auroient des Duchés plus anciens que les nôtres. Il fut question de savoir si l'on feroit une exception pour M. le Comte de Soif-

Soiſſons, qui n'avoit point de Duché: pluſieurs furent d'avis de ne le point excepter. Nous convînmes cependant, à la pluralité, que l'on feroit dire au Cardinal, qu'à ſa ſeule conſidération, le premier Duc céderoit la droite au Comte de Soiſſons, pourvu qu'il fût dit, que ce ſeroit ſans conſéquence pour l'avenir. Les Ducs de Leſdiguieres & de Richelieu furent chargés d'en faire la propoſition au Cardinal, qui en parut ſatisfait, du moins à ce qu'ils nous rapporterent : nous ſûmes cependant qu'il avoit un autre deſſein, qui étoit d'accorder au Comte de Soiſſons la diſtinction de marcher ſeul ; mais il ne s'expliqua ſur cette difficulté & ſur beaucoup d'autres, que la veille de l'entrée.

Il y eut une diſpute pour la préſéance entre les Maréchaux de France & les Ambaſſadeurs, qui fut décidée à l'avantage des premiers : il y en eut une autre entre moi & le Duc d'Uzès, qui prétendoit que l'ancienneté de la Pairie devoit décider du rang comme au Parlement. Il fut réglé que l'on marcheroit ſelon l'ancienneté des Duchés, & non ſelon celle des Pairies, & que les Ducs de Roannès & de Villars-Bran-

cas, quoique non Pairs, précéderoient tous les Pairs qui seroient Ducs après eux.

Nous tînmes une seconde Assemblée chez le Duc de Brissac, pour recevoir l'ordre de la marche qui devoit nous être apporté par de Rhodes, Grand-Maître des Cérémonies; &, en attendant, nous résolûmes de ne pas souffrir que l'ancien des Ducs à simple Brévet, marchât à côté des Ducs dont les Lettres avoient été vérifiées, pour faire voir la différence essentielle qui se trouve entre une dignité passagere & une dignité fixe & héréditaire.

De Rhodes se fit attendre tout le jour, & son retardement nous fit craindre que le Roi ne différât de déclarer sa volonté jusques au moment où il seroit assis sur le Trône qu'on lui avoit préparé à l'entrée du Fauxbourg Saint-Antoine, afin que nous fussions obligés d'obéir aveuglément, sans avoir le temps de lui faire aucune remontrance.

Nous convînmes de nous exposer à tout, plutôt que de souffrir que l'on donnât aucune atteinte à notre dignité; mais nous jugeâmes en même-temps qu'il étoit de la prudence de prévenir

les ordres fâcheux que l'on pourroit nous donner. Je fus chargé, de la part de tout le Corps, de savoir du Cardinal quelles étoient les intentions de Sa Majesté. Son Capitaine des Gardes me dit, que la maladie de Son Eminence ne lui permettoit pas de donner audience, mais qu'il espéroit être en état de m'écouter le lendemain, qui devoit être le jour de l'entrée. Nous comprîmes qu'il n'y avoit pas de temps à perdre, & nous conclûmes qu'il falloit nous adresser directement au Roi. J'en parlai à Sa Majesté, qui me dit que son intention étoit que le Comte de Soissons marchât seul. Je pris la liberté de lui répondre que Messieurs les Ducs seroient fort surpris de cette décision; qu'ils avoient cru se relâcher de beaucoup de leurs droits, en cédant la droite à M. le Comte de Soissons, quoiqu'il n'eût pas de Duché; que le desir de faire une chose agréable à Sa Majesté & à M. le Cardinal, avoit été le principal motif de leur condescendance; qu'ils avoient assurément toute la considération possible pour la personne & pour la naissance de M. le Comte de Soissons, mais qu'ils savoient

aussi ce qu'ils se devoient à eux-mêmes pour la conservation de leurs droits; que je lui apportois un extrait de ce qui s'étoit passé à vingt-cinq cérémonies, par lequel Sa Majesté verroit, que MM. de Guise, de Nevers & de Nemours, quoique possesseurs de Duchés plus anciens, n'avoient jamais eu peine à souffrir un autre Duc à leur gauche; & que, s'il se trouvoit un seul exemple contraire, je consentois à marcher après le dernier Gentilhomme de son Royaume. Le Roi ne parut pas mécontent; il me loua même, quand je fus sorti, de ce que je lui avois parlé avec beaucoup de respect, & en même-temps avec beaucoup de force : mais comme les sentiments du Cardinal lui tenoient lieu de loi, il ne changea point de résolution, & il persista toujours à dire, que l'on ne pouvoit lui faire un plus grand plaisir, que de témoigner beaucoup de considération à M. le Comte de Soissons; qu'au surplus, les égards qu'on auroit pour lui dans cette occasion, seroient sans conséquence, & qu'on nous en donneroit toutes les assurances que nous pouvions desirer. Je vis bien qu'il étoit inutile d'insister da-

vantage : je crus que c'étoit assez de lui avoir fait entendre nos raisons, ne doutant pas que le Cardinal n'en fût promptement averti, & que le lendemain, jour de l'entrée, il ne cherchât des expédiens pour nous contenter, ou qu'il n'approuvât notre absence.

J'aurois pu parler au Roi de mes prétentions particulieres; mais, pour éviter la jalousie, & me rendre plus agréable à ceux qui m'avoient confié leurs intérêts, je ne l'entretins que de ce qui regardoit la cause commune.

En sortant, je priai M. de Crequy de témoigner à Sa Majesté la vive douleur que je ressentois de ne pouvoir me conformer à ses intentions; mais que, dans deux Assemblées de Messieurs les Ducs, où je m'étois trouvé, nous avions résolu de nous absenter de la cérémonie, si l'on exigeoit de nous que nous cédassions le rang qui nous appartenoit. J'allai ensuite faire le rapport aux Ducs de Sully, de Lesdiguieres, de Chaune & de Richelieu, de ce qui s'étoit passé dans l'audience que j'avois eue du Roi: ils approuverent ce que j'avois fait, & m'en remercierent.

Le lendemain un de mes Gentilshom-

mes fut chargé, de la part des Ducs, d'aller trouver de Rhodes, pour le prier de dire au Roi, que c'étoit avec un ſenſible regret que nous nous diſpenſerions de le ſuivre à la Cérémonie de ſon entrée; mais que nous nous croirions indignes de la dignité que nous poſſédions, ſi nous n'en ſoutenions pas les prérogatives avec le même zele & la même fermeté que nos Prédéceſſeurs. Ce compliment fut fait au Roi, lorſqu'il montoit ſur ſon Trône; il fut ſurpris de ne voir aucun de nous.

On avoit eſpéré que nous nous relâcherions, à l'exemple de ceux de la Maiſon de Lorraine, qui, s'étant excuſés d'abord ſur ce que le Comte de Soiſſons leur étoit préféré, conſentirent, à la priere du Cardinal, d'accompagner la caleche de la Reine, le Comte de Fuenſaldagne, Ambaſſadeur d'Eſpagne, ayant la droite ſur le Duc de Guiſe.

L'entrée fut très-magnifique: on trouva ſeulement à redire que le Roi y fût ſi peu accompagné; car, après Monſieur, qui marchoit ſeul, M. le Prince, M. le Duc d'Anguien, & M. le Prince de Conty, qui marchoient tous

trois de front, il ne parut à la ſuite du Roi que le Comte de Soiſſons & quatre nouveaux Ducs à Brévet.

Notre fermeté fut généralement approuvée, & il y a lieu de croire que l'on ne l'eût pas miſe à l'épreuve, ſi l'on nous avoit cru capables d'une telle réſiſtance, dans un temps où tout plioit ſous la volonté du Premier Miniſtre. Il ſe repentit peut-être de s'être engagé dans une affaire inſoutenable; mais comme il s'étoit trop avancé pour en demeurer là, il conſeilla au Roi & à la Reine mere de témoigner un grand mécontentement de notre procédé. Ils déclarerent qu'ils feroient bien-tôt éclater leur colere contre les Ducs qui ne s'étoient pas trouvés à la cérémonie. On crut d'abord que je ſerois le premier puni: c'étoit moi qui avois porté la parole au Roi; c'étoit moi qui avois été chargé de notifier ſes ordres; & de plus, on jugeoit, par le paſſé, que je devois être un des moins agréables au Miniſtre. Chacun de nous étoit dans l'attente de la réſolution de la Cour, lorſqu'on apprit que le Duc d'Uzès & ſa femme avoient ordre de ſe retirer dans leurs Terres, que le Duc de Sully

étoit exilé en Bourgogne, & le Duc de Chaune à Blois. Ils sortirent de Paris le jour même qu'ils reçurent leur Lettre de cachet. Le lendemain, un Secretaire du Roi vint signifier à MM. de Lesdiguieres & de Richelieu une défense de se trouver à aucune cérémonie où seroit le Roi. Je sus que l'on avoit expédié une pareille défense pour moi, & que l'on ne différoit de me la signifier, que pour me laisser le temps de la prévenir par mes soumissions: c'étoit un moyen que le Cardinal avoit imaginé pour me désunir d'avec mes Confreres. Je ne donnai pas dans ce panneau, & je résolus au contraire de m'unir à eux plus étroitement que jamais. Je rassemblai chez moi ceux des Ducs qui étoient à Paris, & je leur proposai de solliciter le rappel des Exilés, sans rien demander pour eux-mêmes. La Compagnie me chargea d'aller, avec le Duc de Luynes, chez M. le Tellier, pour le prier de nous obtenir une audience du Cardinal. Cette démarche, qui marquoit que nous étions tous dans les mêmes sentiments, ne plut pas à Son Eminence, qui nous fit signifier à M. de Luynes, & à moi,

une défenſe pareille à celle qui avoit été faite à M. de Leſdiguieres & à M. de Richelieu.

Nous ne laiſſâmes pas de chercher M. le Tellier, pour exécuter notre commiſſion; mais il évita de nous voir avec tant d'affectation, que nous comprîmes qu'il étoit très-réſolu de ne ſe point mêler de notre affaire. Nous eûmes recours à M. Colbert, qui n'avoit pas moins de crédit que l'autre ſur l'eſprit du Cardinal, & chez qui nous trouvâmes un accès plus facile. Il nous promit de parler au Cardinal de la commiſſion dont nous étions chargés; & deux jours après, il nous dit, pour toute réponſe, que Son Eminence trouvoit que l'affaire étoit encore trop récente pour en parler au Roi, & qu'il falloit la laiſſer mûrir.

Pluſieurs nous conſeilloient de nous adreſſer directement au Roi, & nous aſſuroient que nous en ſerions bien venus, parce qu'il commençoit à être ſurpris de ce qu'aucun de nous ne paroiſſoit au Louvre; mais nous ne jugeâmes pas à propos de prendre cette voie; nous continuâmes de demander audience au Cardinal, qui ne voulut

jamais nous voir, ſon deſſein étant de ne point accorder le rappel des Exilés, aux inſtances de leurs Confreres, & même de le différer tant qu'ils paroîtroient unis entre eux. Nous demeurâmes un mois à Paris ſans voir le Roi. On nous dit à la fin, que notre affectation à ne point paroître au Louvre, produiſoit un très-mauvais effet, & que le vrai moyen d'obtenir le rappel de nos Confreres, étoit de nous rapprocher de Sa Majeſté. Nous prîmes donc le parti de retourner au Louvre, & ils furent rappellés peu de temps après.

Juſques-là, il ne m'avoit pas été poſſible de faire aucune démarche pour mes intérêts particuliers. Je crus pouvoir y ſonger, lorſque cette derniere affaire fut entiérement finie. M. de Turenne, qui n'eſt pas moins bon Courtiſan que grand Capitaine, m'aida de ſes conſeils; & il m'apprit la route que je devois ſuivre, pour effacer les impreſſions déſavantageuſes que ma conduite paſſée avoit données au Roi & au Cardinal.

Je me rendis aſſidu auprès du Roi, que j'accompagnois à la chaſſe, & lorſqu'il faiſoit faire l'exercice à ſes Trou-

pes, à quoi il prenoit plus de plaiſir, en ce temps là, qu'à tout autre divertiſſement : mais comme tous mes ſoins ne pouvoient réuſſir ſans les bons offices du Cardinal, je priai M. Colbert de lui dire que je ſouhaitois paſſionnément ſon amitié, & que j'étois réſolu de ne rien oublier pour la mériter.

M. Colbert, s'étant acquitté de ma commiſſion, me dit que mon compliment avoit été très-bien reçu ; que Son Eminence avoit pour moi beaucoup d'eſtime, & qu'il avoit ordre de m'en aſſurer de ſa part. Je m'apperçus bientôt que cette démarche n'avoit pas été infructueuſe ; car le Roi, qui me traitoit auparavant avec une extrême froideur, affecta de me témoigner beaucoup de bonne volonté, lorſque je lui rendois mes devoirs.

La ſanté du Cardinal s'affoibliſſoit tous les jours, & ſon mal empira tellement, que les Médecins jugerent qu'il ne paſſeroit pas le Printemps. Ils ne lui cacherent pas le danger où il étoit, ce qui l'obligea de choiſir un héritier de ſes grands biens & de ſon nom, par le mariage de l'aînée de ſes nieces. Elle étoit recherchée par les plus grands

XXXI. Mort du Cardinal Mazarin.

Seigneurs de la Cour. Il délibéra quelque temps ſur le choix; mais ſuivant toujours ſon humeur avare & ſoupçonneuſe, il ne donna point la préférence au mérite. Perſonne n'ignore les établiſſements qu'il laiſſa au Duc de Mazarin, le déchaînement des Courtiſans contre ce mariage, & la complaiſance du Roi pour faire valoir le choix de ſon Miniſtre.

Je ne m'étendrai pas ſur les particularités de ſa mort, que vous pourrez lire dans toutes les Hiſtoires. Je remarquerai ſeulement que, malgré la contrariété qui ſe trouve pour l'ordinaire dans le récit des Hiſtoriens, par un effet naturel des paſſions & des intérêts qui les diviſent, il n'y en a aucun qui ne convienne, que le Cardinal Mazarin ſoutint juſques au dernier moment les mêmes maximes & la même conduite qu'il avoit eues pendant ſa vie; conſervant toujours le même air de douceur & de modération; ne voulant déſeſpérer perſonne, ni emporter par violence ce qu'il pouvoit gagner par inſinuation; auſſi prompt à promettre les graces, que réſervé à les accorder; cherchant enfin, juſqu'au dernier mo-

ment, à contenter, au moins par des paroles agréables, ceux qui s'adreſſoient à lui, comme s'il eût eſpéré qu'on lui en tiendroit compte après ſa mort. Mais ce qu'on ne peut diſſimuler ſans injuſtice, c'eſt qu'il mourut avec une conſtance & une tranquillité incroyable.

Le Roi lui rendit, juſqu'à la fin, des ſoins & des aſſiduités extraordinaires, & il fit connoître par toutes ſes actions, qu'il croyoit tout perdre en le perdant : on peut même dire que ce Miniſtre gouverna encore long-temps après ſa mort, le Roi s'étant fait une loi de régler ſa conduite & ſa confiance ſur les mémoires qu'il lui avoit laiſſés. Il n'appella d'abord au Conſeil ſecret que MM. le Tellier, Fouquet & de Lyonne ; & quoique M. Colbert n'y fût admis que de temps en temps, le Cardinal l'avoit recommandé ſi particuliérement, que, ſi la confiance que le Roi avoit en lui ne parut pas d'abord auſſi grande qu'elle l'étoit en effet, ce ne fut que pour précipiter le Surintendant Fouquet dans l'abyme que Colbert creuſoit ſous ſes pas.

9 Mars 1661.

Le Roi déclara qu'il feroit, cette

année, le voyage de Nantes, ſous prétexte de viſiter les Provinces de ſon Royaume, qu'il n'avoit pas encore vues, quoiqu'il n'y allât que dans le deſſein de faire arrêter M. Fouquet. Ce premier Miniſtre des Finances, qui venoit d'acquérir Belliſle, avoit déja beaucoup de créatures en Bretagne, & il cherchoit encore à en augmenter le nombre. Il prétendoit diminuer par là, le crédit & la conſidération que le Maréchal de la Meilleraye avoit dans la Province, & il ne déſeſpéroit pas même de lui faire ôter le Gouvernement de Nantes, pour y placer quelqu'une de ſes créatures. Comme il avoit des deſſeins fort vaſtes, qui n'étoient pas toujours réglés par la raiſon & par la poſſibilité, il s'imagina d'oppoſer M. le Prince au Maréchal de la Meilleraye; &, pour y réuſſir, il lui offrit la Préſidence de la Nobleſſe aux Etats qui devoient s'aſſembler à Nantes, & il lui fit accroire que c'étoit l'intention du Roi. M. le Prince m'en parla, & me dit, qu'il n'accepteroit cette commiſſion, que pour avoir une occaſion d'être utile au Roi, & que du reſte, il me céderoit volontiers la gratification que

l'on a coutume de donner au Préſident de la Nobleſſe : mais je fis entendre à M. le Prince, que le rang ne ſe régloit, dans les Etats de Bretagne, que par l'ancienneté des Baronnies; que celle de Vitré, qui étoit dans ma Maiſon, précédoit inconteſtablement celle de Château-Briant, qu'avoit M. le Prince; & que la propoſition que lui avoit faite le Surintendant, étoit inſoutenable. Il y a lieu de croire que Fouquet n'en avoit ſeulement pas parlé au Roi; car, dans le temps même qu'il traitoit cette affaire avec M. le Prince, le Roi déclara, qu'il trouvoit bon que je préſidaſſe aux Etats prochains, en vertu de la démiſſion que mon pere m'avoit faite de la Baronnie de Vitré. Je me rendis à Nantes, où je trouvai le Maréchal de la Meilleraye dans une inquiétude extraordinaire de la venue du Roi, & des cabales qui ſe formoient contre lui. Il étoit ſi accoutumé à dominer dans les Etats, qu'il ne ſe contenta pas des aſſurances générales que je lui donnai, que j'y ferois mon devoir dans tout ce qui auroit rapport au ſervice du Roi. Il eût voulu que, ſans égard aux intérêts de la Province, & à la dignité de

ma Place, je lui promisse une soumission entiere & aveugle à ses volontés : & comme il s'apperçut qu'un pareil dévouement, que je ne devois qu'au Roi, n'étoit pas de mon goût, il se figura que j'avois des liaisons avec ses ennemis. Plein de cette fausse opinion, il me suscita d'abord quelques traverses, par l'opposition que des Gentilshommes, qui lui étoient attachés, firent d'abord à mon entrée aux Etats, en chicannant sur les termes dont mon pere s'étoit servi dans la démission qu'il m'avoit donnée : mais mon droit étoit si clair & si bien établi, que leur opposition demeura sans effet. Cette maniere d'agir, loin de me rendre plus souple aux volontés du Maréchal, fut cause que, sans le consulter, & sans m'arrêter aux formalités ordinaires, je proposai, le troisieme jour, l'affaire du don gratuit, que je portai à deux millions, avec le consentement unanime de toute la Noblesse ; & le même jour, dans la séance de l'après-dîné, il fut encore augmenté de quatre cents mille livres. Le Maréchal, qui avoit le cœur droit, ne put s'empêcher de m'en donner tout le mérite à la Cour : mais le

Surintendant fit beauconp valoir cette marque de mon zele pour décréditer le Maréchal, en disant au Roi, que l'on voyoit clairement que la présence de M. de la Meilleraye n'étoit nullement nécessaire pour faire réussir les affaires du Roi, puisque le seul nom de Sa Majesté étoit suffisant pour en assurer le succès.

Le Roi arriva à Nantes, fort satisfait des Etats qui vinrent le saluer en Corps. Le don gratuit, que j'avois proposé d'abord au seul Corps de la Noblesse, avoit été doublé. Le Commissaire du Roi ayant demandé jusques à quatre millions, le Roi fit dire aux Etats, qu'il se contenteroit de trois, qui furent accordés le lendemain.

Quelques jours après l'arrivée du Roi à Nantes, M. Fouquet fut arrêté & conduit au Château d'Angers; & aussi-tôt le Maréchal de la Meilleraye eut ordre de faire préparer des barques, pour conduire à Bellisle une partie du Régiment des Gardes. M. le Prince étant entré ce jour-là dans la chambre du Roi, où il étoit avec M. le Duc d'Anguien, MM. de Beaufort, de Turenne, de Villeroi, de Crequi & moi, le Roi

nous dit, que depuis la mort du Cardinal, il avoit toujours eu dessein de s'assurer de la personne de M. Fouquet, ayant eu des avis certains de sa prodigalité, & des abus qu'il commettoit dans l'administration de ses Finances; qu'il avoit été obligé de différer l'exécution de ce dessein, jusques à ce qu'il eût acquis les lumieres nécessaires pour n'être pas trompé dans la suite; & que le désordre avoit été si grand, qu'il étoit résolu de n'avoir plus d'autre Surintendant de ses Finances que lui-même. Je m'approchai du Roi, & lui dis à l'oreille, que je devois être plus surpris que personne de ce qui venoit d'arriver, puisque Sa Majesté se pouvoit souvenir qu'Elle m'avoit dit, à Fontainebleau, lorsque je lui demandai ses ordres pour les Etats, que je n'avois qu'à faire tout ce que me diroit M. Fouquet.

Le Roi me répondit fort honnêtement : " Je savois bien que vous n'é-
„ tiez pas un homme à qui M. Fou-
„ quet osât proposer des liaisons con-
„ traires à mon service..

Quelque temps après le voyage du Roi en Bretagne, ma sœur épousa le quatrieme fils du Duc de Weymar. Son

pere l'envoya en France pour en faire la demande. Le Roi y donna ſon agrément, & le mariage venoit d'être accompli, lorſque mon beau-frere reçut la nouvelle de la mort de ſon pere, qui l'obligea de précipiter ſon départ, & de me laiſſer le ſoin de lui mener ſa femme. Je la conduiſis juſques à Weymar; nous paſſâmes par Caſſel, où je revins enſuite.

Avant que de retourner en France, je voulus faire un tour à La Haye; j'aimois ce Pays, où j'avois paſſé la plus grande partie de ma jeuneſſe: j'y avois des titres & des diſtinctions qu'on me refuſoit en France. J'étois accoutumé aux mœurs & aux uſages des Provinces-Unies, & je me faiſois un plaiſir de les revoir. Les Etats-Généraux me reçurent avec tant de marques d'eſtime & d'affection, que je ne pus me réſoudre à les quitter auſſi-tôt que je me l'étois propoſé, & ils trouverent moyen de m'attacher tellement à eux, que je demeurai autant d'années en Hollande, que je comptois y paſſer de ſemaines.

Je ne prétends pas vous donner ici une Hiſtoire ſuivie & complette de tout

ce qui s'y paſſa pendant les cinq ans que je demeurai au Service de la Républi-que; je vous raconterai ſeulement les principaux faits dont j'ai été témoin, ou qui m'ont le plus frappé.

Elle étoit alors diviſée en deux Partis, dont l'un appuyoit ouvertement les intérêts du jeune Prince d'Orange, à qui l'on deſtinoit les Charges de ſes Ancêtres; il étoit alors dans ſa douzieme année: la ſeule Province de Hollande, à l'exception de quelques-unes de ſes Villes, n'étoit pas d'avis que l'on ſe preſſât de les lui donner; comme elle eſt la plus puiſſante de toutes, c'eſt elle qui regle preſque toutes les réſolutions de l'État : elle goûtoit depuis long-temps la douceur de ſe gouverner elle-même, & ne paroiſſoit pas diſpoſée à céder à un enfant, ou à ceux qui ſe rendroient maîtres de ſon eſprit, la plus grande partie de ſon autorité; ainſi elle prenoit ſes meſures pour ſe paſſer de Stathouder. M. de Witt, Penſionnaire de cette Province, y avoit acquis un grand crédit: il étoit trop éclairé pour ne pas voir, que ſi l'on étoit obligé de nommer un Stathouder, il ne feroit pas poſſible de refuſer au Prince d'Orange

une Charge que ses Peres, dont la mémoire étoit encore récente, avoient exercée avec tant de gloire; ainsi, toute son attention alloit à éviter la Guerre, pour avoir une raison plausible de ne pas remplir les Charges d'Amiral & de Capitaine-Général, dont la République pouvoit aisément se passer pendant la Paix; d'ailleurs, il sentoit parfaitement que l'on ne pouvoit assembler des Troupes, sans en donner le Commandement aux Princes Guillaume & Maurice de Nassau, cousins du Prince d'Orange, qui avoient déja des Emplois considérables dans les Armées, & qui ne se seroient servis de leur autorité, que pour relever la puissance de leur Maison.

L'année 1663 se passa fort tranquillement; mais elle me fut très-funeste par la mort de M. le Landgrave de Hesse-Cassel, * mon beau-frere. Il fut emporté en moins d'une heure par une attaque d'apoplexie qui le prit à cinq heures du matin. Madame la Landgrave, qui étoit avec lui, en eut toute la surprise & toute la douleur qu'on peut imaginer: j'en ressentis en mon particu-

* Guillaume VI.

lier un déplaisir extrême. Ce Prince avoit beaucoup de belles qualités, & une très-grande affection pour ma femme, pour mes enfants & pour moi. Messieurs les Etats-Généraux, le Conseil d'Etat & Messieurs de la Province de Hollande m'envoyerent un des Députés de leur Corps, pour me témoigner la part qu'ils prenoient à mon affliction. Ma femme, que j'avois laissée à Cassel, fut si touchée de cette perte, que sa douleur avança de quelque temps la naissance de mon second fils.

L'année suivante, le Pensionnaire se trouva engagé, malgré lui, dans une Guerre qui ne fut pas considérable. L'Evêque de Munster s'étoit emparé d'un Fort situé sur la Frontiere de Groningue, & l'on apprit qu'il le faisoit encore fortifier : ce poste, qui étoit sous la protection des Etats-Généraux, & environné d'autres Forts, qui leur appartenoient, lui donnoit une entrée dans le Pays d'Oostfrise, & l'on ne pouvoit le laisser entre ses mains, sans souffrir qu'il mît, quand il voudroit, à contribution les Provinces de Groningue & d'Oostfrise. On employa d'abord la voie de la Négociation, pour

l'engager à le rendre ; &, quand on vit qu'il étoit résolu de s'y maintenir, on eut recours à la force pour l'y contraindre. Les Etats firent assembler un Corps de vingt-cinq Compagnies de Cavalerie, & de soixante & dix Compagnies d'Infanterie, dont le Commandement fut donné au Prince Guillaume de Nassau, parce que ces Troupes s'assembloient dans son Gouvernement. Il fut si satisfait de se trouver à la tête de cette Armée, dans un temps où sa Maison n'étoit pas fort accréditée, qu'il trouva bon que l'on me donnât la Commission de Général de la Cavalerie. Moi, de mon côté, j'aimois encore mieux être employé dans cette petite Guerre, que d'aller faire à la Cour de France, comme disoit M. de Turenne, *ce que les autres y font*. Pendant tout le temps que dura cette expédition, nous vécûmes, le Prince Guillaume & moi, dans une parfaite intelligence ; & quoique l'Evêque de Munster eût retiré ses Troupes sans faire aucune résistance, les Etats parurent aussi satisfaits de ma conduite, que si nous avions été obligés de combattre l'Ennemi tous les jours.

Un mois après, je reçus des Lettres

de France, qui m'apprirent que ma mere étoit tombée si dangereusement malade, qu'elle craignoit que je ne la trouvasse plus en vie, si je ne partois promptement pour l'aller voir. J'envoyai demander un Congé à MM. les Etats, par mon Secretaire; & sans passer par Paris, où le Roi étoit, je me rendis à Thouars. J'y trouvai ma mere hors de danger. Je demeurai un mois avec mon pere & avec elle, & je repris ensuite le chemin de Paris, où j'eus l'honneur de saluer le Roi. Sa Majesté me reçut très-favorablement; Elle avoit fait un Traité de ligue défensive avec les Provinces-Unies. Je lui demandai la permission d'y prendre des emplois & des charges; & le Roi me dit qu'il trouvoit bon que je profitasse de la bonne volonté de MM. les Etats.

J'étois encore à Thouars, lorsque j'appris la nouvelle de l'accident funeste arrivé au Prince Guillaume de Nassau. Il regardoit dans un pistolet, sans savoir ou sans faire réflexion qu'il étoit chargé; le coup partit, & lui perça la langue & les machoires; il vécut encore huit jours sans pouvoir parler, & mourut avec une constance admirable,

con-

confolant fa femme & ceux qui l'affif-toient, dont il ne pouvoit fe faire entendre que par écrit. C'étoit un Prince de grand mérite, capable de fervir utilement l'Etat; & il fut univerfellement regretté dans les Provinces de Frife & de Groningue, dont il étoit Gouverneur. A mon retour à La Haye, les Etats me donnerent une nouvelle marque de leur confiance, en me nommant Gouverneur de Boifleduc.

La Guerre étoit alors déclarée entre l'Angleterre & la Hollande, ce fut une Guerre maritime. Il y eut le 13 Juin un grand combat naval, affez près des Côtes d'Angleterre, dans lequel la Flotte des Etats ne garda aucun ordre. Le Lieutenant-Amiral Opdam fut tué fur fon bord, après avoir fait tout ce qu'on pouvoit attendre d'un homme de cœur: le Vaiffeau qu'il montoit fut coulé à fond. La perte ne fut pas fi grande du côté des Etats que la honte, la plupart de leurs Capitaines s'étant mis, par une fuite honteufe, hors de la portée du canon de l'Ennemi. Les Anglois profiterent fort peu de cette victoire, qui auroit été complette, s'ils avoient fermé aux Hollandois l'entrée du Texel, 1665.

comme ils le pouvoient fort aiſément; car ayant percé la Flotte Hollandoiſe, ils ſe trouverent poſtés entre elle & les Ports de Hollande.

La nouvelle de ce combat répandit la conſternation dans les ſept Provinces : les Peuples ſe crurent ſi près de leur ruine, que, pour l'éviter, ils ſe ſoumirent aveuglément aux ordres de leurs Supérieurs; ils donnerent, avec beaucoup de promptitude & de facilité, tout l'argent qu'on leur demanda. Les Députés des Etats-Généraux ſe rendirent en grande diligence au Texel, pour y faire équiper une ſeconde Flotte. On punit quelques-uns des Officiers qui avoient témoigné le plus de lâcheté dans le combat; mais le nombre des coupables étoit ſi grand, que l'on fut obligé de faire grace à pluſieurs.

En moins de ſix ſemaines le déſordre fut réparé, & la Flotte ſe remit en mer, preſque auſſi forte que la premiere fois, pour aller au-devant des Vaiſſeaux venus des Indes, qui s'étoient ſauvés en Dannemarck.

Les Commiſſaires des Etats, chargés des affaires de la Mer, ayant examiné avec beaucoup de ſoin les cauſes du

désordre arrivé dans la premiere action, jugerent qu'il falloit qu'il y eût toujours sur la Flotte quelques Députés de l'Etat, assez autorisés pour y maintenir l'ordre & la subordination ; la difficulté étoit de trouver des gens capables d'un tel emploi. Le Pensionnaire de Witt, homme ferme & intrépide, le demanda pour lui, & il l'obtint sans peine : ses Ennemis furent les premiers à lui donner leur suffrage, dans l'espérance qu'il périroit par quelque accident, ou que, s'il ne réussissoit pas, il perdroit beaucoup de son crédit : ses amis, au contraire, n'y donnerent les mains que par complaisance, & ils tâcherent de le détourner de la résolution où il étoit de se mettre en mer. Je lui en parlai moi-même, & je tâchai de lui en faire sentir les inconvénients : il reçut mes remontrances comme une marque de mon affection, mais elles ne le firent pas changer de sentiment. Il me répondit qu'il ne pouvoit pas se dispenser de prendre ce parti, parce qu'étant question de réparer la honte que l'Etat avoit reçue dans le dernier combat, il n'y avoit pas un bon Citoyen qui ne dût exposer sa vie

& oublier ſes propres intérêts pour la gloire de ſa Patrie; que d'ailleurs, la cabale qui avoit juré ſa perte, étoit ſi forte & ſi puiſſante, qu'il ne pouvoit lui réſiſter, qu'en faiſant voir qu'il étoit toujours prêt à ſacrifier ſa vie pour le ſalut de l'Etat. Sa conduite fut pleinement juſtifiée par l'événement; car les ſoins qu'il prit pour rétablir l'ordre & la diſcipline ſur la Flotte, eurent un ſuccès ſi heureux, que ſes Ennemis mêmes ne purent lui refuſer les louanges qu'il méritoit.

Vers le même temps, l'Evêque de Munſter entra dans la Province d'Overyſſel, où il s'empara de quelques petites Places. Les Etats firent aſſembler quelques Troupes le long de l'Yſſel, pour lui en diſputer le paſſage : le Comte Maurice de Naſſau en eut le commandement. On m'avoit propoſé de le demander; mais je craignis d'irriter les Partiſans de la Maiſon d'Orange : on m'offrit le commandement général de ſa Cavalerie; mais comme le caractere du Comte Maurice ne me plaiſoit pas, j'aimai mieux me retirer dans mon Gouvernement de Boiſleduc, où je m'occupai à prendre les meſures

néceſſaires pour garantir le Pays des incurſions des Troupes ennemies; car l'Evêque de Munſter avoit donné des commiſſions à divers Régiments, pour lever des contributions dans la Mairie de Boiſleduc, dans la Baronnie de Breda, & dans le Marquiſat de Bergues.

Ce Prélat guerrier s'étant rendu maître de Lokon, ce premier ſuccès donna une telle allarme aux Etats-Généraux, qu'ils envoyerent des ordres réitérés à M. de Vanburning, leur Ambaſſadeur à la Cour de France, de preſſer le départ du ſecours qui lui étoit promis par le Traité de 1662. Le Roi fit partir en effet quatre mille hommes d'Infanterie & deux mille Chevaux d'élite, tirés, pour la plupart, des Troupes de ſa Maiſon. Ces ſix mille hommes joignirent, vers l'Yſſel, l'Armée des Etats; mais comme la ſaiſon étoit fort avancée, & que l'intelligence ne fut pas grande entre leurs Députés, & Pradelle, qui commandoit les Troupes Françoiſes, ce ſecours ne ſervit qu'à reprendre Lokon.

Les frontieres du Brabant étoient tellement dégarnies, que je n'avois dans Boiſleduc que trois cents hommes de

pied & une Compagnie de quarante Chevaux : les autres Places du voisinage n'étoient pas mieux pourvues. Les avis que l'on reçut à La Haye des courses que les Munstériens commençoient à faire dans le Brabant Hollandois, obligerent le Conseil d'Etat de m'envoyer un ample pouvoir pour les écarter de cette Province. J'assemblai les Milices, je fis faire de nouvelles levées, je fortifiai les passages, j'attaquai les Troupes qui couroient le Pays, & je fis, en diverses rencontres, mille à douze cents Prisonniers, parmi lesquels il y avoit un grand nombre d'Officiers.

Les Munstériens s'étoient emparés de l'Isle de Stenberg, qui sépare la Province de Hollande de celle de Zélande ; cette prise allarma encore les Etats : ils ordonnerent à une grande partie des Troupes qui étoient à Groningue, de se rendre en diligence à Bergues, & ils m'envoyerent en même-temps une Commission beaucoup plus étendue, qu'aucune de celles qu'ils avoient données depuis la mort du dernier Prince d'Orange. Cette petite Guerre fut terminée en assez peu de temps par le Traité de Cleves, qui se fit en présence

18 Avril 1666.

de M. Colbert, Maître des Requêtes, & Envoyé extraordinaire de France. Les Etats, aidés du fecours de la France, des Troupes de l'Electeur de Brandebourg, de celles des Princes de Lunebourg, avec lefquels ils avoient fait une nouvelle alliance, auroient pu fe venger de l'Evêque de Munfter, qui n'eût pas été en état de réfifter la Campagne fuivante à des forces fupérieures; mais ils jugerent à propos d'étouffer leur reffentiment, 1°. pour porter l'Angleterre à la Paix, en lui ôtant un Allié qui ne laiffoit pas de les inquiéter; 2°. pour avoir le loifir de diffiper les cabales qui fe formoient dans le fein de leur République.

Tout y étoit en mouvement, furtout à Rotterdam. A mefure que le Prince d'Orange avançoit en âge, fon parti devenoit plus puiffant & plus redoutable. Les Officiers de Terre & de Mer, demandoient hautement qu'on le fit Stathouder. Les Peuples le defiroient; les Miniftres le difoient publiquement dans leurs Chaires; la plus grande partie des Provinces le fouhaitoient; celle de Hollande étoit fort partagée fur ce fujet, n'y ayant aucune

Ville dans cette Province où il n'eût de zélés Partisans dans le Magistrat.

Ceux qui lui étoient contraires, & qui avoient alors la principale autorité dans le Gouvernement, avoient chargé le Sieur du Buat, Gentilhomme François, d'envoyer sous main des propositions de Paix à la Cour d'Angleterre; il leur montroit les Lettres qu'il y écrivoit par leur ordre, & les réponses qu'il en recevoit. Mais comme il étoit créature de la Maison d'Orange, il entretenoit à la Cour d'Angleterre une correspondance encore plus secrete, de concert avec les Partisans de cette Maison, dont il ne donnoit aucune connoissance à ceux qui gouvernoient la République. Le but de cette négociation particuliere, étoit de faire la paix par le rétablissement du jeune Prince d'Orange dans toutes les charges de son pere; condition qui ne pouvoit s'exécuter, sans qu'il n'arrivât une révolution entiere dans le Gouvernement de l'Etat, dont la perte du Pensionnaire de Witt étoit une suite inévitable.

Celui-ci, qui veilloit de près sur la conduite de ceux qu'il employoit dans les plus importantes affaires, trouva

moyen de découvrir cette intrigue. Du Buat étoit ſujet au vin : un jour qu'il avoit bu avec excès, il parla, en préſence de pluſieurs perſonnes, du pouvoir qu'il avoit de négocier la Paix; il fit encore une plus grande imprudence; car, au-lieu de donner au Penſionnaire les Lettres d'Angleterre, qui concernoient la négociation dont les Chefs de la République l'avoient chargé, il lui mit en main celles qui regardoient la négociation particuliere, qu'il étoit obligé de leur cacher. Le Penſionnaire armé de ces pieces de conviction, fit faire le procès au Sieur du Buat, qui eut la tête tranchée. On exila deux des principaux Magiſtrats de Rotterdam, ſoupçonnés ou convaincus d'avoir été d'intelligence avec lui.

Ces exemples de ſévérité ne diminuerent pas le nombre des Partiſans du Prince d'Orange; ils ne ſervirent, au contraire, qu'à leur inſpirer un eſprit de vengeance, qui n'attendoit qu'une occaſion favorable pour éclater. Il eſt vrai que ſa qualité de neveu du Roi d'Angleterre pouvoit le rendre ſuſpect à la République; mais, d'un autre côté, les ſollicitations que l'Electeur de

Brandebourg faisoit en sa faveur, jointes à l'inclination que six Provinces, & la plupart des Villes de Hollande avoient pour lui, obligerent le Pensionnaire & ses Adhérants, à changer tout-à-coup de conduite à son égard. Ils affecterent de paroître aussi zélés pour son avancement, qu'ils en avoient été éloignés jusqu'alors; & par-là, ils engagerent la Princesse d'Orange, sa grand'mere, à prier la Province de Hollande de se charger elle-même de l'éducation de son petit-fils. Cette Province en reçut la proposition avec joie; elle répondit, qu'elle regardoit ce Prince comme l'enfant de l'Etat, qu'il seroit certainement pourvu de la charge d'Amiral & de Capitaine-Général; & qu'en attendant qu'il fût en état d'en remplir les fonctions, on lui accorderoit une pension considérable. Mais on ne se pressa pas d'exécuter de si belles promesses; & tout l'effet qu'elles produisirent, fut que l'on éloigna de ce jeune Prince ses domestiques les plus affidés, & que l'on mit à leur place des gens agréables au parti contraire à ses intérêts, qui furent aux gages de la Province. Le Pensionnaire, & quelques

uns de ses Partisans les plus zélés, furent chargés de prendre un soin particulier de son éducation, & de veiller sur sa conduite. M. de Witt s'enfermoit souvent avec lui des heures entieres, pour le mettre, disoit-il, au fait des affaires, & il n'oublioit rien pour persuader à tout le monde, qu'il travailloit uniquement à le rendre capable de succéder aux charges de ses Ancêtres. On ne doutoit pas qu'il ne fût sur le point d'en être pourvu de l'aveu & par les soins du Pensionnaire; & cette opinion dissipa, pour un temps, les cabales qui s'étoient formées contre lui.

La Campagne de 1666 fut beaucoup plus heureuse pour MM. les Etats, que les précédentes. Le Traité de Cleves les ayant délivrés de la Guerre de Terre, ils renvoyerent les Troupes de France, qui leur étoient inutiles, & qui incommodoient extrêmement la plupart des Villes où on les avoit logées. Ils armerent une puissante Flotte, commandée par le fameux Ruyter, qui remporta une victoire signalée sur les Anglois, vers le milieu du mois de Juin. Il prit Milord Asen avec son vaisseau,

& dix autres; il en coula plusieurs à fond, & il ne perdit de son côté que trois Vaisseaux peu considérables. Cet avantage répara la honte du dernier combat, & fit espérer aux Etats qu'ils pourroient, avec le temps, forcer l'Angleterre à faire la Paix. Leur sagesse & leur prudence parut encore avec éclat dans la Campagne de 1667; ils n'avoient rien épargné pour équipper leur Flotte. Le Bailly de Putten, frere du Pensionnaire de Witt, s'y embarqua, pour y maintenir le bon ordre, & pour autoriser, comme Député de l'Etat, les Officiers-Généraux qui la commandoient. Elle entra, sans résistance, dans la Tamise, donna la chasse aux Vaisseaux Anglois les plus avancés, en prit plusieurs; fit mettre pied-à-terre à quelques Troupes, qui s'emparerent d'un Fort rempli de toutes les munitions nécessaires pour un grand armement; & les Vaisseaux Hollandois ne quitterent la Tamise, qu'après que le Traité de Paix, entre l'Angleterre & les Etats-Généraux, eut été signé à Breda, par la médiation du Roi de Suede.

Louis XIV entreprit, cette même année, de faire valoir par les armes, les

droits de la Reine, son épouse, sur les Pays-Bas. Cette prétention, & la guerre que l'on fit pour l'appuyer, excita de grands mouvements dans les Provinces-Unies : on y réfutoit, dans toutes les conversations publiques & particulieres, les raisons alléguées par le Roi dans son Manifeste ; & l'on applaudissoit à celui que le Baron de Lisola publia pour y répondre.

Le Conseil d'Espagne avoit laissé toutes les Places de Flandres tellement dépourvues de Troupes & de munitions, que, dans une seule Campagne, le Roi se rendit maître, avec une promptitude & une facilité incroyable, des Villes de Charleroi, Armentieres, Binch, Ath, Douay, Lille, Oudenarde, Tournai, Courtrai, Bergues & Furnes. De si grands progrès donnerent de la jalousie à l'Angleterre, & de l'inquiétude aux Etats-Généraux. Ils firent un Traité avec la Suede & l'Angleterre, pour la défense des Pays-Bas, que l'on nomma la triple Alliance. Le Roi, à la sollicitation de ces trois Puissances, consentit à faire la Paix, qui fut conclue à Paris, & signée ensuite à Aix-la- 2 Mai
Chapelle, à condition que Sa Majesté 1668.

Très-Chrétienne garderoit toutes ses conquêtes.

Les Etats-Généraux prirent alors la résolution de réformer la plus grande partie de leurs Troupes; &, voyant qu'ils n'avoient plus besoin de mes services, je crus devoir profiter de cette circonstance pour faire un voyage en France, où les affaires de ma famille m'appelloient depuis long-temps.

24 Mai 1665. J'avois perdu ma mere, qu'une fievre fort aiguë emporta en trois jours. Les infirmités habituelles de mon pere, qui étoit retenu au lit par la goutte une grande partie de l'année, ne lui permettoient pas de veiller sur la conduite de ses gens d'affaires. Quelques-uns d'entre eux m'écrivirent, que ma présence étoit absolument nécessaire pour le soulager. Je demandai à Messieurs les Etats un congé pour trois mois, qu'ils m'accorderent sans difficulté, avec le pouvoir de le prolonger aussi long-temps qu'il seroit nécessaire, & que le service de la République le permettroit. J'eus l'honneur de saluer le Roi à Saint-Germain, où je ne demeurai que trois jours. Je m'apperçus que la Cour n'étoit pas contente de la triple Alliance,

ménagée par Meſſieurs les Etats, pour arrêter le progrès des armes du Roi; & que le mécontentement ſe portoit juſques ſur M. d'Eſtrades, que l'on accuſoit d'avoir eu trop de complaiſance pour eux, & en particulier pour M. le Penſionnaire. Je tâchai de faire entendre aux Miniſtres, que l'on avoit tort de ſe plaindre de lui, & qu'il étoit, au contraire, très-louable d'avoir empêché, par ſa modération & par ſa prudence, que les Etats, & les autres Puiſſances qui s'étoient liguées avec eux, n'entraſſent en guerre avec la France; ce qui auroit allumé un feu dans l'Europe que l'on auroit eu peut-être beaucoup de peine à éteindre. Je me hâtai enſuite d'arriver à Thouars, où je ne m'occupai que des affaires de ma Maiſon : je les trouvai dans une confuſion étrange. Je ne pouvois comprendre à quoi s'employoient les fonds deſtinés à la ſubſiſtance de ma mere : elle dépenſoit ordinairement au-delà de cinquante mille francs chaque année, lorſqu'elle étoit à Paris. Il y avoit trois ans qu'elle étoit morte, & l'on n'avoit payé aucune dette conſidérable. Je n'entrerai point ici dans le détail de tout ce

que je fis pour réparer les désordres causés par la négligence & par l'infidélité de nos gens d'affaires, je me contenterai de vous exhorter à vous en faire instruire quand vous aurez recueilli ma succession. C'est un point qu'il ne faut jamais perdre de vue, & qui demande toute votre attention. L'expérience vous apprendra un jour, comme à moi, que l'état de la fortune est presque toujours la mesure de la considération que l'on a dans le monde.

XXXII. Etats de Bretagne. Cette espece de travail m'obligea de rester en France plus long-temps que je n'avois cru. Les Etats de Bretagne devoient s'assembler, suivant l'usage, au mois de Septembre de l'année 1669, & c'étoit mon tour d'y présider la Noblesse, selon l'alternative que le Parlement de Rennes avoit réglée, en 1652, entre la Maison de Rohan & la mienne. J'avois si peu d'envie d'y assister, qu'en passant à Saint-Germain, j'avois proposé à Madame de Rohan de céder mon tour à son mari; parce que je n'étois venu en France que pour travailler à mes affaires particulieres. Comme elle n'avoit pas compté là-dessus, elle laissa tomber cette proposition, en

me disant qu'elle lui en parleroit, sans pouvoir m'assurer qu'il voulût y consentir. D'un autre côté, mes amis me représenterent, qu'en refusant de présider, je perdrois une occasion importante & considérable de me rendre agréable au Roi. Cette raison me détermina à me trouver aux Etats de 1669, pour y présider le Corps de la Noblesse : & comme vous êtes destiné à y occuper la même Place dans le cours de votre vie, j'entrerai dans quelque détail sur tout ce qui s'y passa, afin que vous appreniez de bonne heure la façon de vous y conduire, pour concilier, autant qu'il est possible, les intérês du Roi avec ceux de la Province.

M. de Mazarin, qui avoit succédé au Maréchal de la Meilleraye dans la Charge de Lieutenant-Général de la Province, s'en étoit démis, & le Roi l'avoit donnée à M. le Duc de Chaune. Ce changement fut agréable à tout le monde. M. de Mazarin avoit perdu tous les amis de son pere, sans en avoir acquis de nouveaux ; & M. de Chaune avoit l'avantage de succéder à un homme sans considération, & qui n'étoit propre qu'à gâter les affaires dont il se

mêloit. M. de Chaune n'avoit, à la vérité, aucune habitude en Bretagne; mais l'heureux ſuccès de ſon Ambaſſade de Rome, & ſes liaiſons intimes avec les Miniſtres du Roi, donnoient une idée avantageuſe, & de ſon crédit & de ſon mérite.

Dès qu'il eut pris poſſeſſion de ſa nouvelle dignité, les Etats furent convoqués à Dinan, dans l'Evêché de Saint-Malo, pour le 30 Septembre.

Je trouvai M. de Chaune à Rennes, & je m'apperçus que l'on travailloit à l'indiſpoſer contre M. Dargouges, premier Préſident du Parlement de Bretagne. On lui diſoit qu'il étoit intéreſſé à perdre ce Magiſtrat, & à lui donner un Succeſſeur dont il fût aſſuré; qu'en ſacrifiant un homme ſi odieux, pour mettre à ſa place un homme de ſon choix, il gagneroit tous les cœurs, ſurtout, s'il faiſoit donner ſa place à M. d'Arroüis, Tréſorier des Etats, qui avoit les moyens & l'inclination de faire plaiſir à tout le monde, & qui étoit en effet très-agréable à toute la Province. On lui faiſoit entendre que M. Dargouges vouloit faire ſa Charge de Lieutenant-Général, comme il avoit fait celle de

M. de Mazarin; & il s'étoit plaint hautement de ce que ce Magiſtrat, ſans lui en rien communiquer, avoit envoyé de ſon chef, à M. Colbert, un projet de ce que l'on devoit propoſer aux Etats, en l'aſſurant qu'il avoit des gens en main pour hauſſer les Fermes. Le premier Préſident ſe plaignoit, de ſon côté, d'une Lettre aſſez forte, que M. de Chaune lui avoit écrite à ce ſujet; & il trouvoit mauvais que M. de Chaune eût fait nommer Préſident du Tiers-Etat, le Sénéchal de Rennes, qui n'étoit pas de ſes amis, quoiqu'il ne fût pas encore ſorti d'une affaire criminelle, capable ſeule de juſtifier l'excluſion que l'on vouloit lui donner.

Les Gentilshommes les plus qualifiés de la Province, s'accordoient tous à tenir le même langage à M. de Chaune contre le premier Préſident: j'aurois pu me joindre à eux pour plaire à M. de Chaune, & pour me conformer aux idées & aux préventions de la multitude; mais mon zele pour le ſervice du Roi, me fit prendre un autre parti. Je repréſentai à M. de Chaune, que s'il ſe laiſſoit aller aux impreſſions de ceux qui cherchoient à l'échauffer contre le

premier Président, leur désunion seroit très-préjudiciable aux intérêts du Roi, & à ceux de la Province; que je le priois de considérer, que ce Magistrat ne s'étoit attiré un si grand nombre d'ennemis, que par son zele & sa fermeté à maintenir l'autorité du Roi & les regles de la Justice, & qu'il n'étoit pas juste qu'il fût la victime d'une haine aussi aveugle & aussi mal fondée que celle de ses adversaires.

M. de Chaune ne me cacha point les efforts que l'on faisoit de tous côtés pour l'aigrir contre M. d'Argouges; il me dit qu'on l'accusoit de vouloir réunir en sa personne l'autorité d'un Lieutenant-Général avec celle d'un premier Président; mais il ajouta qu'il ne laisseroit pas d'agir de concert avec lui dans tout ce qui concerneroit le service du Roi.

Le premier Président, de son côté, n'oublia rien pour lui faire connoître la vérité, & pour lier avec lui une étroite correspondance. M. de Chaune ne répondit pas à ses avances avec une grande ouverture de cœur; outre qu'il est, de son naturel, l'homme du monde le plus réservé, il étoit aigri d'ailleurs

par tous les Ennemis du premier Préſident, & même, à ce que l'on croyoit, par ſa femme, & par un de ſes couſins qui favoriſoit M. d'Arroüis.

Leur méſintelligence parut ſenſiblement pendant la tenue des Etats, quoiqu'ils gardaſſent toujours entre eux des meſures de bienſéance & d'honnêteté: ils agiſſoient, à la vérité, de concert dans tout ce qui regardoit le Service du Roi; mais, du reſte, il étoit aiſé de s'appercevoir qu'ils n'étoient pas fort contents l'un de l'autre. M. Boucherat, leur ami commun, tâchoit de prévenir, par ſa prudence, tous les démêlés qui auroient pu occaſionner entre eux une rupture éclatante : il avoit ordre de faire valoir M. de Chaune autant qu'il ſeroit poſſible, & il n'ignoroit pas qu'il ne pouvoit rien faire de plus agréable aux Miniſtres; il ſavoit auſſi que le premier Préſident n'avoit tant d'ennemis dans la Province, que parce qu'il ne connoiſſoit point d'amis, lorſqu'il étoit queſtion de rendre juſtice.

M. de Chaune eût bien voulu marcher ſur les traces du Maréchal de la Meilleraye, en réglant comme lui, dans ſon cabinet, toutes les réſolutions des

Etats ; mais il s'en falloit beaucoup qu'il eût les mêmes secours & les mêmes avantages pour s'attribuer une pareille autorité. Le Maréchal parloit en maître sous le Ministere du Cardinal de Richelieu, dont il étoit parent, & il n'avoit pas été moins puissant sous celui du Cardinal Mazarin, qui craignoit les Grands du Royaume, & qui croyoit avoir besoin de leur appui pour se maintenir. Le regne de ces deux Ministres étoit passé; le Roi gouvernoit par lui-même; il étoit également craint & respecté de tous ses Sujets. Les Gouverneurs des Provinces ne pouvoient plus se faire valoir par le besoin qu'on avoit d'eux. M. de Chaune s'apperçut bien-tôt qu'il ne réussiroit pas, s'il entreprenoit de se conduire avec la même hauteur que le Maréchal de la Meilleraye, & il prit le parti de ne rien proposer que de concert avec moi.

L'Assemblée étoit composée, pour le Clergé, de sept Evêques, d'un assez grand nombre d'Abbés, & des Députés de quatre Chapitres; pour la Noblesse, de près de quatre cents Gentilshommes, parmi lesquels il y en avoit plus de quarante qui jouissoient au

moins de quinze mille livres de rente, & plusieurs dont les revenus alloient jusques à quarante & cinquante mille, & même au-delà; pour le Tiers-Etat, des Députés de trente-huit Communautés.

Le second jour, M. Boucherat demanda trois millions pour le Roi. L'affaire ne fut mise en délibération que le neuvieme jour. La Noblesse porta le don gratuit à dix-huit cents mille livres, & le Clergé fut du même avis. Les Commissaires du Roi reçurent très-bien notre premiere offre, & ils se relâcherent à ne demander que deux millions huit cents mille livres. Ils discuterent ensuite, avec les Députés des Etats, les contraventions au Contrat, & ils donnerent satisfaction sur plusieurs articles.

Les Etats assemblés à Vannes, en 1567, avoient accordé trois millions au Roi, à condition que la Province seroit exempte de toute imposition extraordinaire. Malgré cet engagement, la recherche de la Noblesse s'étoit faite avec beaucoup de fraix, dans une Chambre du Parlement, composée d'Officiers des deux Semestres. On avoit beaucoup murmuré contre les procédures de ce

Tribunal, que l'on accusoit de n'avoir pas toujours suivi les regles de la Justice.

Ce fut la premiere affaire qui parut échauffer les esprits dans les Etats de 1669 : plusieurs se mirent à crier contre la conduite des Officiers du Parlement. Quand ils eurent jetté leur premier feu, je leur dis, que personne n'avoit plus de raisons que moi, d'appuyer avec chaleur les intérêts de la Noblesse, & qu'ils me trouveroient toujours disposé à les soutenir. Ce début les charma tellement, qu'il y en eut plusieurs qui me rendirent maître de leurs suffrages. Alors, je leur fis sentir les inconvénients qu'il y auroit à revenir sur le passé ; & cette affaire, qui avoit d'abord paru si considérable, fut finie en une matinée.

La seconde, qui arrêta un peu davantage, regardoit les Communautés ou Corps-de-Ville. Elles se plaignoient d'un Arrêt du Conseil, qui ordonnoit, qu'à l'exception de Rennes, Nantes & Saint-Malo, toutes les autres Villes ne pourroient envoyer qu'un seul Député pour assister à la taxe des Etas. Les trois Ordres s'accorderent ensemble pour demander la révocation de cet Arrêt ;

Arrêt ; ils me chargerent de traiter cette affaire avec les Commiſſaires du Roi, & on leur accorda la ſatisfaction qu'ils deſiroient.

On avoit porté le don gratuit à deux millions. M. de Chaune refuſa, pendant deux jours, de rien rabattre des deux millions huit cents mille livres, à quoi il s'étoit réduit ; & comme je perſiſtois, de mon côté, à n'offrir que deux millions, ſans y rien ajouter, il y eut quelque froideur entre lui & moi. Le premier Préſident & M. Boucherat propoſerent aux trois Préſidents, de conférer avec les Commiſſaires du Roi, pour chercher les moyens de ſe rapprocher.

La conférence ſe tint chez M. de Chaune, qui nous dit que, ſi nous voulions traiter cette affaire avec les longueurs & les formalités ordinaires, il étoit préparé à diſputer le terrein, & à ne rien oublier pour vaincre notre réſiſtance ; mais que, ſi nous voulions agir de bonne foi & avec ouverture de cœur, il nous déclareroit franchement les derniers ordres qu'il avoit reçus de la Cour. Je lui répondis, qu'il devoit juger, par la conduite des États, que la derniere propoſition nous ſeroit

bien plus agréable que la premiere; que nous voulions régler nos démarches sur celles des Etats assemblés à Nantes en 1661; & qu'il devoit être bien flatté de trouver dans nous, à son entrée dans la Province, les mêmes dispositions que nous avoit inspirées la présence du Roi. Il me dit, qu'il ne croyoit pas pouvoir mieux répondre à la maniere obligeante dont je tournois cette affaire, qu'en nous déclarant nettement & sans ambiguité, les derniers ordres qu'il avoit reçus de Sa Majesté. Il ajouta, que ces ordres ne lui permettoient pas de faire une plus grande remise que celle de deux millions cinq cents mille livres. Je lui repliquai, que nous en ferions le rapport aux Etats, mais qu'auparavant je le priois de me dire, si je pouvois les assurer que ce seroit la derniere demande qui leur seroit faite de la part du Roi. Il me protesta que je le pouvois.

Les Etats parurent fort contents de ce qui s'étoit dit dans la conférence; & du consentement unanime des trois Ordres, il fut décidé, que l'on accorderoit au Roi un don gratuit de deux millions cinq cents mille livres.

Les Etats auroient pu être séparés huit jours après cette délibération; mais il arriva trois incidents, qui obligerent de les prolonger. Le premier, fut une maladie, qui m'empêcha, pendant neuf jours, d'assister aux Assemblées; ce qui fut cause qu'on n'y voulut rien décider de considérable pendant mon absence. Le second, fut la proposition qui fut faite, lorsque j'étois encore malade, de régler les gratifications.

Le Roi s'étoit plaint de celles qui avoient été accordées aux Etats de Vitré en 1665, & à ceux de Vannes en 1667; &, pour ôter aux Etats le pouvoir de répandre leur argent avec tant de libéralité, Sa Majesté avoit fait un Réglement que l'on vouloit leur faire approuver. On avoit même été sur le point de donner un Arrêt du Conseil, pour révoquer les gratifications accordées par les Etats, à Vannes & à Vitré; & le Duc de Mazarin, loin de s'y opposer, avoit contribué, plus que personne, à suggérer cet expédient à la Cour. On avoit fait entendre à M. de Chaune, qu'il seroit mal reçu dans la Province avec un Arrêt si contraire à ses Privileges, & il avoit empêché qu'il

ne fût rendu, à condition que les Etats feroient d'eux-mêmes les retranchements prescrits par cet Arrêt.

Lorsqu'on leur en fit la proposition, tout le monde se récria, sur-tout dans l'Ordre de la Noblesse, contre cette nouvelle entreprise; & l'on résolut d'attendre ma guérison, avant que de rien déterminer sur cet article.

Je revins aux Assemblées, où je trouvai les esprits fort échauffés. On nomma les Présidents des trois Ordres pour conférer de nouveau avec les Commissaires du Roi, non comme des Députés ayant pouvoir de conclure, mais comme des personnes de confiance, chargées de chercher les moyens de terminer cette affaire. Je voulus être accompagné, à cette conférence, de huit Gentilshommes, qui fussent témoins de ma conduite. M. de Chaune nous déclara que, si nous ne nous réglions pas nous-mêmes, le Roi casseroit infailliblement les résolutions prises, aux Etats de Vitré & de Vannes, sur l'article des gratifications; c'est ce que nous voulions principalement éviter. Je l'engageai à nous promettre que, si nous travaillions à un Réglement con-

venable, il feroit valoir, auprès du Roi, notre ſoumiſſion, & qu'il tâcheroit de porter Sa Majeſté à laiſſer ſubſiſter les gratifications paſſées.

En conſéquence, les Etats dreſſerent un Réglement, qui ne fut pas, à la vérité, tout-à-fait conforme aux intentions de M. Colbert; mais il comprit que ce premier pas étant fait, on ſe régleroit, pour l'avenir, ſur les intentions de la Cour, & il laiſſa ſubſiſter les gratifications paſſées.

Le troiſieme incident, qui retarda la fin des Aſſemblées, fut la demande d'un fond de cent mille livres pour le Gouverneur de la Province, qui n'étoit pas encore nommé, & de vingt-cinq mille livres pour l'entretien de ſes Gardes.

Le Clergé y donna les mains ſans difficulté, mais les deux autres Ordres s'y oppoſerent, ſur ce qu'il ne paroiſſoit pas juſte d'aſſigner un fond ſi conſidérable pour un Gouverneur qui n'exiſtoit pas. Le lendemain, le Tiers-Etat changea d'avis, & ſe joignit au Clergé, mais la Nobleſſe demeura ferme dans ſon ſentiment. On avoit réglé, deux jours auparavant, qu'on n'accorderoit aucune gratification ſans le conſentement des

trois Ordres : ainſi, l'acquieſcement du premier & du troiſieme à la demande des Commiſſaires, ne ſuffiſoit pas. Je propoſai un tempérament, qui fut d'autoriſer le Tréſorier à payer les appointements du Gouverneur & de ſes Gardes, auſſi-tôt que le Roi auroit pourvu à cette Charge, à condition que les quittances ne ſeroient pas reçues, à moins qu'elles ne fuſſent ſignées de celui que Sa Majeſté y auroit nommé. Cette propoſition cauſa d'abord de grands débats dans l'Aſſemblée, mais enfin elle fut acceptée ; &, après que l'on eut fait la nomination des Députés ordinaires, les Etats ſe ſéparerent.

Le Roi avoit paſſé à Chambor tout le temps que nous avions été à Dinan ; & en partant de Saint-Germain, il avoit chargé ſes Miniſtres du ſoin & du détail de toutes les affaires de ſon Royaume. M. Colbert, qui avoit dirigé, par ſes Lettres, la conduite de M. de Chaune & des autres Commiſſaires, leur manda, que le Roi étoit extrêmement ſatisfait des Etats ; & quand je fus de retour à Vitré, je reçus une de ſes Lettres, par laquelle il me donnoit les mêmes aſſurances de la part du Roi. Je

puis dire, avec vérité, que je ne m'étois pas écarté un inſtant de la réſolution que j'avois priſe en partant pour Dinan; premiérement, de contenter le Roi; ſecondement, de procurer, autant qu'il ſeroit poſſible, le ſoulagement de la Province; troiſiémement, de vivre en bonne intelligence avec les Commiſſaires du Roi, & de conſerver en même-temps la dignité de ma Place.

Je me rendis à Paris au mois de Janvier 1670, & je vis M. Colbert, qui me renouvella les aſſurances qu'il m'avoit données de la ſatisfaction que le Roi avoit eue de ma conduite aux Etats de Dinan. Sa Majeſté Elle-même me fit l'honneur de me dire, dans une audience particuliere qu'Elle me donna, que l'on l'avoit exactement informée de tout ce qui s'étoit paſſé aux Etats de ſa Province de Bretagne; que j'y avois fait, pour ſon ſervice, au-delà de ce que l'on avoit attendu, & qu'il ne ſe pouvoit rien ajouter à ſa reconnoiſſance.

Je pris la liberté de lui dire, que tout le monde me demandoit ſi je retournerois en Hollande, & que je ne pouvois prendre aucun parti là-deſſus, ſans ſavoir auparavant les intentions de Sa

Majesté; que je n'ignorois pas qu'Elle avoit lieu d'être mécontente de Messieurs les Etats, & que je quitterois sans peine les établissements que j'avois dans leur Pays, si Elle n'agréoit pas que je continuasse à les servir; qu'en un mot, c'étoit à Elle à régler ma conduite selon ses intérêts.

Le Roi me répondit, qu'il trouvoit bon que je retournasse en Hollande, à condition que je reviendrois en France aussi-tôt qu'il me feroit appeller. Il me remercia de mon zele & de mon attachement, & il m'ajouta, qu'il étoit bien fâché de ce que je ne le mettois pas à portée de me donner des marques de son estime & de son affection; que ma Religion étoit le seul obstacle qui s'opposoit à mon avancement, & qu'il ne tenoit qu'à moi de le lever. Je laissai tomber cette proposition, & je me retirai.

Deux jours après, j'écrivis à Messieurs les Etats, pour leur faire savoir la permission que le Roi m'avoit donnée de continuer à les servir. Cette nouvelle ne contribua pas peu à diminuer les allarmes que leur avoit causées le bruit qui s'étoit répandu, que le Roi

avoit deſſein d'aller viſiter ſes conquêtes de Flandres.

Je partis au mois d'Avril pour retourner en Hollande ; & en paſſant par Mons, Bruxelles, Malines & Anvers, je remarquai par-tout une conſternation inexprimable. Le Pays étoit déſolé, les terres incultes, le Gouvernement ſans force & ſans vigueur, les Magiſtrats ſans autorité, les Officiers mécontents, les Soldats mal payés & ſans diſcipline ; tous les crimes demeuroient impunis, & ces déſordres étoient d'autant plus ſenſibles, que l'on voyoit tout le contraire dans les Pays nouvellement ſoumis à la France.

L'ordre y étoit admirable, les Soldats étoient conduits & exercés comme en temps de guerre ; l'on ne toléroit pas la moindre licence, & il n'y avoit aucun endroit dans les Villes ni dans les Campagnes où l'on ne pût aller le jour & la nuit ſans eſcorte, & ſans craindre aucune fâcheuſe rencontre. Une conduite ſi oppoſée à celle des Eſpagnols, donnoit aux Flamands une idée avantageuſe de la domination Françoiſe. Il n'y avoit perſonne dans les Terres d'Eſpagne qui ne connût cette différence,

& la plupart envioient le bonheur des Sujets du Roi.

Je trouvai, en arrivant à La Haye, que l'abattement & la crainte, répandus dans la Flandre Espagnole, avoient passé jusques en Hollande. Louvigny y étoit venu de la part du Connétable de Castille, pour représenter à Messieurs les Etats, l'intérêt commun qu'ils avoient avec les Espagnols, de mettre les Places de Flandres à couvert des entreprises du Roi. Il les pressa de former un Corps d'Armée; & la Province de Hollande n'auroit pas eu de peine à y consentir, si elle eût pu convenir, avec les autres, du Chef qui l'auroit commandée. Il y avoit alors dans leurs Troupes très-peu d'Officiers-Généraux propres au Commandement; & comme ils avoient meilleure opinion de moi que je ne méritois, ils me disoient, avec franchise, qu'ils me mettroient volontiers à la tête de leurs Troupes, s'ils pouvoient avoir d'autres Ennemis que la France; mais que j'y avois des établissements si considérables, qu'ils ne pouvoient compter sur moi, que pour le temps où ils ne seroient pas en guerre avec cette Couronne. Ils se contenterent de for-

tifier la Garnifon de Maftricht, & celles des Places de la Frontiere de Flandres & du Rhin; car ils n'étoient pas affez fûrs de l'Evêque de Munfter, pour n'avoir pas lieu de craindre quelque nouvelle invafion de fa part, auffi-tôt qu'il verroit jour à la pouvoir faire avec fuccès: cependant, comme les plus fages d'entre eux n'appréhendoient rien tant qu'une rupture ouverte avec la France, ils me dirent qu'ils ne feroient jamais aucune demande capable de leur attirer cette difgrace; mais que la prudence exigeoit qu'ils veillaffent à la fûreté de leurs Frontieres, & qu'ils envoyaffent des Troupes dans les Places les plus avancées; que, du refte, ils étoient réfolus d'obferver exactement le Traité d'Aix-la-Chapelle, dont le Roi leur promettoit, de fon côté, de garder tous les Articles avec une fidélité inviolable.

Pendant que j'étois en France, les intérêts du Prince d'Orange avoient caufé de grands mouvements dans les Provinces-Unies. Il avoit été déclaré premier Noble de la Province de Zélande, avec l'applaudiffement général des Peuples: cette Province, ainfi que

celles de Frise & de Groningue, prenoient son parti avec tant de chaleur, qu'il fallut modérer leur zele, pour empêcher qu'il ne produisît une espece de scission dans la République. On avoit proposé d'admettre ce Prince dans le Conseil d'Etat, ce qui souffrit d'abord quelque difficulté de la part de la Province de Hollande, qui ne vouloit pas que sa voix fût comptée. Elle y consentit cependant, à la sollicitation des autres Provinces, d'autant plus que Vanbeuning, qui étoit sur le point de partir pour l'Ambassade d'Angleterre, s'imaginoit que Sa Majesté Britannique seroit plus disposée à l'écouter, s'il pouvoit lui apprendre, en arrivant, que son neveu étoit entré au Conseil d'Etat avec tout l'agrément qu'il pouvoit desirer; ce qui lui fit dire dans l'Assemblée de la Province de Hollande, qu'il ne partiroit point, que ce Prince ne fût entiérement satisfait.

Pendant ce temps-là, le Pensionnaire n'étoit pas sans inquiétude; il se voyoit à la veille d'une rupture ouverte avec la France; il savoit que le Roi étoit fort mécontent de la conduite des Etats-Généraux, & de la sienne en particu-

lier; il convenoit, de bonne foi, du mérite extraordinaire de Sa Majesté, de sa pénétration, de sa capacité, de sa puissance, & de toutes les qualités qui le rendoient cher à ses Sujets, & redoutable à ses ennemis; il voyoit peu de ressource dans les Alliés de la République, beaucoup de foiblesse & de mauvaise foi dans les Espagnols. Le dedans du Pays n'étoit pas en meilleur état que le dehors; le Commerce diminuoit; les Villes & les Provinces étoient divisées; les Soldats n'étoient point exercés; les Charges & les Emplois militaires ne se donnoient point au mérite, mais à la plus puissante sollicitation; enfin, l'on n'avoit ni les Troupes, ni les munitions nécessaires pour soutenir la Guerre.

Dans cette situation critique, le Pensionnaire faisoit son possible pour affermir la triple alliance de l'Empereur, du Roi d'Espagne & des Provinces-Unies, quoiqu'il vît clairement qu'elle occasionneroit peut-être une Guerre avec la France, & il disoit hautement, qu'il aimoit mieux s'exposer à tout ce qui en pouvoit arriver, que de manquer de parole aux Alliés de la République.

Il offrit même aux Eſpagnols un ſecours conſidérable d'hommes & d'argent, pourvu que l'on mît, à la tête des Troupes, un Prince de la Maiſon d'Autriche, capable de rétablir l'ordre dans les affaires, & la diſcipline dans les Armées.

On travailloit alors à terminer la grande queſtion des limites qui devoient ſervir de bornes aux nouvelles conquêtes du Roi, dans la Flandre Eſpagnole. On étoit convenu que chacun nommeroit, de ſon côté, des arbitres pour les fixer. La France avoit choiſi le Roi de Suede & le Roi d'Angleterre; l'Eſpagne nomma, de ſon côté, l'Empereur & les Etats-Généraux; le Roi déclara, que la médiation de l'Empereur ne pouvoit pas être admiſe, parce qu'il avoit le même intérêt que l'Eſpagne dans la conſervation des Pays-Bas; il refuſa pareillement celle des Etats-Généraux, qui s'étoient rendus ſuſpects par les démarches qu'ils avoient faites contre lui.

Ce différent n'étoit pas encore terminé, lorſque je revins de Boiſleduc à La Haye. Je n'y demeurai que huit jours, pendant leſquels Grotius fut nommé Ambaſſadeur à la Cour de France.

Mon séjour en Hollande, devenoit fort inutile aux Etats, soit pour le temps de la Paix, soit pour le temps de la Guerre dont ils étoient menacés, & qu'ils ne pouvoient avoir qu'avec la France. Ils allerent au-devant du desir que j'avois d'y retourner, au moment qu'ils pouvoient se passer de mes services : ils crurent même que je pourrois être de quelque utilité au Sieur Grotius dans sa négociation, si je me trouvois avec lui à la Cour de France.

XXXIII. Le Prince de Tarente se fait Catholique.

Je quittai donc la Hollande, avec l'agrément des Etats Généraux, dans le dessein de n'y plus retourner, & je me rendis à Saint-Germain, où je déclarai au Roi la résolution où j'étois de changer de Religion, qui causa beaucoup de joie & de surprise à Sa Majesté. Je la suppliai seulement de m'en garder le secret, afin que ma femme n'apprît ce changement que par moi. Je ne m'étois pas déterminé à prendre ce parti sans y avoir bien pensé.

J'étois né & j'avois été baptisé dans la Religion Protestante; mon grand'-pere l'avoit professée jusques à sa mort; & mon pere, ayant embrassé la Religion Catholique, m'avoit obligé, lorf-

que je n'avois encore que sept ans, à suivre son exemple. Son changement déplut extrêmement à ma mere, mais il n'empêcha pas qu'elle ne devînt fort puissante dans la famille. Elle se servit fort avantageusement de son pouvoir, pour favoriser la Religion Protestante, où elle avoit été élevée dès sa plus tendre enfance. Elle n'eut aucune peine à me faire reprendre les premieres impressions qu'on m'avoit données, & à me dégoûter de la Religion Catholique, qu'elle avoit en horreur. Ce fut elle qui me fit naître l'envie de passer en Hollande, & qui étouffa le mécontentement que mon pere eut d'abord de ma retraite : elle l'engagea même à me donner une pension de trente mille livres, & elle y ajouta des gratifications qui me mettoient en état d'y subsister honnêtement. Mon pere, de concert avec elle, pria le Prince d'Orange mon grand oncle, de m'arrêter en Hollande par des Charges & par des établissements. Je trouvai auprès de lui toute la satisfaction que je pouvois desirer, & j'y goûtai, avec plaisir, l'avantage de ne dépendre que de moi.

Les bons traitements que je recevois

de ce Prince & de ses proches, secondoient fortement les inclinations de ma mere. Ils me firent regarder la Hollande comme ma Patrie, & la France comme une Terre étrangere. On n'eut aucune peine à me persuader, en Hollande, que la Religion Catholique, dont je faisois profession en y arrivant, mettroit un obstacle invincible à ma fortune. Je passai en Angleterre, où je tombai dangereusement malade; j'y appris la mort d'une sœur que j'aimois tendrement; & ma mere, en me faisant part de sa douleur, me manda, que j'étois sur le point de la perdre elle-même, si je ne lui donnois la consolation d'embrasser la Religion qu'elle avoit toujours professée. Le respect & la tendresse que j'avois pour elle, joint aux agréments que je trouvois en Hollande, me déterminerent à faire ce qu'elle desiroit. Je déclarai, en Angleterre, la résolution où j'étois d'embrasser la Religion Protestante, & je l'exécutai aussi-tôt que je fus de retour à la Haye.

Peu de temps après la mort du Prince d'Orange, & la conclusion de la Paix de Munster, ma mere ménagea mon

mariage avec la Princeſſe de Heſſe-Caſſel, & elle le fit agréer à mon pere, avec la même facilité qu'elle avoit à réuſſir dans tout ce qu'elle entreprenoit : ce mariage me confirma encore dans la Religion Proteſtante.

Ainſi, j'ai d'abord été Proteſtant, enſuite Catholique, pour obéir à mon pere; je redevins Proteſtant par les conſeils & les inſinuations de ma mere : mais ce fut par le choix le plus libre & le plus réfléchi que, dans un âge beaucoup plus avancé, j'embraſſai pour toujours la Religion Catholique.

Avant que d'en venir là, je voulus approfondir les motifs qui avoient engagé les Proteſtants à ſe ſéparer de l'Egliſe Romaine.

J'étois ſcandaliſé, quand j'allois au Prêche, à Charenton, de voir que l'on y recevoit les Luthériens comme s'ils euſſent été de la même Religion que nous, quoiqu'ils reconnuſſent la préſence réelle du Corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie. J'en demandai la raiſon à un Miniſtre, qui me répondit, que ce point là n'étoit pas un des articles fondamentaux qui obligeât à une entiere ſéparation; mais ſeulement une

diverſité d'opinion qui n'altéroit pas le fond de la Foi. Je lui repliquai, que l'on en pourroit dire autant des articles qui nous tenoient ſéparés de l'Egliſe Romaine. Il me répondit, que non, parce que l'Egliſe Romaine étoit idolâtre, & que la créance d'un ſeul Dieu, qu'il faut adorer, étoit un article fondamental, & tellement néceſſaire au ſalut, que l'on ne pouvoit pas regarder comme Chrétiens ceux qui ne le croyoient pas. Je ſavois très-bien que les Catholiques Romains n'étoient point idolâtres, & que le culte qu'ils rendent à la Vierge & aux Saints, ſe rapportoit à Dieu; ainſi, je ne fus pas fort ſatisfait de ſa réponſe.

J'avois vu dans le 17e. Chapitre du IVme. Livre de l'Inſtitution de Calvin, qu'il rejette formellement l'opinion de ceux qui croient ne recevoir dans la Cene, que la figure du Corps de Jeſus-Chriſt, & qu'il reconnoît en même temps, que la ſublimité de ce Myſtere lui paroît incompréhenſible. Je conſultai un Miniſtre ſur le ſens de ce paſſage, qui m'avoit frappé, & je lui dis: Où eſt donc ce Myſtere incompréhenſible, dont Calvin parle en cet endroit?

Si le pain & le vin ne sont que de simples figures du Corps & du Sang de Jesus-Christ, il ne peut y avoir, dans ce Sacrement, de Mystere incompréhensible que pour ceux qui admettent la présence réelle. Calvin la croyoit donc, quoiqu'il paroisse la nier dans d'autres passages; ou bien, il faut dire, qu'il ne s'entendoit pas lui-même, & qu'il est tombé sur cet article dans une honteuse contradiction. Il me répondit, que Calvin n'étoit qu'un homme, qu'il importoit peu de savoir ce qu'il avoit pensé ou non, que son *Institution* n'étoit point la regle de leur Foi, & que même plusieurs d'entre eux en défendoient la lecture; qu'ils avoient une autre regle, qui étoit l'Ecriture & la parole de Dieu, & qu'ils n'en reconnoissoient point d'autre. J'insistai, en lui disant, que Jesus-Christ avoit dit dans son Evangile, en montrant à ses Disciples le pain & le vin: *ceci est mon Corps, ceci est mon Sang*. Il me dit, que ces paroles ne devoient pas être prises à la lettre, & qu'elles signifioient seulement, *ceci est la figure de mon Corps & de mon Sang*. Sans quoi on admettroit une chose évidemment impossible.

Mais, lui dis-je, le mystere de la Tri-

nité, que nous croyons tous, ne nous paroît pas plus possible que celui de la présence réelle, pourquoi donc prenez-vous à la lettre cette parole de Jesus-Christ : *Mon Pere & moi ne sommes qu'un*, tandis que vous ne voulez pas entendre littéralement ces autres expressions, qui ne sont ni moins claires ni moins précises : *Ceci est mon Corps, ceci est mon Sang?* Il se rejetta sur la Communion sous les deux especes, que Jesus-Christ paroît avoir ordonnée dans son Evangile, & il me demanda fiérement, de quel droit l'Eglise Romaine l'avoit retranchée aux Fideles.

Je lui demandai, à mon tour, de quel droit elle avoit changé l'administration du Baptême, que l'on donnoit autrefois par immersion, & qui se donne aujourd'hui par infusion, pour éviter les accidents auxquels les enfants étoient exposés; changement qu'ils ont eux-mêmes adopté. Je lui demandai pourquoi ils suivoient tant de Rits différents dans l'administration de la Cene, que les uns reçoivent assis, les autres debout, les autres en marchant, comme on le peut voir par ce qui se pratique en Angleterre, en Allemagne, en France & en

Hollande? pourquoi ils n'employoient pas tous les mêmes paroles dans la distribution du pain & de la coupe? de quel droit les Miniſtres avoient changé les paroles du Sauveur, & ſi un changement ſi conſidérable pouvoit être juſtifié par des raiſons auſſi fortes que celles qui ont porté l'Egliſe Romaine au retranchement de la Coupe? Je lui rappellai ce que j'avois oui dire pluſieurs fois, que l'Egliſe Romaine elle-même ne regardoit pas ce retranchement comme tellement néceſſaire, qu'elle ne pût accorder l'uſage de la Coupe, ſi elle jugeoit qu'il fût plus avantageux aux Fideles de communier ſous les deux eſpeces, que de n'en prendre qu'une. Il ne me donna, ſur tous ces points, aucune réponſe claire, préciſe & ſatiſfaiſante.

Un autre article, qui m'avoit toujours fait peine, étoit de ſavoir ſur quoi pouvoit être fondée la vocation de nos Miniſtres. Sans être fort ſavant, je voyois le Miniſtere paſſer de main en main dans l'Egliſe Romaine, depuis les Apôtres, ſans aucune interruption, juſques à leurs derniers Succeſſeurs. La nouveauté de la réforme & ſa ſéparation ſembloient

lui ôter cet avantage. Je voyois une lacune de plusieurs siecles entre les Apôtres & nos premiers Réformateurs ; d'où leur venoit donc le droit de prêcher, d'enseigner, & d'administrer les Sacrements ?

Ces difficultés & beaucoup d'autres, sur lesquelles on ne me satisfaisoit pas, me déterminerent à lire, pendant quelque temps, les meilleurs Livres de controverses, où ces matieres ont été traitées & approfondies. J'y appris beaucoup de choses que j'ignorois ; & après avoir comparé, avec beaucoup d'attention, les objections avec les réponses, je m'apperçus que la vérité étoit toute entiere du côté de l'Eglise Romaine, & je ne différai plus à y rentrer.

Je partis de Paris six jours après avoir communiqué mon dessein au Roi, & j'arrivai à Thouars le 31 Septembre 1670. La nuit suivante, je le déclarai à ma femme, & le lendemain à mon pere. Je partis ensuite pour Angers, où je fis mon abjuration entre les mains de l'Evêque. Je revins à Thouars six jours après, où je trouvai les esprits fort partagés entre la joie & la tristesse. Ma femme, par un entêtement fort ordinaire,

trouva un grand ſujet d'amertume dans ce qui faiſoit la ſatisfaction des autres. Je lui dis, que j'étois touché de ſa peine, qui me paroiſſoit fort juſte dans les ſentiments où elle étoit ; je l'aſſurai que mon changement ne diminueroit en rien l'amitié que j'avois pour elle, & que je lui en donnerois des marques, dans tout ce qui ne ſeroit pas incompatible avec mon premier devoir.

Je pris ſoin de vous faire élever tous les deux dans la créance que j'avois embraſſée, & il n'y eut que votre ſœur aînée qui ne voulut jamais renoncer aux impreſſions qu'elle avoit reçues de ſa grand'mere & de ſa mere.

„ Ici finiſſent les Mémoires du Prin-
„ ce de Tarente, qui ne ſurvécut que
„ deux ans à ſon abjuration. Il mourut
„ à Thouars, le 14 Septembre 1672,
„ dans la 52me année de ſon âge. Sa
„ mort précéda de deux ans celle du
„ Duc de la Tremoille ſon pere, qui
„ n'arriva qu'en 1674.

FIN.

NOTES HISTORIQUES ET CRITIQUES *SUR* LES MÉMOIRES *DU PRINCE* DE TARENTE.



NOTES HISTORIQUES ET CRITIQUES.

I.

Page 49. *Depuis qu'il avoit ſu que le Maréchal de Grammont, & M. de la Thuillerie, Ambaſſadeur du Roi, avoient propoſé aux Députés de l'Etat, de rappeller M. le Prince d'Orange.*



CE Maréchal raconte, dans ſes Mémoires, que, dès la premiere entrevue qu'il eut avec le Prince d'Orange, il s'étoit apperçu du dérangement de ſon eſprit. Ainſi, il n'eſt pas étonnant qu'il eût propoſé aux Dépu-

tés de l'Etat, de lui ôter le commandement des Armées de la République, pour le donner au Prince Guillaume, son fils.

II.

Page 56. *Je fis ma cour à la Reine mere, & lui offris mes services.*

Le Cardinal de Retz ne rend pas justice au mérite de cette Princesse, quand il dit : *Qu'elle avoit, plus que personne, de cette sorte d'esprit qui lui étoit nécessaire pour ne pas paroître sotte à ceux qui ne la connoissoient pas.* Il rapporte lui-même, dans la suite de ses Mémoires, deux ou trois conversations particulieres qu'il eut avec elle, & qui suffisent seules pour prouver le contraire, puisqu'elle y fait paroître autant & peut-être plus d'esprit que M. de Retz lui-même, quoiqu'il en eût beaucoup : mais le Cardinal ne pouvoit lui pardonner son obstination invincible à maintenir le Cardinal Mazarin, ennemi déclaré du Cardinal de Retz; & l'on ne peut nier qu'il n'y ait eu des moments où cette obstination pouvoit paroître excessive.

„ C'étoit une excellente Princeſſe, „ dit le Marquis de Montglat, qui „ avoit de grandes qualités, mais qui „ ne ſe ſentant pas capable de porter „ le fardeau du gouvernement, s'en „ repoſa trop ſur le Cardinal Mazarin, „ lequel s'attira la haine de tous les „ Peuples, & la rejetta ſur elle : mais „ ſa Régence étant finie, & ne ſe mê- „ lant plus de rien, ſa bonté naturel- „ le, qui l'avoit fait adorer du temps „ du feu Roi, ſe fit connoître de nou- „ veau, & lui acquit l'amour de tous „ les Ordres du Royaume, qu'elle n'a- „ voit plus durant ſa Régence.

I I I.

Ibid. *Dans le temps que MM. de Bouillon & M. de Turenne, mes oncles, enlevoient, de leur côté, pour le Service des Princes que le Cardinal Mazarin avoit fait empriſonner.*

Le Duc de Bouillon étoit fort mécontent de ce que le Cardinal Mazarin lui refuſoit le dédommagement qui lui avoit été promis pour l'échange de Sedan, & de ce qu'il n'avoit pas encore à la Cour le rang que l'on y accorde

aux Princes étrangers. M. de Turenne, très-zélé pour la gloire & pour les intérêts de sa Maison, entroit dans les sentiments de son frere, avec lequel il vécut toujours dans une parfaite intelligence : il étoit d'ailleurs très-attaché, en ce temps-là, au Duc d'Anguien ; (c'est le nom que l'on donnoit alors au Prince de Condé) M. de Turenne l'avoit connu très-particuliérement dans les Campagnes de Fribourg & de Nortlingue, où s'étoit formée entre eux une liaison fondée sur l'estime mutuelle qu'ils avoient conçue l'un pour l'autre.

On avoit cru d'abord que M. de Turenne quitteroit le Commandement de l'Armée d'Allemagne, dès qu'il sauroit que le Duc d'Anguien étoit nommé pour la commander, & que ce Prince amenoit avec lui le Maréchal de Guiche, qu'on appella dans la suite le Maréchal de Grammont, après la mort de son pere, & qui étoit plus ancien Maréchal que le Vicomte de Turenne. On ne pouvoit se persuader que celui-ci pût jamais consentir à n'avoir que le troisieme rang dans une Armée qu'il commandoit en chef, & d'y voir, au-dessus de lui, un Général de vingt-cinq ans, & un Ma-

réchal de France qui ne le ſurpaſſoit ni en naiſſance, ni en mérite perſonnel, & qui n'avoit ſur lui que l'avantage de ſon antiquité; mais M. de Turenne avoit l'ame trop belle & trop élevée pour être ſuſceptible d'une délicateſſe ſi mal placée.

Voici la Lettre qu'il écrivit là-deſſus à Mademoiſelle de Bouillon:

MA CHERE SOEUR,

„ Pluſieurs perſonnes me mandent „ que l'on dit à Paris que je ne ſuis „ pas bien avec M. le Duc d'Anguien, „ & que je ne ſuis pas bien-aiſe d'être „ joint à lui; je vous prie, ſi vous en „ oyez parler, de témoigner que je „ ne ſuis pas ſi impertinent que cela, „ & que c'eſt un honneur que j'ai tou„ jours recherché extrêmement : je „ vous aſſure qu'il y a une très-grande „ union dans cette Armée. M. le Duc „ d'Anguien vit auſſi-bien avec moi „ qu'il eſt poſſible, & il ne ſe rencon„ tre aucune difficulté entre M. le Ma„ réchal de Guiche & moi, n'ayant „ rien à démêler, & étant de tout „ temps fort bons amis : j'ai auſſi toute

„ forte de fatisfaction de la façon dont
„ l'Armée Allemande vit avec moi; je
„ n'y ai pas trouvé la moindre conteſ-
„ tation dans les choſes que j'ai de-
„ ſirées, & au contraire toute forte
„ d'obéiſſance : après la fin de cette
„ affaire, je vous écrirai plus ample-
„ ment. Adieu, ma très-chere Sœur,
„ c'eſt votre très-humble & très-affec-
„ tionné ſerviteur & frere,

TURENNE.

Du Camp devant Philisbourg, ce 3 Septembre 1644.

Il ſeroit à ſouhaiter pour tous les Souverains de l'Europe, que leurs Officiers-Généraux, dont la jalouſie & la déſunion ont été plus d'une fois ſi contraires au bien du Service, fuſſent toujours pénétrés des ſentiments exprimés dans cette Lettre ; au reſte, ſi M. de Turenne étoit content de commander ſous les ordres du Duc d'Anguien, ce jeune Prince n'étoit pas moins ſatisfait de pouvoir s'inſtruire à fond des vrais principes de l'art de la Guerre, par les avis & les exemples de M. de Turenne. On ne ſauroit croire avec quelle attention

il obſervoit toutes ſes démarches, avec quelle avidité & quelle pénétration il ſaiſiſſoit ces vues profondes & réfléchies, que M. de Turenne, qui n'avoit pas une grande facilité à s'expliquer, n'exprimoit pas toujours avec une clarté bien lumineuſe; ce qui a fait dire au Cardinal de Retz, que ce grand Capitaine *a toujours eu, en tout comme en ſon parler, de certaines obſcurités qui ne ſe ſont développées que dans les occaſions, mais qui ſe ſont toujours développées à ſa gloire.*

Le Duc d'Anguien appercevoit, à travers ces obſcurités, des traits de lumiere qui pouvoient échapper à d'autres yeux que les ſiens; il n'avoit pas beſoin que l'on lui développât des idées & des réflexions, dont il trouvoit la ſource dans ſon propre génie : & comme il étoit capable de les produire, il en découvroit aiſément toute l'étendue, & il en comprenoit dans l'inſtant toute la ſolidité. *Je ne voudrois*, diſoit-il, *me changer pour perſonne; mais ſi j'avois à l'être, je voudrois être changé en M. de Turenne, & c'eſt le ſeul homme qui puiſſe me faire ſouhaiter ce changement-là.* M. de Turenne, de ſon côté, avoit la plus

St. Evremont, éloge de M. de Turenne.

haute idée du mérite & des talents du Duc d'Anguien; & lorsqu'il apprit que le Cardinal Mazarin l'avoit fait emprisonner avec le Prince de Conty, son frère, & son beau-frere le Duc de Longueville, il en fut pénétré de douleur. Il écrivit à la Reine mere, qu'en traitant ainsi un Prince qui avoit si souvent exposé sa vie, & versé son sang à la tête de ses Armées, elle avoit fait un usage trop rigoureux de son autorité; il lui représenta, que cette violence alloit ajouter à la Guerre des deux Couronnes, une Guerre civile & intestine, où elle verroit " ses Sujets se déchirer eux-
„ mêmes, proprement pour la que-
„ relle d'un Particulier étranger con-
„ tre un Prince du Sang de France."

Il ne s'en tint pas là. Voyant que ses remontrances étoient sans effet, il se retira à Stenay, Ville alors fortifiée qui appartenoit à M. le Prince, où Madame de Longueville s'étoit rendue avec un grand nombre de personnes de qualité. Le Duc de Bouillon, de son côté, se rendit avec le Duc de la Rochefoucaut, à Bourdeaux, Ville considérable, qui se déclara pour les Princes. M. de Turenne fit alors un Traité

avec les Espagnols, qui lui fournirent des troupes & de l'argent. Il fut joint par son Régiment, & par quelques autres dont les Officiers étoient attachés à M. le Prince : mais il ne fut pas heureux dans cette entreprise. Le Maréchal Duplessis-Praslin le battit à platte couture à la Bataille de Rhetel ; & ceux qui prétendent que M. de Turenne étoit un beaucoup plus grand Général que M. le Prince, par les avantages qu'il remporta sur lui avec les Troupes du Roi, devroient bien faire attention à la différence qu'il y a de combattre contre les Ennemis de l'Etat avec de vieilles Troupes aguerries, ou de mener au combat des Troupes rassemblées à la hâte, sur lesquelles on ne peut avoir qu'une autorité précaire. Ce qu'il y a de certain, c'est que M. de Turenne n'eut pas plus de succès, lorsqu'il combattit contre les Troupes du Roi, que le grand Condé n'en eut dans la suite, lorsqu'il eut levé l'étendart de la révolte.

L'Abbé de Saint-Pierre, dans ses *Annales politiques*, dit que M. de Turenne eût, à son avis, mérité le nom de *Grand*, *s'il n'eût pas quitté le parti de la Cour*,

pour suivre imprudemment la folle ambition de son frere aîné. " Le grand
" Homme, dit-il, ne se prête jamais
" au dessein de ceux qui cherchent à
" troubler la tranquillité intérieure de
" leur Patrie par des révoltes; il emploie toujours volontiers, au contraire, ses talents à soumettre promptement les révoltés, & à maintenir
" la Paix intérieure, parce que le plus
" grand malheur d'un Etat, est la guerre entre les Citoyens. Les fautes
" d'un Ministre-Général causent, à la
" vérité, quelques malheurs dans l'Etat, mais ils ne sont rien en comparaison des malheurs que cause une
" Guerre civile. Ainsi, ce sera toujours,
" à mes yeux une horrible tâche dans
" la vie de M. de Turenne, d'avoir
" suivi seulement un an ou deux le
" parti des perturbateurs du repos public, & d'avoir servi contre sa Patrie sous les Chefs des séditieux qui
" armérent les François contre les
" François.

On ne peut nier que ces maximes de M. l'Abbé de Saint-Pierre ne soient exactement vraies, & que tout Sujet fidele ne doit jamais s'en écarter; mais

il auroit pu, ce femble, y ajouter une réflexion : c'eft que jamais faute ne fut fi bien réparée que celle qu'il reproche juftement à M. de Turenne, par les grands fervices qu'il rendit à l'Etat pendant tout le refte de fa vie; & que la Poftérité peut bien oublier cette faute, puifque ces fervices furent affez grands pour engager le Roi, qui devoit en être le plus offenfé, à en perdre le fouvenir. On en peut dire autant du Prince de Condé, à qui elle donne encore aujourd'hui le nom de Grand, parce que le nombre, l'éclat & la grandeur de fes fervices lui ont fait oublier fes fautes.

IV.

Page 76. *Le Comte d'Harcourt, qui commandoit les Troupes du Roi.*

C'étoit un Prince de la Maifon de Lorraine, frere cadet du Duc d'Elbœuf; il s'étoit fait une grande réputation, fous le regne de Louis XIII, dans la Guerre d'Italie, & il étoit regardé avec raifon comme un des plus habiles Généraux qu'il y eût en France.

Le Cardinal de Richelieu l'avoit employé, quoique la Maiſon de Lorraine fût en diſgrace. Le Comte d'Harcourt juſtifia, par ſes ſuccès, l'idée que ce Cardinal avoit conçue de ſon mérite. Après la mort de Louis XIII, il s'attacha au Cardinal Mazarin, & il eut la complaiſance de commander l'Eſcorte qui conduiſoit les Princes en priſon au Havre. Le Public jugea qu'une pareille commiſſion ne convenoit pas à un Prince de ſon rang, & à un Général de ſon mérite; & l'on fit là-deſſus cette Chanſon, dont on prétendit que M. le Prince étoit l'auteur.

Cet homme gros & court,
Si connu dans l'Hiſtoire,
Ce grand Comte d'Harcourt,
Tout couronné de gloire,
Qui ſecourut Cazal & qui reprit Turin,
Eſt maintenant, *bis*
Recors de Jules Mazarin.

Depuis ce temps-là, le Prince de Condé regarda le Comte d'Harcourt comme un de ſes ennemis déclarés; & les avantages qu'il remporta en Guienne & en Xaintonge ſur les Troupes rebelles, ne contribuerent pas à les réconcilier.

V.

Page 77. *Mais nous apprîmes, sur notre route, que ces Suisses ayant menacé leur Commandant, &c.*

Le même fait est rapporté dans les Mémoires du Marquis de Montglat, avec cette circonstance, que ce furent les Soldats qui jetterent leur Gouverneur du haut de la Tour; au-lieu que le Prince de Tarente fait entendre clairement, que ce Gouverneur se précipita lui-même, dans la crainte d'être poignardé par les Suisses.

VI.

Page 91. *Tout ce qui part de la main d'un grand Homme, est toujours précieux.*

Le Prince de Condé fut certainement un des plus grands Hommes de son siecle. Le Cardinal de Richelieu avoit prévu ce qu'il feroit un jour, lorsqu'il étoit encore jeune. Comme ce Ministre comptoit lui faire épouser sa nie-

„ plus grands Hommes ne deviennent
„ qu'à force de regles, de méditation
„ & d'exercice : il n'a eu, dans ses pre-
„ mieres années, qu'à remplir des ta-
„ lents qui lui étoient naturels, & qu'à
„ se livrer à son génie ; il a fait, il a
„ agi avant que de savoir ; ou plutôt,
„ il a su ce qu'il n'avoit jamais appris.
„ Dirai-je que les jeux de son enfance
„ ont été plusieurs victoires ? Une vie
„ accompagnée d'un extrême bonheur,
„ joint à une longue expérience, seroit
„ illustre par les seules actions qu'il
„ avoit achevées dès sa jeunesse. Tou-
„ tes les occasions de vaincre, qui se
„ sont depuis offertes, il les a embras-
„ sées ; & celles qui n'étoient pas, sa
„ vertu & son étoile les ont fait naî-
„ tre.... Homme rempli de gloire &
„ de modestie, on lui a entendu dire,
„ *je fuyois*, avec la même grace qu'il
„ disoit, *nous les battîmes* : homme dé-
„ voué à l'Etat, à sa famille, au Chef
„ de sa famille ; sincere pour Dieu &
„ pour les hommes ; autant admirateur
„ du mérite, que s'il lui eût été moins
„ familier : un homme vrai, simple &
„ magnanime, à qui il n'a manqué que
„ les moindres vertus.

Parce qu'il étoit brusque & impatient, négligé sur sa personne, & incapable d'une infinité de petites attentions que l'on s'est fait une loi d'observer dans la Société, toute la Cour fut étonnée, au mariage de la Princesse de Conty, fille du Roi & de Madame de la Valiere, de le voir arriver avec ses cheveux frisés & poudrés.

Lettres de Sevigné.

On l'a souvent comparé avec M. de Turenne. La Martiniere, dans son Histoire de Louis XIV, prétend qu'il n'y avoit aucune comparaison à faire entre ces deux Héros, parce que, selon lui, la supériorité de M. de Turenne étoit si grande, qu'elle excluoit toute comparaison. Le Public n'a pas souscrit à ce jugement, & on les compare encore.

Saint-Evremont, qui les avoit connus, & qui étoit capable de les apprécier, en a fait un parallele qui mérite d'être lu.

„ Vit-on jamais, dit M. Bossuet, en „ deux hommes, les mêmes vertus avec „ des caracteres si divers, pour ne pas „ dire si contraires? l'un paroît agir „ par des réflexions profondes, & l'au- „ tre, par de soudaines illuminations;

„ Celui-ci, par conféquent, plus vif,
„ mais fans que fon feu eût rien de pré-
„ cipité ; celui-là, d'un air plus froid,
„ fans jamais rien avoir de lent; plus
„ hardi à faire qu'à parler; réfolu & dé-
„ terminé au-dedans, lors même qu'il
„ paroiffoit embarraffé au-dehors.

Il eft remarquable que, lorfque Louis XIV reçut la nouvelle de la mort de M. de Turenne, il dit : *Ah! tout eft perdu*, M. de Turenne eft mort ; & lorfqu'il reçut celle de la mort du Prince de Condé, il dit : *Je viens de perdre le plus grand Homme de mon Royaume.*

VII.

Page 94. *Montaufier en commandoit une autre le long de la Riviere.*

C'eft celui qui fut depuis Gouverneur de *Monfeigneur*, fils unique de Louis XIV. C'étoit un homme d'une probité rigide ; & l'on a prétendu que Moliere avoit voulu peindre fon caractere dans la Comédie du *Mifantrope.* On dit même qu'il y a, dans cette Piece, des traits qu'il ne défavouoit pas ; non qu'il les eût dits effectivement, mais

parce qu'il ne dissimuloit pas qu'il e[illegible] été capable de les dire, tant il les tro[illegible] voit justes & raisonnables. Segrais [illegible] soit que M. de Montausier n'étoit [illegible] propre à élever un jeune Prince, & q[illegible] le Duc de la Rochefoucaut y eût mie[illegible] réussi que lui : mais le Roi n'auroit [illegible] mais pu se résoudre à confier l'édu[illegible] tion de son fils à un Seigneur qui s[illegible] toit engagé si avant dans le parti [illegible] Rebelles pendant les troubles de sa m[illegible] norité. Il est certain que M. de M[illegible] tausier étoit capable de donner à [illegible] Prince de grandes leçons de vertu. [illegible] raconte que la premiere fois qu'il co[illegible] duisit à la chasse son auguste Eleve, [illegible] le fit descendre de cheval au premi[illegible] Village qu'il rencontra, le fit entr[illegible] dans une maison de Paysan, & lui d[illegible] *Voyez, Monseigneur, à quel excès de m[illegible] sere ces gens-là sont réduits, pour fou[illegible] nir à votre luxe & à vos plaisirs.*

Segraisiana.

VIII.

Page 103. *Je le vis encore chez Pru[illegible] homme.*

C'étoit un fameux Traiteur de Par[illegible] chez qui les plus grands Seigneurs d[illegible]

la Cour, & même les Princes, alloient dîner ou souper ensemble sans façon. Ce qui prouve que les mœurs de ce temps-là étoient bien différentes de celles d'aujourd'hui.

I X.

Page 101. *Les cabales qui se formoient contre lui par les intrigues du Cardinal de Retz.*

Voici un portrait de ce Cardinal, fait par M. le Duc de la Rochefoucaut, qui le connoissoit bien, mais qui ne l'aimoit pas, depuis, sur-tout, que ce Cardinal, étant Coadjuteur de Paris, l'avoit traité de poltron en pleine assemblée du Parlement, quoiqu'il fût très-bien, comme il l'avoue lui-même dans ses Mémoires, que ce Duc étoit fort brave.

„ Paul de Gondi, Cardinal de Retz, „ a beaucoup d'élévation, d'étendue „ d'esprit, & plus d'ostentation que de „ vraie grandeur de courage ; il a une „ mémoire extraordinaire, plus de „ force que de politesse dans ses pa„ roles, l'humeur facile, de la doci-

„ lité & de la foibleſſe à ſouffrir les
„ plaintes & les reproches de ſes amis ;
„ peu de piété, quelques apparences
„ de Religion ; il paroît ambitieux ſans
„ l'être. La vanité, & ceux qui l'ont
„ conduit, lui ont fait entreprendre de
„ grandes choſes, preſque toutes op-
„ poſées à ſa profeſſion. Il a ſuſcité les
„ plus grands déſordres de l'Etat, ſans
„ avoir un deſſein formé de s'en pré-
„ valoir ; & bien-loin de ſe déclarer
„ ennemi du Cardinal Mazarin, pour
„ occuper ſa place, il n'a penſé qu'à
„ lui paroître redoutable, & à ſe flat-
„ ter de la fauſſe vanité de lui être op-
„ poſé. Il a ſu néanmoins profiter avec
„ habileté des malheurs publics pour
„ ſe faire Cardinal : il a ſouffert ſa pri-
„ ſon avec fermeté, & n'a dû ſa liberté
„ qu'à ſa hardieſſe. La pareſſe l'a ſou-
„ tenu, avec gloire, durant pluſieurs
„ années, dans l'obſcurité d'une vie er-
„ rante & cachée ; il a conſervé l'Ar-
„ chevêché de Paris contre la puiſſance
„ du Cardinal Mazarin : mais après la
„ mort de ce Miniſtre, il s'en eſt dé-
„ mis, ſans connoître ce qu'il faiſoit,
„ & ſans prendre cette conjoncture
„ pour ménager les intérêts de ſes amis

„ & les ſiens propres. Il eſt entré dans „ divers Conclaves, où ſa conduite a „ toujours augmenté ſa réputation. Sa „ pente naturelle eſt l'oiſiveté; il tra- „ vaille néanmoins avec activité dans „ les affaires qui le preſſent, & ſe re- „ poſe avec nonchalance quand elles „ ſont finies. Il a une grande préſence „ d'eſprit, & il ſait tellement tourner „ à ſon avantage les occaſions que la „ fortune lui offre, qu'il ſemble qu'il „ les ait prévues & deſirées; il aime à „ raconter, il veut éblouir indifférem- „ ment tous ceux qui l'écoutent par „ des aventures extraordinaires, & ſou- „ vent ſon imagination le ſert mieux „ que ſa mémoire; il eſt faux dans la „ plupart de ſes qualités; & ce qui a „ le plus contribué à ſa réputation, eſt „ de ſavoir donner un beau jour à ſes „ défauts. Il eſt inſenſible à la haine „ & à l'amitié, quelques ſoins qu'il ait „ pris de paroître occupé de l'une & „ de l'autre; il eſt incapable d'envie „ & d'avarice, ſoit par vertu, ſoit par „ inapplication; il a plus emprunté de „ ſes amis, qu'un Particulier ne pou- „ voit eſpérer de leur pouvoir rendre; „ il a ſenti de la vanité à trouver tant

„ de crédit & à entreprendre de s'acquitter; il n'a point de goût ni de délicatesse; il s'amuse à tout, & ne se plaît à rien; il évite avec adresse de laisser pénétrer qu'il n'a qu'une légere connoissance de toutes choses. La retraite qu'il vient de faire, est l'action la plus éclatante & la plus fausse de sa vie; c'est un sacrifice qu'il fait à son orgueil, sous prétexte de dévotion; il quitte la Cour, où il ne peut s'attacher; & il s'éloigne du monde, qui s'éloigne de lui.

C'est porter la malignité jusques à l'excès, que de dire que la retraite du Cardinal de Retz, ne fut qu'un sacrifice fait à son orgueil, sous prétexte de dévotion : il n'y a que Dieu seul qui ait pu savoir si cette dévotion fut sincere; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle eut toutes les apparences de la sincérité, & qu'elle ne parut accompagnée d'aucune foiblesse; & l'on sait que la connoissance des hommes ne s'étend pas plus loin que les dehors & les apparences, & qu'elle ne pénetre dans le cœur que par des conjectures toujours incertaines & souvent très-fausses.

Quoi

Quoi qu'il en ſoit, le Cardinal de Retz s'eſt peint lui-même dans ſes Mémoires tel qu'il étoit avant ſa retraite, avec des traits que l'on ne peut imiter, & une ſincérité que l'on a peine à comprendre : il n'y diſſimule pas ſon libertinage, ni les égarements de ſon eſprit & de ſon cœur ; ils ſont pleins de ſaillies vives & brillantes ; ſes expreſſions coulent de ſource, & rien n'approche de l'énergie & de la nobleſſe de ſon ſtyle ; il y jette ſans affectation une multitude de réflexions ſines & profondes, qui ſont beaucoup plus neuves & plus ingénieuſes que celles du Duc de la Rochefoucaut. Les principaux perſonnages qui ont eu le plus de part aux événements qu'il raconte, y ſont peints avec des traits de maître, qui expriment en peu de mots les différentes nuances de leurs caracteres. Il n'y a que le portrait de la Reine mere, & celui du Cardinal Mazarin, qui paroiſſent tracés par une main ennemie, que la paſſion emporte au-delà des bornes de l'exacte vérité. Ce Livre eſt, ſans contredit, un des plus excellents morceaux d'hiſtoire qui ait paru en notre langue ; & l'on ne ſait s'il en eſt aucun qui le ſur-

passe parmi les Ouvrages des plus célebres Historiens de l'antiquité.

Il adresse ses Mémoires à une Dame dont on ignore le nom, quelque recherche que l'on ait faite pour le savoir. Le Cardinal de Retz étoit Damoiseau, c'est-à-dire, Seigneur de Commerci; c'est-là qu'ils ont été composés : il en remit le manuscrit original à Dom Ennesson, Abbé Régulier de St. Mihel, en Lorraine, dans le voisinage de Commerci, qu'il avoit choisi pour son Confesseur. Ce Religieux, les ayant examinés, trouva dans les endroits où il décrit les péchés de sa jeunesse, des détails & des expressions qui lui parurent trop libres pour un homme élevé aux premieres dignités de l'Eglise; & il eut soin de les effacer si parfaitement, qu'il a été impossible de les déchiffrer : c'est delà que sont venues les lacunes que l'on trouve dans le premier volume.

Madame de Sevigny parle dans une de ses Lettres, de cet Abbé de St. Michel, en ces termes:

Lettre du 7 Juin 1675.

„ J'avois dîné chez M. le Cardinal „ (de Retz,) j'y causai avec l'Abbé „ de St. Mihel, à qui nous donnons, „ ce me semble, comme en dépôt, la

„ personne de Son Eminence : il me „ parut un fort honnête homme, un „ esprit droit & tout plein de raison, „ qui a de la passion pour lui, qui le „ gouvernera même sur sa santé, & „ l'empêchera bien de prendre le feu „ trop chaud sur la pénitence.

Le Cardinal de Retz mourut à Paris, le 24 Août 1679, âgé de soixante-cinq ans, onze mois & quelques jours : il est enterré dans l'Eglise de St. Denis, à côté de la porte du Chœur, sans aucune épitaphe. Il fut le dernier Abbé Commandataire de cette riche Abbaye, qui fut réunie, après sa mort, à la Maison Royale de St. Cyr : son cœur fut porté au Calvaire du Marais, où l'on lui mit une épitaphe.

X.

Page 109. *Il prit alors le parti de se retirer dans le Fauxbourg Saint-Antoine.*

Ce fut là qu'il fut attaqué par M. de Turenne, qui vouloit attendre que son canon fût arrivé avant que de commencer son attaque ; mais les ordres pres-

ſants & réitérés que le Cardinal lui fit donner de ne pas différer le combat, l'obligerent de le commencer, ſans avoir l'artillerie néceſſaire pour renverſer les retranchements & les barricades qui couvroient l'Armée du Prince de Condé.

Le Marquis de Montglat dit dans ſes Mémoires, que le Duc de Nemours & le Prince de Tarente furent légérement bleſſés dans cette fameuſe journée. L'on voit ici que le Prince de Tarente n'y reçut proprement aucune bleſſure, mais qu'il eut ſeulement un coup dans la ceinture de ſa cuiraſſe, un autre qui perça ſon chapeau, & un cheval tué ſous lui.

Lorſque le canon de M. de Turenne fut arrivé, les attaques recommencerent, le combat devint ſanglant & furieux de part & d'autre. M. le Prince étoit perdu ſans reſſource, ſi Mademoiſelle n'étoit venue à ſon ſecours: le Duc d'Orleans, à la perſuaſion des ennemis du Prince de Condé, perſiſtoit dans la réſolution de ne point ouvrir les portes de Paris à l'Armée du Prince, & de le laiſſer démêler ſa querelle avec l'Armée du Roi, ſans le recevoir dans la Ville. Mademoiſelle nous apprend

elle-même, dans ses Mémoires, que lorsqu'elle vint trouver son Pere, pour l'engager à l'y recevoir, *elle eut bien du dépit de voir des gens de Monsieur dans une grande gaieté, dans l'espérance que M. le Prince périroit :* elle arracha plutôt qu'elle n'obtint, la permission d'aller elle-même à la Bastille, pour faire tirer le canon sur les Troupes du Roi; elle y vint accompagnée du Sieur Portail, Conseiller au Parlement, qui prit soin de faire charger les canons, & y mit le premier le feu : c'étoient des pieces plus fortes que celles qui y sont aujourd'hui; elles étoient de douze livres de balle; on les ôta dans la suite, parce qu'elles causoient un trop grand ébranlement sur la plate-forme, quand on les tiroit dans les réjouissances publiques, pour leur substituer de petites pieces de quatre livres de balle. Broussel, alors Gouverneur de la Bastille, étoit le fils de ce fameux Conseiller, dont la détention avoit causé les barricades; il étoit, par conséquent, grand ennemi du Cardinal Mazarin, & il obéit sans aucune peine aux ordres de Mademoiselle.

Mém. de Monglat.

X I.

Page 128. *Un de ſes Partis arrêta un Courier, que l'on trouva chargé de pluſieurs Lettres, & une, entre autres, de l'Abbé Fouquet, &c.*

Il paroît que le Marquis de Montglat ignoroit la circonſtance de cette découverte, puiſqu'il attribue la mort de Chavigny aux reproches que lui fit M. le Prince dans un moment de mauvaiſe humeur, ſur ce que ſes affaires étoient en méchant état; ſans faire aucune mention de cette Lettre, qui mettoit en évidence la perfidie de Chavigny. Mademoiſelle la rapporte toute entiere dans ſes Mémoires. Le Marquis de Montglat parle ſeulement d'une correſpondance que Chavigny entretenoit avec Fabert, depuis Maréchal de France, & Favori du Cardinal Mazarin; mais il ne dit pas un mot de cette Lettre de l'Abbé Fouquet, qui contenoit la preuve des infidélités de Chavigny, & de l'abus qu'il faiſoit de la confiance de M. le Prince, pour le forcer à un accommodement contraire à

ſes intérêts. Voici les paroles du Marquis de Montglat : " Le Prince de
„ Condé étoit en ce temps-là fort malade à Paris d'une fievre, de laquelle
„ commençant à ſe remettre, & voyant
„ ſes affaires en méchant état, il déchargea toute ſa colere ſur Chavigny, lequel avoit toujours conſervé
„ une correſpondance avec Fabert,
„ par le moyen de laquelle il eſpéroit
„ faire l'accommodement du Prince
„ avec le Roi. Or, les affaires n'ayant
„ pas tourné comme il penſoit, il entra dans la chambre du Prince, qui
„ étoit chagrin de ſa maladie & du
„ mauvais état que prenoient ſes affaires; & ayant un peu parlé à lui,
„ le Prince s'emporta tellement, qu'il
„ lui dit des paroles pleines de reproches, & ſi offenſantes qu'il en fut
„ tout ſaiſi; de ſorte que la fievre le
„ prit, & s'étant allé mettre au lit, en
„ ſortant de là, il n'en releva plus; car
„ il mourut le 11 Octobre 1652.



XII.

Page 137. *Un fils mineur, que la foiblesse de son âge rendoit incapable du Stathouderat.*

Ce fils a été le fameux Prince d'Orange, qui fut fait Stathouder en 1672, après le massacre du Pensionnaire de Wit; & qui monta ensuite sur le Trône d'Angleterre, où il regna sous le nom de Guillaume III, sans cesser d'être Stathouder des Provinces-Unies. Le Stathouderat, qui demeura vacant par sa mort, n'a été retabli que long-temps après, avec un droit de succession pour les Héritiers mâles & femelles, qu'on n'avoit point encore accordé à la Maison d'Orange. Guillaume III a été, sans contredit, un génie très-supérieur pour la conduite & pour le maniement des grandes affaires. Ce fut pendant son regne que la forme singuliere du gouvernement Anglois prit une entiere consistance. Les droits de la prérogative royale & ceux des deux Chambres du Parlement, furent alors fixés par des Loix précises, qui s'observent encore

aujourd'hui. Ce Prince étoit petit-fils de l'Amiral de Coligni, par Louiſe de Coligni, ſa biſaïeule : ſon génie & ſon caractere reſſembloient aſſez à celui de ce fameux Chef du Parti Huguenot ; il fut comme lui ſouvent malheureux à la guerre, mais il ſut toujours trouver des reſſources pour ſe relever après ſa défaite.

XIII.

Page 141. *M. le Prince attendoit pour aller à Bruxelles, que l'on fût convenu du Cérémonial qu'il obſerveroit avec l'Archiduc, Gouverneur-Général des Pays-Bas.*

C'étoit l'Archiduc Leopold, propre fils de l'Empereur regnant. L'on convint que le Prince de Condé & lui ſe traiteroient d'égaux, & qu'ils ſe donneroient la main les uns chez les autres. Lorſque l'Archiduc vint prendre le commandement de l'Armée Eſpagnole, le Prince de Condé refuſa de prendre le mot de lui, & il fallut que le Roi d'Eſpagne envoyât, de Madrid, un Papier où tous les jours du mois

étoient marqués, avec le mot pour chaque jour. Ce Papier fut remis au Comte de Fuensaldagne, qui portoit le mot aux deux Princes de la part du Roi d'Espagne. Dans la suite, l'Archiduc étant sur le point de quitter les Pays-Bas pour retourner en Allemagne, Dom Juan d'Autriche, fils naturel du Roi d'Espagne, arriva pour lui succéder: nouvelle difficulté de la part du Prince de Condé, qui prétendit précéder partout ce nouveau Gouverneur, en qualité de premier Prince du Sang de France; titre fort supérieur à celui d'un simple légitimé d'Espagne. Pour accorder ce différent, l'Archiduc affecta de traiter Dom Juan comme son égal, & de lui rendre les mêmes honneurs que s'il eût été légitime. Le Prince de Condé n'osa refuser de suivre l'exemple d'un fils & frere d'Empereur, Roi successif de Hongrie.

„ On s'étonnoit, dit le Marquis de
„ Montglat, de la hauteur avec la-
„ quelle ce Prince vivoit dans un Pays
„ où il s'étoit réfugié; mais le besoin
„ que les Espagnols avoient de lui, au-
„ gmentoit sa fierté.

Il paroît que le Papier que l'on en-

voya d'Eſpagne, où le mot étoit marqué pour chaque jour du mois, fut l'expédient qu'on imagina pour terminer la diſpute qui s'éleva, ſur ce ſujet, entre l'Archiduc & M. le Prince, au Siege de Rocroy, où l'Archiduc voulut ſe trouver en perſonne. M. le Prince de Tarente dit, qu'en attendant la déciſion du Roi d'Eſpagne, on convint que le mot ne ſeroit donné, ni par M. l'Archiduc ni par M. le Prince, mais par un Tiers, dont on conviendroit de part & d'autre.

XIV.

Page 206. *Il perdit la Bataille.*

C'eſt la Bataille des Dunes, qui fut perdue par l'imprudence & la témérité de Dom Juan, Général de l'Armée d'Eſpagne. Le Duc d'Yorck, qui ſervoit dans cette Armée avec le Duc de Gloceſter, ſon frere, a fait une relation très-détaillée de cette action dans ſes Mémoires, qui ont été imprimés à la ſuite de la Vie de M. de Turenne, écrite par M. de Ramſay. C'eſt là qu'il raconte que M. le Prince, voyant le Duc de Gloceſter, qui étoit fort jeune, lui de-

manda s'il s'étoit jamais trouvé à une Bataille. Il répondit que non. Monfieur le Prince lui dit : *Dans une demi-heure, vous verrez comment nous en perdrons une.*

X V.

Page 237. *Je ménageai feulement une honnête bienféance entre M. le Prince & M. de Turenne, dans le deffein de les unir plus étroitement, fi le Cardinal venoit à manquer.*

Ces expreffions font affez entendre que cette liaifon étroite, qui avoit autrefois uni ces deux grands Capitaines, ne fubfiftoit plus. Il étoit difficile qu'elle fe confervât entre les Généraux de deux Partis contraires, fur-tout dans une Guerre civile, où il entre toujours, de leur part, plus d'intérêt perfonnel que dans les autres : mais leur défunion ne s'étoit pas bornée à un fimple refroidiffement; elle avoit dégénéré en une inimitié déclarée pendant la Campagne de 1655; & voici quelle fut l'occafion de cette rupture.

M. de Turenne, ayant appris que

l'Armée Eſpagnole ſe retiroit après avoir paſſé l'Eſcaut, chargea le Marquis de Caſtelnau d'attaquer l'Arriere-garde, où le Prince de Condé s'étoit mis pour veiller à ce que la retraite ſe fît en bon ordre. Le Marquis de Caſtelnau l'attaqua vigoureuſement; mais l'on convient que M. le Prince de Condé ſe retira en grand Capitaine, tournant tête ſouvent pour eſcarmoucher, & ſans que cette Arriere-garde, compoſée de ſept ou huit Eſcadrons de Cavalerie, allât plus vîte que le trot. M. de Turenne voulut informer le Cardinal de cette action, & il lui en fit une relation qu'il envoya au Queſnoy, où ce Miniſtre étoit alors avec le Roi. Le Cavalier qui la portoit, fut pris en chemin par un Parti de M. le Prince, qui ouvrit toutes les Lettres dont il étoit chargé. Il trouva que M. de Turenne repréſentoit ſa retraite comme une véritable fuite, juſques à dire que quelques-uns de ſes Eſcadrons avoient paſſé l'Eſcaut à la nage. Cette circonſtance avoit été dite à M. de Turenne, qui ne fut pas préſent à cette action, par un Colonel, nommé M. de Saint-Lieu; & il étoit vrai que quelques Cavaliers

Mém. de Montglat.

avoient passé l'Escaut à la nage, mais ils n'étoient pas en assez grand nombre pour que l'on pût les qualifier d'Escadrons. M. le Prince, vivement piqué de cette relation, envoya un Trompette à l'Armée Françoise, avec trois Lettres, dont l'une étoit adressée à M. de Turenne; l'autre, au Maréchal de la Ferté; & la troisieme, au Marquis de Castelnau. Il mandoit au premier, que s'il avoit été à l'Avant-garde de son Armée, comme lui étoit à l'Arriere-garde de la sienne, il n'eût pas mandé au Cardinal des choses si contraires à la vérité, & ne se fût pas vanté de l'avoir fait fuir devant lui; mais qu'il n'en parloit que par imagination, n'étant pas accoutumé de se trouver en ces lieux-là, par le grand soin qu'il prenoit de la conservation de sa Personne.

Au Maréchal de la Ferté, il se plaignoit de l'injustice que lui faisoit le Maréchal de Turenne par sa fausse relation, disant qu'il s'en rapporteroit plutôt à lui, qui étoit plus près du lieu où l'action s'étoit passée, & qui ne prenoit pas d'ordinaire autant de précautions que l'autre pour s'éloigner du péril. M. de Turenne ajoute, dans ses Mé-

moires, que le Prince mandoit au Maréchal de la Ferté, que M. de Turenne ne parloit pas de lui en bons termes dans sa relation. Enfin, M. le Prince, dans la Lettre adressée au Marquis de Castelnau, le louoit de la valeur qu'il avoit fait paroître dans l'attaque de son Arriere-garde, ajoutant qu'il étoit trop honnête-homme pour ne pas demeurer d'accord, que s'il avoit été bien attaqué, il s'étoit bien défendu, & qu'il ne s'étoit retiré qu'au trot, sans perte & sans désordre. Il finissoit par assurer le Marquis, qu'il s'en rapporteroit plus volontiers à son témoignage, puisqu'il avoit toujours été présent à l'action, qu'à celui de M. de Turenne, qui n'avoit point combattu. Mém. de M. de Turenne.

Il y a toute apparence que le Maréchal de la Ferté & M. de Castelnau ne montrerent point à M. de Turenne les Lettres qu'ils avoient reçues, qui lui étoient trop injurieuses pour être montrées, & que ce fut sur le rapport qu'on lui en fit, qu'il dit dans ses Mémoires, que M. le Prince l'accusoit d'avoir mal parlé dans sa relation du Maréchal de la Ferté: ce qui n'est nullement vraisemblable.

Quoiqu'il en ſoit, M. de Turenne, qui conſervoit toujours un ſang froid admirable, ayant reçu la Lettre qui lui étoit adreſſée, en préſence de pluſieurs Officiers, la leur montra dès qu'il en eut pris la lecture, ſans rien dire au Trompette qui l'avoit apportée. Enſuite, ayant fait réflexion que M. le Prince paſſoit un peu les bornes de ce qui ſe pratique, dit au Trompette qu'il le feroit punir, s'il lui apportoit encore de ſemblables Lettres à l'avenir; & il le renvoya ſans autre réponſe. Il ne récrivit point à M. le Prince; mais le Maréchal & le Marquis lui répondirent par des Lettres politiques & ambiguës, dans leſquelles, en louant la belle retraite du Prince, ils prenoient en même-temps la défenſe de M. de Turenne.

Il juſtifie ſa relation dans ſes Mémoires, en diſant, " qu'il n'y étoit nommé „ en rien; qu'il n'appuyoit pas ſur la „ retraite précipitée des Ennemis, ni „ ſur le mauvais parti qu'ils avoient „ pris de venir à un Poſte au-devant „ de l'Armée du Roi, pour le quitter „ en ſa préſence, & enſuite entrer en „ une telle confuſion, qu'ils abandonnerent toutes les rivieres & les Pays

„ du monde les plus avantageux, avec „ une Armée, laquelle, s'ils ne l'euſ- „ ſent pas affoiblie, en prenant jalou- „ ſie de leurs Places ſans ſujet, n'étoit „ pas inférieure à celle du Roi.

Reſte à ſavoir ſi tous ces reproches, qui ſont, comme l'on voit, une cenſure très-forte de la conduite des Ennemis, doivent être appliqués à M. le Prince, ou aux Généraux Eſpagnols, qui ne ſuivoient pas toujours ſes avis; du reſte, M. de Turenne aſſure, dans ſes Mémoires, que la Lettre de M. le Prince ne *le fâcha pas, ſentant qu'il n'avoit rien fait contre l'eſtime qu'il avoit pour M. de Condé, ni contre le reſpect que l'on doit à un Prince du Sang; mais qu'il vit bien que les choſes ne lui ayant pas réuſſi, il s'échauffoit ſur une matiere bien légere.* Depuis ce temps-là, M. le Prince & lui ne s'écrivirent plus, comme ils avoient fait les années précédentes.

M. de Ramſay dit, dans la Vie de M. de Turenne, qu'ils ne ſe réconcilierent *parfaitement qu'à la Concluſion de la Paix des Pyrénées.*

Il y avoit déja long-temps que cette Paix étoit conclue, lorſque le Prince

de Tarente travailloit à ménager entre eux une *honnête bienséance ;* ce qui prouve que leur réconciliation n'étoit pas encore bien parfaite.

X V I.

Page 229. *Les Articles de la Paix & du Mariage furent arrêtés après plusieurs Conférences, dans lesquels les intérêts de M. le Prince furent plus long-temps débattus, qu'aucun autre Article.*

Le Cardinal Mazarin, qui avoit pris à la Cour de Rome, où il avoit long-temps vécu, le goût du cérémonial & de l'étiquette la plus scrupuleuse, prit d'abord une infinité de précautions, pour qu'il ne fût pas dit qu'un des deux Ministres eût fait un pas de plus que l'autre pour se rapprocher. Il fallut trouver un lieu, dont une partie fût censée appartenir au Roi de France, & l'autre au Roi d'Espagne : & l'on choisit une Isle située au milieu de la Riviere de Bidassoa, qui sépare les deux Royaumes ; on la nommoit alors l'*Isle des Faisans*, & on l'a appellée depuis l'*Isle de la Conférence :* il fallut y construire un

bâtiment, qui se trouvât juste au milieu de cette Isle. Il y avoit, au milieu du bâtiment, une chambre qui avoit deux portes, l'une du côté de la France, & l'autre du côté de l'Espagne : cette chambre fut meublée, moitié par la France, & moitié par l'Espagne. On s'est sagement dispensé depuis ce temps-là, de cet amas de formalités minutieuses qui font perdre beaucoup de temps, & qui ne peuvent être d'aucune utilité. Le Cardinal rendoit compte au Roi, à la Reine mere, & souvent à M. Le Tellier, de tout ce qui se passoit dans les Conférences, par des dépêches qui ont été données au Public : on y voit avec quelle fermeté Dom Louïs de Haro, Ministre d'Espagne, insista pour obtenir que M. le Prince fût rétabli dans son Gouvernement de Bourgogne, & dans sa Charge de Grand-Maître de France, & combien le Cardinal fit de difficultés avant que de passer cet Article. Ce seroit, disoit-il, encourager les Rebelles, & justifier en quelque sorte la rebellion, que d'accorder de pareilles graces *à ce dangereux Prince :* c'est ainsi que le Cardinal qualifioit le Prince de Condé dans ses Dépêches.

Dom Louis de Haro, le voyant inflexible sur cet article, prit un tour assez adroit pour vaincre sa résistance, en lui disant que si le Roi d'Espagne ne pouvoit rien obtenir en faveur du Prince de Condé, Sa Majesté Catholique ne pourroit s'empêcher de récompenser les grands services que ce Prince avoit rendus à sa Couronne, en lui donnant, ou le Gouvernement général des Pays-Bas, ou la Ville & Province de Cambray, en pleine souveraineté. Le Cardinal, qui comprit alors que M. le Prince gagneroit beaucoup plus en recevant de si grandes faveurs du Roi d'Espagne, auxquelles il ne pouvoit pas s'opposer, qu'à rentrer en France avec les deux Charges que l'on demandoit pour lui, devint beaucoup plus traitable sur l'article du Prince de Condé, & il fut décidé que le Gouvernement de Bourgogne lui seroit rendu, & que le Duc d'Anguien, son fils, auroit la Charge de Grand-Maître; mais, avant que d'y consentir, le Cardinal obtint la cession de la Ville d'Avesne, & la restitution de celle de Juliers au Duc de Neubourg : par-là, les deux Ministres se vanterent, chacun de leur côté, d'avoir terminé cette lon-

gue contestation à leur avantage, l'un, en obligeant le Ministre de France à donner au Prince de Condé les Charges importantes qu'il refusoit opiniâtrément de lui rendre; & l'autre, en obligeant le Ministre d'Espagne à lui céder une Ville qui causoit un plus grand bien à la France, que les Charges rendues au Prince de Condé ne pouvoient lui faire de mal.

La Martiniere, dans son Histoire de Louis XIV, fait de grands reproches au Comte de Bussy Rabutin, d'avoir dit dans ses Mémoires, en parlant du Prince de Condé, " que jamais un Prince, qui „ n'est pas Souverain, ne s'étoit tiré „ d'une aussi méchante affaire que la „ sienne, avec tant de bonheur & tant „ de gloire. L. 22.

On ne craindra pas de dire que la critique de La Martiniere est ici très-mal fondée. N'étoit-ce pas beaucoup pour un Prince né Sujet, de rentrer en France, après tant d'années passées dans la révolte, en vertu d'un Traité solemnel, conclu entre les deux plus puissantes Couronnes de l'Europe, qui lui assure des avantages considérables, lorsqu'il ne pouvoit attendre que de terri-

bles châtiments de celle qu'il avoit si cruellement offensée ? Il fut, à la vérité, obligé d'écrire au Roi une Lettre très-humble & très-respectueuse, pour lui témoigner un repentir sincere de sa conduite passée ; mais n'étoit-ce pas un grand bonheur pour lui, que le Roi son Maître voulût bien se contenter d'une soumission si juste & si raisonnable de la part d'un Sujet qu'il étoit en droit de punir sévérement, & qui recevoit encore des graces qu'il avoit mérité de perdre pour toujours ?

N'eût-on pas dit que le Duc de Montmorency, oncle du Grand Condé, eût été bien heureux de sauver sa vie, & une partie de sa fortune, en écrivant au Roi, après sa révolte, une Lettre humble & soumise, & en conservant encore son Gouvernement de Languedoc ? N'eût-on pas regardé son accommodement comme très-glorieux, s'il étoit devenu une des conditions de la Paix entre la France & l'Espagne ? Raisonner autrement, c'est avoir une idée peu juste du bonheur & de la gloire.



XVII.

Page 230. *Il y fut très-bien reçu, quoiqu'on ait dit le contraire.*

„ Il arriva, dit le Marquis de Montglat, le 8 Janvier 1660, à Aix, où „ il fut defcendre chez le Cardinal Mazarin, avec grande mortification d'être obligé de fe foumettre à lui, après „ les chofes qui s'étoient paffées entre „ eux ; mais il fallut que fa grande „ fierté & fon courage hautain s'humiliât en cette occafion, & qu'il „ fléchît le genouil devant l'idole que „ tout le monde adoroit en France.

C'étoient là les propos ordinaires des Courtifans de ce temps-là, & fur-tout de ceux qui, s'étant attachés au Cardinal Mazarin, regardoient cette premiere vifite, que M. le Prince fut obligé de lui rendre, comme un jour de triomphe pour le Miniftre, & d'humiliation pour le Prince. Le Marquis de Montglat auroit pu ajouter, que le Prince eut encore un autre défagrément; c'eft que deux jours après la fignature du Traité des Pyrénées, le Cardinal fit favoir au

Prince, que, par condeſcendance, il lui donneroit la droite chez lui, mais qu'il prétendoit le précéder par-tout ailleurs.

Mais, dans les circonſtances où ſe trouvoit le Prince de Condé, on eſt beaucoup plus occupé du ſolide que d'un cérémonial de peu de conſéquence, & l'on ſacrifie aiſément des affaires d'étiquette à des intérêts plus chers & plus précieux : le Prince dut ſe trouver fort heureux de pouvoir revenir à la Cour avec tous ſes titres, en conſervant dans ſa Maiſon deux auſſi belles places que celles de Grand-Maître & de Gouverneur de Bourgogne ; il fut perſuadé, avec raiſon, que de ſi grands avantages n'étoient pas payés trop cher par l'humiliation d'une premiere viſite.

A l'égard de la preſſéance que le Cardinal exigeoit, ſa prétention n'étoit pas nouvelle ; le Prince lui avoit déja cédé le pas, lorſqu'il fut fait Cardinal, ſous le regne précédent, quoiqu'il ne fût pas encore Premier-Miniſtre, parce que le Cardinal de Richelieu prétendoit que les Cardinaux devoient avoir le pas ſur les Princes du Sang. Le Prince, alors Duc d'Anguien, eut peine à ſe ſoumettre à cette déciſion ; mais il s'y étoit

étoit ſoumis par un ordre exprès de ſon pere.

„ Le Cardinal, pourſuit le Marquis
„ de Montglat, le mena chez la Rei-
„ ne, où étoit le Roi, devant lequel
„ il mit un genouil en terre, & lui de-
„ manda pardon de ce qu'il avoit fait
„ contre ſon ſervice. Le Roi ſe tint
„ fort droit, & le reçut très-froide-
„ ment, & la Reine auſſi.

N'étoit-ce pas beaucoup qu'ils le reçuſſent, & qu'ils ſe fuſſent obligés, par un Traité ſolemnel, à le recevoir, les mains encore teintes, pour ainſi dire, du ſang de leurs Sujets? Le Prince de Condé ne s'attendoit pas ſans doute à en recevoir des careſſes.

„ Le lendemain, le Cardinal lui
„ donna à dîner; puis ayant demeuré
„ peu de jours à la Cour, où il jouoit
„ un aſſez méchant perſonnage, il en
„ repartit pour aller à Paris, où il y
„ avoit huit ans qu'il n'avoit été.

Tout homme qui n'eſt pas en faveur auprès de ceux qui gouvernent, eſt toujours cenſé faire à la *Cour un méchant perſonnage;* mais cette expreſſion, qui s'applique ſi ſouvent à de ſimples Particuliers, ne convenoit nullement à un-

homme tel que le grand Condé, qui portoit par-tout avec lui un rang, un mérite & une réputation qui lui appartenoient en propre, & qu'aucun air d'indifférence ou de disgrace de la part des Ministres, n'étoit capable d'effacer.

,, En retournant, il reçut les com-
,, pliments dans les Villes, parce qu'il
,, avoit vu le Roi; & dès-lors il résolut
,, de vivre comme un Particulier, sans
,, se mêler de rien, & d'avoir une sou-
,, plesse & une complaisance entiere
,, pour la Cour & les Favoris :,, c'est-à-dire, qu'il résolut de ne rien oublier pour regagner les bonnes graces du Roi. Pouvoit-il prendre une résolution plus sage & plus digne de lui?

Le Roi, qui n'étoit pas facile à gagner, ne se pressa pas de lui donner sa confiance : il voulut auparavant le connoître par lui-même; & quand il l'eut connu, il lui donna le commandement de ses Armées, jusques à ce que les infirmités de l'âge l'obligerent à y renoncer : jusques-là il fut toujours employé dans toutes les Guerres; & ce fut alors qu'il répara, par ses longs & importants services, tout le mal qu'il avoit fait à la France pendant les années de sa révolte.

Louis XIV, voulant commander ses Armées en personne pendant la Guerre de Hollande, nomma pour ses deux Lieutenants-Généraux, M. le Prince & M. de Turenne; &, au premier Camp qui fut pris dans le Pays ennemi, il donna ordre au Maréchal-des-Logis de l'Armée, d'assigner, pour M. le Prince, le plus beau logement qui se trouveroit, sans l'en avertir. M. le Prince étant arrivé, demanda où il étoit logé; on lui montra une maison très-belle & très-commode, où son équipage étoit déja arrivé, & son appartement tendu. Il demanda où étoit logé le Roi, & l'on lui montra une maison beaucoup plus simple & moins commode que la sienne; il s'imagina que c'étoit un tour que l'on avoit voulu lui jouer pour indisposer le Roi contre lui: il alla aussi-tôt se plaindre vivement au Roi de la méprise ou de la malice du Maréchal-des-Logis. *Mon Cousin*, lui dit le Roi, *il n'a rien fait que par mes ordres: vous êtes ici le Général; je sers dans votre Armée en qualité de Volontaire, pour apprendre de vous le métier de la Guerre, & il est juste que vous ayez le logement qui convient à un Général d'Armée.*

Que pouvoit-on imaginer de plus noble & de plus flatteur pour faire sentir à ce Prince que les égarements de sa jeunesse étoient ensevelis dans un éternel oubli? il le sentit si vivement, qu'il n'y eut aucun François dans le Royaume plus sincérement attaché à la Personne du Roi, que le grand Condé. Il se signala encore par de nouveaux exploits, qui contribuerent beaucoup à la gloire de la France pendant les plus brillantes années du regne de Louis XIV.

A l'égard de M. de Turenne, on sait qu'il fut enterré comme du Guesclin, par un ordre exprès du Roi, dans l'Abbaye de St. Denis : sur quoi l'on fit les Vers suivants, qui ne doivent pas être oubliés.

Turenne a son tombeau parmi ceux de nos Rois;
Il acquit cet honneur par mille beaux exploits.
Louis voulut ainsi couronner sa vaillance,
Afin qu'aux siecles à venir
On ne mit point de différence
Entre porter le sceptre & le bien soutenir.

En voici une traduction Latine qui n'a pas encore été imprimée, mais qui mérite bien de l'être :

Regum inter tumulos magni jacet urna Turenni;
Egregia hoc illi facta tulêre decus.
Posteritas, hinc disce, parùm distare, coronam
Sustineat nè caput, sustineat nè manus.

XVIII.

Page 257. *M. Fouquet fut arrêté, & conduit au Château d'Angers.*

Le Roi parle du discours qu'il tint alors en présence du Prince de Tarente, & des autres Seigneurs qui étoient avec lui, dans la Lettre qu'il écrivit, de Nantes, à la Reine mere, pour lui faire part de la détention du Surintendant. Cette Lettre mérite d'être lue, non-seulement parce qu'elle contient les circonstances les plus particulieres de cet événement, mais encore parce qu'elle est très-propre à faire connoître les sentiments de Louis XIV, & le caractere de son esprit : c'est ce qui nous détermine à l'insérer dans ces Notes.

A Nantes, le 5 Septembre 1661.

MADAME MA MERE,

„ Je vous ai déja écrit, ce matin, „ l'exécution des ordres que j'avois „ donnés pour faire arrêter le Surintendant; mais je ſuis bien-aiſe de „ vous mander le détail de cette affaire : vous ſavez qu'il y a long-temps „ que je l'avois ſur le cœur; mais il a „ été impoſſible de la faire plutôt, „ parçe que je voulois qu'il fît payer „ auparavant trente mille écus pour „ la Marine; & que d'ailleurs, il falloit ajuſter diverſes choſes qui ne „ pouvoient ſe faire en un jour; & vous „ ne ſauriez vous imaginer la peine „ que j'ai eue ſeulement à trouver le „ moyen de parler en particulier à „ d'Artagnan. Néanmoins, il y a deux „ jours que je lui avois commandé de „ ſe tenir prêt, & de ſe ſervir de Duclavaut & de Maupertuis, au défaut „ des Maréchaux des Logis & Brigadiers de mes Mouſquetaires, dont „ la plupart ſont malades : j'avois la „ plus grande impatience du monde

„ que cela fût achevé, n'y ayant plus
„ autre chose qui me retînt en ce
„ Pays. Enfin, ce matin, le Surinten-
„ dant étant venu travailler avec moi,
„ à l'accoutumée, je l'ai entretenu tan-
„ tôt d'une matiere, & tantôt d'une
„ autre, & fait semblant de chercher
„ des papiers, jusqu'à ce que j'aie ap-
„ perçu, par la fenêtre de mon cabi-
„ net, Artagnan dans la cour du Châ-
„ teau; & alors j'ai laissé aller le Surin-
„ tendant, qui, après avoir causé un
„ peu au bas de l'escalier, avec la Feuil-
„ lade, a disparu dans le temps qu'il
„ saluoit le Sieur le Tellier; de sorte
„ que le pauvre Artagnan croyoit l'a-
„ voir manqué, & m'a envoyé dire par
„ Maupertuis, qu'il soupçonnoit que
„ quelqu'un lui avoit dit de se sauver:
„ mais il le rattrapa dans la Place de
„ la grande Eglise, & l'a arrêté de ma
„ part, environ sur le midi. Il lui a de-
„ mandé les Papiers qu'il avoit sur
„ lui, dans lesquels on m'a dit que je
„ trouverois au vrai l'état de Bellisle;
„ mais j'ai tant d'autres affaires, que je
„ n'ai pu les voir encore. Cependant,
„ j'ai commandé au Sieur Boucherat
„ d'aller sceller chez le Surintendant;

„ & au Sieur Pellot, chez Peliſſon,
„ que j'ai fait arrêter auſſi.

„ J'avois témoigné que je voulois aller ce matin à la chaſſe, &, ſous ce prétexte, fait préparer mes carroſſes & monter à cheval mes Mouſquetaires : j'avois auſſi commandé les Compagnies des Gardes qui ſont ici, pour faire l'exercice dans la prairie, afin de les avoir toutes prêtes à marcher à Belliſle. Incontinent donc l'affaire a été faite. L'on a mis le Surintendant dans un de mes carroſſes, ſuivi de mes Mouſquetaires, qui le menent au Château d'Angers, & m'y attendront en relais, tandis que ſa femme, par mon ordre, s'en va à Limoges.

„ Fourille a marché à l'inſtant avec mes Compagnies des Gardes, & ont ordre de s'avancer à la rade de Belliſle, d'où il détachera Chavigny, Capitaine, pour commander dans la Place, avec cent François & ſoixante Suiſſes, qu'il lui donnera; & ſi, par hazard, celui que le Surintendant y a mis, vouloit faire réſiſtance, je lui ai commandé de le forcer.

„ J'avois d'abord réſolu d'en atten-

„ dres font si bien donnés, que, selon
„ toutes les apparences, la chose ne
„ peut manquer; & ainsi je m'en re-
„ tourne sans différer davantage; & cel-
„ le-ci est la derniere que je vous écri-
„ rai de ce voyage.

„ J'ai discouru ensuite sur cet acci-
„ dent, avec des (*) Messieurs qui sont
„ ici avec moi; je leur ai dit franche-
„ ment qu'il y avoit quatre mois que
„ j'avois formé mon projet, qu'il n'y
„ avoit que vous seule qui en eussiez
„ connoissance, & que je ne l'avois
„ communiqué au Sieur le Tellier que
„ depuis deux jours, pour faire expé-
„ dier les ordres. Je leur ai déclaré
„ aussi que je ne voulois plus de Surin-
„ tendant, mais travailler moi-même
„ aux Finances avec des personnes
„ fidelles, qui n'agiront pas sans moi;
„ connoissant que c'étoit le vrai moyen
„ de me mettre dans l'abondance, &
„ de soulager mon Peuple. Vous n'au-
„ rez pas de peine à croire qu'il y en

(*) Ces Messieurs étoient ceux qui sont nommés dans cet endroit des Mémoires du Prince de Tarente.

„ a eu de bien penauts, mais je suis „ bien aise qu'ils voient que je ne suis „ pas si dupe qu'ils se l'étoient imaginé, & que le meilleur parti est de „ s'attacher à moi.

„ J'oubliois de vous dire que j'ai „ dépêché de mes Mousquetaires partout, sur les grands chemins, & jusques à Saumur, afin d'arrêter tous „ les Couriers qu'ils rencontreront allant à Paris, & d'empêcher qu'il „ n'en arrive aucun avant celui que je „ vous ai envoyé. Ils me servent avec „ tant de zele & de ponctualité, que „ j'ai tous les jours plus de sujet de m'en „ louer; & en cette derniere occasion, „ quoique j'eusse donné plusieurs ordres, ils les ont si bien exécutés, que „ tout s'est fait en même-temps, sans „ que personne ait rien pu pénétrer. „ Au reste, j'ai déja commencé à goûter le plaisir qu'il y a de travailler „ soi-même aux Finances, ayant, dans „ le peu d'occupation que j'y ai donnée, remarqué des choses importantes, dans lesquelles je ne voyois „ goutte, & l'on ne doit pas douter „ que je ne continue. J'aurai achevé „ dans demain tout ce qui me reste à

„ faire ici, & à l'inſtant je partirai avec
„ une joie extrême de vous aller em-
„ braſſer, & vous aſſurer moi-même
„ de mon affection & de mon ami-
„ tié, étant,

MADAME MA MERE,

Votre affectionné fils,
LOUIS.

XIX.

Page 251. *Par le mariage de l'aînée de ſes nieces.*

Elle s'appelloit Hortenſe Mancini, & a été long-temps connue ſous le nom de la Belle Hortenſe : ſon mariage fut arrêté par le Cardinal ſon oncle, peu de temps avant ſa mort. M. de Saint-Evremont raconte, que les Médecins ayant dit au Maréchal de Clerambaut que Son Eminence ſe portoit mieux, le Maréchal, qui venoit d'apprendre que ce mariage étoit réſolu, leur répondit : *Vous vous trompez ; c'eſt un homme mort : il marie ſa niece au fils de M. de la Meilleraye ; le tranſport*

s'eſt fait au cerveau, la tête eſt attaquée ; c'eſt un homme mort.

Que ce bon mot ait été dit ou non par le Maréchal de Clerambaut, il fait voir au moins ce que l'on penſoit à la Cour de ce Mariage, qui fut déſapprouvé généralement. Le Cardinal s'y détermina par le conſeil d'Ondedei, Evêque de Fréjus, qui avoit acquis un grand aſcendant ſur ſon eſprit, & à qui M. de la Meilleraye, le fils, avoit promis cinquante mille écus, dont il ne fut jamais payé, pour acheter ſes ſollicitations & ſon ſuffrage. C'eſt du moins ce qu'on lit dans les Mémoires de la Ducheſſe de Mazarin. Son oncle lui donna vingt millions en mariage, à la charge que le mari prendroit ſon nom & ſes armes ; quoique le nom *de la Porte* eût été fort illuſtré par le Maréchal de la Meilleraye, il n'étoit pas aſſez beau en lui-même, pour que l'on dût ſe faire une peine d'y renoncer à ce prix.

X X.

Page 265. *La Guerre étoit alors déclarée entre l'Angleterre & la Hollande.*

Charles II, Roi d'Angleterre, avoit déclaré la Guerre aux Hollandois, parce que l'Amiral Ruyter avoit repris quelques Forts ſur la Côte de Guinée, dont les Anglois s'étoient emparés.

X X I.

Ibid. *Il y eut, le 13 de Juin, un grand Combat naval.*

La Flotte Angloiſe étoit commandée par le Duc d'Yorck, frere du Roi d'Angleterre; & celle des Etats-Généraux, par le Baron d'Opdam. La Bataille ſe donna le 13 Juin 1665, à dix lieues de la Côte de Suffolck, & dura depuis deux heures du matin, juſques à dix heures du ſoir. Le Duc d'Yorck remporta une victoire qui ne fut point équivoque, comme ſont la plupart des victoires dans les combats de mer; car

il ne perdit qu'un ſeul Vaiſſeau. Il en brûla ſept aux Ennemis, leur en prit neuf, & fit ſauter en l'air leur Amiral. Heureux, ſi, lorſqu'il fut monté ſur le Trône d'Angleterre, après la mort de ſon frere, il avoit ſu défendre ſa Couronne avec autant de conduite & de fermeté qu'il en fit paroître dans cette journée, où il ſoutint avec tant de courage l'honneur de la Nation Britannique.

Les Hollandois prétendirent que leur Flotte n'avoit été ſi maltraitée que par la déſobéiſſance des Matelots, & la lâcheté de pluſieurs Officiers, qui prirent la fuite ſans avoir tiré un ſeul coup de canon. On leur fit leur procès; il y en eut trois qui eurent la tête tranchée, le 13 Juillet de la même année, un mois juſte après la Bataille; les autres furent dégradés & déclarés incapables de ſervir. M. le Prince de Tarente reproche ici aux Anglois de n'avoir pas aſſez profité de leur victoire, par une faute que la plupart des Hiſtoriens n'ont pas eu ſoin de remarquer.



XXII.

Page 267. *Le Penſionnaire de Witt, homme ferme & intrépide.*

Ce fameux Penſionnaire étoit alors dans les intérêts de la France, qui craignoit tellement de le perdre, que M. de Lionne, ayant appris qu'il avoit deſſein de monter encore ſur la flotte à la Campagne ſuivante, écrivit au Comte d'Eſtrades de ne rien oublier pour l'en détourner, " le Roi étant perſuadé, & „ avec raiſon, que quand même on ga- „ gneroit la bataille par ſes ſoins, s'il „ en coûtoit une vie ſi néceſſaire, la „ cauſe commune auroit plus perdu „ que gagné.



XXIII.

Page 275. *M. de Witt s'enfermoit avec lui* (le jeune Prince d'Orange) *des heures entieres, & il n'oublioit rien pour persuader à tout le monde qu'il travailloit uniquement à le rendre capable de succéder aux Charges de ses Ancêtres.*

Rien n'étoit plus éloigné de sa pensée : de Witt étoit fils d'un des huit Citoyens que le Comte Maurice avoit fait enfermer dans le Château de Louvestein ; &, par conséquent, il avoit été nourri dans la haine du Stathoudérat & de la Maison d'Orange.

Il fit connoître ses véritables sentiments à cet égard, lorsqu'en 1667, il fit dresser & publier un Edit *perpétuel*, dont le troisieme Article portoit que la Charge de Stathouder d'une ou de plusieurs Provinces, ne seroit jamais conférée à personne. Cet Edit fut signé par tous les Magistrats, & le jeune Prince d'Orange fut obligé de jurer qu'il n'accepteroit jamais cette Charge pour quelque raison que ce pût être.

Mais il n'eſt pas au pouvoir des hommes de rien faire qui ſoit véritablement perpétuel : ce fameux Edit ne le fut que de nom ; les circonſtances changerent. Le Penſionnaire s'étant brouillé avec le Roi de France, la République fut miſe à deux doigts de ſa perte par les armes victorieuſes de Louis le Grand. Le Peuple, ſoulevé par les Partiſans de la Maiſon d'Orange, attribua ſes malheurs à la mauvaiſe conduite du Penſionnaire, qui fut aſſommé & mis en pieces au milieu des rues : alors cet Edit, qui devoit être perpétuel, fut aboli, & tous les ferments, que l'on avoit faits de l'obſerver, demeurerent ſans ſuite & ſans exécution, tant les circonſtances & les événements ont de pouvoir ſur la conduite des hommes, qui ſe flatteront toujours envain de former des établiſſements & des réſolutions immuables.



XXIV.

Page 282. *On travailloit à l'indiſpoſer contre M. d'Argouges, Premier-Préſident du Parlement de Bretagne.*

Mém. de Monglat, tome 4.

La Charge de Premier-Préſident au Parlement de Bretagne étoit devenue vacante peu de temps avant la mort du Cardinal Mazarin : la Reine mere la demanda pour le Sieur d'Argouges, Intendant de ſa Maiſon, & le Cardinal promit de la lui donner. D'Argouges, étant venu l'en remercier, il lui dit qu'il étoit vrai qu'il avoit promis à la Reine de lui faire avoir cette Charge, mais qu'il ne l'auroit pas, s'il ne commençoit par lui compter cent mille écus: d'Argouges lui ayant répondu qu'il n'étoit pas aſſez riche pour payer une telle ſomme, le Cardinal lui repliqua, qu'il n'auroit donc pas la Charge.

D'Argouges alla auſſi-tôt rendre compte à la Reine de ce que le Cardinal venoit de lui dire; elle en parut indignée : *Ne ſe laſſera-t-il jamais*, dit-elle, *de cette ſordide avarice? ſera-t-il toujours inſatiable, & ne ſera-t-il jamais ſaoul d'or & d'argent?*

Ce difcours fut bien-tôt rapporté au Cardinal par les efpions qu'il avoit dans la Maifon de la Reine; & cette Princeffe l'étant allé voir : *De quoi vous avifez-vous*, *Madame*, lui dit-il, *de venir voir un homme plein d'une avarice fordide*, *& qui ne fera jamais faoul d'or & d'argent?*

La Reine fe trouva fort embarraffée, & s'excufa le mieux qu'il lui fut poffible; mais la conclufion fut que d'Argouges n'auroit point la Charge qu'il demandoit, s'il ne lui donnoit cent mille écus. Il n'en voulut point à ce prix; & le Cardinal étant mort fur ces entrefaites, il eut la Charge pour rien.

X X V.

Page 311. *Ma femme, par un entêtement ordinaire, &c.*

C'eft cette même Princeffe de Tarente dont il eft tant parlé dans les Lettres de Madame de Sevigné: elle étoit alliée à la Maifon Palatine, &, par conféquent, parente du Roi de Suede, & de la plupart des Princes Souverains d'Allemagne. *Madame*, feconde femme

du Duc d'Orléans, frere unique du Roi, fut ravie de la trouver en France ; c'étoit sa cousine, & Madame se faisoit un plaisir de causer familiérement avec elle en Allemand. La Princesse de Monaco, sa Dame d'honneur, étoit présente à leurs conversations, où elle n'entendoit rien, & qui par là lui déplaisoient infiniment.

FIN.



APPROBATION.

J'Ai lu, par ordre de Monſeigneur DE STOCKHEM, Vicaire-Général, *les Mémoires de Henri-Charles de la Tremoille, Prince de Tarente :* le ſoin que le R. P. H. G. s'eſt donné de les revoir, & d'y faire très-judicieuſement quelques Notes hiſtoriques & critiques, les rend dignes d'attention, & je n'y ai rien trouvé qui pourroit en empêcher l'impreſſion. Donné à Liege, ce 6 Février 1767.

L. PASTEGER, *Curé de Saint-Martin, & Examinateur Synodal.*

PERMISSIO.

PErmittimus impreſſionem, hâc 6 Februarii 1767.

F. L. DE STOCKHEM,
Vicarius Generalis.

ERRATA.

Page lIV *de la Préface*, *ligne* 17, Pierre de Grac, *lisez* Pierre de Giac.

Page 26 *des Mémoires*, *ligne* 11, les François, *lisez* les Ennemis.

Page 111, *ligne* 8, du Régiment de Parsan, *lisez* Persan.

Page 123, *ligne* 17, sa mere, *lisez* sa femme.

Page 210, *ligne* 20, à écrire, *lisez* à croire.

Page 269, *ligne* 12, M. Vanburning, *lisez* Vanbeuning.

